



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 mai 2021  
Français  
Original : anglais

## Soixante-seizième session

Point 140 de la liste préliminaire\*

## Projet de budget-programme pour 2022

### Projet de budget-programme pour 2022

#### Titre I

#### Politiques, direction et coordination d'ensemble

#### Chapitre 1

#### Politiques, direction et coordination d'ensemble

### Table des matières

|                                                                                                                                                                                                  | <i>Page</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| I. Organes directeurs . . . . .                                                                                                                                                                  | 5           |
| 1. Assemblée générale . . . . .                                                                                                                                                                  | 9           |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** . . . . .                                                                                                                            | 9           |
| 2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) . . . . .                                                                                           | 13          |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** . . . . .                                                                                                                            | 13          |
| 3. Comité des contributions . . . . .                                                                                                                                                            | 19          |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** . . . . .                                                                                                                            | 19          |
| 4. Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat) . . . . .                                                                                                                            | 20          |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** . . . . .                                                                                                                            | 20          |
| 5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses du secrétariat de la Caisse) . . . . . | 25          |

\* [A/76/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



|              |                                                                                                                                         |     |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| B.           | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                                | 25  |
| 6.           | Comité du programme et de la coordination                                                                                               | 28  |
| B.           | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                                | 28  |
| 7.           | Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit                                                                               | 29  |
| B.           | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                                | 29  |
| II.          | Secrétaire général                                                                                                                      | 33  |
| B.           | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                                | 33  |
| III.         | Direction exécutive et administration                                                                                                   | 36  |
| 1.           | Cabinet du Secrétaire général                                                                                                           | 36  |
| B.           | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                                | 36  |
| 2.           | Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève                                                                | 45  |
| Avant-propos |                                                                                                                                         | 45  |
| B.           | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                                | 46  |
| 3.           | Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne                                                                 | 53  |
| Avant-propos |                                                                                                                                         | 53  |
| B.           | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                                | 54  |
| 4.           | Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi                                                               | 59  |
| Avant-propos |                                                                                                                                         | 59  |
| B.           | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                                | 60  |
| IV.          | Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés                            | 65  |
| Avant-propos |                                                                                                                                         | 65  |
| A.           | Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**                                                                  | 66  |
| B.           | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                                | 79  |
| V.           | Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit | 85  |
| Avant-propos |                                                                                                                                         | 85  |
| A.           | Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**                                                                  | 87  |
| B.           | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                                | 98  |
| VI.          | Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants                      | 103 |
| Avant-propos |                                                                                                                                         | 103 |
| A.           | Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**                                                                  | 105 |
| B.           | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                                | 116 |
| VII.         | Bureau de la Défenseuse des droits des victimes                                                                                         | 121 |
| Avant-propos |                                                                                                                                         | 121 |
| A.           | Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**                                                                  | 122 |

---

|                                                                                     |                                                                                                                               |                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| B.                                                                                  | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                      | 135                                                          |
| VIII.                                                                               | Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies                                                             | 139                                                          |
|                                                                                     | Avant-propos                                                                                                                  | 139                                                          |
| A.                                                                                  | Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**                                                        | 140                                                          |
| B.                                                                                  | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                      | 149                                                          |
| IX.                                                                                 | Bureau de l'administration de la justice                                                                                      | 155                                                          |
|                                                                                     | Avant-propos                                                                                                                  | 155                                                          |
| A.                                                                                  | Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**                                                        | 156                                                          |
| B.                                                                                  | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                      | 164                                                          |
| X.                                                                                  | Bureau de la déontologie                                                                                                      | 169                                                          |
|                                                                                     | Avant-propos                                                                                                                  | 169                                                          |
| A.                                                                                  | Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**                                                        | 170                                                          |
| B.                                                                                  | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                      | 179                                                          |
| XI.                                                                                 | Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient | 184                                                          |
|                                                                                     | B.                                                                                                                            | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** 184 |
| XII.                                                                                | Réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents                                                                        | 185                                                          |
|                                                                                     | Avant-propos                                                                                                                  | 185                                                          |
| A.                                                                                  | Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**                                                        | 186                                                          |
| B.                                                                                  | Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***                                                                      | 198                                                          |
| Annexes relatives aux postes et aux autres objets de dépenses proposés pour 2022*** |                                                                                                                               |                                                              |
| I.                                                                                  | Organigramme et répartition des postes pour 2022                                                                              | 208                                                          |
| II.                                                                                 | État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle.                              | 221                                                          |
| III.                                                                                | Récapitulatif, par composante, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires   | 227                                                          |
| IV.                                                                                 | Ressources financières : récapitulatif général                                                                                | 228                                                          |

## Budget ordinaire : vue d'ensemble

- 1.1 On trouvera dans les tableaux 1.1 à 1.3 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au chapitre premier du budget ordinaire pour 2022 pour les organes directeurs et diverses entités et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte ; un récapitulatif des ressources par source de financement figure à l'annexe IV. Des informations détaillées sont données plus bas pour chaque organe et entité.

Tableau 1.1

### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                  | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       | Total       | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|-----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                   |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |             |             |                                                             |
| Postes                            | 40 693,2                         | 42 730,3                     | 7,6                       | –                                            | –                     | 7,6         | –           | 42 737,9                                                    |
| Autres dépenses de personnel      | 1 932,0                          | 2 241,4                      | –                         | –                                            | (8,2)                 | (8,2)       | (0,4)       | 2 233,2                                                     |
| Émoluments des non-fonctionnaires | 2 305,0                          | 2 532,4                      | –                         | –                                            | –                     | –           | –           | 2 532,4                                                     |
| Dépenses de représentation        | 24,2                             | 92,4                         | –                         | –                                            | –                     | –           | –           | 92,4                                                        |
| Consultants                       | 689,6                            | 508,2                        | (98,7)                    | 120,5                                        | (208,1)               | (186,3)     | (36,7)      | 321,9                                                       |
| Voyages des représentants         | 2 478,7                          | 6 236,9                      | –                         | –                                            | (12,0)                | (12,0)      | (0,2)       | 6 224,9                                                     |
| Voyages du personnel              | 664,8                            | 1 365,2                      | –                         | –                                            | 20,5                  | 20,5        | 1,5         | 1 385,7                                                     |
| Services contractuels             | 3 581,4                          | 3 776,3                      | –                         | –                                            | 225,9                 | 225,9       | 6,0         | 4 002,2                                                     |
| Frais généraux de fonctionnement  | 754,7                            | 656,4                        | –                         | –                                            | (18,1)                | (18,1)      | (2,8)       | 638,3                                                       |
| Fournitures et accessoires        | 63,1                             | 126,5                        | –                         | –                                            | –                     | –           | –           | 126,5                                                       |
| Mobilier et matériel              | 202,7                            | 86,6                         | –                         | –                                            | –                     | –           | –           | 86,6                                                        |
| Aménagement des locaux            | 7,7                              | –                            | –                         | –                                            | –                     | –           | –           | –                                                           |
| Subventions et contributions      | 18 449,0                         | 18 456,8                     | –                         | –                                            | –                     | –           | –           | 18 456,8                                                    |
| Autres changements                | 4,3                              | –                            | –                         | –                                            | –                     | –           | –           | –                                                           |
| <b>Total</b>                      | <b>71 850,3</b>                  | <b>78 809,4</b>              | <b>(91,1)</b>             | <b>120,5</b>                                 | <b>–</b>              | <b>29,4</b> | <b>–</b>    | <b>78 838,8</b>                                             |

Tableau 1.2

### Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022<sup>a</sup>

(Nombre de postes)

|                             | Nombre | Informations sur les postes                                                                        |
|-----------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif approuvé pour 2021 | 249    | 1 VSG, 6 SGA, 4 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 32 P-5, 37 P-4, 35 P-3, 5 P-2/P-1, 14 G(1°C), 81 G(AC) et 9 AL |
| Suppressions                | (1)    | Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies                                  |
| Effectif proposé pour 2022  | 248    | 1 VSG, 6 SGA, 4 SSG, 9 D-2, 15 D-1, 32 P-5, 37 P-4, 35 P-3, 5 P-2/P-1, 14 G(1°C), 81 G(AC) et 9 AL |

<sup>a</sup> On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

*Note* : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VSG = Vice-Secrétaire général(e).

Tableau 1.3

**Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe**

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                                   | Changements                                    |                           |                                              |                       | Total      | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 <sup>a</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|------------|-----------------------------------------------|
|                                                                       | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 <sup>a</sup> | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |            |                                               |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang<br/>supérieur</b>        |                                                |                           |                                              |                       |            |                                               |
| VSG                                                                   | 1                                              | —                         | —                                            | —                     | —          | 1                                             |
| SGA                                                                   | 6                                              | —                         | —                                            | —                     | —          | 6                                             |
| SSG                                                                   | 4                                              | —                         | —                                            | —                     | —          | 4                                             |
| D-2                                                                   | 9                                              | —                         | —                                            | —                     | —          | 9                                             |
| D-1                                                                   | 16                                             | (1)                       | —                                            | -                     | (1)        | 15                                            |
| P-5                                                                   | 32                                             | —                         | —                                            | —                     | —          | 32                                            |
| P-4                                                                   | 37                                             | —                         | —                                            | —                     | —          | 37                                            |
| P-3                                                                   | 35                                             | —                         | —                                            | —                     | —          | 35                                            |
| P-2/1                                                                 | 5                                              | —                         | —                                            | —                     | —          | 5                                             |
| <b>Total partiel</b>                                                  | <b>145</b>                                     | <b>(1)</b>                | <b>—</b>                                     | <b>-</b>              | <b>(1)</b> | <b>144</b>                                    |
| <b>Agents des services généraux et des<br/>catégories apparentées</b> |                                                |                           |                                              |                       |            |                                               |
| G(1°C)                                                                | 14                                             | —                         | —                                            | —                     | —          | 14                                            |
| G(AC)                                                                 | 81                                             | —                         | —                                            | —                     | —          | 81                                            |
| AL                                                                    | 9                                              | —                         | —                                            | —                     | —          | 9                                             |
| <b>Total partiel</b>                                                  | <b>104</b>                                     | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b>   | <b>104</b>                                    |
| <b>Total</b>                                                          | <b>249</b>                                     | <b>(1)</b>                | <b>—</b>                                     | <b>-</b>              | <b>(1)</b> | <b>248</b>                                    |

<sup>a</sup> Comprend 11 postes temporaires : 1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC).

## I. Organes directeurs

- 1.2 Les ressources proposées au titre de cette composante sont celles dont auront besoin l'Assemblée générale, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité des contributions, le Comité des commissaires aux comptes, le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (part des dépenses à la charge de l'ONU), le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit. On trouvera dans le tableau 1.4 des informations sur cette composante et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les parties consacrées aux différentes composantes. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

**Tableau 1.4**  
**Organes directeurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Organe directeur</i>                                                                                                  | <i>Description</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <i>Informations supplémentaires</i>                                                                                                                                                                                                                                                                   | <i>2021<br/>(crédits<br/>ouverts)</i> | <i>2022<br/>(prévisions avant<br/>actualisation<br/>des coûts)</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| 1. Assemblée générale                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                       |                                                                    |
| a) Voyages de représentant(e)s d'États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés                     | Il s'agit de couvrir les frais de voyage (sans indemnités de subsistance) d'au maximum 5 représentant(e)s de chacun des États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés assistant à des sessions ordinaires de l'Assemblée générale et de 1 représentant(e) ou représentant(e) suppléant(e) dans le cas des sessions extraordinaires et des sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Mandat : résolutions <a href="#">1798 (XVII)</a> et <a href="#">41/213</a> de l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                    | 1 259,4                               | 1 259,4                                                            |
| b) Présidence de l'Assemblée générale                                                                                    | Il s'agit de renforcer les moyens dont dispose la présidence de l'Assemblée générale pour s'acquitter de ses fonctions et de veiller à ce que celle-ci soit pleinement habilitée à utiliser les crédits prévus au budget du Bureau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Mandat : résolutions <a href="#">52/220</a> , <a href="#">32/214</a> et <a href="#">54/249</a> de l'Assemblée générale et rapport <a href="#">A/52/303</a> du Secrétaire général (par. IB.10)<br><br>Reprise de la soixante-seizième session et partie principale de la soixante-dix-septième session | 210,8                                 | 210,8                                                              |
| c) Appui du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à la présidence de l'Assemblée générale | Il s'agit de financer les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et les heures supplémentaires nécessaires pour permettre au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de fournir un appui direct renforcé à la présidence de l'Assemblée. Ces ressources permettraient de financer la reconduction de 5 emplois de temporaire [2 D-2, 1 D-1, 1 P-5 et 1 G(AC)], ainsi qu'une période de chevauchement d'un mois chacun pour 4 d'entre eux (2 D-2, 1 D-1 et 1 P-5) afin de permettre à la nouvelle présidence de tirer le meilleur parti de la période de transition. Trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) pris sur les effectifs permanents existants du Département serviraient à fournir un appui à la présidence | Mandat : résolutions <a href="#">58/126</a> , <a href="#">59/313</a> , <a href="#">68/246</a> et <a href="#">72/261</a> de l'Assemblée générale<br><br>Reprise de la soixante-seizième session et partie principale de la soixante-dix-septième session                                               | 1 157,5                               | 1 157,5                                                            |

| <i>Organe directeur</i>                                                                      | <i>Description</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <i>Informations supplémentaires</i>                                                                                                                                                                                                                                           | <i>2021<br/>(crédits<br/>ouverts)</i> | <i>2022<br/>(prévisions avant<br/>actualisation<br/>des coûts)</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| 2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) | Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est chargé d'examiner les projets de budget, les rapports sur l'exécution des budgets et les rapports sur des questions administratives que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale, et d'établir des rapports à ce sujet. Le secrétariat du Comité est notamment chargé de fournir des conseils et un appui fonctionnels, techniques et administratifs au Comité sur les questions de politique générale ou de procédure                                                                                                        | Mandat : articles 155 à 157 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et résolutions <a href="#">14 (I)</a> et <a href="#">74/267</a> de l'Assemblée (portant modification du Règlement intérieur)<br><br>Composition : 21 experts<br><br>Nombre de sessions en 2022 : 3 | 6 147,1                               | 6 271,6                                                            |
| 3. Comité des contributions                                                                  | Le Comité des contributions conseille l'Assemblée générale sur la répartition des dépenses de l'Organisation entre les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. Il conseille également l'Assemblée en ce qui concerne la quote-part des dépenses que doivent assumer les nouveaux États Membres, les demandes de révision des quotes-parts formulées par les États Membres, les mesures à prendre en cas de défaut de paiement de leurs contributions par des États Membres et toute mesure à prendre en ce qui concerne l'application de l'Article 19 de la Charte | Mandat : résolution <a href="#">14 (I)</a> de l'Assemblée générale et articles 158 à 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée<br><br>Composition : 18 experts<br><br>Nombre de sessions en 2022 : 1                                                                          | 322,1                                 | 322,1                                                              |
| 4. Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)                                  | Le Comité des commissaires aux comptes audite les comptes de l'Organisation des Nations Unies et des fonds et programmes des Nations Unies, y compris ceux de tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, et présente les rapports d'audit correspondants à l'Assemblée générale, pour examen<br><br>Le secrétariat du Comité fournit un appui fonctionnel, technique et administratif au Comité, à son Comité des opérations d'audit ainsi qu'au Groupe d'auditeurs externes et à son groupe technique. Il                                                                                             | Mandat : résolution <a href="#">74 (I)</a> de l'Assemblée générale, telle que modifiée par la résolution <a href="#">55/248</a><br><br>Composition : 3 experts<br><br>Nombre de sessions en 2022 : 4                                                                          | 3 738,6                               | 3 738,6                                                            |

**Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble**

| Organe directeur                                                                                                                                                                       | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Informations supplémentaires                                                                                                                  | 2021              | 2022                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                               | (crédits ouverts) | (prévisions avant actualisation des coûts) |
|                                                                                                                                                                                        | effectue notamment des travaux de recherche et analyse les documents se rapportant à leurs activités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                               |                   |                                            |
| 5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses du secrétariat de la Caisse) | Il s'agit de financer les voyages des représentants <sup>a</sup> de l'Organisation des Nations Unies qui participent aux réunions du Comité mixte de la Caisse des pensions et la part des dépenses prises en charge par l'ONU et inscrites au budget ordinaire, conformément à l'arrangement de partage des coûts approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263, au titre des services que la Caisse des pensions fournit à l'Organisation                                                                                                      | Mandat : résolution 248 (III) de l'Assemblée générale<br>Composition : 33 experts:<br>Nombre de sessions en 2022 : 1                          | 5 023,6           | 5 023,6                                    |
| 6. Comité du programme et de la coordination                                                                                                                                           | Il s'agit de payer les frais de voyage (en classe économique) et une indemnité de subsistance (au taux normalement applicable aux membres du Secrétariat, majoré de 15 %) aux membres du Comité du programme et de la coordination, à titre de dérogation spéciale aux principes fondamentaux énoncés au paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                     | Mandat : décision 42/450 et résolution 31/93 de l'Assemblée générale<br>Composition : 34 États membres<br>Nombre de sessions en 2022 : 1      | 413,0             | 413,0                                      |
| 7. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit                                                                                                                           | Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a pour tâche de donner à l'Assemblée générale un avis sur l'étendue, les résultats et l'efficacité des audits et des autres travaux de contrôle et de la conseiller sur les mesures à prendre pour que l'administration applique effectivement les recommandations issues des audits et autres contrôles<br><br>Son secrétariat lui apporte un appui fonctionnel, technique et administratif, notamment en ce qui concerne la recherche et l'analyse de la documentation relative à ses activités | Mandat : résolutions 60/248 et 61/275 et décision 62/413 de l'Assemblée générale<br>Composition : 5 experts<br>Nombre de sessions en 2022 : 4 | 513,5             | 513,5                                      |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                               | <b>18 785,6</b>   | <b>18 910,1</b>                            |

<sup>a</sup> Membres nommés par le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.



# 1. Assemblée générale

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

- a) **Voyages de représentant(e)s d'États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés**

- 1.3 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 sont présentées dans le tableau 1.5 et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021.

Tableau 1.5

### Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense          | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       | Total    | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                           |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |             |                                                             |
| Voyages des représentants | 300,4                            | 1 259,4                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 1 259,4                                                     |
| Voyages du personnel      | 7,7                              | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | —                                                           |
| Autres changements        | 3,7                              | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | —                                                           |
| <b>Total</b>              | <b>311,8</b>                     | <b>1 259,4</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>1 259,4</b>                                              |

- 1.4 On trouvera dans le tableau 1.6 des informations sur le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le Bureau continuera de faire en sorte que les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion soient mieux respectées.

Tableau 1.6

### Respect des délais

(En pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 33,1                    | 33,3                    | 100                  | 100                  |

### b) Séances de l'Assemblée générale

- 1.5 On trouvera dans le tableau 1.7 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.7  
**Évolution des ressources financières, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                    | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          |             | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|-------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                     |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    | Pourcentage |                                                             |
| Autres dépenses de personnel        | 90,7                             | 2,0                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 2,0                                                         |
| Dépenses de représentation          | —                                | 26,6                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 26,6                                                        |
| Consultants                         | 11,1                             | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | —                                                           |
| Voyages du personnel                | 21,7                             | 104,2                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 104,2                                                       |
| Services contractuels               | 84,0                             | 43,7                         | —                         | —                                            | 18,1                  | 18,1     | 41,4        | 61,8                                                        |
| Frais généraux de<br>fonctionnement | 47,4                             | 34,3                         | —                         | —                                            | (18,1)                | (18,1)   | (52,8)      | 16,2                                                        |
| Fournitures et accessoires          | 3,6                              | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | —                                                           |
| Mobilier et matériel                | 9,1                              | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | —                                                           |
| Aménagement des locaux              | 1,8                              | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | —                                                           |
| Subventions et contributions        | 13,3                             | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | —                                                           |
| <b>Total</b>                        | <b>282,7</b>                     | <b>210,8</b>                 | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>210,8</b>                                                |

1.6 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 1.8 et la figure 1.I.

1.7 Comme le montre le tableaux 1.8, les ressources proposées pour 2022 s'élèvent à 210 800 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.8  
**Évolution des ressources financières, par source de financement et composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Composante                            | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          |             | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                       |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    | Pourcentage |                                                             |
| Présidence de l'Assemblée<br>générale | 282,7                            | 210,8                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 210,8                                                       |
| <b>Total partiel, 1</b>               | <b>282,7</b>                     | <b>210,8</b>                 | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>210,8</b>                                                |

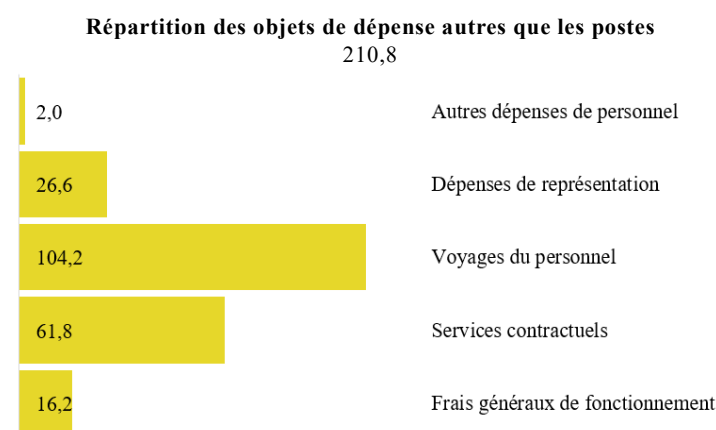
2) Ressources extrabudgétaires

| Composante                         | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(estimations) | Changements  | Pourcentage | 2022<br>(prévisions) |
|------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|--------------|-------------|----------------------|
| Présidence de l'Assemblée générale | 1 522,9                          | 1 500,0               | 250,0        | 16,7        | 1 750,0              |
| <b>Total partiel, 2</b>            | <b>1 522,9</b>                   | <b>1 500,0</b>        | <b>250,0</b> | <b>16,7</b> | <b>1 750,0</b>       |
| <b>Total</b>                       | <b>1 805,6</b>                   | <b>1 710,8</b>        | <b>250,0</b> | <b>14,6</b> | <b>1 960,8</b>       |

Figure 1.1

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

- 1.8 Comme le montre le tableau 1.8 (2), le Bureau compte recevoir des ressources extrabudgétaires, qui complètent les ressources du budget ordinaire et soutiennent l'exécution de ses mandats. Pour 2022, des ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) d'un montant de 1 750 000 dollars devraient être reçues, ce qui permettrait de disposer de capacités supplémentaires en matière d'assistance temporaire pour appuyer le travail du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. Les ressources extrabudgétaires représentent 89 % des ressources totales du Bureau.
- 1.9 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.10 On trouvera dans le tableau 1.9 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le non-respect des délais tenait à la programmation tardive des manifestations et à la désignation tardive des participants qui étaient dues à des impératifs changeants. Le Bureau s'efforcera de continuer d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

**Tableau 1.9**  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais                   | 8,3                     | 16,0                    | 100                  | 100                  |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 8,3                     | 35,0                    | 100                  | 100                  |

**c) Appui du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à la présidence de l'Assemblée générale**

- 1.11 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 sont présentées dans le tableau 1.10 et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021.

**Tableau 1.10**  
**Évolution des ressources financières, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense             | 2020<br>(dépenses effectives) | 2021<br>(crédits ouverts) | Changements            |                                     |                    |          |             | 2022<br>(prévisions avant actualisation des coûts) |
|------------------------------|-------------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------------------------|--------------------|----------|-------------|----------------------------------------------------|
|                              |                               |                           | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | Total    | Pourcentage |                                                    |
| Autres dépenses de personnel | 1 307,9                       | 1 157,5                   | –                      | –                                   | –                  | –        | –           | 1 157,5                                            |
| <b>Total</b>                 | <b>1 307,9</b>                | <b>1 157,5</b>            | <b>–</b>               | <b>–</b>                            | <b>–</b>           | <b>–</b> | <b>–</b>    | <b>1 157,5</b>                                     |

- 1.12 On trouvera dans le tableau 1.11 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le non-respect des délais d'achat de billets de voyage pour le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale sont dus à des retards dans le traitement des informations et des documents des voyageurs en raison des restrictions en matière de voyage liées à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le Bureau s'efforcera de continuer d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

**Tableau 1.11**  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais                   | 50,0                    | 50,0                    | 100                  | 100                  |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 66,7                    | 75,0                    | 100                  | 100                  |

**Conséquences de la COVID-19**

- 1.13 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. L'Assemblée, sous la direction de sa présidence, a pu poursuivre ses travaux en faisant preuve de créativité et garantir ainsi la continuité des activités tout en ralentissant la propagation de la maladie. Chaque année, en septembre, les États Membres se réunissent dans la salle de l'Assemblée générale au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York pour la session annuelle et son débat général très médiatisé. Les modalités de la soixante-

quinzième session ont différé en 2020 avec l'introduction d'un système hybride pour conduire les réunions, y compris l'utilisation de plateformes virtuelles, en raison de la crise sanitaire mondiale. Les aménagements ont tenu compte des évaluations des risques et des avis émanant du Comité pour la santé et la sécurité au travail de la Cellule de gestion des crises, des directives publiées par la ville et l'État hôtes, de la phase en cours du plan de retour dans les locaux du Siège et des dernières connaissances concernant les risques que la pandémie fait peser sur les représentants et le personnel de l'ONU. De nouvelles décisions de l'Assemblée ont été adoptées, notamment les décisions 74/544, 74/555, 74/558 et 74/561, sur la procédure de prise de décisions de l'Assemblée pendant la pandémie de COVID-19. Plusieurs réunions de l'Assemblée plénière et d'autres réunions connexes ont dû être reportées ou annulées.

- 1.14 Dans le même temps, toutefois, au cours de l'année 2020, pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, certaines activités prévues ont été ajustées et de nouvelles retenues, qui concourent aux objectifs du programme. Parmi ces modifications on peut citer la nomination de la Représentante permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Adela Raz, et du Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ivan Šimonović, en tant que coordinateurs de l'Assemblée générale pour les initiatives liées à la COVID-19, ce qui a conduit à l'adoption de la résolution 74/306, intitulée « Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ». L'Assemblée a adopté de nouvelles résolutions : « Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) » (résolution 74/270), « Coopération internationale visant à assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19 » (résolution 74/274) et « Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19 » (résolution 74/307). Le Bureau, dirigé par son président, a lancé une campagne pour la distribution équitable des vaccins dans le monde (#Vaccines4all). Une session extraordinaire consacrée à la pandémie de COVID-19 a été organisée au niveau des chefs d'État et de gouvernement les 3 et 4 décembre 2020, de 9 heures à 21 heures.
- 1.15 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, l'Assemblée générale tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Certains exemples de bonnes pratiques incluent l'utilisation de plateformes virtuelles, dans la mesure du possible, pour conduire les réunions de l'Assemblée. L'Assemblée a adopté de nouvelles résolutions et décisions, notamment la résolution 74/303, intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », dans laquelle elle a prié le Secrétaire général d'entreprendre, dans la limite des ressources existantes, une analyse de l'impact que la pandémie de COVID-19 a eu sur ses travaux et de faire un exposé sur la question au Groupe de travail spécial à sa soixante-quinzième session, et la décision 75/510 sur l'adoption du vote électronique comme procédure de prise de décisions à l'Assemblée générale lorsqu'il n'est pas possible de se réunir en présentiel.

## 2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

#### Vue d'ensemble

- 1.16 On trouvera dans les tableaux 1.12 à 1.14 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.12  
**Évolution des ressources financières, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                  | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       | Total        | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|-----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|--------------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                   |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |              |             |                                                             |
| Postes                            | 2 164,2                          | 2 121,3                      | 124,5                     | —                                            | —                     | 124,5        | 5,9         | 2 245,8                                                     |
| Autres dépenses de personnel      | 4,6                              | 90,4                         | —                         | —                                            | (8,2)                 | (8,2)        | (9,1)       | 82,2                                                        |
| Émoluments des non-fonctionnaires | 326,9                            | 295,6                        | —                         | —                                            | —                     | —            | —           | 295,6                                                       |
| Voyages des représentants         | 2 115,6                          | 3 524,4                      | —                         | —                                            | —                     | —            | —           | 3 524,4                                                     |
| Voyages du personnel              | 70,8                             | 11,6                         | —                         | —                                            | 8,2                   | 8,2          | 70,7        | 19,8                                                        |
| Services contractuels             | 40,4                             | 56,0                         | —                         | —                                            | —                     | —            | —           | 56,0                                                        |
| Frais généraux de fonctionnement  | 15,8                             | 30,7                         | —                         | —                                            | —                     | —            | —           | 30,7                                                        |
| Fournitures et accessoires        | 0,6                              | 8,6                          | —                         | —                                            | —                     | —            | —           | 8,6                                                         |
| Mobilier et matériel              | 19,7                             | 8,5                          | —                         | —                                            | —                     | —            | —           | 8,5                                                         |
| <b>Total</b>                      | <b>4 758,5</b>                   | <b>6 147,1</b>               | <b>124,5</b>              | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>124,5</b> | <b>2,0</b>  | <b>6 271,6</b>                                              |

Tableau 1.13  
**Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022**

(Nombre de postes)

|                                 | Nombre | Informations sur les postes                            |
|---------------------------------|--------|--------------------------------------------------------|
| Effectif approuvé pour 2021     | 12     | 1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 3 G(AC) |
| Changements relatifs aux postes | —      |                                                        |
| Effectif proposé pour 2022      | 12     | 1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 3 G(AC) |

Tableau 1.14  
**Postes proposés, par catégorie et par classe**

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                    | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Changements               |                                              |                       | Total | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------|
|                                                        |                                   | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |       |                                  |
| Administrateurs et fonctionnaires de<br>rang supérieur |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| D-2                                                    | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| D-1                                                    | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| P-5                                                    | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 2                                |
| P-4                                                    | 3                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 3                                |

| Catégorie et classe                                               | Changements                       |                           |                                              |                       |          | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------------------------------|
|                                                                   | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                  |
| P-3                                                               | 1                                 | –                         | –                                            | –                     | –        | 1                                |
| <b>Total partiel</b>                                              | <b>8</b>                          | <b>–</b>                  | <b>–</b>                                     | <b>–</b>              | <b>–</b> | <b>8</b>                         |
| <b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b> |                                   |                           |                                              |                       |          |                                  |
| G(1°C)                                                            | 1                                 | –                         | –                                            | –                     | –        | 1                                |
| G(AC)                                                             | 3                                 | –                         | –                                            | –                     | –        | 3                                |
| <b>Total partiel</b>                                              | <b>4</b>                          | <b>–</b>                  | <b>–</b>                                     | <b>–</b>              | <b>–</b> | <b>4</b>                         |
| <b>Total</b>                                                      | <b>12</b>                         | <b>–</b>                  | <b>–</b>                                     | <b>–</b>              | <b>–</b> | <b>12</b>                        |

1.17 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.15 à 1.17 et dans la figure 1.II.

1.18 Comme le montrent les tableaux 1.15 1) et 1.16 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 6 271 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 124 500 dollars (2,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation découle d'ajustements techniques. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.15

**Évolution des ressources financières, par source de financement et composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Composante                                                                                | Changements                      |                              |                           |                                              |                       |              | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|--------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                                                           | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total        |                                                             |
| Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) | 4 758,5                          | 6 147,1                      | 124,5                     | –                                            | –                     | 124,5        | 2,0                                                         |
| <b>Total partiel (1)</b>                                                                  | <b>4 758,5</b>                   | <b>6 147,1</b>               | <b>124,5</b>              | <b>–</b>                                     | <b>–</b>              | <b>124,5</b> | <b>2,0</b>                                                  |

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

| Composante                                                                                | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(estimations) | Changements  |             | 2022<br>(prévisions) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|--------------|-------------|----------------------|
|                                                                                           |                                  |                       |              | Pourcentage |                      |
| Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) | 461,6                            | 659,9                 | 126,8        | 19,2        | 786,7                |
| <b>Total partiel, 2</b>                                                                   | <b>461,6</b>                     | <b>659,9</b>          | <b>126,8</b> | <b>19,2</b> | <b>786,7</b>         |

**Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble**

| <i>Composante</i> | <i>2020<br/>(dépenses<br/>effectives)</i> | <i>2021<br/>(estimations)</i> | <i>Changements</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|-------------------|-------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|
| <b>Total</b>      | <b>5 220,1</b>                            | <b>6 807,0</b>                | <b>251,3</b>       | <b>3,7</b>         | <b>7 058,3</b>               |

Tableau 1.16

**Postes proposés pour 2022, par source de financement et composante**

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

| <i>Composante</i>                                                                         | <i>Changements</i>                         |                                   |                                                        |                               |              | <i>Effectif<br/>proposé<br/>pour 2022</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------|-------------------------------------------|
|                                                                                           | <i>Effectif<br/>approuvé<br/>pour 2021</i> | <i>Ajustements<br/>techniques</i> | <i>Nouveaux<br/>mandats<br/>et mandats<br/>élargis</i> | <i>Autres<br/>changements</i> | <i>Total</i> |                                           |
| Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) | 12                                         | —                                 | —                                                      | —                             | —            | 12                                        |
| <b>Total partiel (1)</b>                                                                  | <b>12</b>                                  | <b>—</b>                          | <b>—</b>                                               | <b>—</b>                      | <b>—</b>     | <b>12</b>                                 |

 2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

| <i>Composante</i>                                                                         | <i>2021<br/>(estimations)</i> | <i>Changements</i> | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|------------------------------|
| Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) | 3                             | —                  | 3                            |
| <b>Total partiel, 2</b>                                                                   | <b>3</b>                      | <b>—</b>           | <b>3</b>                     |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>15</b>                     | <b>—</b>           | <b>15</b>                    |

Tableau 1.17

**Évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                          | Changements                      |                              |                           |                                              |                       |       | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |             |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------------------------------------------------------|-------------|
|                                                          | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                                             | Pourcentage |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |                                                             |             |
| Postes                                                   | 2 164,2                          | 2 121,3                      | 124,5                     | —                                            | —                     | 124,5 | 5,9                                                         | 2 245,8     |
| Autres objets de dépense                                 | 2 594,4                          | 4 025,8                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 4 025,8     |
| Total                                                    | 4 758,5                          | 6 147,1                      | 124,5                     | —                                            | —                     | 124,5 | 2,0                                                         | 6 271,6     |
| Postes, par catégorie                                    |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |                                                             |             |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur      |                                  | 8                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 8           |

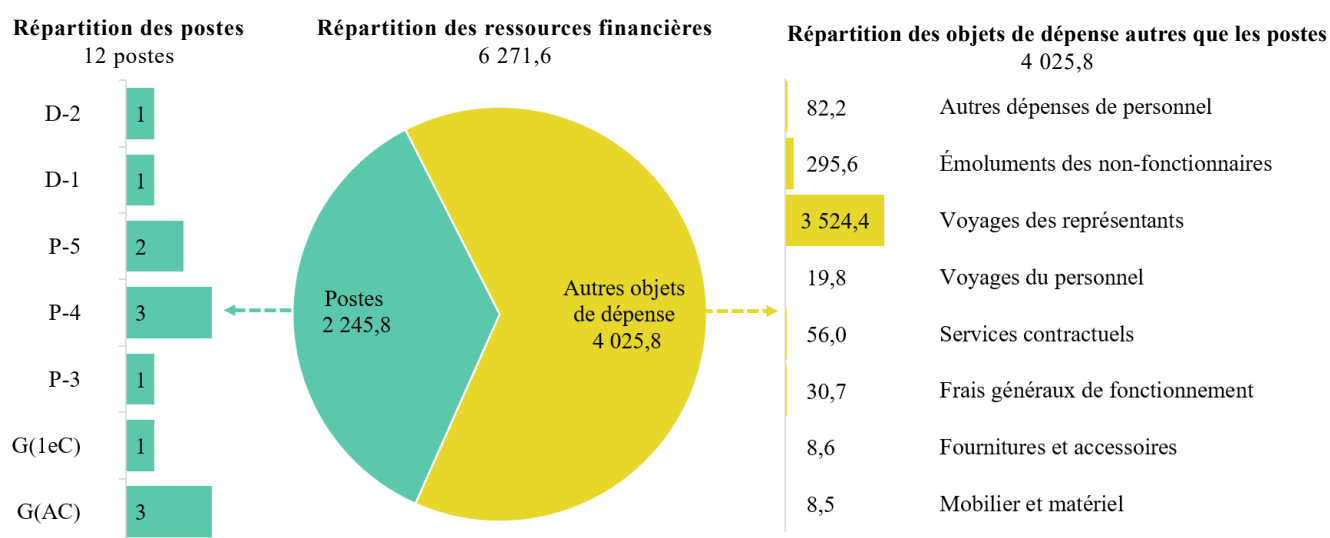


|                                                               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       |       | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------------------------------------------------------|
|                                                               |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                                             |
| Agents des services généraux<br>et des catégories apparentées |                                  | 4                            | –                         | –                                            | –                     | –     | 4                                                           |
| <b>Total</b>                                                  |                                  | <b>12</b>                    | –                         | –                                            | –                     | –     | <b>12</b>                                                   |

Figure 1.II

### Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Explications concernant les variations, par facteur et composante

### Ajustements techniques

- 1.19 Comme le montrent les tableaux 1.15 1) et 1.16 1), l'augmentation de 124 500 dollars est liée à l'effet-report des postes de fonctionnaire d'administration (P-3) et d'assistant(e) au service des séances [agent(e) des services généraux (Autres classes)] qui ont été créés en 2021 pour appuyer le secrétariat du Comité consultatif et à l'augmentation connexe du nombre des membres du Comité, conformément à la résolution [74/267](#) de l'Assemblée générale.

### Quotes-parts hors budget ordinaire

- 1.20 Comme le montrent les tableaux 1.15 2) et 1.16 2), les quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimé à 786 700 dollars pour 2022, permettront de financer trois postes (1 P-5 et 2 P-4) et d'appuyer le secrétariat du Comité consultatif dans ses travaux sur les opérations de maintien de la paix. Les quotes-parts hors budget ordinaire font apparaître une augmentation de 126 800 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2021, ce qui s'explique essentiellement par la révision des coûts salariaux et par l'application d'un taux de vacance plus faible que prévu pour un poste créé pendant l'exercice 2020/21, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 ([A/75/785](#)). Les quotes-parts hors budget ordinaire représentent 11,1 % des ressources totales prévues pour le Comité.

- 1.21 On trouvera dans le tableau 1.18 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.
- 1.22 Les restrictions des déplacements résultant de la pandémie de COVID-19 en 2020 ont eu une incidence sur le respect des délais relatifs aux voyages des membres du Comité consultatif. Des plans de voyage ont été modifiés à la dernière minute en raison de l'évolution des restrictions de déplacements adoptées à l'échelle nationale. En même temps que sont pris en compte les aspects relatifs à la COVID-19, on continue à s'efforcer de gérer les facteurs ayant précédemment eu une incidence sur les activités du Comité et le respect des délais, notamment les considérations liées à la charge de travail et le calendrier d'examen des rapports complexes par le Comité.

Tableau 1.18  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais                   | 100                     | 100                     | 100                  | 100                  |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 60                      | 59,1                    | 100                  | 100                  |

### Conséquences de la COVID-19

- 1.23 En 2020, la pandémie de COVID-19 a entravé l'exécution des activités prévues pour le Comité consultatif (et son secrétariat). Au début de la pandémie, afin d'assurer la continuité des opérations, le Comité est passé à l'utilisation de plateformes virtuelles pour mener ses réunions et continuer les activités suivantes : a) l'examen du budget-programme et des rapports d'exécution connexes présentés par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et l'établissement de rapports à ce sujet ; b) la formulation, à l'intention de l'Assemblée, d'avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui sont renvoyées ; c) l'examen, au nom de l'Assemblée, des budgets administratifs des institutions spécialisées et des propositions visant les arrangements financiers à conclure avec ces institutions ; d) l'examen des rapports du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de l'Organisation et des institutions spécialisées et l'établissement de rapports à ce sujet à l'intention de l'Assemblée ; e) l'examen d'autres demandes relatives à des questions administratives et budgétaires qui sont déléguées au Comité, telles que les demandes d'autorisation d'engagement de dépenses ou de création de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés par des contributions volontaires. Des missions sur le terrain ont été annulées en raison des restrictions des déplacements liées à la pandémie, et du fait des restrictions imposées au Comité, associées à l'environnement de travail virtuel, le secrétariat du Comité a dû fournir à ce dernier un soutien supplémentaire d'un niveau sans précédent en matière d'appui administratif, d'appui aux conférences et d'appui fonctionnel. Le secrétariat a prolongé ses heures d'activité et modifié ses méthodes de travail pour tenir compte des restrictions et des exigences accrues afin que les activités prévues ne soient pas annulées, modifiées ou révisées de manière significative, et ce, alors même qu'il comptait plusieurs postes vacants.
- 1.24 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins, le Comité consultatif tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les meilleures pratiques, on peut notamment citer l'utilisation, dans la mesure du possible, de plateformes virtuelles pour conduire les réunions ainsi que les ajustements permanents des méthodes opérés par le secrétariat afin d'appuyer le Comité.

### 3. Comité des contributions

#### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

##### Vue d'ensemble

- 1.25 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 sont présentées dans le tableau 1.19 et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021.

Tableau 1.19

#### Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                    | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          | Total    | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|-------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                     |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |          |             |                                                             |
| Voyages des représentants           | 20,3                             | 322,1                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 322,1                                                       |
| Frais généraux de<br>fonctionnement | 16,1                             | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | —                                                           |
| <b>Total</b>                        | <b>36,4</b>                      | <b>322,1</b>                 | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>322,1</b>                                                |

- 1.26 On trouvera dans le tableau 1.20 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le bureau continuera de respecter pleinement ces délais (taux de 100 %).

Tableau 1.20

#### Respect des délais

(En pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) <sup>a</sup> | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 100                     | —                                    | 100                  | 100                  |

<sup>a</sup> Le Comité n'a effectué aucun voyage en 2020 en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19.

### Conséquences de la COVID-19

- 1.27 En 2020, la pandémie de COVID-19 a entravé l'exécution des activités prévues pour le Comité (et son secrétariat). À sa quatre-vingtième session, le Comité s'est réuni virtuellement avec un ordre du jour restreint, étant donné les difficultés découlant de la COVID-19 et l'impossibilité de se réunir en personne. Le Comité a reçu les demandes de pays sollicitant une dérogation au titre de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies et, compte tenu des conditions difficiles dans lesquelles les travaux se sont déroulés, il a décidé de prendre acte des documents fournis au sujet de la méthode de calcul du barème des quotes-parts et de procéder à sa prochaine session à l'examen complet de la méthode, en application de l'article 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale ainsi que des résolutions 58/1 B et 73/271 de cette dernière.
- 1.28 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins, le Comité tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les meilleures pratiques, on peut notamment citer l'utilisation de plateformes virtuelles, dans la mesure du possible, pour conduire les réunions du Comité.

#### 4. Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)

##### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

###### Vue d'ensemble

- 1.29 On trouvera dans les tableaux 1.21 à 1.23 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.21

###### Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                 | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       |          | Total    | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                  |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |          |             |                                                             |
| Postes                           | 708,3                            | 840,3                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 840,3                                                       |
| Autres dépenses de personnel     | 2,5                              | 22,0                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 22,0                                                        |
| Voyages du personnel             | —                                | 28,3                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 28,3                                                        |
| Services contractuels            | 2 740,2                          | 2 790,5                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 2 790,5                                                     |
| Frais généraux de fonctionnement | 20,5                             | 44,1                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 44,1                                                        |
| Fournitures et accessoires       | —                                | 6,6                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 6,6                                                         |
| Mobilier et matériel             | 18,4                             | 6,8                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 6,8                                                         |
| <b>Total</b>                     | <b>3 489,9</b>                   | <b>3 738,6</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>3 738,6</b>                                              |

Tableau 1.22

###### Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

|                                 | Nombre | Informations sur les postes |
|---------------------------------|--------|-----------------------------|
| Effectif approuvé pour 2021     | 6      | 1 D-1, 1 P-3 et 4 G(AC)     |
| Changements relatifs aux postes | —      |                             |
| Effectif proposé pour 2022      | 6      | 1 D-1, 1 P-3 et 4 G(AC)     |

Tableau 1.23

###### Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                        | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       | Total | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------|
|                                                            |                                   |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |       |                                  |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| D-1                                                        | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |

| Catégorie et classe                                               | Changements                       |                           |                                              |                       |          | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------------------------------|
|                                                                   | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                  |
| P-3                                                               | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 1                                |
| <b>Total partiel</b>                                              | <b>2</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>2</b>                         |
| <b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b> |                                   |                           |                                              |                       |          |                                  |
| G(AC)                                                             | 4                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 4                                |
| <b>Total partiel</b>                                              | <b>4</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>4</b>                         |
| <b>Total</b>                                                      | <b>6</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>6</b>                         |

1.30 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.24 à 1.26 et dans la figure 1.III.

1.31 Comme le montre le tableau 1.24 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 3 738 600 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.24

**Évolution des ressources financières, par source de financement et composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Composante                                               | Changements                      |                              |                           |                                              |                       |          | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------------------------------------------------------|
|                                                          | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                                             |
| Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat) | 3 489,9                          | 3 738,6                      | —                         | —                                            | —                     | —        | 3 738,6                                                     |
| <b>Total partiel (1)</b>                                 | <b>3 489,9</b>                   | <b>3 738,6</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>3 738,6</b>                                              |

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

| Composante                                               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(estimations) | Changements |          | Pourcentage | 2022<br>(prévisions) |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|-------------|----------|-------------|----------------------|
|                                                          |                                  |                       |             |          |             |                      |
| Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat) | 4 414,9                          | 4 257,1               | —           | —        | —           | 4 257,1              |
| <b>Total partiel (2)</b>                                 | <b>4 414,9</b>                   | <b>4 257,1</b>        | <b>—</b>    | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>4 257,1</b>       |

**Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble**

**3) Ressources extrabudgétaires**

| <i>Composante</i>                                        | <i>2020<br/>(dépenses<br/>effectives)</i> | <i>2021<br/>(estimations)</i> | <i>Changements</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|
| Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat) | 6 325,5                                   | 6 300,7                       | –                  | –                  | 6 300,7                      |
| <b>Total partiel, 3</b>                                  | <b>6 325,5</b>                            | <b>6 300,7</b>                | <b>–</b>           | <b>–</b>           | <b>6 300,7</b>               |
| <b>Total</b>                                             | <b>14 230,3</b>                           | <b>14 296,4</b>               | <b>–</b>           | <b>–</b>           | <b>14 296,4</b>              |

Tableau 1.25

**Postes proposés pour 2022, par source de financement et composante**

(Nombre de postes)

**1) Budget ordinaire**

| <i>Composante</i>                                        | <i>Effectif<br/>approuvé<br/>pour 2021</i> | <i>Changements</i>                |                                                        |                               |              | <i>Effectif<br/>proposé<br/>pour 2022</i> |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------|-------------------------------------------|
|                                                          |                                            | <i>Ajustements<br/>techniques</i> | <i>Nouveaux<br/>mandats<br/>et mandats<br/>élargis</i> | <i>Autres<br/>changements</i> | <i>Total</i> |                                           |
| Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat) | 6                                          | –                                 | –                                                      | –                             | –            | 6                                         |
| <b>Total partiel (1)</b>                                 | <b>6</b>                                   | <b>–</b>                          | <b>–</b>                                               | <b>–</b>                      | <b>–</b>     | <b>6</b>                                  |

**2) Ressources extrabudgétaires**

| <i>Composante</i>                                        | <i>2021<br/>(estimations)</i> | <i>Changements</i> | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|------------------------------|
| Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat) | 1                             | –                  | 1                            |
| <b>Total partiel (2)</b>                                 | <b>1</b>                      | <b>–</b>           | <b>1</b>                     |
| <b>Total</b>                                             | <b>7</b>                      | <b>–</b>           | <b>7</b>                     |

Tableau 1.26

**Évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

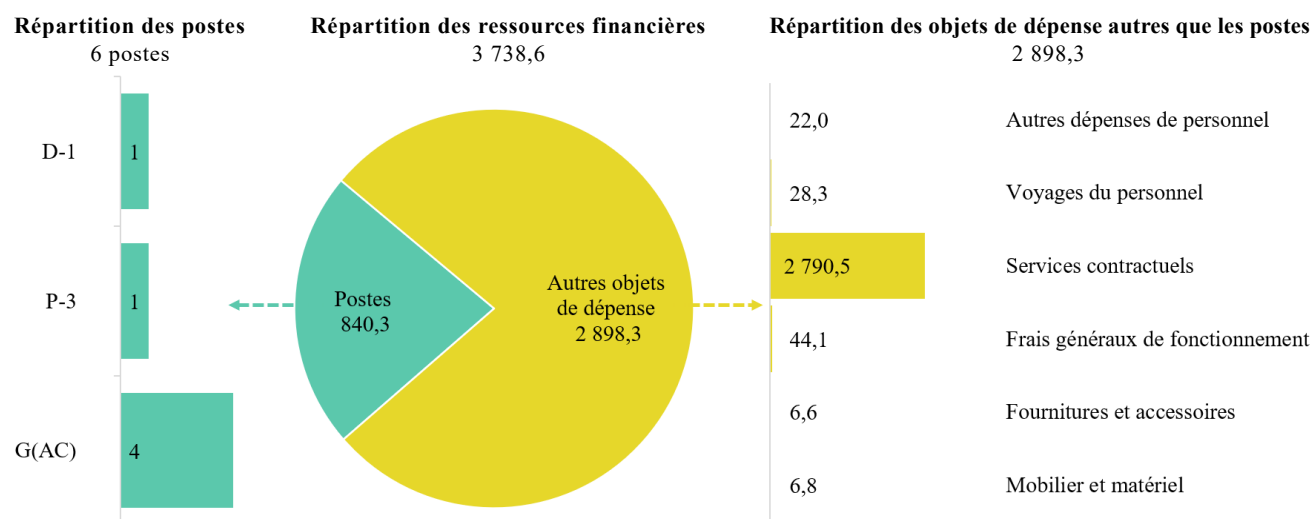
|                                                                 | <i>2020<br/>(dépenses<br/>effectives)</i> | <i>2021<br/>(crédits<br/>ouverts)</i> | <i>Changements</i>                |                                                        |                               |              | <i>2022<br/>(prévisions<br/>avant<br/>actualisation<br/>des coûts)</i> |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------|
|                                                                 |                                           |                                       | <i>Ajustements<br/>techniques</i> | <i>Nouveaux<br/>mandats<br/>et mandats<br/>élargis</i> | <i>Autres<br/>changements</i> | <i>Total</i> |                                                                        |
| <b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b> |                                           |                                       |                                   |                                                        |                               |              |                                                                        |
| Postes                                                          | 708,3                                     | 840,3                                 | –                                 | –                                                      | –                             | –            | 840,3                                                                  |
| Autres objets de dépense                                        | 2 781,5                                   | 2 898,3                               | –                                 | –                                                      | –                             | –            | 2 898,3                                                                |
| <b>Total</b>                                                    | <b>3 489,9</b>                            | <b>3 738,6</b>                        | <b>–</b>                          | <b>–</b>                                               | <b>–</b>                      | <b>–</b>     | <b>3 738,6</b>                                                         |

|                                                               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |       | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |             |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------------------------------------------------------|-------------|
|                                                               |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                                             | Pourcentage |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |                                                             |             |
| Administrateurs et<br>fonctionnaires de rang<br>supérieur     |                                  | 2                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 2           |
| Agents des services généraux<br>et des catégories apparentées |                                  | 4                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 4           |
| Total                                                         |                                  | 6                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 6           |

Figure 1.III

### Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 1.32 Comme le montre le tableau 1.24 2), les quotes-parts hors budget ordinaire qu'il est prévu d'obtenir en 2022, soit 4 257 100 dollars, serviront à financer les audits des missions de maintien de la paix en cours. Elles représentent 29,8 % des ressources totales du présent chapitre.
- 1.33 Comme le montrent les tableaux 1.24 3) et 1.25 2), le Comité des commissaires aux comptes devrait continuer de recevoir des contributions en espèces, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2022, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 6 300 700 dollars, ce qui permettra de financer 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes). Les ressources extrabudgétaires représentent 44,1 % des ressources totales prévues pour le Comité des commissaires aux comptes.
- 1.34 Les ressources extrabudgétaires servent à financer l'audit des projets de coopération technique entrepris par le Département des affaires économiques et sociales, les audits relatifs aux fonds d'affectation spéciale des entités des Nations Unies et l'ensemble des activités, entités et programmes relevant du Secrétariat [voir [A/75/5 \(Vol. I\)](#)], notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Centre du commerce international, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève, l'Université des Nations Unies, le Programme des Nations

Unies pour le développement (PNUD), le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la Caisse de prévoyance de l'UNRWA, le Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises de l'UNRWA, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Commission d'indemnisation des Nations Unies, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, l'École des cadres du système des Nations Unies, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, la Caisse du FEM (PNUD) et la Caisse du FEM (PNUE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et la CNUCED.

- 1.35 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Comité des commissaires aux comptes, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.36 On trouvera dans le tableau 1.27 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le secrétariat du Comité des commissaires aux comptes continuera de respecter pleinement les délais d'achat des billets d'avion (taux de 100 %).

Tableau 1.27

**Respect des délais**

(En pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) <sup>a</sup> | 2020<br>(taux prévu) | 2021<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais                   | 100                     | 100                                  | 100                  | 100                  |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 100                     | —                                    | 100                  | 100                  |

<sup>a</sup> Le Comité n'a effectué aucun voyage en 2020 en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19.

**Conséquences de la COVID-19**

- 1.37 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des activités prévues pour le Comité. Ce dernier a dû annuler les visites sur place et réaliser ses audits au moyen de plateformes virtuelles. Le recours à la méthode d'audit à distance a entraîné une augmentation du nombre de semaines de travail utilisées. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020, le nombre de semaines de travail s'est élevé à 5 011,6, soit 7,7 % de plus que les 4 654 semaines utilisées au cours de la même période en 2019. Les audits à distance ont été rendus possibles par l'utilisation du progiciel de gestion intégré de l'ONU. Malgré la pandémie, le Comité et ses équipes d'audit, la Secrétaire exécutive et le Comité des opérations d'audit ont su s'adapter et s'acquitter de leurs tâches à distance, de façon entièrement satisfaisante et conformément aux normes d'audit. Les sessions du Comité des commissaires aux comptes se sont tenues virtuellement, en présence de l'ensemble des membres. La session annuelle de 2020 du Groupe des auditeurs externes a été annulée ; toutefois, le groupe technique du Groupe a tenu une réunion en novembre et une réunion régulière supplémentaire en avril 2021, toutes deux virtuelles et en présence de l'ensemble des membres.



## 5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses du secrétariat de la Caisse)

### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

#### Vue d'ensemble

- 1.38 L'Assemblée générale a créé la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies en 1949 pour assurer des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et d'autres prestations connexes au personnel de l'ONU et des autres organisations qui pourraient s'y affilier. La Caisse est administrée, conformément aux statuts et aux règlements que l'Assemblée a adoptés, par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des organisations affiliées à la Caisse, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés. L'Assemblée exerce les pouvoirs de décision au nom de toutes les organisations affiliées.
- 1.39 Les dépenses engagées par le Comité des pensions d'une organisation affiliée au titre de l'administration des règlements sont imputées au budget général de cette organisation. Toutefois, comme le secrétariat central de la Caisse a été formé à partir du secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, par arrangement spécial avec le Comité mixte, il a continué d'assurer l'administration des pensions pour le compte de l'ONU. Pour ces services, l'ONU rembourse la Caisse sur la base des accords de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/246.
- 1.40 Au moment de l'établissement du présent rapport, le projet de budget de la Caisse commune des pensions pour 2022 n'avait pas été achevé. Les prévisions seront donc sujettes à révision en fonction du budget administratif de la Caisse pour 2022 et des mesures que prendra l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session sur la base des recommandations que le Comité mixte pourrait faire en 2021 en ce qui concerne ce budget. Un rapport sur les incidences administratives et budgétaires sera présenté à l'Assemblée à sa soixante-seizième session au cas où les recommandations du Comité mixte entraîneraient des dépenses différentes des présentes estimations.
- 1.41 On trouvera dans le tableau 1.28 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.28

#### Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense             | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       | Total  | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|--------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                              |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |        |             |                                                             |
| Voyages des représentants    | —                                | 95,3                         | —                         | —                                            | (12,0)                | (12,0) | (12,6)      | 83,3                                                        |
| Voyages du personnel         | 3,6                              | 43,3                         | —                         | —                                            | 12,0                  | 12,0   | 27,7        | 55,3                                                        |
| Subventions et contributions | 4 863,9                          | 4 885,0                      | —                         | —                                            | —                     | —      | —           | 4 885,0                                                     |
| <b>Total</b>                 | <b>4 867,5</b>                   | <b>5 023,6</b>               | —                         | —                                            | —                     | —      | —           | <b>5 023,6</b>                                              |

- 1.42 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 1.29 et la figure 1.IV.

**Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble**

- 1.43 Comme le montre le tableau 1.29 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 5 023 600 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.29

**Évolution des ressources financières, par source de financement et composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Composante                                                                                                                                                                          | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       |          | Total    | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                     |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |          |             |                                                             |
| Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses du secrétariat de la Caisse) | 4 867,5                          | 5 023,6                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 5 023,6                                                     |
| <b>Total partiel (1)</b>                                                                                                                                                            | <b>4 867,5</b>                   | <b>5 023,6</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>5 023,6</b>                                              |

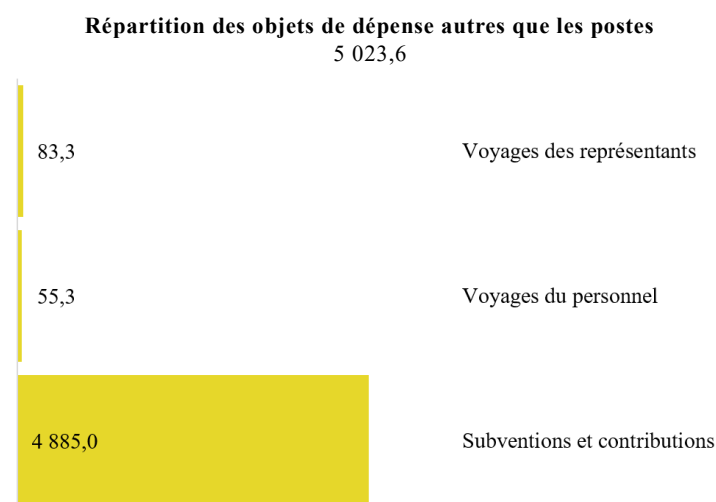
2) *Ressources extrabudgétaires*

| Composante                                                                                                                                                                          | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(estimations) | Changements |          | Pourcentage | 2022<br>(prévisions) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|-------------|----------|-------------|----------------------|
| Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses du secrétariat de la Caisse) | 2 918,3                          | 3 110,1               | —           | —        | —           | 3 110,1              |
| <b>Total partiel (2)</b>                                                                                                                                                            | <b>2 918,3</b>                   | <b>3 110,1</b>        | <b>—</b>    | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>3 110,1</b>       |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                        | <b>7 785,8</b>                   | <b>8 133,7</b>        | <b>—</b>    | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>8 133,7</b>       |

Figure 1.IV

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

- 1.44 Comme le montre le tableau 1.29 2), des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 110 100 dollars devraient être reçues en 2022, ce qui représente la part imputable aux fonds et programmes.
- 1.45 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle de la Caisse des pensions, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.46 On trouvera dans le tableau 1.30 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Des efforts ont été faits pour améliorer le respect de ces délais et il a notamment été rappelé aux voyageurs qu'ils étaient tenus de les observer et de fournir une justification en cas de non-respect. On s'efforcera de continuer d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

Tableau 1.30

**Respect des délais**

(En pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) <sup>a</sup> | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 66,7                    | —                                    | 100                  | 100                  |

<sup>a</sup> Aucun voyage n'a été effectué en 2020 en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19.

**Conséquences de la COVID-19**

- 1.47 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des activités prévues pour la Caisse. Le personnel est passé au télétravail et toutes les activités de la Caisse se sont poursuivies au moyen de plateformes virtuelles. La Caisse a publié un document intitulé « Le COVID-19 et la CCPPNU : la foire aux questions (FAQ) » afin d'informer les participants de la poursuite du traitement des prestations. Reconnaissant que certains participants et bénéficiaires pourraient ne pas être en mesure de lui soumettre leurs formulaires officiels dans le format habituellement requis, la Caisse a mis en place des dispositions permettant exceptionnellement la soumission électronique de ces formulaires.

officiels et de pièces justificatives pour garantir la continuité du service auprès de ses clients dans le monde entier. En outre, la Caisse a remplacé les échanges de documents papier par des moyens numériques en raison des restrictions des services postaux internationaux. La Caisse a également enregistré une baisse substantielle du nombre de dossiers concernant des droits à pension, les organisations affiliées ayant reporté les départs. Ce report devrait entraîner une augmentation significative de la charge de travail après la pandémie. Des informations préliminaires concernant les conséquences de la COVID-19 sur la mortalité et la morbidité des participants et des bénéficiaires seront connues grâce à l'analyse fondée sur les données d'expérience qui sera effectuée avant la prochaine évaluation complète arrêtée au 31 décembre 2021.

- 1.48 La Caisse a continué à suivre de près la situation financière de son portefeuille. Au cours du premier trimestre de 2020, la valeur du portefeuille a baissé parallèlement au recul des marchés ; toutefois, les marchés financiers ont retrouvé des couleurs dans les trimestres suivants de 2020 et la valeur du portefeuille a atteint des sommets. Au 16 avril 2021, la valeur de marché non audité des investissements totaux de la Caisse, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le secrétariat de la Caisse, était estimée à environ 85,6 milliards de dollars. Comme la pandémie de COVID-19 se poursuit, la Caisse s'attend à ce que le marché demeure volatile. Afin de tenir les clients informés, des informations sur la situation financière ont été publiées sur le site Internet de la Caisse<sup>1</sup>.

## 6. Comité du programme et de la coordination

### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

#### Vue d'ensemble

- 1.49 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 sont présentées dans le tableau 1.31 et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021.

Tableau 1.31  
Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                    | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       | Total    | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|-------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                     |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |             |                                                             |
| Voyages des représentants           | —                                | 413,0                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 413,0                                                       |
| Frais généraux de<br>fonctionnement | 20,6                             | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | —                                                           |
| <b>Total</b>                        | <b>20,6</b>                      | <b>413,0</b>                 | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>413,0</b>                                                |

- 1.50 On trouvera dans le tableau 1.32 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le secrétariat du Comité continuera de prendre des mesures en vue d'améliorer le taux de respect des délais d'achat des billets ; il sensibilisera notamment les voyageurs à cette question et leur demandera d'achever les préparatifs de leurs voyages dans les meilleurs délais.

<sup>1</sup> Voir <https://oim.unjspf.org/investments-at-glance/weekly-fund-performance>.

Tableau 1.32  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) <sup>a</sup> | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 56                      | —                                    | 100                  | 100                  |

<sup>a</sup> Le Comité n'a effectué aucun voyage en 2020 en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19.

## Conséquences de la COVID-19

- 1.51 Les conséquences de la COVID-19 sur les travaux du Comité sont décrites dans les paragraphes relatifs à la composante 2 du sous-programme 1 (Progiciel de gestion intégré, services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination, et services consultatifs de gestion) du chapitre 29A du projet de budget-programme (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) [voir [A/76/6 \(Sect. 29A\)](#)].

## 7. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

#### Vue d'ensemble

- 1.52 On trouvera dans les tableaux 1.33 à 1.35 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.33  
**Évolution des ressources financières, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                 | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          | Total    | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                  |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |          |             |                                                             |
| Postes                           | 345,9                            | 279,1                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 279,1                                                       |
| Autres dépenses de personnel     | 2,1                              | 11,6                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 11,6                                                        |
| Consultants                      | 3,1                              | 6,6                          | —                         | —                                            | (0,2)                 | (0,2)    | (3,0)    |             | 6,4                                                         |
| Voyages des représentants        | 23,4                             | 197,1                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 197,1                                                       |
| Voyages du personnel             | —                                | 10,7                         | —                         | —                                            | 0,2                   | 0,2      | 1,9      |             | 10,9                                                        |
| Services contractuels            | 4,6                              | 3,6                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 3,6                                                         |
| Frais généraux de fonctionnement | 1,6                              | 3,2                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 3,2                                                         |
| Fournitures et accessoires       | —                                | 1,1                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 1,1                                                         |
| Mobilier et matériel             | 2,3                              | 0,5                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 0,5                                                         |
| <b>Total</b>                     | <b>383,0</b>                     | <b>513,5</b>                 | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>513,5</b>                                                |

Tableau 1.34  
**Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022**

(Nombre de postes)

|                                 | <i>Nombre</i> | <i>Informations sur les postes</i> |
|---------------------------------|---------------|------------------------------------|
| Effectif approuvé pour 2020     | 2             | 1 P-5, 1 G(AC)                     |
| Changements relatifs aux postes | —             |                                    |
| Effectif proposé pour 2021      | 2             | 1 P-5, 1 G(AC)                     |

Tableau 1.35  
**Postes proposés, par catégorie et par classe**

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                           | Changements                       |                           |                                              |                       |       | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------|
|                                                               | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                  |
| Administrateurs et fonctionnaires de<br>rang supérieur        |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| P-5                                                           | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| Total partiel                                                 | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| Agents des services généraux et des<br>catégories apparentées |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| G(AC)                                                         | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| Total partiel                                                 | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| Total                                                         | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 2                                |

1.53 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 1.36 et la figure 1.V.

1.54 Comme le montre le tableau 1.36, les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 513 500 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.36  
**Évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

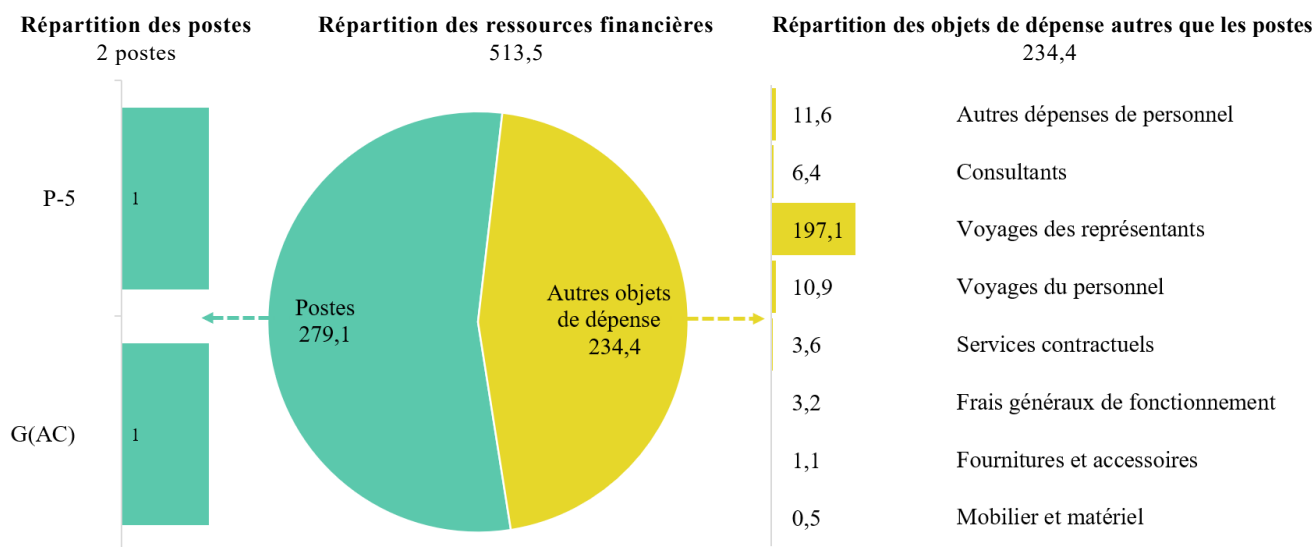
|                                                          | Changements                      |                              |                           |                                              |                       |       |             | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                          | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total | Pourcentage |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |             |                                                             |
| Postes                                                   | 345,9                            | 279,1                        | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 279,1                                                       |

|                                                               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       |          | Total    | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                               |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |          |             |                                                             |
| Autres objets de dépense                                      | 37,1                             | 234,4                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 234,4                                                       |
| <b>Total</b>                                                  | <b>383,0</b>                     | <b>513,5</b>                 | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>513,5</b>                                                |
| <b>Postes, par catégorie</b>                                  |                                  |                              |                           |                                              |                       |          |          |             |                                                             |
| Administrateurs et<br>fonctionnaires de rang<br>supérieur     |                                  | 1                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 1                                                           |
| Agents des services généraux<br>et des catégories apparentées |                                  | 1                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 1                                                           |
| <b>Total</b>                                                  |                                  | <b>2</b>                     | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>2</b>                                                    |

Figure 1.V

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



- 1.55 On trouvera dans le tableau 1.37 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le secrétariat du Comité continuera de prendre des mesures pour mieux faire respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion ; il sensibilisera notamment les voyageurs à cette question et leur demandera d'achever les préparatifs de leurs voyages aussi tôt que possible.

Tableau 1.37  
**Respect des délais**  
(Pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais                   | 100                     | 100                     | 100                  | 100                  |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 54,2                    | 66,7                    | 100                  | 100                  |

### Conséquences de la COVID-19

- 1.56 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des activités prévues pour le Comité. La quarante-neuvième session s'est tenue en présentiel à New York, en février, avant le début de la pandémie, mais les cinquantième, cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions ont eu lieu virtuellement. Ses membres se répartissant sur différents fuseaux horaires, le Comité a adapté ses méthodes de travail afin de pouvoir donner des conseils à l'Assemblée générale, comme prévu dans son mandat. Ainsi, lorsque le décalage horaire était de 11 heures, il a aménagé les horaires de ses séances (de 8 heures à midi) pour les commencer et les clore plus tôt. Cela a eu des effets sur les services de traduction, aspect essentiel de la communication lors des délibérations. Le Comité a également dû organiser des séances ad hoc pour examiner les points de l'ordre du jour qui n'avaient pas pu l'être au cours des sessions de trois ou quatre jours. Il a publié ses deux rapports sur le budget du Bureau des services de contrôle interne et son rapport annuel sur ses propres activités.



## II. Secrétaire général

### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

#### Vue d'ensemble

- 1.57 Aux termes de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, le Secrétaire général, qui est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité et nomme à son tour les membres du personnel, est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation. En vertu de l'Article 99 de la Charte, il exerce également une fonction politique de premier plan. L'Article 98 dispose que le Secrétaire général agit en cette qualité à toutes les réunions de l'Organisation et remplit toutes autres fonctions dont il est chargé par les organes principaux de cette dernière.
- 1.58 La Charte confère au Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, des responsabilités multiples et variées. Dans le cadre de son mandat, le Secrétaire général prend, de sa propre initiative, des décisions touchant des questions politiques, économiques, sociales et humanitaires très diverses. Il fait rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et, le cas échéant, sollicite leur avis. Il s'emploie à favoriser le règlement des différends entre États et peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il joue de plus un rôle déterminant dans l'action menée pour garantir le respect des droits humains. Il donne aux départements, bureaux et autres unités administratives du Secrétariat des instructions concernant la direction à suivre dans l'exécution de leurs tâches, définit les orientations des programmes et autres composantes de l'Organisation et en assure la coordination. En outre, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, il assure la coordination de l'ensemble de ces organismes. En 2022, l'action du Secrétaire général sera axée sur la réalisation des priorités de l'Organisation.
- 1.59 On trouvera dans les tableaux 1.38 à 1.40 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.38

#### Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                 | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       | Total | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                  |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |       |             |                                                             |
| Postes                           | 413,9                            | 611,1                        | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 611,1                                                       |
| Dépenses de représentation       | 23,4                             | 56,4                         | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 56,4                                                        |
| Voyages du personnel             | 122,6                            | 201,7                        | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 201,7                                                       |
| Frais généraux de fonctionnement | 165,5                            | 158,0                        | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 158,0                                                       |
| <b>Total</b>                     | <b>725,3</b>                     | <b>1 027,2</b>               | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | <b>1 027,2</b>                                              |

Tableau 1.39

**Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022**

(Nombre de postes)

|                                 | <i>Nombre</i> | <i>Informations sur les postes</i> |
|---------------------------------|---------------|------------------------------------|
| Effectif approuvé pour 2020     | 1             | Secrétaire général                 |
| Changements relatifs aux postes | —             |                                    |
| Effectif proposé pour 2021      | 1             | Secrétaire général                 |

Tableau 1.40

**Postes proposés, par catégorie et par classe**

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                    | Changements                       |                           |                                              |                       | Total | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------|
|                                                        | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |       |                                  |
| Administrateurs et fonctionnaires de<br>rang supérieur |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| Secrétaire général                                     | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| Total                                                  | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |

1.60 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 1.41 et la figure 1.VI.

1.61 Comme le montre le tableau 1.41, les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 1 027 200 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.41

**Évolution des ressources financières et des postes**

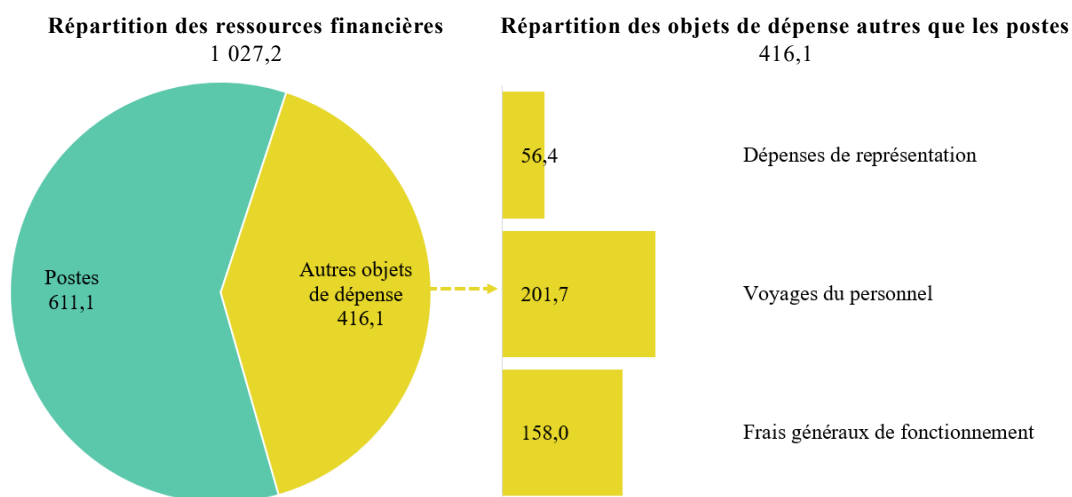
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                          | Changements                      |                              |                           |                                              |                       |       | 2022<br>(prévisions avant<br>actualisation<br>des coûts) |             |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------------------------------|-------------|
|                                                          | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                                          | Pourcentage |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |                                                          |             |
| Postes                                                   | 413,9                            | 611,1                        | -                         | -                                            | -                     | -     | -                                                        | 611,1       |
| Autres objets de dépense                                 | 311,5                            | 416,1                        | -                         | -                                            | -                     | -     | -                                                        | 416,1       |
| Total                                                    | 725,3                            | 1 027,2                      | -                         | -                                            | -                     | -     | -                                                        | 1 027,2     |
| Postes, par catégorie                                    |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |                                                          |             |
| Secrétaire général                                       |                                  | 1                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                        | 1           |
| Total                                                    |                                  | 1                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                        | 1           |

Figure 1.VI

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)



### III. Direction exécutive et administration

- 1.62 Les ressources demandées au titre de la direction exécutive et de l'administration permettraient de couvrir les dépenses du Cabinet du Secrétaire général et des bureaux des directrices générales de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Ces offices secondent le Secrétaire général dans les tâches qui lui incombent en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, comme énoncé à l'Article 97 de la Charte, en l'aidant : a) à définir la politique générale et à assurer la direction exécutive des travaux du Secrétariat, des fonds et programmes des Nations Unies et d'autres entités du système des Nations Unies ; b) à superviser et à coordonner les activités de l'Organisation dans le respect des décisions qu'il aura prises et des directives des organes intergouvernementaux compétents ; c) à entretenir les relations avec la presse et le public ; d) à s'acquitter de ses tâches de coordination vis-à-vis des organismes des Nations Unies, des organisations régionales et des organisations non gouvernementales ; e) à gérer les relations avec les organes principaux de l'Organisation et les gouvernements hôtes ; f) à entretenir des rapports avec les gouvernements et les délégations en application des Articles 98 et 99 de la Charte. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les sections consacrées aux différentes composantes. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

#### 1. Cabinet du Secrétaire général

##### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

###### Vue d'ensemble

- 1.63 Le Cabinet aide le Secrétaire général à définir la politique générale et à assurer la direction exécutive, la coordination et la prompte exécution des travaux relevant du Secrétariat, des programmes et des autres composantes de l'Organisation, et le seconde dans ses relations avec les gouvernements et les délégations, la presse et le public. Il lui prête également concours dans les domaines suivants : planification stratégique, établissement du rapport annuel de l'Organisation, affaires politiques, économiques et interorganisations, fonctions de liaison et de représentation, et mise en œuvre des priorités et des activités prescrites par l'Assemblée générale. Les ressources prévues pour le Cabinet servent en outre à couvrir les dépenses afférentes au poste de la Vice-Secrétaire générale, dont les attributions et responsabilités sont définies au paragraphe 1 de la résolution [52/12 B](#) de l'Assemblée générale.
- 1.64 Le Cabinet fonctionne comme un bureau intégré et rend compte au Secrétaire général par l'intermédiaire de la Directrice de cabinet. Les ressources demandées permettront de financer les postes et les autres objets de dépense requis pour l'exécution des activités du Secrétaire général.
- 1.65 Le nombre et la classe des postes restent inchangés. En 2021, le Secrétaire général a continué d'améliorer la structure du Cabinet en procédant à des transferts internes, comme indiqué dans l'organigramme figurant à l'annexe I.B du présent rapport, afin de tirer parti au mieux des ressources disponibles.
- 1.66 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Cabinet incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2020, la pandémie de COVID-19 a entraîné l'élimination de l'impression des documents. On estime que la rationalisation du traitement de la correspondance et de la documentation à laquelle le Cabinet a procédé a permis de renoncer en grande partie à l'impression des documents (environ 40 000 pages de moins en 2020). Le Cabinet continuera d'appliquer ces méthodes après la fin de la crise sanitaire.

- 1.67 Le Cabinet s'emploie activement à offrir des aménagements raisonnables, y compris des technologies d'assistance, aux membres du personnel qui ont un handicap. Ces activités se poursuivront en 2022.

**Vice-Secrétaire générale**

- 1.68 La Vice-Secrétaire générale, dont les attributions et responsabilités sont définies au paragraphe 1 de la résolution [52/12 B](#) de l'Assemblée générale, accordera une attention particulière au développement durable, notamment au Programme 2030, à la gestion de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, au financement du développement, au lien entre l'action humanitaire et le développement, aux changements climatiques, aux migrations, à la santé mondiale et aux questions connexes.

**Directrice de cabinet**

- 1.69 La Directrice de cabinet prête concours au Secrétaire général pour ce qui est de son action politique. Elle assure la liaison avec les États Membres et elle veille à la mise en œuvre des mesures de réforme de la gestion, de la paix et de la sécurité et autres à la demande du Secrétaire général, ainsi qu'à l'harmonisation des différents projets de réforme. Elle supervise l'appui fonctionnel que le Cabinet du Secrétaire général fournit au Comité exécutif, au Comité de gestion, au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires et au Groupe permanent de hauts responsables. Elle donne des orientations stratégiques et supervise les travaux et la gestion du Cabinet : activités du Sous-Secrétaire général à la coordination stratégique et des unités administratives, nomination de hauts responsables, établissement du calendrier et organisation des voyages, communication stratégique et rédaction des discours, activités du porte-parole, ou encore gestion et administration. Elle supervise donc directement les unités administratives présentées ci-après.

*Groupe du développement durable*

- 1.70 Le Groupe du développement durable œuvre à la coopération stratégique en matière de développement durable, notamment en ce qui concerne le Programme 2030, le financement du développement, les changements climatiques, les migrations, la mobilité humaine, le lien entre l'action humanitaire et le développement, la santé mondiale et les questions connexes. En apportant, directement ou par l'intermédiaire du Sous-Secrétaire général à la coordination stratégique, des éléments de fond à la Directrice de cabinet, il contribue à l'analyse intégrée des questions qui sont examinées aux réunions du Comité exécutif et à la préparation de ces réunions. Ses travaux s'articulent selon trois axes : objectifs de développement durable, changements climatiques et migrations.

*Groupe de la coordination stratégique*

- 1.71 Faisant rapport à la Directrice de cabinet, le Sous-Secrétaire général à la coordination stratégique contribue aux travaux du Cabinet au moyen d'analyses et d'avis sur l'ensemble des questions politiques et des questions relatives au maintien de la paix, au développement, à l'aide humanitaire, aux droits humains et à l'état de droit. Il préside le Comité des adjoints et remplit les fonctions de secrétaire du Comité exécutif et du Conseil de direction.

*Groupe de la planification stratégique et du suivi*

- 1.72 Le Groupe de la planification stratégique et du suivi contribue à la définition des priorités, à la planification, à l'analyse stratégique, à la gestion du risque institutionnel et à la mise en place des cadres d'orientation et de planification stratégiques ; il analyse les mesures de gestion des conflits arrêtées par l'Organisation et en planifie l'exécution, en accordant une attention particulière aux opérations de paix nouvelles ou en phase de transition, et, à cet effet, il réalise des études stratégiques et envisage différentes mesures d'intervention sur la base des informations disponibles ; il traduit les orientations du Secrétaire général en directives stratégiques où sont énoncés les paramètres généraux qui régiraient une éventuelle intervention de l'Organisation ; il veille à ce que les directives

stratégiques et les principes de planification arrêtés par le Secrétaire général soient respectés pendant toute la durée d'une opération ; il approfondit l'analyse intégrée des conflits et renforce les capacités de planification dans tout le système.

*Groupe des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme*

- 1.73 Le Groupe des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme est notamment chargé de collaborer étroitement avec les départements opérationnels afin d'apprécier la situation, d'analyser les tendances et d'émettre des avis sur les questions, nouvelles ou non, qui concernent l'action menée dans les domaines des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits humains ; il aide les hauts fonctionnaires à prendre des décisions concernant la situation des pays et les dossiers thématiques et, là où des intérêts communs sont en jeu, il veille à ce que les analyses, la communication de l'information et les interventions du système des Nations Unies soient efficaces et coordonnées ; il apporte des contributions de qualité, bien préparées, aux communications publiques et privées, et il fait en sorte que les questions relatives aux droits humains soient dûment prises en compte dans l'exécution des tâches susmentionnées.

*Groupe de l'état de droit*

- 1.74 Le Groupe de l'état de droit coordonne les activités du Cabinet du Secrétaire général relatives aux questions juridiques, à l'état de droit, à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent, à la justice internationale et à la lutte contre l'impunité ainsi qu'à la criminalité organisée et aux drogues, et favorise, dans l'ensemble de l'Organisation, la coordination, la cohérence et la qualité des activités liées à l'état de droit. Il s'emploie à promouvoir une approche stratégique de l'action de l'Organisation dans le domaine de l'état de droit et à mettre en relief l'importance fondamentale que revêt la primauté du droit pour le dialogue et la coopération entre les États Membres. En outre, il aide le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit à mener à bien les tâches énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur la question ([A/61/636-S/2006/980](#)).

*Groupe de la planification et des voyages*

- 1.75 Le Groupe de la planification et des voyages supervise l'établissement du calendrier des réunions, des manifestations et des voyages auxquels prend part le Secrétaire général et traite, en concertation avec les divers départements, bureaux et groupes, les invitations et les demandes d'entretiens individuels. Il est chargé, notamment, de préparer les activités programmées (réunions, manifestations diverses, voyages), ce qui comprend la constitution des dossiers d'information, la planification du déroulement des activités et l'organisation des voyages du Secrétaire général.

*Bureau de la communication stratégique et de la rédaction des discours*

- 1.76 Le Bureau de la communication stratégique et de la rédaction des discours est chargé de fournir au Secrétaire général des conseils en matière de communication sur ses priorités ou son action et, plus généralement, sur la mission de l'ONU. Il rédige des discours, des éditoriaux, des messages et d'autres documents pour le compte du Secrétaire général, de la Vice-Secrétaire générale et d'autres hauts fonctionnaires, il œuvre, en association avec ses homologues spécialistes de la communication et avec d'autres acteurs du système des Nations Unies, à la planification à long terme et au règlement des problèmes courants, et il veille à ce que les communications et allocutions soient diffusées sur toutes les plateformes, notamment dans les médias sociaux.

*Bureau du porte-parole*

- 1.77 Le Bureau du porte-parole informe les médias de l'action menée par le Secrétaire général et le système des Nations Unies, en tenant des réunions d'information quotidiennes, en répondant directement aux demandes des médias et organisant des conférences de presse, des présentations de fond et des entretiens avec le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale et d'autres hauts responsables. Il prête conseil au Secrétaire général, à la Vice-Secrétaire générale et à d'autres hauts

fonctionnaires en matière de relations avec les médias. Les fonctionnaires du Bureau accompagnent le Secrétaire général dans ses déplacements, le tiennent informé des nouvelles de dernière minute, communiquent avec les médias pour garantir la couverture de ses activités et veillent à ce qu'il soit pris acte de toutes ses déclarations.

#### *Groupe de la gestion et de l'administration*

- 1.78 Le Groupe de la gestion et de l'administration apporte un appui au Secrétaire général et au Cabinet dans les domaines des ressources humaines, de la gestion financière et budgétaire et de l'administration générale. Il exerce en outre des fonctions de conseil et de liaison concernant des questions liées à la gestion, au contrôle, à l'appui aux conférences, à la sûreté et à la sécurité, aux affaires juridiques, à la déontologie et à la discipline. Le Groupe, auquel est rattaché le Groupe de la tenue centralisée des dossiers, est également chargé de traiter la correspondance du Secrétaire général et du Cabinet.

#### **Conseillère principale pour les politiques**

- 1.79 La Conseillère principale pour les politiques contribue à l'action du Secrétaire général en ce qu'elle dégage une vision globale des questions de politique générale dans tous les domaines d'action de l'Organisation et en assure la supervision stratégique. Il lui incombe non seulement de favoriser une approche intégrée entre les différents domaines d'activité, mais aussi de diriger l'action menée en faveur d'une plus grande cohérence à l'échelle du système concernant la prévention des crises ainsi que la réalisation de la parité femmes-hommes dans l'Organisation.

#### **Conséquences de la COVID-19**

- 1.80 Depuis le début de la pandémie, la plupart des membres du personnel du Cabinet travaillent à distance et des mesures ont été prises pour atténuer les risques pour les personnes dont la présence dans les locaux est nécessaire en raison de la nature des fonctions qu'elles exercent. Le recours à des moyens de communication de pointe, à la visioconférence et au numérique a permis que, pour l'essentiel, le travail soit effectué efficacement. Les réunions qui se tiennent normalement en personne ont eu lieu virtuellement. Bien que la COVID-19 n'ait pas eu de conséquences majeures pour les activités, l'impossibilité de voyager et de rencontrer en personne des dignitaires et des représentants a entravé l'exécution de certaines activités plus délicates, comme celles qui concernent les bons offices du Secrétaire général.
- 1.81 Le Cabinet a dirigé et soutenu les efforts liés à la COVID-19 de tous les bureaux et départements extérieurs et entités sur le terrain, au Secrétariat et dans le système des Nations Unies, en assurant la continuité des opérations. Il a mis en place un outil de suivi de la continuité des opérations, qui a permis de superviser toutes les fonctions opérationnelles essentielles dans l'ensemble du Secrétariat et il a travaillé avec les principales parties prenantes pour remédier à toute insuffisance. Il a également soutenu les efforts faits à l'échelle du système pour renforcer la première ligne de maîtrise des risques dans tous les lieux d'affectation, établir un mécanisme d'évacuation sanitaire du personnel des Nations Unies et déployer les vaccins contre la COVID-19 pour le personnel travaillant en première ligne. Son personnel a aidé l'Équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises, le Comité de gestion et le Comité exécutif et participé aux décisions prises par ces entités concernant les questions liées à la continuité des opérations de l'Organisation et à la riposte à la COVID-19 en général.
- 1.82 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, en 2020, on a apporté des aménagements à certaines activités et on en a retenu de nouvelles, qui concourent aux objectifs. Ces activités ont notamment consisté à lancer et superviser, à l'échelle du système des Nations Unies, une riposte globale destinée à sauver des vies, à mener à grande échelle une action de santé publique coordonnée et complète, à donner des conseils sur les politiques à adopter pour faire face aux dimensions socioéconomiques et humanitaires dévastatrices de la crise et à ses conséquences épouvantables pour les droits humains, et à aider les États Membres à se relever et à reconstruire en

mieux. Dans le cadre de cette riposte, le Secrétaire général a publié une série de 24 notes d'orientation visant à donner des idées aux gouvernements sur les moyens de faire face aux conséquences de la crise et il a pris bien d'autres initiatives publiques afin d'attirer l'attention sur les populations et les pays les plus vulnérables. Son fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement a surtout visé les pauvres et les personnes vulnérables et des solutions innovantes, qui esquissent un avenir plus durable et plus inclusif pour toutes et tous, ont été proposées dans ce cadre.

- 1.83 On trouvera dans les tableaux 1.42 à 1.44 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.42

**Évolution des ressources financières, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                    | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          |             | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|-------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                     |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    | Pourcentage |                                                             |
| Postes                              | 15 083,2                         | 15 715,3                     | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 15 715,3                                                    |
| Autres dépenses de personnel        | 43,1                             | 108,0                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 108,0                                                       |
| Dépenses de représentation          | 0,5                              | 1,4                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 1,4                                                         |
| Voyages du personnel                | 359,9                            | 426,0                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 426,0                                                       |
| Services contractuels               | 164,0                            | 137,0                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 137,0                                                       |
| Frais généraux de<br>fonctionnement | 153,4                            | 99,7                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 99,7                                                        |
| Fournitures et accessoires          | 3,3                              | 45,3                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 45,3                                                        |
| Mobilier et matériel                | 34,0                             | 18,7                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 18,7                                                        |
| Autres changements                  | (0,1)                            | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | —                                                           |
| <b>Total</b>                        | <b>15 841,4</b>                  | <b>16 551,4</b>              | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>16 551,4</b>                                             |

Tableau 1.43

**Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022**

(Nombre de postes)

|                                    | Nombre | Informations sur les postes                                                          |
|------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif approuvé pour 2021        | 92     | 1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2/1, 7 G(1°C), 39 G(AC) |
| Changements relatifs<br>aux postes | —      |                                                                                      |
| Effectif proposé pour 2022         | 92     | 1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2/1, 7 G(1°C), 39 G(AC) |



Tableau 1.44  
Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                        | Changements                       |                           |                                              |                       | Total | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------|
|                                                            | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |       |                                  |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur        |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| VSG                                                        | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| SGA                                                        | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 2                                |
| SSG                                                        | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| D-2                                                        | 6                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 6                                |
| D-1                                                        | 7                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 7                                |
| P-5                                                        | 9                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 9                                |
| P-4                                                        | 11                                | —                         | —                                            | —                     | —     | 11                               |
| P-3                                                        | 7                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 7                                |
| P-2/1                                                      | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 2                                |
| Total partiel                                              | 46                                | —                         | —                                            | —                     | —     | 46                               |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| G(1°C)                                                     | 7                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 7                                |
| G(AC)                                                      | 39                                | —                         | —                                            | —                     | —     | 39                               |
| Total partiel                                              | 46                                | —                         | —                                            | —                     | —     | 46                               |
| Total                                                      | 92                                | —                         | —                                            | —                     | —     | 92                               |

1.84 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.45 à 1.47 et dans la figure 1.VII.

1.85 Comme le montre le tableau 1.45 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 16 551 400 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.45  
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

| Composante                            | Changements                      |                              |                           |                                              |                       |          | 202<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|------------------------------------------------------------|
|                                       | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                                            |
| Direction exécutive et administration | 15 841,4                         | 16 551,4                     | —                         | —                                            | —                     | —        | 16 551,4                                                   |
| <b>Total partiel (1)</b>              | <b>15 841,4</b>                  | <b>16 551,4</b>              | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>16 551,4</b>                                            |

**Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble**

**2) Quotes-parts hors budget ordinaire**

| <i>Composante</i>                     | <i>2020<br/>(dépenses<br/>effectives)</i> | <i>2021<br/>(estimations)</i> | <i>Changements</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|---------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|
| Direction exécutive et administration | 1 079,8                                   | 1 211,7                       | 2,9                | 0,2                | 1 214,6                      |
| <b>Total partiel (2)</b>              | <b>1 079,8</b>                            | <b>1 211,7</b>                | <b>2,9</b>         | <b>0,2</b>         | <b>1 214,6</b>               |

**3) Ressources extrabudgétaires**

| <i>Composante</i>                     | <i>2020<br/>(dépenses<br/>effectives)</i> | <i>2021<br/>(estimations)</i> | <i>Changements</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|---------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|
| Direction exécutive et administration | 20 596,7                                  | 28 337,6                      | (5 131,3)          | (18,1)             | 23 206,3                     |
| <b>Total partiel (3)</b>              | <b>20 596,7</b>                           | <b>28 337,6</b>               | <b>(5 131,3)</b>   | <b>(18,1)</b>      | <b>23 206,3</b>              |
| <b>Total</b>                          | <b>37 517,9</b>                           | <b>46 100,7</b>               | <b>(5 128,4)</b>   | <b>(11,1)</b>      | <b>40 972,3</b>              |

Tableau 1.46

**Postes proposés pour 2022, par source de financement et composante**

(Nombre de postes)

**1) Budget ordinaire**

| <i>Composante</i>                     | <i>Changements</i>                         |                                   |                                                        |                               |              | <i>Effectif<br/>proposé<br/>pour 2022</i> |
|---------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------|-------------------------------------------|
|                                       | <i>Effectif<br/>approuvé<br/>pour 2021</i> | <i>Ajustements<br/>techniques</i> | <i>Nouveaux<br/>mandats<br/>et mandats<br/>élargis</i> | <i>Autres<br/>changements</i> | <i>Total</i> |                                           |
| Direction exécutive et administration | 92                                         | —                                 | —                                                      | —                             | —            | 92                                        |
| <b>Total partiel (1)</b>              | <b>92</b>                                  | <b>—</b>                          | <b>—</b>                                               | <b>—</b>                      | <b>—</b>     | <b>92</b>                                 |

**2) Quotes-parts hors budget ordinaire**

| <i>Composante</i>                     | <i>2021<br/>(estimations)</i> | <i>Changements</i> | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|---------------------------------------|-------------------------------|--------------------|------------------------------|
| Direction exécutive et administration | 5                             | —                  | 5                            |
| <b>Total partiel (2)</b>              | <b>5</b>                      | <b>—</b>           | <b>5</b>                     |

**3) Ressources extrabudgétaires**

| <i>Composante</i>                     | <i>2021<br/>(estimations)</i> | <i>Changements</i> | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|---------------------------------------|-------------------------------|--------------------|------------------------------|
| Direction exécutive et administration | 17                            | 1                  | 18                           |
| <b>Total partiel (3)</b>              | <b>17</b>                     | <b>1</b>           | <b>18</b>                    |
| <b>Total</b>                          | <b>114</b>                    | <b>1</b>           | <b>115</b>                   |

Tableau 1.47

**Évolution des ressources financières et des postes**

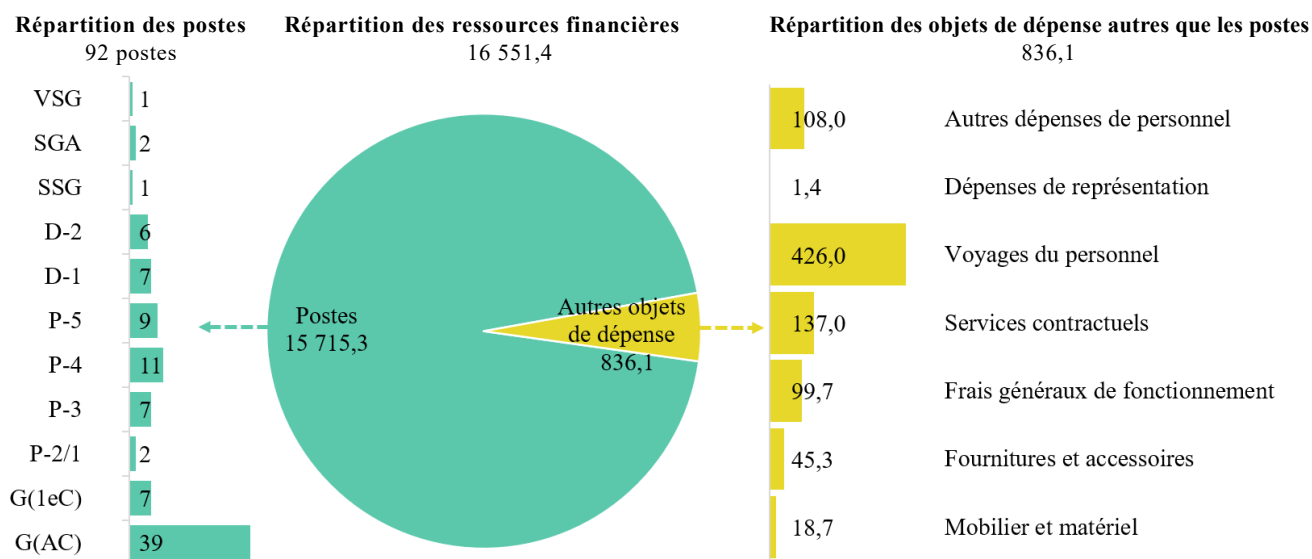
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |   | Total | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|---|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                               |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |   |       |             |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |   |       |             |                                                             |
| Postes                                                        | 15 083,2                         | 15 715,3                     | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 15 715,3                                                    |
| Autres objets de dépense                                      | 758,2                            | 836,1                        | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 836,1                                                       |
| Total                                                         | 15 841,4                         | 16 551,4                     | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 16 551,4                                                    |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |   |       |             |                                                             |
| Administrateurs et<br>fonctionnaires de rang<br>supérieur     |                                  | 46                           | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 46                                                          |
| Agents des services généraux<br>et des catégories apparentées |                                  | 46                           | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 46                                                          |
| Total                                                         |                                  | 92                           | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 92                                                          |

Figure 1.VII

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

- 1.86 Comme le montrent les tableaux 1.45 2) et 1.46 2), les quotes-parts hors budget ordinaire qu'il est prévu d'obtenir en 2022, soit 1 214 600 dollars, serviront à financer cinq postes [1 D-1, 2 P-5 et 2 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] inscrits au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Elles sont en augmentation de 2 900 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2021. On trouvera des informations complémentaires à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour

l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/75/785). Les quotes-parts hors budget ordinaire représentent 3,0 % des ressources totales du Cabinet.

- 1.87 Comme le montrent les tableaux 1.45 3) and 1.46 3), le Cabinet devrait recevoir des ressources extrabudgétaires, qui lui serviraient à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2022, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 23 206 300 dollars, ce qui permettra de financer 18 postes [ 1 D-2, 5 P-5, 7 P-4, 2 P-3, 1 P2/1, 1 G(1°C) et 1 G(AC)]. Les ressources serviraient à soutenir le Secrétaire général dans l'exercice de ses responsabilités et appuieraient les activités du Cabinet dans toutes les régions du monde, en contribuant au financement d'activités liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales et de projets spéciaux que le Cabinet mènerait; elles font apparaître une diminution de 5 131 300 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2021. Cette diminution tient principalement à la réduction prévue des contributions volontaires pour les projets limités dans le temps. Les ressources extrabudgétaires représentent 56,6 % des ressources totales du Cabinet.
- 1.88 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Cabinet, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.89 On trouvera dans le tableau 1.48 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. La grande majorité des voyages que font les membres du Cabinet sont ceux des délégations qui accompagnent le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale. Les visites officielles du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale font l'objet de préparatifs complexes, notamment logistiques, auxquels il est procédé en coordination avec de nombreux hauts responsables gouvernementaux pour l'établissement de l'ordre du jour et du calendrier des rencontres. Souvent, ces préparatifs ne sont achevés que peu de temps avant la date de départ, des modifications étant parfois apportées à la dernière minute. En outre, dans la plupart des cas, plusieurs réunions consécutives dans différents pays et régions sont organisées dans le cadre des visites officielles afin d'éviter les dépenses qui auraient dû être engagées si le voyage avait consisté en un aller-retour entre New York et une seule destination. Il est par conséquent plus difficile de coordonner ces voyages à étapes multiples avec de nombreux participants de haut niveau, et des préparatifs supplémentaires importants sont nécessaires pour faire face aux imprévus. Il convient de noter que le Cabinet travaille souvent directement avec le Groupe des voyages, qu'il réserve les billets en se fondant sur un itinéraire préliminaire afin de bénéficier des meilleurs tarifs et que les formalités administratives sont accomplies dans Umoja à un stade ultérieur, une fois confirmées les informations finales. Le Cabinet agit avec diligence et fait tout ce qui est en son pouvoir pour respecter pleinement les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion.

Tableau 1.48  
**Respect des délais**

(Pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais                   | 89                      | 78                      | 100                  | 100                  |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 34                      | 32                      | 100                  | 100                  |

---

## 2. Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève

### Avant-propos

Il est devenu évident avec la pandémie de COVID-19 que, pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, nous avons besoin de davantage de coopération et de solidarité à l'échelle internationale, ainsi que d'institutions multilatérales fortes et efficaces. Alors que le monde tente de se relever de la pandémie et de reconstruire en mieux, Genève est bien placée pour favoriser un multilatéralisme revitalisé pour le vingt et unième siècle.

L'Office des Nations Unies à Genève fournit des infrastructures, des services et un appui essentiels qui, associés à sa capacité de rassemblement unique en son genre, tant en présentiel qu'en virtuel, permettent à la communauté internationale d'œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité, du désarmement, des droits humains et de l'aide humanitaire, de la réalisation du Programme 2030 et de bien d'autres choses encore.

En tant que bureau de représentation du Secrétaire général en Suisse, l'Office est actif dans tous les domaines du mandat de l'ONU, notamment le programme de réforme du Secrétaire général et les initiatives en matière de politique, de développement, de sensibilisation et de communication ; il assure également les fonctions de protocole, de liaison diplomatique et dispense des avis à cet égard. En sa qualité de responsable désignée des Nations Unies pour la sécurité en Suisse, la Directrice générale dirige les activités de l'Office en vue de déterminer et de mettre en œuvre des mesures propres à améliorer la résilience, la sécurité et la rentabilité.

En tant qu'épicentre du plus grand conglomérat d'acteurs internationaux (gouvernements, secteur privé, société civile et milieux universitaires), l'Office embrasse l'innovation, la collaboration et la durabilité. Il a rapidement intégré les enseignements tirés de la pandémie et s'adapte afin de rendre ses services plus flexibles en vue de garantir l'inclusivité et l'accessibilité dans le temps.

Dans un même temps, le multilatéralisme en personne présente toujours des avantages. L'application du plan stratégique patrimonial se poursuit donc, afin de moderniser le Palais des Nations, ce qui permettra d'offrir un environnement plus sûr, plus adapté et plus accessible et de favoriser ainsi la pleine participation de toutes et tous aux travaux qui se déroulent dans ces bâtiments historiques.

L'Office des Nations Unies à Genève restera un prestataire de services d'excellence et un centre opérationnel du système des Nations Unies en 2022 et au-delà, aidant l'ONU, ses États Membres et la communauté internationale dans son ensemble à trouver des solutions durables à des problèmes complexes.

La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève  
(Signé) Tatiana **Valovaya**

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

- 1.90 Le Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève fournit un appui exécutif à la Directrice générale dans l'exercice de ses fonctions de représentante du Secrétaire général en Suisse, de Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies à Genève et de responsable désignée des questions de sécurité pour la Suisse, en application de la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation de l'Office des Nations Unies à Genève ([ST/SGB/2000/4](#)). Les attributions du Cabinet de la Directrice générale sont les suivantes :
- a) fournir un appui exécutif à la Directrice générale et l'aider à assurer la direction et l'administration d'ensemble de l'Office des Nations Unies à Genève et à coordonner les activités de ses différentes unités ;
  - b) assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les autres unités administratives du Secrétariat au Siège et dans les autres centres de conférence ;
  - c) entretenir des contacts avec les missions permanentes et les missions d'observation, notamment en coordonnant la transmission d'informations à ces missions ;
  - d) fournir des avis et un appui à la Directrice générale dans ses activités de communication, de relations publiques et d'information ;
  - e) dispenser des avis et prêter son concours à la Directrice générale dans l'exécution de fonctions de nature politique et de représentation auprès des États Membres et d'organisations intergouvernementales régionales et autres, et assurer la liaison avec les départements du Siège compétents dans ce domaine ;
  - f) organiser la célébration de journées internationales prescrites ou choisies ;
  - g) entretenir et renforcer la coopération avec les organismes des Nations Unies établis à Genève, notamment en organisant des consultations entre la Directrice générale et les responsables de fonds, programmes et institutions spécialisées à Genève, et en facilitant la coopération interinstitutions ;
  - h) aider la Directrice générale à bâtir des partenariats à l'appui des travaux menés par l'Organisation, notamment avec la société civile, les milieux universitaires et scientifiques et le secteur privé ; assurer la liaison avec les départements du Siège compétents dans ce domaine ; assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales, en premier lieu avec celles qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et faciliter leur participation aux activités de l'ONU ;
  - i) maintenir et renforcer la coopération avec les établissements d'enseignement universitaire et les organismes de recherche, la société civile, les groupes de réflexion et le secteur privé, notamment en organisant des manifestations conjointes ;
  - j) représenter le (la) Conseiller(ère) juridique à Genève, aider la Directrice générale pour toutes les questions juridiques, dispenser des avis juridiques aux départements et services de l'Office des Nations Unies à Genève ainsi qu'aux fonds et programmes basés à Genève, et assurer la liaison avec le pays hôte et les autres autorités au sujet des privilèges et immunités et de l'application des accords de siège et des autres questions en rapport avec les accords conclus par l'ONU ;
  - k) exercer les fonctions de protocole et de liaison diplomatique auprès des missions permanentes et des missions d'observation et auprès des autorités du pays hôte, dispenser des avis en ce qui concerne le protocole aux entités du système des Nations Unies à Genève et conseiller le Comité diplomatique de Genève dans ses travaux ;
  - l) appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 en menant des activités de communication et de sensibilisation et en mettant à profit la présence, à Genève, d'une multitude de parties prenantes

qui œuvrent directement à la réalisation des objectifs de développement durable et en jouant pour ce faire le rôle d'organisateur, de facilitateur et de relais entre les acteurs présents à Genève et dans d'autres centres de conférence.

- m) guider l'Office des Nations Unies à Genève dans son adaptation aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis, tels que les conférences hybrides, et assurer la continuité des activités au Palais des Nations pendant le projet de rénovation du plan stratégique patrimonial tout en favorisant une transition efficace vers de nouvelles méthodes de travail dans le cadre de l'initiative #NewWork.

1.91 On trouvera dans les tableaux 1.49 à 1.51 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.49  
**Évolution des ressources financières, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                    | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |   | Total | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|-------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|---|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                     |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |   |       |             |                                                             |
| Postes                              | 3 337,8                          | 3 422,3                      | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 3 422,3                                                     |
| Autres dépenses de personnel        | 41,2                             | 8,6                          | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 8,6                                                         |
| Dépenses de représentation          | 0,3                              | 3,5                          | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 3,5                                                         |
| Voyages du personnel                | 4,4                              | 19,3                         | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 19,3                                                        |
| Services contractuels               | 0,6                              | 0,6                          | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 0,6                                                         |
| Frais généraux de<br>fonctionnement | 2,3                              | —                            | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | —                                                           |
| Fournitures et accessoires          | 0,7                              | 1,2                          | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 1,2                                                         |
| Mobilier et matériel                | 4,6                              | 3,6                          | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 3,6                                                         |
| <b>Total</b>                        | <b>3 391,9</b>                   | <b>3 459,1</b>               | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | <b>3 459,1</b>                                              |

Tableau 1.50  
**Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022**

(Nombre de postes)

|                                    | Nombre | Informations sur les postes                                   |
|------------------------------------|--------|---------------------------------------------------------------|
| Effectif approuvé pour 2021        | 17     | 1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 2 G(1°C), 6 G(AC) |
| Changements relatifs<br>aux postes | —      |                                                               |
| Effectif proposé pour 2022         | 17     | 1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 2 G(1°C), 6 G(AC) |

Tableau 1.51  
**Postes proposés, par catégorie et par classe**

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                                   | Changements                       |                           |                                              |                       | Total    | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------------------------------|
|                                                                       | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |                                  |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de<br/>rang supérieur</b>        |                                   |                           |                                              |                       |          |                                  |
| SGA                                                                   | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 1                                |
| D-1                                                                   | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 2                                |
| P-5                                                                   | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 2                                |
| P-4                                                                   | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 2                                |
| P-3                                                                   | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 1                                |
| P-2/1                                                                 | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 1                                |
| <b>Total partiel</b>                                                  | <b>9</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>9</b>                         |
| <b>Agents des services généraux et des<br/>catégories apparentées</b> |                                   |                           |                                              |                       |          |                                  |
| G(1°C)                                                                | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 2                                |
| G(AC)                                                                 | 6                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 6                                |
| <b>Total partiel</b>                                                  | <b>8</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>8</b>                         |
| <b>Total</b>                                                          | <b>17</b>                         | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>17</b>                        |

1.92 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.52 à 1.54 et dans la figure 1.VIII.

1.93 Comme le montrent les tableaux 1.52 1) et 1.53 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 3 459 100 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.52  
**Évolution des ressources financières, par source de financement et composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Composante                            | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          |             | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                       |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    | Pourcentage |                                                             |
| Direction exécutive et administration | 3 391,9                          | 3 459,1                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 3 459,1                                                     |
| <b>Total partiel (1)</b>              | <b>3 391,9</b>                   | <b>3 459,1</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>3 459,1</b>                                              |



2) Ressources extrabudgétaires

| Composante                            | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(estimations) | Changements | Pourcentage | 2022<br>(prévisions) |
|---------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|-------------|-------------|----------------------|
| Direction exécutive et administration | 465,0                            | 465,0                 | —           | —           | 465,0                |
| <b>Total partiel (2)</b>              | <b>465,0</b>                     | <b>465,0</b>          | <b>—</b>    | <b>—</b>    | <b>465,0</b>         |
| <b>Total</b>                          | <b>3 856,9</b>                   | <b>3 924,1</b>        | <b>—</b>    | <b>—</b>    | <b>3 924,1</b>       |

Tableau 1.53

**Postes proposés pour 2022, par source de financement et composante**

(Nombre de postes)

1) Budget ordinaire

| Composante                            | Changements                       |                           |                                              |                       |          | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|---------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------------------------------|
|                                       | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                  |
| Direction exécutive et administration | 17                                | —                         | —                                            | —                     | —        | 17                               |
| <b>Total partiel (1)</b>              | <b>17</b>                         | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>17</b>                        |

2) Ressources extrabudgétaires

| Composante                            | 2021<br>(estimations) | Changements | 2022<br>(prévisions) |
|---------------------------------------|-----------------------|-------------|----------------------|
| Direction exécutive et administration | 3                     | —           | 3                    |
| <b>Total partiel (2)</b>              | <b>3</b>              | <b>—</b>    | <b>3</b>             |
| <b>Total</b>                          | <b>20</b>             | <b>—</b>    | <b>20</b>            |

Tableau 1.54

**Évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

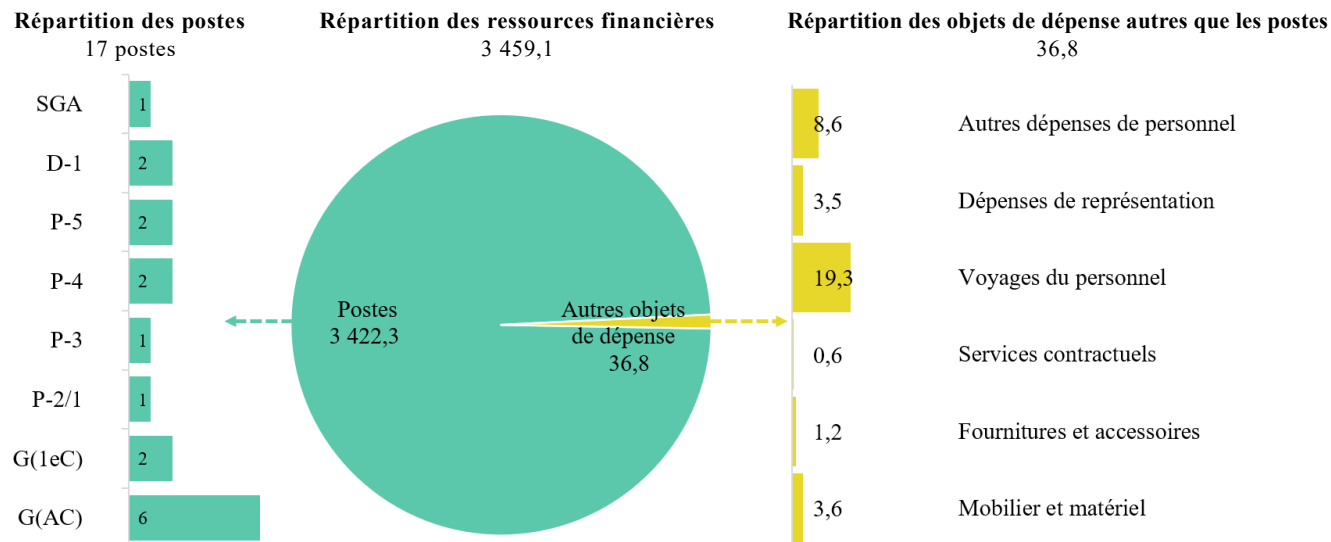
|                                                          | Changements                      |                              |                           |                                              |                       |       |             | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                          | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total | Pourcentage |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |             |                                                             |
| Postes                                                   | 3 337,8                          | 3 422,3                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 3 422,3                                                     |
| Autres objets de dépense                                 | 54,1                             | 36,8                         | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 36,8                                                        |
| Total                                                    | 3 391,9                          | 3 459,1                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 3 459,1                                                     |

|                                                            | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       |          | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------------------------------------------------------|
|                                                            |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                                             |
| <b>Postes, par catégorie</b>                               |                                  |                              |                           |                                              |                       |          |                                                             |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur        |                                  | 9                            | —                         | —                                            | —                     | —        | 9                                                           |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées |                                  | 8                            | —                         | —                                            | —                     | —        | 8                                                           |
| <b>Total</b>                                               |                                  | <b>17</b>                    | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>17</b>                                                   |

Figure 1.VIII

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)


**Ressources extrabudgétaires**

- 1.94 Comme le montrent les tableaux 1.52 2) et 1.53 2), le Cabinet de la Directrice générale devrait recevoir des contributions en espèces, qui compléteront les ressources du budget ordinaire et soutiendront l'exécution de ses mandats. En 2022, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 465 000 dollars, ce qui permettrait de financer trois postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes), comme indiqué dans le tableau 1.53 2). Ces ressources permettraient de financer les activités menées par le Cabinet en appui à la Section des affaires juridiques et à la Section des affaires politiques et des partenariats. Les ressources extrabudgétaires représentent 11,8 % des ressources totales du Cabinet.
- 1.95 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Cabinet de la Directrice générale, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.96 On trouvera dans le tableau 1.55 des informations sur le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le Cabinet de la Directrice générale continuera de planifier les voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

Tableau 1.55  
**Respect des délais**  
(Pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 73                      | 100                     | 100                  | 100                  |



---

### 3. Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne

#### Avant-propos

L'Office des Nations Unies à Vienne fournit des services essentiels au siège des Nations Unies à Vienne et s'efforce en permanence d'innover et d'améliorer l'aide qu'il apporte.

L'Office est fier de permettre aux entités des Nations Unies sises à Vienne de remplir leurs mandats et d'apporter un soutien vital à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en assurant la coordination du recrutement, des technologies de l'information et des communications, des achats, des finances et d'autres services administratifs.

Grâce à son personnel dévoué, l'Office des Nations Unies à Vienne a réussi à maintenir ses activités pendant une période difficile. Il a assuré la sécurité de son personnel et de ses clients, tout en aidant les États Membres à poursuivre et à conclure d'importants débats intergouvernementaux. Il a été à l'avant-garde, au sein de l'Organisation, de la promotion d'une participation sans exclusive au moyen de réunions virtuelles et hybrides et de l'utilisation de plateformes d'interprétation virtuelles. Il aborde 2022 avec dynamisme et créativité, prêt à aider ses clients et partenaires à relever de nouveaux défis.

Le pays et la ville hôtes de l'Office des Nations Unies à Vienne restent des partenaires essentiels dans ces efforts, et je leur suis reconnaissante de leur soutien indéfectible. La diffusion des valeurs des Nations Unies en Autriche et à Vienne, ainsi que la valorisation de l'accueil des Nations Unies et de la présence de l'un des quatre sièges mondiaux, sont des priorités pour moi en tant que Directrice générale. C'est pourquoi l'Office continuera de promouvoir le multilatéralisme et de s'en faire le champion par ses activités de sensibilisation et son travail.

L'excellence de l'Office des Nations Unies à Vienne en tant que prestataire dépend de l'excellence de son personnel. Je reste fermement déterminée à faire en sorte que l'Office constitue un environnement respectueux et accessible à toutes et à tous, qui offre des possibilités d'innovation et de perfectionnement du personnel, et applique une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement et de discrimination. Il continuera de s'appuyer sur les plans et stratégies approuvés, notamment sur son premier plan d'action pour l'inclusion du handicap, lancé à la fin de l'année 2020.

La promotion de la diversité, de l'inclusion, de la représentation géographique et de l'égalité des genres est très importante pour moi. Je veux que tout le personnel puisse être fier de faire partie de l'Office des Nations Unies à Vienne parce qu'il reflète les personnes que nous servons et est le mieux placé pour aider les entités des Nations Unies à Vienne à mettre le monde sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable au cours de la décennie d'action.

La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne  
(Signé) Ghada Waly

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

- 1.97 Le Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne apporte un appui exécutif à la Directrice générale dans l'exercice de ses fonctions de représentante du Secrétaire général en Autriche, de Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies à Vienne, dont fait partie le Service d'information des Nations Unies, et de responsable désignée des questions de sécurité pour l'Autriche. Il assure en outre la liaison avec le Gouvernement hôte et d'autres gouvernements, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales basées à Vienne. La Directrice générale est également chargée de la direction exécutive de l'ONUDC. Le Bureau de la Directrice exécutive est intégré à celui de la Directrice générale et financé au moyen des ressources de l'ONUDC. Les fonctions du Bureau de la Directrice générale, énoncées dans la circulaire du Secrétaire général relative à l'organisation de l'Office des Nations Unies à Vienne ([ST/SGB/2004/5](#)), sont les suivantes :
- a) aider la Directrice générale à assurer la direction exécutive et l'administration de l'Office des Nations Unies à Vienne et à coordonner les activités de ses différentes unités ;
  - b) coopérer avec le Gouvernement hôte et fournir des services de protocole pour le compte des bureaux de l'ONU à Vienne, notamment recevoir et examiner les lettres de créance des chefs des missions permanentes à Vienne et assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ;
  - c) représenter le (la) Conseiller(ère) juridique à Vienne, assister la Directrice générale pour toutes les questions juridiques et fournir des services juridiques aux entités du Secrétariat de l'ONU à Vienne ;
  - d) prendre les dispositions requises pour faire représenter l'ONU aux réunions et conférences qui se tiennent à Vienne ;
  - e) agir en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Agence internationale de l'énergie atomique et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour les questions de politique générale qui intéressent l'ensemble des organismes sis à Vienne ;
  - f) assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les autres unités du Secrétariat au Siège.
- 1.98 On trouvera dans les tableaux 1.56 à 1.58 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.56

### Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense             | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       | Total | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                              |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |       |             |                                                             |
| Postes                       | 977,3                            | 1 378,0                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 1 378,0                                                     |
| Autres dépenses de personnel | —                                | 5,1                          | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 5,1                                                         |
| Dépenses de représentation   | —                                | 1,1                          | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 1,1                                                         |
| Consultants                  | 1,1                              | —                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | —                                                           |
| Voyages du personnel         | —                                | 10,9                         | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 10,9                                                        |
| Services contractuels        | 12,5                             | 14,0                         | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 14,0                                                        |

| Objet de dépense                 | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          | Total    | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                  |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |          |             |                                                             |
| Frais généraux de fonctionnement | 2,1                              | 0,7                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 0,7                                                         |
| Fournitures et accessoires       | 0,9                              | 2,5                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 2,5                                                         |
| Mobilier et matériel             | —                                | 5,1                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 5,1                                                         |
| <b>Total</b>                     | <b>993,9</b>                     | <b>1 417,4</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>1 417,4</b>                                              |

Tableau 1.57  
**Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022**

(Nombre de postes)

|                                 | Nombre | Informations sur les postes              |
|---------------------------------|--------|------------------------------------------|
|                                 |        |                                          |
| Effectif approuvé pour 2021     | 9      | 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1eC) et 4 G(AC) |
| Changements relatifs aux postes | —      |                                          |
| Effectif proposé pour 2022      | 9      | 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1eC) et 4 G(AC) |

Tableau 1.58  
**Postes proposés, par catégorie et par classe**

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                           | Changements                       |                           |                                              |                       | Total | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------|
|                                                               | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |       |                                  |
| Administrateurs et fonctionnaires de<br>rang supérieur        |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| P-5                                                           | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| P-4                                                           | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 2                                |
| P-3                                                           | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| Total partiel                                                 | 4                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 4                                |
| Agents des services généraux et des<br>catégories apparentées |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| G(1°C)                                                        | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| G(AC)                                                         | 4                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 4                                |
| Total partiel                                                 | 5                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 5                                |
| Total                                                         | 9                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 9                                |

1.99 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 1.59 et la figure 1.IX.

1.100 Comme le montre le tableau 1.59 ci-dessous, les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 1 417 400 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux

crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.59

**Évolution des ressources financières et des postes**

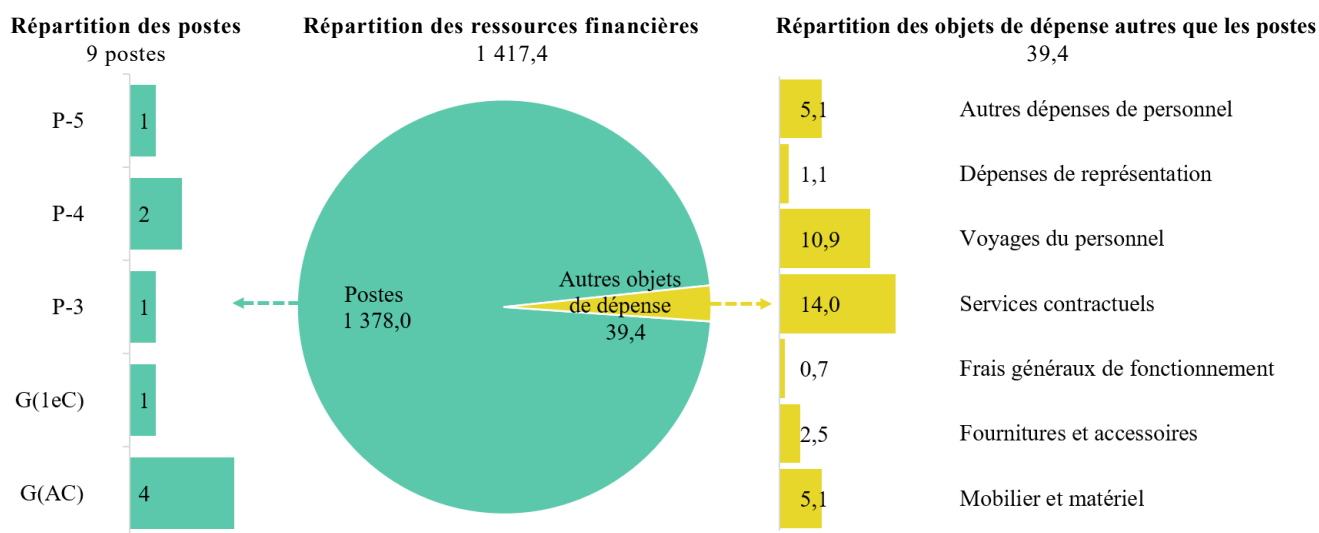
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                               | Changements                      |                              |                           |                                              |                       |          | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |                |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------------------------------------------------------|----------------|
|                                                               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                                             | Pourcentage    |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |          |                                                             |                |
| Postes                                                        | 977,3                            | 1 378,0                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 1 378,0        |
| Autres objets de dépense                                      | 16,7                             | 39,4                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 39,4           |
| <b>Total</b>                                                  | <b>993,9</b>                     | <b>1 417,4</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>                                                    | <b>1 417,4</b> |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |          |                                                             |                |
| Administrateurs et<br>fonctionnaires de rang<br>supérieur     |                                  | 4                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 4              |
| Agents des services généraux<br>et des catégories apparentées |                                  | 5                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 5              |
| <b>Total</b>                                                  |                                  | <b>9</b>                     | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>                                                    | <b>9</b>       |

Figure 1.IX

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



- 1.101 On trouvera dans le tableau 1.60 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. En 2020, aucun voyage n'a été effectué en raison de la pandémie de COVID-19. Le Cabinet de la Directrice générale continuera tout de même de planifier les voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.



Tableau 1.60  
**Respect des délais**  
(Pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) <sup>a</sup> | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais                   | 93,0                    | 91,0                                 | 100                  | 100                  |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 79,3                    | —                                    | 100                  | 100                  |

<sup>a</sup> Aucun voyage n'a été effectué en 2020 en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19.



---

## 4. Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi

### Avant-propos

Créé en 1996, l'Office des Nations Unies à Nairobi est le plus jeune des bureaux hors Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il demeure le seul et unique centre de conférence des Nations Unies en Afrique et, plus largement, dans les pays du Sud.

En sa qualité de représentante du Secrétaire général, la Directrice de l'Office des Nations Unies à Nairobi fournit des conseils et un appui sur un large éventail de questions politiques, diplomatiques et transversales concernant la région et exerce des fonctions politiques spéciales et des missions de représentation.

En 2022, le Cabinet de la Directrice générale continuera de représenter le Secrétaire général dans les relations avec les missions permanentes auprès de l'Organisation à Nairobi et les organisations régionales. Il sera l'interlocuteur principal des autorités du pays hôte pour toutes les questions touchant le fonctionnement des bureaux des Nations Unies et de ses organes et programmes dotés d'une administration distincte au Kenya. La Directrice générale est la responsable désignée du système des Nations Unies pour les questions de sûreté et de sécurité au Kenya. En 2022, le Cabinet aidera la Directrice générale à continuer d'accroître la visibilité de l'Office des Nations Unies à Nairobi et à en moderniser les infrastructures et les installations, compte tenu de l'importance croissante que revêt ce centre de conférence mondial et dynamique des Nations Unies, notamment en s'acquittant efficacement des fonctions d'appui administratif confiées à l'Office auprès d'autres entités des Nations Unies.

L'Office fournit des services d'administration en matière de ressources humaines, d'états de paie et de finances au personnel recruté sur le plan international en poste dans plus de 131 bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans le monde. En sa qualité de prestataire de services régionaux, il facilite les voyages à l'étranger, le recrutement de consultants et les services d'achat pour les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en Afrique. En 2022, il continuera de collaborer étroitement avec le Département de l'appui opérationnel et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin d'élargir encore son concours.

Siège international abritant aussi bien des bureaux régionaux que des bureaux de pays, des missions politiques spéciales et des opérations de paix, l'Office de Nairobi est l'un des centres de conférence les plus singuliers du système des Nations Unies. Considérées dans leur ensemble, les activités de ces entités des Nations Unies établies à Nairobi contribuent largement à la promotion des objectifs et des valeurs de l'Organisation au Kenya, dans la région et à travers le monde.

L'Office des Nations Unies à Nairobi fournit des services d'administration et d'appui de qualité à divers programmes et mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies et mène des activités essentielles à l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans leur ensemble. Tout au long de l'année 2022, il continuera de fournir à ses clients des services exemplaires afin de favoriser l'exécution de leurs mandats essentiels et la réalisation des objectifs de développement durable.

La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi  
(Signé) Zainab Hawa **Bangura**

**B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022****Vue d'ensemble**

- 1.102 Les fonctions du Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi sont décrites dans la circulaire du Secrétaire général relative à l'organisation de l'Office (ST/SGB/2009/3). La Directrice générale est responsable de toutes les activités de l'Office. Elle représente le Secrétaire général, s'acquitte de fonctions de représentation et de liaison auprès du Gouvernement hôte, des missions permanentes et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant leur siège à Nairobi. Elle assure également la direction exécutive et l'administration de l'Office, notamment des services administratifs, des services de conférence et autres services d'appui et services communs, ainsi que des activités du Centre d'information des Nations Unies à Nairobi. Les attributions du Cabinet de la Directrice générale sont les suivantes :
- a) aider la Directrice générale à s'acquitter de toutes ses fonctions, y compris des responsabilités spéciales qui lui sont confiées par le Secrétaire général ;
  - b) coopérer avec le Gouvernement hôte et assurer des services de protocole pour le compte de l'Office, notamment recevoir et examiner les lettres de créance des chefs de missions permanentes à Nairobi ;
  - c) fournir des services consultatifs d'ordre juridique à l'Office des Nations Unies à Nairobi, au PNUE et à ONU-Habitat ;
  - d) assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les autres services du Secrétariat au Siège.
- 1.103 On trouvera dans les tableaux 1.61 à 1.63 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.61

**Évolution des ressources financières, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                 | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          | Total    | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                  |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |          |             |                                                             |
| Postes                           | 1 033,2                          | 864,5                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 864,5                                                       |
| Autres dépenses de personnel     | 0,1                              | 8,0                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 8,0                                                         |
| Dépenses de représentation       | —                                | 1,0                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 1,0                                                         |
| Voyages du personnel             | 16,0                             | 16,8                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 16,8                                                        |
| Services contractuels            | 20,7                             | 21,5                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 21,5                                                        |
| Frais généraux de fonctionnement | 15,4                             | 25,5                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 25,5                                                        |
| Fournitures et accessoires       | 0,6                              | 1,3                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 1,3                                                         |
| Mobilier et matériel             | 0,3                              | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | —                                                           |
| Autres changements               | 0,1                              | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | —                                                           |
| <b>Total</b>                     | <b>1 086,5</b>                   | <b>938,6</b>                 | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>938,6</b>                                                |

Tableau 1.62

**Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022**

(Nombre de postes)

|                                 | Nombre | Informations sur les postes |
|---------------------------------|--------|-----------------------------|
| Effectif approuvé pour 2021     | 7      | 1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 3 AL   |
| Changements relatifs aux postes | —      |                             |
| Effectif proposé pour 2022      | 7      | 1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 3 AL   |

Tableau 1.63

**Postes proposés, par catégorie et par classe**

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                           | Changements                       |                           |                                              |                       | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |   |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------|---|
|                                                               | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |                                  |   |
| Administrateurs et fonctionnaires de<br>rang supérieur        |                                   |                           |                                              |                       |                                  |   |
| SGA                                                           | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —                                | 1 |
| D-1                                                           | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —                                | 1 |
| P-4                                                           | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —                                | 2 |
| Total partiel                                                 | 4                                 | —                         | —                                            | —                     | —                                | 4 |
| Agents des services généraux et des<br>catégories apparentées |                                   |                           |                                              |                       |                                  |   |
| AL                                                            | 3                                 | —                         | —                                            | —                     | —                                | 3 |
| Total partiel                                                 | 3                                 | —                         | —                                            | —                     | —                                | 3 |
| Total                                                         | 7                                 | —                         | —                                            | —                     | —                                | 7 |

- 1.104 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.46 à 1.66 et dans la figure 1.X.
- 1.105 Comme le montrent les tableaux 1.64 1) et 1.65 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 938 600 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.64

**Évolution des ressources financières, par source de financement et composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Composante                            | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          | Total    | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                       |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |          |             |                                                             |
| Direction exécutive et administration | 1 086,5                          | 938,6                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 938,6                                                       |
| <b>Total partiel (1)</b>              | <b>1 086,5</b>                   | <b>938,6</b>                 | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>938,6</b>                                                |

2) *Ressources extrabudgétaires*

| Composante                            | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(estimations) | Changements    |               | Pourcentage | 2022<br>(prévisions) |
|---------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|----------------|---------------|-------------|----------------------|
| Direction exécutive et administration | 45,7                             | 357,3                 | (200,4)        | (56,1)        |             | 156,9                |
| <b>Total partiel (2)</b>              | <b>45,7</b>                      | <b>357,3</b>          | <b>(200,4)</b> | <b>(56,1)</b> |             | <b>156,9</b>         |
| <b>Total</b>                          | <b>1 132,2</b>                   | <b>1 295,9</b>        | <b>(200,4)</b> | <b>(15,5)</b> |             | <b>1 095,5</b>       |

Tableau 1.65

**Postes proposés pour 2022, par source de financement et composante**

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

| Composante                            | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Changements               |                                              |                       |          | Total    | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|---------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------|----------------------------------|
|                                       |                                   | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |          |                                  |
| Direction exécutive et administration | 7                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | 7                                |
| <b>Total partiel (1)</b>              | <b>7</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b> | <b>7</b>                         |

2) *Ressources extrabudgétaires*

| Composante                            | 2021<br>(estimations) | Changements | 2022<br>(prévisions) |
|---------------------------------------|-----------------------|-------------|----------------------|
| Direction exécutive et administration | 2                     | (1)         | 1                    |
| <b>Total partiel (2)</b>              | <b>2</b>              | <b>(1)</b>  | <b>1</b>             |
| <b>Total</b>                          | <b>9</b>              | <b>(1)</b>  | <b>8</b>             |

Tableau 1.66

**Évolution des ressources financières et des postes**

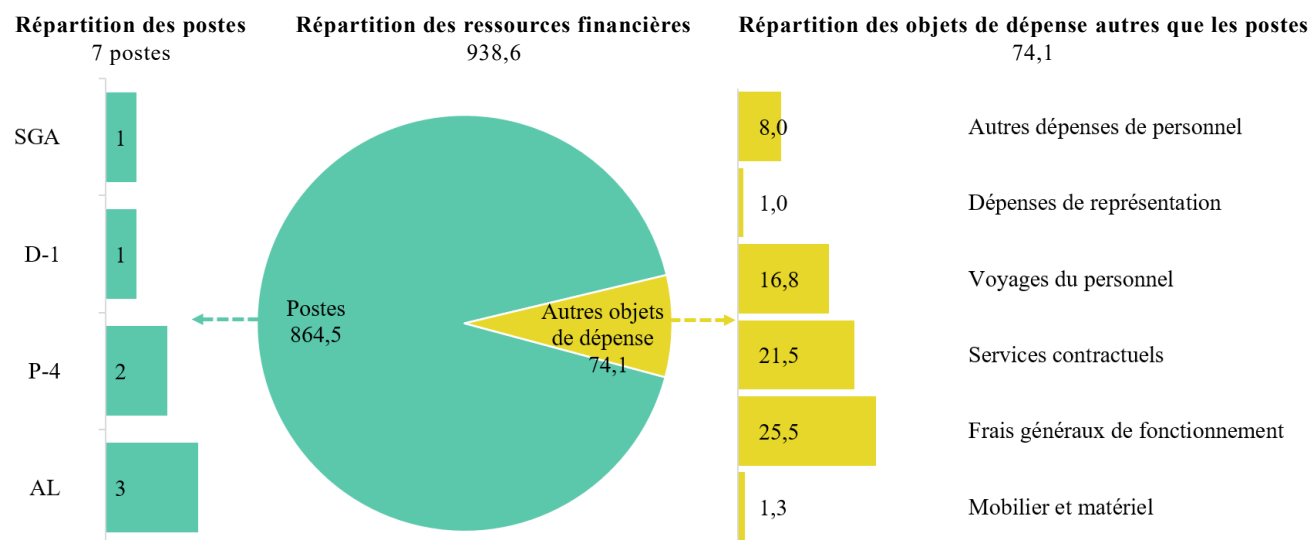
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                            | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |   | Total | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|---|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                            |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |   |       |             |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses   |                                  |                              |                           |                                              |                       |   |       |             |                                                             |
| Postes                                                     | 1 033,2                          | 864,5                        | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 864,5                                                       |
| Autres objets de dépense                                   | 53,3                             | 74,1                         | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 74,1                                                        |
| Total                                                      | 1 086,5                          | 938,6                        | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 938,6                                                       |
| Postes, par catégorie                                      |                                  |                              |                           |                                              |                       |   |       |             |                                                             |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur        |                                  | 4                            | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 4                                                           |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées |                                  | 3                            | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 3                                                           |
| Total                                                      |                                  | 7                            | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 7                                                           |

Figure 1.X

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 1.106 Comme le montrent les tableaux 1.64 2) et 1.65 2), le Cabinet de la Directrice générale devrait recevoir des ressources extrabudgétaires, qui compléteront les ressources du budget ordinaire et soutiendront l'exécution de ses mandats. Pour 2022, les ressources extrabudgétaires sont estimées à 156 900 dollars et permettraient de financer un poste d'agent(e) local(e). Elles permettront également au Cabinet d'exécuter ses activités, notamment celles liées aux fonctions de représentation du Secrétaire général et de représentation et de liaison auprès du Gouvernement hôte, des missions permanentes et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

ayant leur siège à Nairobi. Les ressources extrabudgétaires représentent 14,3 % des ressources totales du Cabinet.

- 1.107 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Cabinet de la Directrice générale, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.108 On trouvera dans le tableau 1.67 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Bien que le taux de respect semble faible, le Cabinet collabore étroitement avec le Groupe des voyages, des expéditions et des visas pour réserver les billets à l'avance, sur la base d'un itinéraire préliminaire, les formalités administratives étant accomplies dans Umoja par la suite. Dans certains cas, les préparatifs n'ont été achevés que peu de temps avant la date de départ, des modifications étant parfois apportées à la dernière minute. Le Cabinet fera en sorte que cela se produise le moins possible et redoublera d'efforts en vue de respecter pleinement les délais d'achat (taux de 100 %).

Tableau 1.67

**Respect des délais**

(Pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais                   | 89                      | 71,4                    | 100                  | 100                  |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 33,3                    | 28,5                    | 100                  | 100                  |



---

## IV. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés

### Avant-propos

Les enfants sont touchés de manière disproportionnée par les crises et les conflits; ils sont utilisés et maltraités durant un conflit armé, en raison d'un conflit armé ou par les parties à un conflit armé. Ils sont arrêtés ou capturés et détenus pour association présumée avec des groupes armés. Ils sont souvent traités comme des coupables alors qu'ils sont avant tout victimes d'une situation qu'ils n'ont pas choisie. Qu'ils soient enrôlés, forcés à travailler dans des conditions dangereuses, violés, tués, blessés, enlevés ou privés de toute possibilité d'accéder à l'éducation ou aux soins de santé primaires, ces enfants sont les plus vulnérables et sont ceux qui ont le plus de mal à se remettre du traumatisme de la violence extrême. Souvent, une fois libérés, ils subissent une deuxième victimisation, n'ayant qu'un accès limité à l'éducation et aux services de réadaptation ou faisant l'objet d'une stigmatisation.

Mieux protéger les enfants permettra d'éviter qu'ils soient utilisés ou maltraités. Signaler les violations dont ils sont victimes et demander aux parties aux conflits d'y mettre fin est au centre du mandat relatif aux enfants touchés par les conflits armés. Pour mieux protéger les enfants, il importe d'entretenir des rapports avec les parties aux conflits, les enfants victimes, les populations et la société civile. Le dialogue permet de prendre rapidement des mesures en vue de soustraire les enfants au danger, de les libérer de la guerre et, lorsque cela est possible, de leur épargner les conséquences des conflits armés. Mais nous devons agir plus vite que jamais, car les enfants ne peuvent pas attendre.

Nous redoublerons d'efforts pour promouvoir la signature de plans d'action et d'engagements communs avec les parties figurant sur la liste afin de prévenir et d'éliminer les violations commises contre les enfants touchés par des conflits armés. Un plan d'action global contre les six violations graves constituera le nouveau modèle sur lequel se baseront à l'avenir les directives, les plans d'action et l'engagement renforcé et continu avec les parties. Les efforts continueront d'être axés en premier lieu sur la protection intégrale des enfants et la prévention des violations graves à leur encontre. Nous demanderons aux États Membres concernés d'adopter des lois strictes érigeant en infraction les six violations graves et les aideront à mettre en œuvre des plans de protection et de prévention. Le « Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé », publié par mon Bureau en 2020, permettra également de mieux intégrer des dispositions sur la protection dans les processus et les négociations de paix. En outre, l'évaluation et la recherche visant à améliorer le suivi et la vérification des violations sur le terrain resteront une priorité. Des efforts particuliers seront faits pour mettre en place des directives générales renforcées et plus efficaces pour le transfert et la libération des enfants touchés par un conflit. Les mesures prises à l'initiative de mon Bureau et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance visant à rassembler les leçons apprises et les meilleures pratiques sur la réintégration des enfants libérés se poursuivront également afin de susciter de nouvelles idées en faveur d'un soutien durable aux programmes de réintégration des enfants.

Faire connaître et promouvoir les questions de protection des enfants touchés par un conflit armé est au cœur de mon mandat. Nous tirerons parti de l'occasion offerte par le vingt-cinquième anniversaire du mandat, à la fin de l'année 2021, pour renforcer nos activités de sensibilisation et appeler l'attention du public sur le sort des enfants touchés par les conflits, en 2021 et 2022. Le lancement de la campagne de sensibilisation « Agir pour protéger les enfants touchés par les conflits armés » se poursuivra jusqu'en 2022 et fera de plus en plus appel à des intervenants locaux, à des moyens de diffusion en ligne et à d'autres supports comme les émissions de radio, dans les 21 situations en lien avec les enfants touchés par les conflits armés, et la collaboration avec les organismes régionaux sera renforcée pour promouvoir les politiques de prévention dans les principales régions clés les enfants utilisés et maltraités par les groupes armés traversent les frontières (Sahel et bassin du lac Tchad).

Grâce à toutes ces mesures ainsi qu'aux visites et aux activités de sensibilisation de haut niveau qui continueront d'être menées dans les pays et les régions touchés par un conflit armé, notre objectif pour 2022 est de doubler le nombre d'enfants libérés et réintégrés, par exemple en les rapatriant, et de faire baisser le nombre de violations commises à leur encontre.

La Représentante spéciale du Secrétaire général  
pour la question des enfants et des conflits armés  
(Signé) Virginia **Gamba**

## A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

- 1.109 La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés est chargée de protéger tous les enfants touchés par un conflit armé et de mener des activités de sensibilisation afin d'empêcher que les six violations graves définies par le Conseil de sécurité ne soient commises. Ces six violations graves sont le refus des secours humanitaires aux enfants [résolution [1261 \(1999\)](#)] ; le recrutement et l'utilisation d'enfants [résolution [1379 \(2001\)](#)] ; le meurtre et les mutilations d'enfants [résolution [1882 \(2009\)](#)] ; les viols et autres formes de violence sexuelle dont les enfants sont victimes (ibid.) ; les attaques contre des écoles et des hôpitaux [résolution [1998 \(2011\)](#)] ; et l'enlèvement d'enfants [résolution [2225 \(2015\)](#)]. Le Bureau travaille principalement dans les situations de conflit ou les situations préoccupantes dont fait état le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Le Bureau de la Représentante spéciale couvre 21 situations dans quatre zones géographiques, à la suite de l'ajout de deux nouvelles situations préoccupantes et d'une obligation régionale de surveillance et de communication de l'information dans le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés ([A/74/845-S/2020/525](#)), publié en 2020.
- 1.110 Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions [51/77](#) et [58/245](#). La Représentante spéciale a pour mandat principal : a) d'exercer une force mobilisatrice, de mener des activités de sensibilisation de haut niveau en faveur d'une meilleure protection des enfants touchés par des conflits armés ; b) de prendre la direction de la collecte d'informations sur le sort de ces enfants ; c) de défendre les droits des enfants touchés par un conflit armé, de les faire connaître et de les mettre en lumière pour éliminer ou prévenir les violations graves ; d) de travailler avec les partenaires de l'ONU, les États Membres, la société civile et les organismes intergouvernementaux pertinents pour proposer des idées, faire des études et faciliter les débats sur les meilleures solutions propres à améliorer la protection des enfants dans les conflits armés, notamment en améliorant les mécanismes de responsabilisation ; e) entreprendre des démarches diplomatiques auprès des parties au conflit et des États Membres concernés afin d'obtenir des engagements visant à mettre fin aux violations à l'encontre des enfants et à les prévenir ; et f) faciliter le travail des acteurs de la protection de l'enfance sur le terrain par le développement et la promotion des meilleures pratiques, en veillant notamment à ce que les questions de protection de l'enfance soient incluses dans les processus de paix, à ce que des procédures de libération appropriées soient mises en place, à ce que les programmes de réintégration soient renforcés pour éviter les possibilités de ré-enrôlement, à ce que l'expertise et les capacités en matière de protection de l'enfance soient renforcées, et à ce que les plans et politiques de prévention régionaux et nationaux contre les six violations graves soient encouragés.
- 1.111 Dans sa résolution [74/133](#), l'Assemblée générale a prorogé le mandat de la Représentante spéciale pour une nouvelle période d'un an, jusqu'en 2021.

### Programme de travail

#### Objectif

- 1.112 L'objectif auquel le Bureau contribue est de mettre fin aux six violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armé en renforçant les mécanismes de protection des enfants utilisés et maltraités durant les conflits, en raison des conflits ou au profit de conflits armés, en faisant tout pour empêcher que de telles violations ne soient commises et en améliorant les mesures adoptées en vue de mieux protéger les enfants dans les situations de conflit armé, notamment en veillant à ce

qu'ils soient au centre des pourparlers de paix, en favorisant l'instauration de conditions optimales pour la libération et la réintégration des enfants et en prévenant leur ré-enrôlement.

## **Stratégie**

- 1.113 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau renforcera les mécanismes de protection des enfants utilisés dans les conflits armés, empêchera ces violations de se produire en premier lieu et améliorera les mesures visant à mieux protéger les enfants touchés par les conflits, notamment en veillant à ce que les enfants soient au centre des négociations de paix, en renforçant les capacités de protection de l'enfance, en sensibilisant davantage le public à la prévention des violations et en garantissant des conditions optimales pour la libération et la réintégration des enfants touchés, évitant ainsi leur ré-enrôlement.
- 1.114 Le Bureau continuera de faire en sorte que les violations commises contre des enfants dans les situations de conflit armé soient bien suivies et signalées, notamment en renforçant les capacités de protection de l'enfance sur le terrain et en facilitant l'échange de renseignements afin de repérer et d'atténuer les tendances à l'utilisation et à la maltraitance d'enfants durant un conflit armé, en raison d'un conflit armé ou au profit d'un conflit armé. Il renforcera les initiatives diplomatiques directes menées auprès des parties au conflit afin d'éliminer ou prévenir l'utilisation et la maltraitance des enfants, et de mieux prévenir les violations commises à l'encontre des enfants, notamment en mettant en place des procédures de libération efficaces, comme le rapatriement des enfants étrangers, en renforçant les méthodes de vérification de l'âge dans les centres de recrutement et en luttant contre le risque de ré-enrôlement et d'utilisation des enfants dans les conflits armés par l'élaboration d'études, la sensibilisation, le plaidoyer et un appui ciblé à la réintégration.
- 1.115 Le Bureau continuera d'élaborer des plans de prévention aux niveaux local, national, sous-régional et régional, en s'appuyant sur la résolution [2427 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, et incitera les États Membres à adopter des normes et des règles internationales relatives à la protection des enfants. En adoptant des normes et des règles internationales ainsi que des dispositions sur la prévention des violations et la protection des enfants dans les conflits armés, les gouvernements s'engageront à instaurer des mesures et des lois nationales compatibles avec leurs obligations au titre des conventions et devraient être tenus de rendre compte de leur application. De plus, grâce à la poursuite des activités de sensibilisation, notamment des échanges directs avec la Représentante spéciale ou des visites dans les pays, un dialogue sera maintenu en permanence avec les parties au conflit pour mettre en œuvre des plans de prévention et créer des groupes d'Amis du Bureau dans les pays et les régions touchés.
- 1.116 Le Bureau continuera d'étudier les meilleures pratiques issues des activités en cours pour mettre fin aux violations graves commises à l'encontre des enfants, et encouragera la poursuite de campagnes précises de sensibilisation, comme la campagne « Agir pour protéger les enfants touchés par les conflits armés », dans tous les pays et régions où il existe un conflit armé actif, et dans toutes les langues officielles des Nations Unies. Par ailleurs, le Bureau élaborera des programmes d'études avec des partenaires, organisera des formations pour le personnel de défense et de sécurité et contribuera au renforcement des capacités des structures gouvernementales, des milieux universitaires et de la société civile. En outre, il entreprendra des études sur les six violations graves, fournira des directives permettant de les surveiller, favorisera un débat général sur les besoins de réintégration en passant par la Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats et encouragera la prise en compte des questions de protection de l'enfance dans les processus de paix au moyen du « Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé ». Enfin, le Bureau organisera des séminaires, des ateliers, des conférences et d'autres réunions pertinentes, auxquelles il participera, afin de faire connaître les meilleures pratiques en matière de protection et de prévention ainsi que les meilleures normes internationales proposées pour la protection et la libération des enfants victimes des six violations graves, et pour prévenir l'utilisation et le mauvais traitement des enfants durant les conflits armés, en raison et au profit des conflits armés.

- 1.117 Le Bureau prévoit d'aider les États Membres pour les questions liées à la pandémie de COVID-19. Les produits et activités prévus, qui tiennent compte des problèmes connus et anticipés liés à la pandémie, comprennent le suivi de l'impact de la pandémie sur les enfants dans les situations de conflit armé, l'échange d'informations et la promotion du dialogue aux niveaux national et régional sur les conséquences de la pandémie sur les enfants touchés par les conflits armés, ainsi que la sensibilisation à ces effets et la proposition de mesures d'atténuation pour mieux protéger les enfants et empêcher qu'ils soient utilisés ou maltraités durant un conflit armé, en raison ou au profit d'un conflit armé. Le Bureau renforcera également les capacités des équipes spéciales de pays afin de leur permettre d'assurer une meilleure surveillance, de mieux communiquer et sensibiliser. Le Bureau fera également en sorte que des mesures ciblées soient mises en place afin d'éliminer et de prévenir les violations qui pourraient être commises à l'encontre des enfants du fait de la COVID-19.
- 1.118 Les produits et activités prévus devraient aider les États Membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 3, relatif à la bonne santé et au bien-être ; l'objectif 4, concernant l'éducation de qualité ; l'objectif 5, relatif à l'égalité des sexes, en particulier la cible 5.3, visant l'élimination de toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé ; l'objectif 8, relatif au travail décent, en particulier la cible 8.7 sur l'élimination du travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats ; et l'objectif 16, relatif à la paix, à la justice et à des institutions fortes, en particulier la cible 16.2 sur l'élimination de la maltraitance, de l'exploitation et de la traite, et de toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
- 1.119 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Amélioration de la surveillance et de la répression des violations graves ainsi que consultations avec les parties au conflit, afin de diminuer le nombre de violations commises à l'encontre des enfants dans les conflits armés et d'augmenter le nombre d'enfants libérés par les forces et les groupes armés et réintégrés, qu'ils aient été rapatriés ou retirés des situations de conflit, conformément aux engagements pris dans les plans d'action, les protocoles de remise à disposition et de libération et les pratiques mutuellement convenues ;
  - b) Mise en place aux niveaux national et régional de systèmes de protection et de mécanismes de responsabilisation plus solides s'appuyant sur des procédures de justice, de remédiation et de réparation, associant les gouvernements et la société civile pour combler les lacunes en matière de connaissances, de normes et de procédures communes concernant le traitement des enfants menacés ;
  - c) Fourniture d'autres possibilités permettant aux enfants et aux populations de rompre le cycle de la violence liée à l'enrôlement des enfants, grâce à une procédure de réintégration adaptée, systématique et durable ;
  - d) Renforcement des efforts visant à protéger les enfants, notamment ceux qui sont menacés par la violence intercommunautaire et l'apparition de nouvelles parties au conflit ;
  - e) Établissement d'un consensus politique international sur le fait que tous les enfants libérés, y compris ceux rapatriés ou retirés des zones de conflit, doivent bénéficier d'un soutien durable à la réintégration, et que les questions de protection de l'enfance doivent être incluses dans tous les processus de paix. Ce travail servira également à rappeler aux parties au conflit et à tous les États Membres qu'il faut protéger les enfants et mettre fin aux violations dont ils sont victimes ou les prévenir, et qu'il faut promouvoir les activités de sensibilisation à cet égard.
- 1.120 L'aide qui sera apportée dans le cadre des problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :
- a) Meilleure compréhension des conséquences à long terme de la pandémie sur la situation des enfants touchés par les conflits armés et sur la surveillance par les équipes spéciales de pays des violations graves afin de permettre l'adoption de mesures ciblées permettant de mieux protéger les enfants touchés par les conflits ;

- b) Augmentation de la capacité des gouvernements en matière de réduction des risques afin qu'ils puissent prévenir les violations ;
  - c) Renforcement des capacités des États Membres et des équipes spéciales de pays des Nations Unies chargées de la surveillance et de la communication de l'information et de leurs équivalents dans les pays où aucun mécanisme de surveillance et de communication de l'information n'est en place pour aider les enfants et les populations vulnérables sur le terrain.
- 1.121 L'intégration dans les activités et les produits du Bureau de questions relatives au genre et aux enfants handicapés permettra de mieux comprendre les besoins de certains groupes à risque et d'y répondre efficacement, ce qui permettra d'accorder une plus grande attention et une meilleure protection à tous les enfants dans le besoin, notamment aux plus vulnérables.

### **Facteurs externes pour 2022**

- 1.122 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) L'environnement politique reste propice au renforcement des mesures prises pour éliminer et prévenir les violations commises contre des enfants touchés par un conflit armé dans toutes les situations concernées par l'action engagée en faveur de ces enfants ;
  - b) La dynamique des conflits armés contemporains dans lesquels les enfants sont généralement victimes permet de suivre et de favoriser la mise en œuvre de ces mesures, telles que les plans d'action et les mémorandums d'accord ;
  - c) Les négociateurs et médiateurs participant à des processus de paix et à des dialogues nationaux veillent à ce que des dispositions portant sur la protection des enfants en temps de conflit armé soient prévues et à ce que les enfants soient placés au cœur de ces processus ;
  - d) L'impact négatif de la COVID-19 sur les enfants touchés par les conflits armés en 2020 et 2021 aura été atténué grâce au renforcement du suivi, de la sensibilisation et des capacités de protection des enfants sur le terrain.
- 1.123 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 1.124 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ces questions sont prises en compte dans les activités de sensibilisation du Bureau au plus haut niveau. Ainsi, les manifestations à grand retentissement organisées par le Bureau offrent non seulement la possibilité d'examiner le sort des garçons et des filles dans les situations de conflit et les besoins particuliers auxquels il faut répondre en vue d'une réintégration réussie au sein des sociétés, mais aussi, pour les anciens enfants soldats, filles et garçons, l'occasion d'exprimer des idées propres à leur genre. En outre, les rapports de situation par pays comprennent des données, ventilées par sexe, sur les six violations graves, et les questions de genre sont intégrées dans les recherches sur les besoins de réintégration et dans les activités de formation du Bureau. En outre, conformément à la résolution [2467 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit collaborent de manière plus systématique en vue d'améliorer l'échange d'informations. Le Conseil a demandé aux deux Représentantes de lui faire rapport en 2021 sur les femmes et les filles qui tombent enceintes à la suite de violences sexuelles commises en temps de conflit, y compris celles qui décident de mener la grossesse à terme.

- 1.125 En ce qui concerne l'intégration des personnes handicapées, les filles et les garçons handicapés demeurent parmi la catégorie la plus marginalisée de la population. Leur vulnérabilité est exacerbée dans les situations de conflit armé : les obstacles à la pleine participation qu'ils rencontrent au quotidien sont intensifiés et aggravés lorsque les infrastructures sont détruites et que les services et systèmes sont compromis et rendus inaccessibles. Ils ne peuvent plus accéder à l'école, aux services de santé et au soutien psychosocial pour échapper au conflit. Lorsque les systèmes et les services s'effondrent, les enfants sont également plus exposés à la violence, notamment à la violence sexuelle, et les enfants handicapés encore plus que les autres. En outre, les blessures subies par de nombreux enfants pendant un conflit armé, soit parce qu'ils ont été recrutés et utilisés dans le conflit, soit parce qu'ils ont été mutilés en tant que cibles ou victimes d'attaques, peuvent également entraîner des déficiences à long terme, ce qui pose des problèmes supplémentaires pour leur rétablissement et leur réintégration dans la société après leur libération ou la fin du conflit. En 2022, pour tenir compte des besoins particuliers des enfants handicapés, le Bureau se penchera plus avant sur l'impact que les conflits armés ont sur eux et recensera les obstacles et les besoins concernant leur réintégration efficace dans la vie après le conflit, avec l'aide de la Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats. Le Bureau renforcera également ses activités de sensibilisation de haut niveau pour mieux faire connaître le sort des enfants handicapés touchés par les conflits.

### **Activités d'évaluation**

- 1.126 L'évaluation de la stratégie sur la parité des genres et les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022.
- 1.127 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, la prise en compte des questions de genre dans les travaux du Bureau a été renforcée de manière à instaurer une culture tenant compte de ces questions, tant dans le fonctionnement que dans les activités du Bureau.
- 1.128 L'évaluation triennale du Bureau est prévue en 2022.

### **Exécution du programme en 2020**

- 1.129 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Enfants ayant été libérés d'un conflit armé**

- 1.130 L'enrôlement et l'utilisation d'enfants dans un conflit est l'une des six violations graves commises à l'égard des enfants que le Bureau surveille et vérifie, tout en nouant le dialogue avec des parties à un conflit pour mettre fin à cette pratique et la prévenir et obtenir la libération rapide des enfants par la voie d'un transfert menant à des possibilités de réintégration. Compte tenu de l'importance de cette pratique et de ses effets dévastateurs sur le bien-être et le développement des enfants, la plupart des plans d'action signés par l'ONU et des parties à un conflit prennent en compte la nécessité de mettre fin à l'enrôlement et à l'utilisation d'enfants dans les situations de conflit armé ou de les prévenir. Une part importante des activités de communication du Bureau a pour objectif la libération immédiate des enfants et leur affranchissement. La COVID-19 a eu une forte incidence sur le maintien de cette fonction essentielle de surveillance, le dialogue et les libérations car elle a réduit l'accès des observateurs au terrain aux fins de la vérification des violations et a compliqué la prise de mesures pour libérer et identifier les enfants et les aider à se réintégrer.
- 1.131 Pour faire face, le Bureau a renforcé toutes les mesures servant l'objectif d'une libération rapide des enfants et d'un programme de réintégration adapté afin d'éviter, en l'absence d'autres possibilités, le ré-enrôlement d'enfants. Afin d'atténuer l'incidence négative de la COVID-19 sur les activités sur le terrain dans toutes les situations de conflit armé impliquant des enfants, le Bureau a immédiatement pris des mesures préventives pour renforcer la présence des agents de la protection



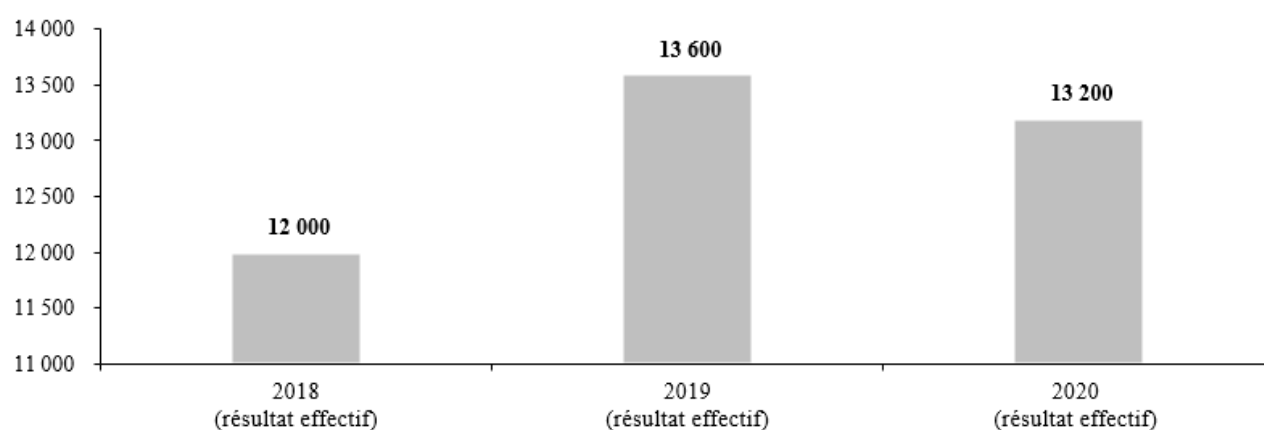
de l'enfance, préconisé l'adoption d'une procédure standard plus robuste pour le transfert et la libération des enfants, recensé les obstacles à la surveillance et à la vérification, et fourni des solutions de rechange pour renforcer le dialogue avec les parties touchées par le conflit, notamment avec l'aide des communautés locales et de la société civile. La tenue de réunions en ligne avec des parties à un conflit a également servi à promouvoir l'élaboration de plans et de mesures visant à prévenir les six violations graves commises à l'égard des enfants. Un observatoire de l'incidence de la COVID-19 sur le programme relatif aux enfants et aux conflits armés a débuté en mars 2020 et permis d'améliorer les rapports présentés au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés ainsi que l'analyse des nouvelles tendances concernant les violations qui sont les plus susceptibles d'être commises en raison précisément des effets négatifs de la pandémie. En ce qui concerne ce dernier point, des prévisions et des stratégies de prévention visant à atténuer ces effets négatifs ont été déterminées et font l'objet de discussions avec les partenaires aux fins de la mise en œuvre de mesures de prévention.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 1.132 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 13 200 enfants libérés d'un conflit armé, malgré l'incidence de la COVID-19 sur les opérations sur le terrain du Bureau, ce qui représente un effort soutenu en faveur de la libération des enfants (voir la figure 1.XI).

Figure 1.XI

**Mesure des résultats : nombre d'enfants ayant été libérés d'un conflit armé (par an)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

- 1.133 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Des déplacements dans des situations préoccupantes ont dû être annulés et les modalités de collaboration, modifiées et remplacées par des moyens de communication à distance, afin d'exécuter les produits. Malgré la modification rapide des activités, le calendrier d'exécution des produits de 2020 a été touché et a ralenti les cycles de communication de l'information. Bien que le Bureau ait pu mobiliser ses propres ressources et s'associer au personnel des Nations Unies des équipes spéciales de pays sur le terrain pour atteindre ses objectifs de communication de l'information, plusieurs activités prévues ont dû être annulées ou reportées jusqu'à nouvel ordre. Par exemple, le Bureau n'a pas pu tenir un atelier de deux jours, dont l'organisation était prévue, sur la prévention des violations graves commises à l'égard des enfants dans la région des Grands Lacs, qui devait réunir 11 États Membres de la région ainsi que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe. La logistique et les conditions de l'infrastructure sur le terrain ne permettaient pas d'organiser cet atelier en ligne. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

- 1.134 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du programme. Au nombre de ces aménagements on compte l'ajout de mesures de l'incidence de la COVID-19 dans les notes horizontales globales présentées chaque trimestre au Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, l'organisation immédiate de séances d'information à distance avec les équipes spéciales de pays pour soutenir et améliorer leur suivi des violations graves commises à l'égard des enfants et leur collaboration avec des parties à un conflit, malgré les contraintes liées à la pandémie, et l'intensification de la collaboration directe à distance avec les parties inscrites sur les listes figurant en annexe au rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés afin de maintenir tous les plans d'action sur la bonne voie et de préconiser l'élaboration et la signature de nouveaux plans d'action pour mettre fin aux violations ou les prévenir. Les produits qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### Résultats escomptés pour 2022

- 1.135 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : une nouvelle approche pour protéger les enfants au-delà des frontières<sup>2</sup>

##### Exécution du programme en 2020

- 1.136 Conformément à son mandat, le Bureau a poursuivi ses activités consistant à ce que les enfants ne soient pas touchés par les situations de conflit armé, dans des conditions plus difficiles en raison de la COVID-19. Il a mobilisé des pays et des organisations régionales et les a aidés à élaborer et à mettre en œuvre des plans et des mesures de prévention. Il a notamment contribué à l'élaboration d'un plan de prévention national en République centrafricaine et poursuivi les discussions en vue de l'inclusion de plans de prévention en Colombie, au Myanmar, au Soudan du Sud et au Soudan. En outre, le Bureau a mené une consultation régionale en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, qui a réuni les coprésidents et les hauts responsables de la protection de l'enfance de toutes les équipes spéciales de surveillance et d'information et des équipes de pays des Nations Unies dans la région, les bureaux régionaux des organismes des Nations Unies et les hauts fonctionnaires des Nations Unies, afin de coordonner l'échange d'informations et les mesures communes visant à atténuer les effets sur les enfants et à mieux les protéger. Les participants ont mis en évidence l'utilisation et la maltraitance d'enfants de part et d'autre de la frontière par des groupes armés inscrits sur la liste relative aux sanctions tels que Boko Haram et par des groupes nouveaux tels que des groupes affiliés à Boko Haram ou des groupes dissidents. Le Bureau de la Représentante spéciale a également poursuivi sa collaboration avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Ligue des États arabes et la Communauté andine et commencé à collaborer avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) au moyen d'une série de visioconférences, mais aussi en présentiel, lorsque cela a été possible. En outre, le Secrétaire général a demandé à la Représentante spéciale d'ajouter deux nouvelles situations préoccupantes (le Cameroun et le Burkina Faso) dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, où se produisent la plupart des violations transfrontières concernant des enfants, et de faire également rapport, à partir de 2021, sur les tendances régionales de ces violations dans le bassin du lac Tchad.
- 1.137 Le travail effectué a contribué à la poursuite de la collaboration aux fins de l'élaboration de plans de prévention acceptés de part et d'autre dans les sous-régions concernées de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la CEEAC, de la CEDEAO, de la Communauté

<sup>2</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect.1)].



andine et de la Ligue des États arabes qui n'ont pas atteint l'objectif prévu d'adoption et de mise en œuvre de plans de prévention dans les sous-régions concernées de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de la CEEAC, de la CEDEAO, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de la Communauté andine et de la Ligue des États arabes, car la pandémie de COVID-19 a eu une forte incidence sur les travaux réalisés dans ce domaine et retardé les progrès.

### Projet de plan-programme pour 2022

- 1.138 Conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on renforcera le dialogue avec les organisations concernées et participera à des activités en présentiel ou en ligne aux fins d'un accord sur les mesures de prévention. Deux éléments importants de la stratégie relative au projet de plan-programme pour 2022 sont l'analyse des changements survenus dans la nature des parties qui commettent des violations à l'égard des enfants, comme ceux résultant d'affrontements et de conflits intercommunautaires, et les nouveaux facteurs de répulsion et d'attraction engendrés par la pandémie de COVID-19, qui pourraient entraîner à l'avenir une augmentation des six violations graves commises à l'égard des enfants. Le recensement rapide de ces tendances aidera à élaborer des plans de prévention efficaces, notamment au niveau régional. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.68).

Tableau 1.68  
Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif)                                                                                      | 2019 (résultat effectif)                                                                         | 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 2022 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aucun plan sous-régional de prévention concernant la libération, le transfert et la réintégration des enfants | Participation de la Représentante spéciale à l'élaboration de plans sous-régionaux de prévention | Poursuite de la collaboration avec les acteurs concernés aux fins de l'élaboration de plans de prévention convenus d'un commun accord dans les sous-régions concernées de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté andine et de la Ligue des États arabes | Surveillance et suivi des plans de mise en œuvre convenus d'un commun accord, enquête sur les progrès accomplis et les stratégies correctives établies selon les besoins, et examen des enseignements tirés des plans et de leur exécution aux fins de l'élaboration d'orientations techniques sur les pratiques optimales en matière de plans de prévention nationaux et régionaux | Quatre organisations régionales ou sous-régionales se sont engagées à élaborer des plans ou des mesures de prévention convenus d'un commun accord<br><br>Approbation de deux protocoles de transfert par des gouvernements afin de garantir que les enfants utilisés de part et d'autres de la frontière dans des conflits soient rapatriés dans leur pays d'origine |

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : enfants enrôlés et utilisés par des parties à un conflit<sup>3</sup>****Exécution du programme en 2020**

- 1.139 Le Bureau a établi le dialogue avec des parties à un conflit et élaboré et signé des plans d'action et des engagements avec des groupes et forces inscrits sur les listes figurant en annexe au rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés afin de mettre fin à l'enrôlement d'enfants et d'obtenir leur libération. Dans le cadre d'une initiative mondiale de réintégration qu'il copréside avec l'UNICEF, le Bureau a également lancé un programme d'une durée d'un an pour renforcer les efforts de réintégration, prévenir le ré-enrôlement d'enfants et fournir une assistance aux fins d'une réintégration efficace et durable. Des travaux de recherche ont été menés pour recenser les lacunes de l'assistance à la réintégration et examiner comment parer à la nécessité de financer à plus long terme la réintégration et proposer une offre plus complète dans les paquets de réintégration.
- 1.140 Le travail susmentionné a contribué à ce que seuls 5 700 enfants soient enrôlés et utilisés par des parties à un conflit, soit une diminution de 800 enfants par rapport à 2019, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir que seuls 5 500 enfants soient enrôlés et utilisés par des parties à un conflit. Bien que la tendance à la baisse de l'enrôlement d'enfants se soit poursuivie et que les mesures d'atténuation mises en œuvre par le Bureau et les équipes spéciales de pays sur le terrain aient permis de limiter l'insuffisance de la réalisation du produit à 200 enfants par rapport à l'objectif prévu, l'incidence de la COVID-19 en 2020 a augmenté les facteurs de répulsion et d'attraction liés à l'enrôlement d'enfants.

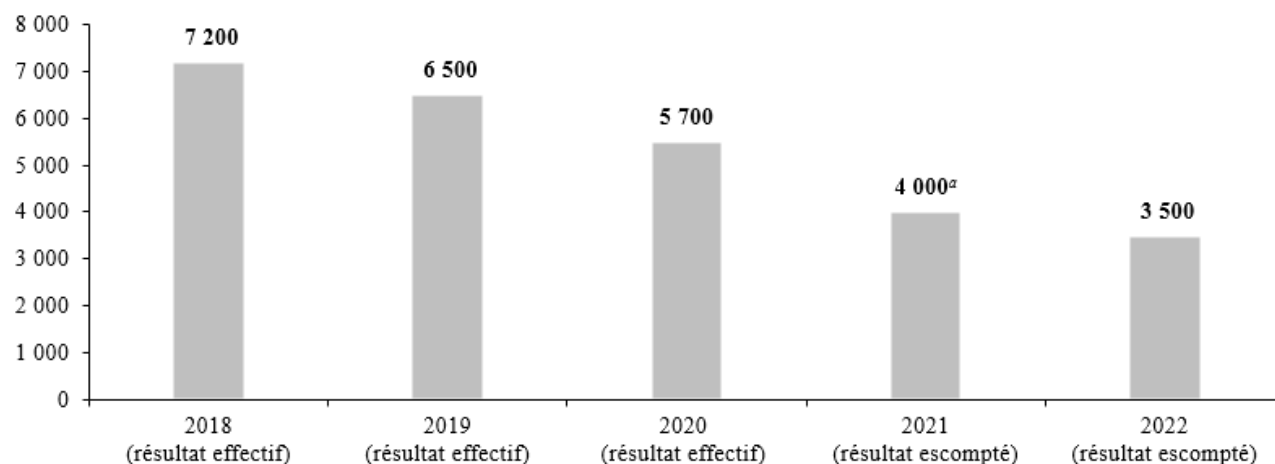
**Projet de plan-programme pour 2022**

- 1.141 Conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra le dialogue avec les parties à un conflit inscrites sur les listes figurant en annexe au rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés afin qu'elles respectent l'engagement qu'elles ont pris de mettre fin au recrutement d'enfants ; on fournira une assistance technique aux acteurs étatiques inscrits sur les listes figurant en annexe au rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés ayant signé des plans d'action visant à améliorer leurs procédures de contrôle de l'âge des enfants ; on renforcera les capacités des forces de défense et de sécurité gouvernementales afin d'empêcher l'enrôlement d'enfants, notamment en créant des groupes de la protection de l'enfance ; on poursuivra les travaux de recherche relatifs à des modules de réintégration améliorés afin de mettre fin au ré-enrôlement d'enfants.
- 1.142 Compte tenu de l'évolution de la situation, notamment de l'incidence de la COVID-19, on apportera des aménagements aux activités du Bureau afin d'y ajouter le renforcement des capacités de suivi, de sensibilisation du public et de communication sur le terrain, ainsi que la mise en service de plateformes virtuelles aux fins de la formation des groupes de protection de l'enfance et des experts en la matière. En outre, pour atténuer l'incidence de la COVID-19, le Bureau s'efforcera de recenser et d'analyser les lacunes pouvant conduire à une augmentation des facteurs de répulsion et d'attraction liés à l'enrôlement d'enfants, les meilleures pratiques concernant le transfert et la libération d'enfants et les normes communes aux fins du rapatriement des enfants étrangers piégés dans des situations de conflit armé. En outre, une attention particulière sera accordée aux processus de paix et aux processus électoraux, qui constituent des points d'inflexion dans les situations de conflit et peuvent avoir une incidence sur l'enrôlement ou la libération d'enfants. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour ci-après (voir la figure 1.XII).

<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [[A/75/6 \(Sect. 1\)](#)].

Figure 1.XII

**Mesure des résultats : nombre d'enfants enrôlés et utilisés par des parties à des conflits (par an)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : augmentation du nombre de nouveaux plans d'action et d'autres engagements signés entre l'Organisation des Nations Unies et des parties à un conflit pour mettre fin aux violations commises contre des enfants et les prévenir, y compris de nouveaux plans d'action globaux couvrant les six violations graves**

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 1.143 En 2019 et 2020, grâce à l'appui, à la facilitation et aux activités de communication du Bureau, les équipes spéciales de surveillance et d'information sur le terrain ont obtenu la signature de près de 40 plans d'action ou autres engagements avec les forces et groupes armés. Chaque fois qu'un plan d'action est signé ou qu'un engagement est pris, moins d'enfants sont enrôlés, utilisés et maltraités dans des conflits et plus d'enfants sont libérés et réintégrés dans la société, la priorité est donnée à la criminalisation des six violations graves dans la législation interne et l'application du principe de responsabilité et les capacités sont renforcées, ce qui permet de rompre le cycle de la violence. Le Bureau redoublera d'efforts pour se concerter avec les parties au conflit et préconiser la signature de plans d'action ou d'autres engagements entre l'Organisation des Nations Unies et les parties inscrites sur les listes figurant en annexe au rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 1.144 Les enseignements tirés sont les suivants : une stratégie durable, jouissant de la pleine adhésion des signataires quant à la nécessité de prévenir en premier lieu les violations, ne prendra racine que lorsque les parties à un conflit ne verront plus les plans d'action communs comme un moyen d'obtenir leur radiation des listes figurant en annexe au rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. En conséquence, le Bureau a commencé à examiner la question de la signature d'engagements consistant à mieux protéger les enfants contre les six violations graves, et non uniquement contre celles pour lesquelles elles ont été initialement inscrites sur ces listes, ainsi que des mesures de prévention. Le modèle de cette nouvelle stratégie relative à la mise en œuvre d'un plan d'action global a été mis à l'essai au Soudan du Sud en février 2020 et comprend des mesures portant sur les six violations graves, devant être transformées en un plan de prévention national à son échéance. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau donnera la priorité à la signature de ce nouveau plan d'action global et d'autres engagements et encouragera la transformation des plans d'action communs existants en engagements de prévention à caractère

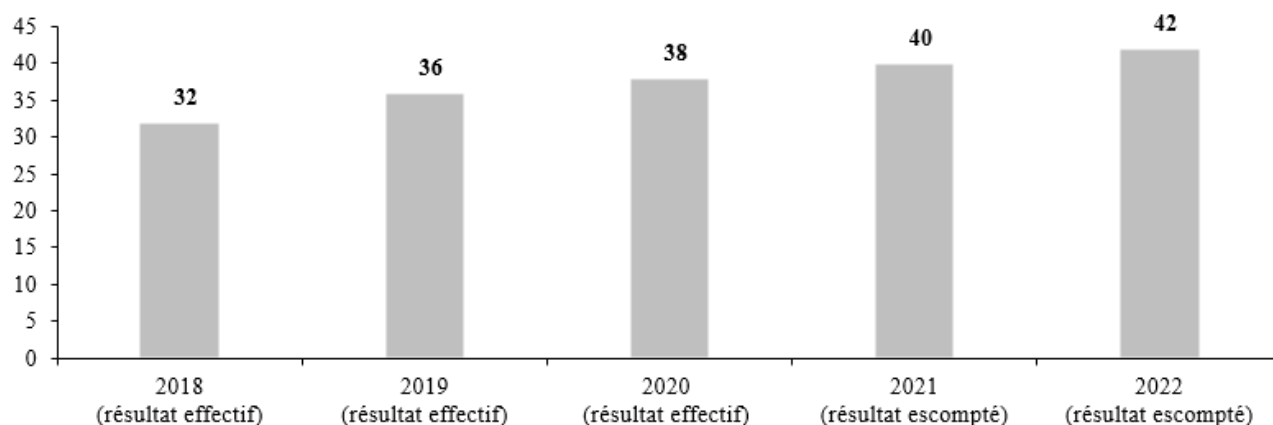
national, tels que des plans de prévention nationaux. Il continuera d'appuyer l'élaboration d'une législation interne érigeant en infraction les six violations graves. En renforçant son action, son appui technique et ses partenariats stratégiques, il s'efforcera de coopérer avec les États Membres, les départements de l'ONU et les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations intergouvernementales concernées, les organisations de la société civile et les universitaires afin de développer des compétences techniques en matière de protection de l'enfance et de garantir qu'il puisse collaborer dans toutes les situations de conflit armé.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 1.145 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de plans d'action communs et d'autres engagements, notamment des plans d'action globaux couvrant les six violations graves (voir la figure 1.XIII).

Figure 1.XIII

**Mesure des résultats : nombre total de plans d'action communs et d'autres engagements, y compris des plans d'action globaux, couvrant les six violations graves (cumulatif)**



## Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 1.146 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

|        |                                                                                             |        |                    |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------|
| 51/77  | Les droits de l'enfant                                                                      | 74/133 | Droits de l'enfant |
| 58/245 | Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés |        |                    |

### *Résolutions du Conseil de sécurité*

|             |             |
|-------------|-------------|
| 1261 (1999) | 1882 (2009) |
| 1314 (2000) | 1998 (2011) |
| 1379 (2001) | 2068 (2012) |
| 1460 (2003) | 2143 (2014) |
| 1539 (2004) | 2225 (2015) |
| 1612 (2005) | 2467 (2019) |

## Produits

- 1.147 On trouvera dans le tableau 1.69 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.69

### Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                   | Produits<br>prévus : 2020 | Produits<br>livrés : 2020 | Produits<br>prévus : 2021 | Produits<br>prévus : 2022 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>                                                                  |                           |                           |                           |                           |
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)                                                                                   | <b>14</b>                 | <b>14</b>                 | <b>14</b>                 | <b>14</b>                 |
| 1. Rapport annuel destiné à l'Assemblée générale                                                                                                              | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 2. Rapport annuel destiné au Conseil de sécurité                                                                                                              | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 3. Rapport annuel destiné au Conseil des droits de l'homme                                                                                                    | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 4. Note horizontale globale présentée au Conseil de sécurité                                                                                                  | 4                         | 4                         | 4                         | 4                         |
| 5. Rapports sur les enfants et les conflits armés dans certains pays et autres rapports sur des situations préoccupantes destinés au Conseil de sécurité      | 7                         | 7                         | 7                         | 7                         |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                           | <b>6</b>                  | <b>5</b>                  | <b>4</b>                  | <b>5</b>                  |
| 6. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires                                                                            | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 7. Séances de la Cinquième Commission                                                                                                                         | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 8. Séances de l'Assemblée générale                                                                                                                            | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 9. Séances du Conseil de sécurité                                                                                                                             | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 10. Séances du Conseil des droits de l'homme                                                                                                                  | 2                         | 1                         | –                         | 1                         |
| <b>B. Création et transfert de connaissances</b>                                                                                                              |                           |                           |                           |                           |
| <b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)                                                                                       | <b>15</b>                 | <b>9</b>                  | <b>10</b>                 | <b>10</b>                 |
| 11. Formation destinée à des conseillers pour la protection de l'enfance et aux équipes spéciales de surveillance et d'information                            | 15                        | 9                         | 10                        | 10                        |
| <b>Publications</b> (nombre de publications)                                                                                                                  | <b>–</b>                  | <b>4</b>                  | <b>–</b>                  | <b>2</b>                  |
| 12. Lacunes à combler et besoins à satisfaire pour une bonne réintégration des enfants associés à des groupes armés ou à des forces armées                    | –                         | 1                         | –                         | –                         |
| 13. Redéfinir le cadre de la réintégration des enfants, de l'action humanitaire au développement, à la consolidation de la paix et à la prévention et au-delà | –                         | 1                         | –                         | –                         |
| 14. Étude sur le financement de l'appui à la réintégration des enfants : questions et options                                                                 | –                         | 1                         | –                         | –                         |
| 15. Mieux appuyer la réintégration des enfants : synthèse des conclusions de trois rapports                                                                   | –                         | 1                         | –                         | –                         |
| 16. Études, rapports et autres publications relatifs aux enfants et aux conflits armés                                                                        | –                         | –                         | –                         | 2                         |

## Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Produits<br>prévus : 2020 | Produits<br>livrés : 2020 | Produits<br>prévus : 2021 | Produits<br>prévus : 2022 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | –                         | 1                         | –                         | 1                         |
| 17. Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | –                         | 1                         | –                         | –                         |
| 18. Directives techniques sur les six violations graves commises à l'égard des enfants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | –                         | –                         | –                         | 1                         |
| <b>C. Activités de fond</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                           |                           |                           |                           |
| <b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions de haut niveau dans 6 pays en moyenne par an, où le sort des enfants en temps de conflit armé est un motif de préoccupation, et réunions sur des questions relatives aux enfants et aux conflits armés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |                           |                           |                           |
| <b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : réunions d'information et consultations avec les États membres du Conseil de sécurité (15 États Membres) ; réunions d'information et consultations avec une vingtaine d'États Membres sur le programme relatif aux enfants et les conflits armés ; réunions d'information et consultations avec quelque 7 organisations régionales et sous-régionales jouant un rôle dans la prévention des violations graves commises à l'égard des enfants ; documents d'information et outils d'orientation ; conseils techniques sur des questions de politique générale aux responsables des services de l'État et aux responsables régionaux traitant des questions de protection de l'enfance. |                           |                           |                           |                           |
| <b>D. Activités de communication</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                           |                           |                           |                           |
| <b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : orateur ou présentateur principal lors de 80 manifestations en moyenne par an organisées par des organisations non gouvernementales ou la société civile, de retraites de haut niveau, de symposiums, de tables rondes ou de forums sur des questions relatives aux enfants et aux conflits armés ; activités de formation (par exemple, visites ou forums d'étudiants et présentation d'exposés à des groupes d'étudiants) ; supports de communication multimédias, notamment brochures d'information, destinés aux responsables des services de l'État et aux responsables régionaux, ainsi qu'au grand public, aux niveaux mondial, régional et national.                 |                           |                           |                           |                           |
| <b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués et conférences de presse ; entretiens ; déclarations enregistrées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                           |                           |                           |                           |
| <b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mises à jour du site Web et des comptes sur les médias sociaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                           |                           |                           |                           |

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

- 1.148 On trouvera dans les tableaux 1.70 à 1.72 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.70

### Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                    | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |                |
|-------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------------------------------------------------------|----------------|
|                                     |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                                             | Pourcentage    |
| Postes                              | 1 871,2                          | 1 884,3                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 1 884,3        |
| Autres dépenses de personnel        | 200                              | 235,8                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 235,8          |
| Dépenses de représentation          | —                                | 0,8                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 0,8            |
| Voyages du personnel                | 21,2                             | 103,4                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 103,4          |
| Services contractuels               | 6,3                              | 20,2                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 20,2           |
| Frais généraux de<br>fonctionnement | 16,0                             | 14,5                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 14,5           |
| Fournitures et accessoires          | 0,5                              | 1,7                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 1,7            |
| Mobilier et matériel                | —                                | 6,3                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 6,3            |
| <b>Total</b>                        | <b>2 115,3</b>                   | <b>2 267,0</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>                                                    | <b>2 267,0</b> |

Tableau 1.71

### Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

|                                 | Nombre | Informations sur les postes                     |
|---------------------------------|--------|-------------------------------------------------|
| Effectif approuvé pour 2021     | 11     | 1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC) |
| Changements relatifs aux postes | —      |                                                 |
| Effectif proposé pour 2022      | 11     | 1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC) |

Tableau 1.72

### Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                        | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Changements               |                                              |                       |       | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------|
|                                                            |                                   | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                  |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| SGA                                                        | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| P-5                                                        | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 2                                |

**Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble**

| Catégorie et classe                                        | Changements                       |                           |                                              |                       |       | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------|
|                                                            | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                  |
| P-4                                                        | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 2                                |
| P-3                                                        | 3                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 3                                |
| Total partiel                                              | 8                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 8                                |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| G(1° C)                                                    | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| G(AC)                                                      | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 2                                |
| Total partiel                                              | 3                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 3                                |
| Total                                                      | 11                                | —                         | —                                            | —                     | —     | 11                               |

1.149 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.73 à 1.75 et dans la figure 1.XIV.

1.150 Comme le montrent les tableaux 1.73 1) et 1.74 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 2 267 000 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.73

**Évolution des ressources financières, par source de financement et composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Composante               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |                |
|--------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------------------------------------------------------|----------------|
|                          |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                                             | Pourcentage    |
| Programme de travail     | 2 115,3                          | 2 267,0                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 2 267,0        |
| <b>Total partiel (1)</b> | <b>2 115,3</b>                   | <b>2 267,0</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>                                                    | <b>2 267,0</b> |

2) *Ressources extrabudgétaires*

| Composante               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(estimations) | Changements |          | Pourcentage | 2022<br>(prévisions) |
|--------------------------|----------------------------------|-----------------------|-------------|----------|-------------|----------------------|
| Programme de travail     | 927,2                            | 927,2                 | —           | —        | —           | 927,2                |
| <b>Total partiel (2)</b> | <b>927,2</b>                     | <b>927,2</b>          | <b>—</b>    | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>927,2</b>         |
| <b>Total</b>             | <b>3 042,5</b>                   | <b>3 194,2</b>        | <b>—</b>    | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>3 194,2</b>       |



Tableau 1.74

**Postes proposés pour 2022, par source de financement et composante**

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

| Composante               | Changements                       |                           |                                              |                       |          | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|--------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------------------------------|
|                          | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                  |
| Programme de travail     | 11                                | —                         | —                                            | —                     | —        | 11                               |
| <b>Total partiel (1)</b> | <b>11</b>                         | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>11</b>                        |

2) *Ressources extrabudgétaires*

| Composante               | 2021<br>(estimations) | Changements | 2022<br>(prévisions) |
|--------------------------|-----------------------|-------------|----------------------|
| Programme de travail     | 3                     | (2)         | 1                    |
| <b>Total partiel (2)</b> | <b>3</b>              | <b>(2)</b>  | <b>1</b>             |
| <b>Total</b>             | <b>14</b>             | <b>(2)</b>  | <b>12</b>            |

Tableau 1.75

**Évolution des ressources financières et des postes**

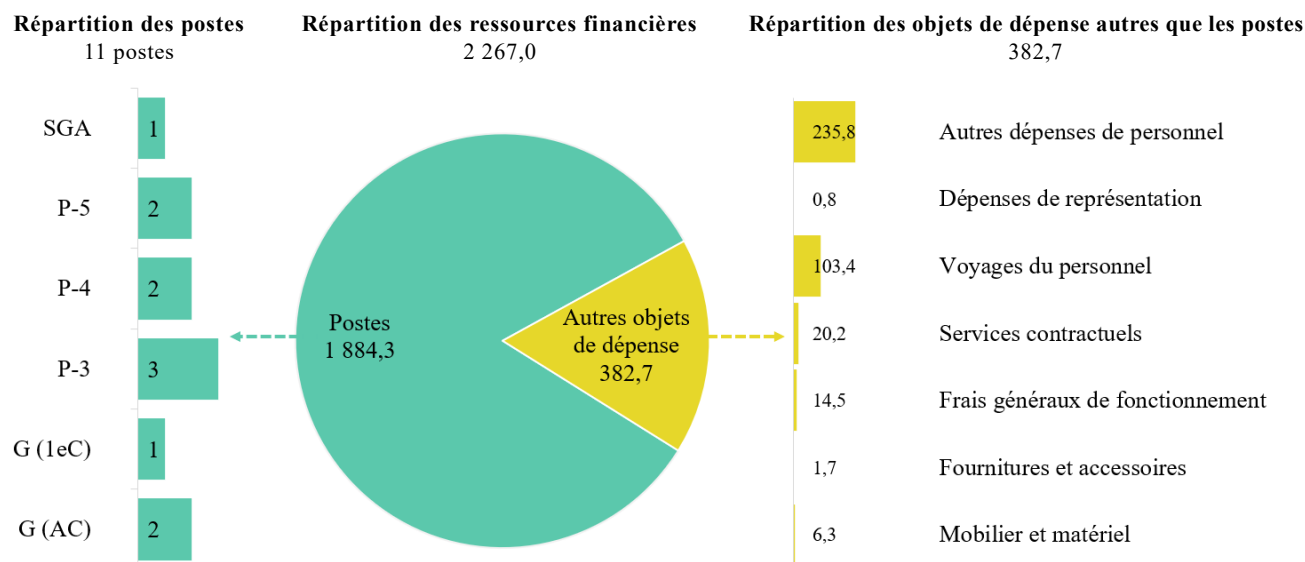
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          |             | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                               |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    | Pourcentage |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |          |             |                                                             |
| Postes                                                        | 1 871,2                          | 1 884,3                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 1 884,3                                                     |
| Autres objets de dépense                                      | 244,1                            | 382,7                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 382,7                                                       |
| <b>Total</b>                                                  | <b>2 115,3</b>                   | <b>2 267,0</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>2 267,0</b>                                              |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |          |             |                                                             |
| Administrateurs et<br>fonctionnaires de rang<br>supérieur     |                                  | 8                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 8                                                           |
| Agents des services généraux<br>et des catégories apparentées |                                  | 3                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 3                                                           |
| <b>Total</b>                                                  |                                  | <b>11</b>                    | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>11</b>                                                   |

Figure 1.XIV

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 1.151 Comme le montrent les tableaux 1.73 2) et 1.74 2), le Bureau devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires, qui compléteront les ressources du budget ordinaire et soutiendront l'exécution de ses mandats. En 2022, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 927 200 dollars, ce qui permettra de financer 1 poste (P-5), comme indiqué dans le tableau 1.74 2). Ces ressources permettront d'exécuter diverses activités, notamment : la recherche et le partage des connaissances ; l'action de sensibilisation systématique menée auprès des États Membres et des acteurs de la société civile à l'échelle mondiale ; les activités de renforcement des capacités et les consultations techniques ; la participation aux missions d'établissement des faits ou aux commissions d'enquête en cas de situation nouvelle jugée préoccupante ; la poursuite du renforcement de la collaboration avec les organisations politiques et militaires régionales et sous-régionales aux fins d'une meilleure connaissance et d'une application plus systématique des politiques de protection de l'enfance. Les ressources extrabudgétaires représentent 29,0 % des ressources totales du Bureau.
- 1.152 Les contributions en nature qu'il est prévu de recevoir prendront la forme de locaux de bureau d'une valeur estimée à 22 500 dollars.
- 1.153 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.154 On trouvera dans le tableau 1.76 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Bien que le Bureau fasse tout son possible pour veiller à ce que la réservation de billets se fasse dans les délais prescrits, cela n'est pas toujours possible en raison de circonstances imprévues comme le fait que des invitations à des manifestations de haut niveau organisées par des États Membres ou des organisations régionales sont parfois reçues moins de trois semaines avant la manifestation. En outre, en raison de la nature du mandat du Bureau, il arrive que des occasions et des ouvertures politiques surgissent de manière inattendue, ce qui oblige le personnel à se déplacer à bref délai pour en tirer parti et faire progresser l'exécution du mandat. Le Bureau s'efforcera de continuer d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

Tableau 1.76  
**Respect des délais**  
(En pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais                   | 100                     | 100                     | 100                  | 100                  |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 37,5                    | 42,1                    | 100                  | 100                  |



---

## **V. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit**

### **Avant-propos**

Longtemps passées sous silence, les violences sexuelles liées aux conflits ont été considérées comme « le plus grand tabou de l'histoire ». Elles apparaissaient comme un dommage collatéral « inévitable » des conflits, un « crime moins grave » ou une transgression « indicible », essentiellement en raison de l'opprobre mortifère s'y attachant. Tout au long de l'histoire, ces « mythes » ont entretenu le silence entourant les violences sexuelles en temps de conflit, transformant les victimes en parias et perpétuant l'impunité. De fait, l'histoire regorge d'exemples qui montrent comment, pendant et après les conflits, le viol et d'autres formes de violence sexuelle ont été utilisés comme des armes stratégiques pour punir, contrôler, humilier, dominer et terroriser les populations, cibler des groupes spécifiques en fonction de leur appartenance ethnique, religieuse ou politique ou éloigner par la force les civils d'endroits considérés comme stratégiquement importants. C'est précisément parce qu'elle est extrêmement efficace que la violence sexuelle est utilisée comme arme dans les conflits mondiaux : elle détruit les victimes et déchire les familles et les communautés. Les crimes de violence sexuelle amenuisent les perspectives de réconciliation des communautés et d'instauration d'une paix durable.

L'année 2020 a été marquée par des difficultés sans précédent dans la mise en œuvre du programme de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, en raison de la pandémie de COVID-19, qui a eu des répercussions dramatiques sur tous les aspects de l'action menée par l'ONU. Elle a exacerbé les difficultés liées à l'accès, au suivi et à la communication rapide de l'information s'agissant de réagir à un crime qui est déjà systématiquement sous-déclaré. Les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont eu pour conséquence de diminuer l'accès aux services pour les personnes ayant subi des violences sexuelles et la pandémie a amené les donateurs et les autorités nationales à redéfinir les priorités, les ressources étant accordées en priorité aux mesures de riposte. L'état de droit s'en est ressenti et il a été plus difficile d'amener les responsables à répondre de leurs actes : il y a eu des répercussions notamment sur l'accès des victimes de violence sexuelle à la justice, le travail d'enquête, les audiences préliminaires et le déroulement des procès.

Au cours des dix dernières années, nous avons assisté à une évolution de la manière dont la violence sexuelle liée aux conflits est comprise et traitée. Le problème est désormais reconnu comme une réelle menace au maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui exige une réponse sur les fronts de la sécurité et de la justice. Par le truchement d'une série de résolutions, le Conseil de sécurité a mis en place l'infrastructure nécessaire pour lutter contre la violence sexuelle ainsi qu'un régime de contrôle pour la prévenir. Dans sa résolution historique [2467 \(2019\)](#), adoptée en avril 2019, le Conseil a énoncé pour la première fois la nécessité d'une « approche axée sur les rescapés » dans tous les aspects de nos opérations et de nos programmes. Une surveillance et une analyse plus suivies et plus fiables des caractéristiques et des tendances de la violence sexuelle ont mis en lumière de nouveaux aspects importants de la question, notamment l'utilisation de la violence sexuelle comme tactique terroriste par les groupes extrémistes pour atteindre leurs objectifs idéologiques et stratégiques fondamentaux. On comprend mieux désormais la convergence qui existe entre les violences sexuelles liées aux conflits et la question connexe de la traite des êtres humains dans les situations de conflit armé. On prend mieux la mesure de la stigmatisation et la manifestation transgénérationnelles de la violence sexuelle, et notamment de leur impact sur les enfants nés de viols en temps de guerre, qui ont besoin de toute urgence d'interventions menées dans le cadre de programmes adaptés.

Des progrès ont certes été enregistrés depuis que le Conseil de sécurité a établi ce mandat il y a 10 ans, mais des défis sans précédent se profilent à l'horizon, notamment la question de savoir comment faire en sorte que les acteurs non étatiques se conforment aux normes édictées, sachant que nombre d'entre eux ont été cités à plusieurs reprises par le Secrétaire général dans sa liste sur la question. Il est essentiel que nous continuions de mettre l'accent sur la justice et l'obligation de rendre des comptes, puisque ce sont des éléments fondamentaux de dissuasion et, en définitive, de prévention. Le Bureau continuera d'œuvrer afin que les pays assument la maîtrise, la direction et la responsabilité de cet engagement qui se veut stratégique et prioritaire, et de fournir un appui technique aux États Membres en vue de renforcer leurs interventions dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Dans le même temps, le Bureau doit s'acquitter du devoir de diligence envers les personnes rescapées, qui ont un besoin vital de services médicaux et psychosociaux, et à qui il faut également proposer des réparations et des moyens de

---

subsistance. La stratégie du Bureau repose largement sur la poursuite des efforts visant à plaider en faveur d'un soutien accru aux personnes rescapées ainsi que sur la lutte contre les causes profondes de cette violence, notamment l'inégalité de genre et la discrimination fondée sur le genre. L'exécution de ce mandat est essentielle à la réalisation des principaux objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 5, ayant trait à l'égalité des genres et à la paix, et l'objectif 16, ayant trait à la justice et aux institutions fortes. À court terme, il sera également nécessaire d'atténuer les difficultés uniques posées par la COVID-19 en matière de prévention et de riposte, ce qui demeurera une priorité de mon bureau jusqu'à la fin de l'année 2021.

La Secrétaire générale adjointe et Représentante spéciale du Secrétaire général  
(*Signé*) Pramila **Patten**

## **A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 1.155 Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a pour mission d'assurer une direction cohérente et stratégique des actions menées en vue de prévenir l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre ou tactique de terrorisme et d'y remédier, ainsi que d'engager la concertation avec les responsables des secteurs de la justice et de la sécurité, l'ensemble des parties aux conflits armés, la société civile et les personnes rescapées de tels crimes.
- 1.156 Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution [65/259](#), par laquelle le Bureau a été établi, dans le sillage de l'adoption de la résolution [1888 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité, qui portait création du mandat de Représentant(e) spécial(e). Conformément à la résolution [1888 \(2009\)](#) et le constat ayant été établi que l'attention prêtée aux violences sexuelles liées aux conflits, dont une partie n'est jamais dénoncée, reste insuffisante, le rôle de la Représentante spéciale et de son bureau consiste, entre autres, à : a) donner la parole aux victimes et aux populations touchées ; b) mobiliser la volonté politique de la communauté internationale en incitant cette dernière à agir, notamment pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violations ; c) favoriser la collaboration et les partenariats et élargir le cercle des parties intéressées ; d) coordonner les initiatives de sensibilisation et l'exécution des programmes, en particulier au sein du système des Nations Unies ; e) veiller à ce que l'action menée à tous les niveaux soit fondée sur des données plus fiables et plus complètes concernant les violences sexuelles commises en période de conflit ; f) diffuser des informations et des connaissances sur les stratégies de lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit, ainsi que sur les pratiques exemplaires suivies dans ce domaine.
- 1.157 Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions pertinentes, notamment les résolutions [1820 \(2008\)](#), [1888 \(2009\)](#), [1960 \(2010\)](#), [2106 \(2013\)](#) et [2467 \(2019\)](#), ainsi que dans des résolutions visant spécifiquement tel ou tel pays ou des résolutions assorties de sanctions faisant explicitement référence à la violence sexuelle en temps de conflit et au mandat de la personne occupant le poste de Représentant(e) spécial(e). En vertu des résolutions [2331 \(2016\)](#) et [2388 \(2017\)](#) du Conseil, les activités du Bureau ont par ailleurs été élargies aux domaines de la lutte contre le terrorisme et de la traite d'êtres humains en temps de conflit armé, notamment à des fins d'esclavage sexuel, et visent désormais également à sensibiliser les acteurs de la sécurité et de la justice concernés.

### **Programme de travail**

#### **Objectif**

- 1.158 L'objectif auquel le Bureau contribue est de prévenir et d'éradiquer la violence sexuelle comme tactique de guerre et de terrorisme et d'améliorer la fourniture de services multisectoriels aux personnes rescapées.

#### **Stratégie**

- 1.159 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau continuera de mettre l'accent sur la justice et l'établissement des responsabilités s'agissant de ces crimes en tant qu'éléments fondamentaux de dissuasion et de prévention, notamment en dialoguant avec les acteurs de la justice et de la sécurité

dans les pays concernés. Le Bureau continuera de collaborer avec les États Membres au niveau mondial, notamment dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et d'encourager les pays où la situation l'exige à prendre en main et à diriger les interventions et à en assumer la responsabilité.

- 1.160 Le Bureau continuera d'adopter une approche axée sur les personnes rescapées dans la mise en œuvre de tous les aspects du mandat, conformément à la résolution [2467 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. Cet objectif sera atteint en coopération avec les personnes ayant subi des violences sexuelles, la société civile, les opérations de paix des Nations Unies et les autres entités compétentes des Nations Unies, en particulier au niveau des pays. Le Bureau s'efforcera d'élargir le cercle des parties prenantes et d'encourager la prise de mesures concertées et coordonnées entre un large éventail d'acteurs, aux niveaux international, régional et national, notamment par le truchement du réseau de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, composé de 15 entités des Nations Unies, et de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles, qui travaillent sous la direction stratégique de la Représentante spéciale.
- 1.161 Il est prévu que le Bureau apporte un concours aux États Membres sur les questions relatives à la pandémie de COVID-19 en atténuant l'incidence qu'elle pourrait avoir sur le programme de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. Le Bureau concentrera ses efforts de plaidoyer sur l'allocation adéquate des ressources émanant des donateurs aux services multisectoriels destinés aux personnes rescapées et entend soutenir l'action menée actuellement par les États Membres pour renforcer l'état de droit, l'établissement des responsabilités et la prestation de services, qui ont tous pâti de la pandémie.
- 1.162 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Améliorer les interventions des acteurs de la sécurité et de la justice en cas de violences sexuelles en temps de conflit ;
  - b) Améliorer l'accès de toutes les personnes rescapées à des services adaptés, accessibles et de bonne qualité, notamment à des soins de santé, à un accompagnement psychosocial, à des services juridiques, à des réparations et à des moyens de subsistance, et prévoir des dispositions pour les enfants nés de violences sexuelles liées aux conflits.

### **Facteurs externes pour 2022**

- 1.163 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Toutes les parties en présence continuent de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour prévenir les violences sexuelles et veiller à ce que les auteurs de violences sexuelles répétées en période de conflit armé ne restent plus impunis ;
  - b) Les États Membres et les principales parties prenantes constatent que leurs priorités et intérêts nationaux et l'adhésion au régime de protection internationale établi pour prévenir la violence sexuelle liée aux conflits vont dans le même sens.
- 1.164 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 1.165 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, les engagements politiques négociés avec les parties à un conflit (prenant par exemple la forme de communiqués conjoints et de cadres de coopération) prévoient systématiquement une coopération avec les organisations féminines de la société civile et



la participation effective des femmes et des filles, dans des pays où celles-ci sont souvent absentes des processus décisionnels, y compris ceux ayant trait à la paix. Les cas de violence sexuelle liée à un conflit sont par ailleurs systématiquement ventilés par sexe et par âge par le Bureau et divers organismes des Nations Unies, qui fournissent ainsi au Conseil de sécurité une analyse qui prend en compte les questions de genre.

- 1.166 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, le Bureau intègre la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap dans les aspects essentiels de son travail, tant sur le plan stratégique que dans les travaux de fond, y compris au niveau de la programmation dans les situations prioritaires. Le groupe consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales avec lequel travaille le Bureau comprend des entités représentant les personnes handicapées. Ainsi le Bureau se concerta-t-il avec des personnes handicapées et les associations concernées au cours des missions effectuées sur le terrain dans les pays prioritaires. Le Bureau comprend dans ses effectifs des personnes ayant une expertise en matière de droits humains, notamment l'approche du handicap fondée sur les droits humains, et des personnes ayant une expertise plus spécifique qui se rapporte au mandat du Bureau s'agissant des personnes handicapées prises pour cible dans des situations de conflit armé s'accompagnant de violences sexuelles.
- 1.167 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau a renforcé sa collaboration avec des acteurs régionaux et sous-régionaux, tels que l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne, la CEDEAO, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Organisation internationale de la Francophonie, notamment au moyen de cadres officiels de coopération visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles en période de conflit.
- 1.168 En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le Bureau poursuivra l'action qu'il mène par l'intermédiaire de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, un réseau qui est présidé par la Représentante spéciale et qui s'emploie à améliorer la surveillance ainsi que la communication et l'échange d'informations et à renforcer les mécanismes d'analyse et d'intervention au niveau du système. Les membres du réseau sont le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le HCDH, le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau des affaires de désarmement, le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, le FNUAP, le PNUD, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'UNICEF, l'Organisation internationale pour les migrations, ONU-Femmes, l'ONUDC et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. La coordination des aspects du mandat relatifs à la justice et à l'établissement des responsabilités sera assurée par l'intermédiaire de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles, les travaux étant réalisés sous les auspices stratégiques du Bureau. Le Bureau, le HCDH, le PNUD et le Département des opérations de paix agissent en tant qu'entités chefs de file.

## Exécution du programme en 2020

- 1.169 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Appropriation nationale renforcée des mesures prises pour combattre et prévenir les violences sexuelles liées aux conflits : le cas du Mali**

- 1.170 La violence sexuelle est perpétrée systématiquement contre les femmes et les filles, lesquelles subissent une stigmatisation accablante, en particulier celles qui ont des enfants nés à la suite d'actes de violence sexuelle. Les rescapées se heurtent à des obstacles considérables pour ce qui est

d'accéder à des services vitaux, et ce, en raison de l'insécurité résultant du conflit en cours, ainsi que d'autres facteurs. La majorité des cas de violence sexuelle liée au conflit ont lieu dans les régions du nord et du centre du Mali, où la présence de l'État est faible ou inexistante. Par conséquent, la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit suppose une concertation avec le Gouvernement pour favoriser l'appropriation nationale des mesures, ainsi qu'avec les groupes armés non étatiques qui contrôlent de facto telle ou telle zone. L'ONU doit également soutenir la société civile, notamment les prestataires de services de première ligne, et engager le dialogue avec les chefs traditionnels et religieux qui peuvent jouer un rôle essentiel, en tant qu'autorité morale, pour atténuer la stigmatisation. En 2018, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale de lutte contre les violences fondées sur le genre, dont les violences sexuelles liées au conflit. Depuis 2017, le Bureau, par le truchement de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, a assuré le financement d'un projet pluriannuel avec l'UNICEF, ONU-Femmes, le PNUD et le FNUAP, qui soutient l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie nationale d'ensemble et assure la formation et le renforcement des capacités des institutions nationales concernées. En ce qui concerne les groupes armés non étatiques, la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger ont publié des communiqués unilatéraux concernant l'élaboration de plans d'action sur l'interdiction des violences sexuelles dans leur chaîne de commandement et l'accès aux zones qu'ils contrôlent de facto aux enquêtes indépendantes et aux prestataires de services.

- 1.171 Pour impulser les efforts visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles, déployés actuellement par le Gouvernement, en 2019, le Bureau a élaboré, en partenariat avec les autorités nationales, un ensemble d'engagements afin de prévenir et de combattre les violences sexuelles en temps de conflit, qui ont été formellement énoncés dans un communiqué conjoint signé en 2019 par le Mali et la Représentante spéciale au nom de l'ONU. Les engagements portaient notamment sur le renforcement du système judiciaire pour poursuivre les crimes de violence sexuelle liée au conflit ; faire progresser la législation et les mécanismes de réparation et d'indemnisation des victimes ; assurer des services holistiques aux personnes rescapées, notamment un accompagnement médical et psychosocial et une aide à la subsistance. L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2467 \(2019\)](#) a fourni un cadre normatif renforcé en vue de faire avancer les activités du Bureau, en particulier l'intensification de la collaboration avec les organisations féminines de la société civile et les défenseurs des droits humains. Compte tenu de la stigmatisation accablante que subissent les personnes rescapées, ces organisations ont un rôle clé à jouer pour amplifier la voix des personnes rescapées et contribuer ainsi à faire en sorte que leurs besoins constituent la base des efforts de lutte et de prévention. En 2020, le nombre de cas a explosé à la suite du coup d'État du 18 août, alors même que ces crimes ne sont pas systématiquement signalés, en raison de la stigmatisation, de l'insécurité et des contraintes pesant sur l'accès humanitaire, auxquelles sont venues s'ajouter les restrictions liées à la pandémie. La dégradation de la situation socioéconomique et des conditions de sécurité a rendu d'autant plus urgents les efforts visant à lutter contre les violences sexuelles commises en temps de conflit et à les prévenir.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 1.172 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'inclusion des violences sexuelles dans le projet de code pénal malien qui fait actuellement l'objet d'un examen législatif (voir tableau 1.77). En outre, des membres du Haut Conseil islamique ont signé une déclaration et une *fatwa* visant à éradiquer les violences sexuelles, contribuant ainsi aux travaux en cours pour lutter contre les stéréotypes de genre néfastes et la stigmatisation. Cela a jeté les bases d'une participation accrue des femmes au processus de paix.

Tableau 1.77  
Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif)                                                                                                             | 2019 (résultat effectif)                                                                                                                                                                    | 2020 (résultat effectif)                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Adoption d'une stratégie nationale de lutte contre les violences fondées sur le genre, dont les violences sexuelles liées au conflit | Communiqué conjoint signé par le Mali et la Représentante spéciale au nom de l'ONU aux fins de la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et de la lutte contre ces violences | Inclusion des violences sexuelles dans le projet de code pénal malien |

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

- 1.173 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Sept missions de la Représentante spéciale et des équipes techniques (Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles et Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit), qui auraient dû se dérouler dans des pays prioritaires (Bangladesh, Iraq, Mali, Myanmar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan et Soudan du Sud), ont été reportées. Ces changements ont entraîné une diminution de la mobilisation politique de haut niveau et du soutien technique apporté aux autorités et institutions nationales dans ces pays prioritaires. Le Bureau a reporté la réunion annuelle des conseillères et conseillers pour la protection des femmes, ce qui a entravé la coordination mondiale liée à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur les violences sexuelles liées aux conflits. Le Bureau a également reporté une consultation d'experts sur le renforcement de la mobilisation des acteurs non étatiques, comme le demandait le Conseil dans sa résolution [2467 \(2019\)](#), ce qui a retardé l'élaboration d'une stratégie à cet égard. La concertation directe avec les prestataires de services de première ligne et les personnes rescapées de violences sexuelles liées au conflit, qui est un aspect essentiel de l'exécution du mandat, n'a pas non plus été possible en raison des restrictions liées à la COVID-19. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.
- 1.174 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, le Bureau a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du programme. Grâce aux technologies des communications, le Bureau a pu fournir un soutien à distance aux équipes des Nations Unies qui sont présentes dans les pays prioritaires afin de faciliter la poursuite de la concertation avec les autorités nationales concernant la mise en œuvre des plans d'action visant à prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits. La Représentante spéciale a poursuivi son travail de plaidoyer auprès des États Membres en ayant, à distance, des échanges à un haut niveau et en participant à des manifestations et conférences virtuelles. Ces activités de plaidoyer et le soutien technique fourni à distance ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat pour 2020 dont il est question plus haut.
- 1.175 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples de meilleures pratiques mises en place pour reconstruire en mieux, citons des échanges à distance plus fréquents avec les équipes de terrain des Nations Unies pour compenser l'absence de visites techniques sur le terrain.

**Résultats escomptés pour 2022**

- 1.176 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour

lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : renforcement de l'action et de l'engagement politiques en faveur de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits<sup>4</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 1.177 Le Bureau a poursuivi les activités d'engagement politique en faveur de la lutte contre les violences sexuelles en période de conflit, conformément au mandat qui a été défini. Il a aidé des pays à élaborer des mesures préventives. Par exemple, le Bureau a continué d'avoir des échanges de haut niveau et sur le plan technique avec les Gouvernements du Bangladesh et du Myanmar, en s'appuyant sur les accords signés avec les autorités nationales compétentes. En 2019, le Gouvernement du Myanmar a signé un communiqué conjoint avec la Représentante spéciale au nom de l'ONU, portant sur l'établissement des responsabilités et la prévention des violences sexuelles liées aux conflits. En 2018, le Bangladesh a signé un cadre de coopération sur la protection des réfugiés rohingya vulnérables fuyant le Myanmar et la prestation de services à ces réfugiés. Il convient de noter que la pandémie de COVID-19 a considérablement aggravé les problèmes de protection de cette population déplacée ; certains éléments donnent à penser également que la traite des personnes s'est intensifiée dans la région. En décembre 2020, la Représentante spéciale a tenu une séance de travail avec le Représentant permanent du Myanmar auprès de l'ONU, qui venait de prendre ses fonctions, afin de réaffirmer l'engagement mutuel à coopérer pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits et à aligner les priorités à cet égard.
- 1.178 Le travail susmentionné a contribué au dialogue instauré en vue de l'élaboration d'un nouveau code de conduite par les forces de police et de garde-frontière au Bangladesh et de mesures à appliquer pour prévenir les violences sexuelles, ainsi qu'un ensemble de directives, et au dialogue instauré avec les autorités du Myanmar pour élaborer un plan de mise en œuvre du communiqué conjoint. La cible prévue concernant l'adoption du nouveau code de conduite, fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, n'a pas pu être atteinte en raison principalement des obstacles liés à la COVID-19 concernant l'assistance technique à fournir aux autorités nationales.

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 1.179 Conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution récente de la situation, des aménagements seront apportés à l'activité du Bureau, la Représentante spéciale entamera un dialogue politique renouvelé auprès des autorités militaires du Myanmar, l'idée étant de consolider les engagements qui ont été pris en 2019. Afin de renforcer le soutien à la mise en œuvre des engagements pris formellement par les autorités nationales du Bangladesh et du Myanmar, le Bureau compte déployer un conseiller principal régional ou une conseillère principale régionale pour la protection des femmes. Ce ou cette spécialiste soutiendra, entre autres priorités, les efforts faits pour lutter contre la traite d'êtres humains et apportera un concours aux travaux de suivi, d'analyse et d'établissement de rapports aux fins de l'élaboration de mesures fondées sur des preuves dans les secteurs de la sécurité, de la justice et de l'aide humanitaire. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 1.78).

---

<sup>4</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 1\)](#)].

Tableau 1.78  
Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif)                               | 2019 (résultat effectif)                                                   | 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                        | 2022 (résultat escompté)                                          |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Signature d'un cadre de coopération avec le Bangladesh | Examen du code de conduite par les autorités infranationales du Bangladesh | <p>Poursuite de la concertation en vue de l'élaboration, par la police et les garde-frontières du Bangladesh, d'un nouveau code de conduite et de diverses mesures visant à prévenir les violences sexuelles, et en vue de la mise au point d'un ensemble complet de directives</p> <p>Poursuite du dialogue instauré avec les autorités du Myanmar en vue de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du communiqué conjoint</p> | <p>Instauration par les autorités nationales et les partenaires internationaux de mesures visant à améliorer la fourniture de services dans les camps de réfugiés rohingya et à atténuer la vulnérabilité à la traite, en particulier des femmes et des enfants rohingya</p> | Mise en œuvre du communiqué conjoint par les autorités du Myanmar |

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : les autorités nationales répondent aux besoins de divers types de personnes rescapées grâce à une approche axée sur les personnes rescapées<sup>5</sup>

### Exécution du programme en 2020

- 1.180 Le Bureau a adopté une approche axée sur les personnes rescapées dans la mise en œuvre de tous les aspects du mandat relatif aux violences sexuelles liées aux conflits, conformément à la résolution [2467 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. Par exemple, il a effectué des missions dans des pays touchés, s'est entretenu avec des personnes rescapées et des membres de la société civile pour connaître leurs besoins et, sur cette base, a recommandé les mesures jugées nécessaires aux États Membres. En outre, il a veillé à ce que les engagements et accords formellement conclus avec les pays concernés pour mettre en place des mesures de prévention et de lutte contre ces violences intègrent, au niveau de la mise en œuvre, une approche axée sur les personnes rescapées ainsi que les principales dispositions figurant dans la résolution [2467 \(2019\)](#). Plus précisément, en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes de violence sexuelle, qui constituent un aspect central de la prévention, le Bureau a plaidé pour que les victimes et les témoins bénéficient d'une protection dans tous les processus d'établissement des responsabilités ainsi que d'une gamme complète de services juridiques et de services de santé et pour que les personnes rescapées bénéficient aussi d'une aide à la subsistance. En ce qui concerne le plaidoyer stratégique, le Bureau a fait entendre la voix

<sup>5</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [[A/75/6 \(Sect. 1\)](#)].

et relayé le point de vue des personnes rescapées directement auprès des organes directeurs, notamment le Conseil de sécurité, afin d'éclairer la prise de décision au plus haut niveau. Il s'agit notamment de soutenir systématiquement la participation de personnes rescapées et de représentants de la société civile au débat annuel public du Conseil de sécurité sur les violences sexuelles en temps de conflit, et de fournir aux personnes rescapées une tribune régulière pour façonner l'ordre du jour et se faire entendre lors de la commémoration annuelle par l'Assemblée générale de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit.

- 1.181 Le travail susmentionné a contribué à l'adoption d'accords formels et/ou de plans de mise en œuvre connexes au Bangladesh, au Mali, au Myanmar, en République centrafricaine, en Somalie et au Soudan, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir que les gouvernements tiennent compte de la résolution 2467 (2019) et de l'approche axée sur les personnes rescapées dans les engagements formels pris pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits.

### Projet de plan-programme pour 2022

- 1.182 Conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau fournira un soutien technique aux autorités et institutions nationales pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action conformément aux engagements formels qui ont été pris. Parallèlement, le Bureau poursuivra son action diplomatique afin d'obtenir des engagements concrets et assortis de délais en matière de prévention et de lutte contre les violences sexuelles en temps de conflit s'agissant des situations préoccupantes signalées par le Secrétaire général dans son rapport annuel sur la question. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.79).

Tableau 1.79  
Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif)                                                                                                                                                 | 2019 (résultat effectif)                                                                                                                        | 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                         | 2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>                                                                                                                    | 2022 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les gouvernements des pays concernés ont abordé l'approche axée sur les personnes rescapées dans des accords formels conclus avec le Bureau de la Représentante spéciale | Pour la première fois, dans sa résolution 2467 (2019), le Conseil de sécurité appelle de ses vœux une approche axée sur les personnes rescapées | Des accords formels et/ou des plans de mise en œuvre connexes sont adoptés dans des situations prioritaires, notamment au Bangladesh, au Mali, au Myanmar, en République centrafricaine, en Somalie et au Soudan | Les gouvernements appliquent des mesures axées sur les personnes rescapées, conformément aux engagements pris dans le cadre de la résolution 2467 (2019) | Les gouvernements continuent d'honorer leurs engagements<br><br>Davantage de gouvernements adoptent des engagements formels s'agissant des situations préoccupantes, conformément à la résolution 2467 (2019) |

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement de l'établissement des responsabilités concernant les parties aux conflits, aspect essentiel de la prévention des crimes de violence sexuelle

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 1.183 L'accent mis sur la justice et l'établissement des responsabilités est un aspect central du cadre réglementaire établi dans les résolutions du Conseil de sécurité sur les violences sexuelles commises

en période de conflit et représente un élément clé de la stratégie globale de dissuasion et en fin de compte de prévention. À cet égard, le Bureau continuera de se concentrer sur le renforcement des mécanismes d'établissement des responsabilités à tous les niveaux, y compris dans les pays concernés, en aidant les autorités nationales à renforcer les mesures prises dans le respect de la primauté du droit. Au niveau national, cela s'est traduit par une série d'accords formels et de plans d'action, dont la mise en œuvre améliore la protection des populations vulnérables et renforce les services destinés aux bénéficiaires, notamment les personnes ayant subi des violences sexuelles. Au niveau mondial, le Bureau continuera de soutenir le Conseil et d'avoir des échanges avec lui, l'objectif étant de tirer parti des outils uniques dont dispose le Conseil et qui lui permettent de faire en sorte que les parties étatiques et non étatiques à un conflit prennent des engagements concrets assortis d'échéances, conformément aux résolutions pertinentes. Au niveau régional, la Représentante spéciale collabore avec des organisations régionales au moyen de cadres de coopération visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits, dans le but de mettre leur capacité institutionnelle au profit des initiatives menées par les États Membres concernés à cette fin.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

- 1.184 Les enseignements tirés sont les suivants : pour renforcer la prévention et les services fournis au niveau national, cela suppose un engagement politique et un appui technique adéquats de la part des entités du Siège, notamment par l'intermédiaire du réseau de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, présidé par la Représentante spéciale. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau s'efforcera d'adopter une approche cohérente et concertée de tous les acteurs compétents des Nations Unies, y compris les principales composantes opérationnelles de son bureau (équipe de programme, Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles et secrétariat de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit). Comme le prévoit son mandat, le Bureau compte mobiliser les États parties et apporter le soutien technique nécessaire aux autorités nationales pour qu'elles mettent en œuvre des mesures visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles en période de conflit de sorte que ces mesures bénéficient directement notamment aux personnes rescapées. Le Bureau s'efforcera également de renforcer le dialogue avec le Conseil de sécurité, y compris les comités de sanctions, dans le cadre de la stratégie globale visant à renforcer la justice, l'établissement des responsabilités et le respect du droit national et international. Il s'agira notamment de tirer parti du mandat du Conseil pour faire participer les acteurs non étatiques, lesquels constituent la majorité des parties répertoriées par le Secrétaire général concernant les crimes de violence sexuelle. À l'avenir, une approche plus systématique et l'affectation de ressources adéquates seront nécessaires pour faire en sorte que les acteurs non étatiques respectent les règles, comme le demande le Conseil dans sa résolution [2467 \(2019\)](#).

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 1.185 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la conclusion avec cinq pays d'accords formels et de plans d'action visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits (voir le tableau 1.80). Pour contribuer à l'objectif, il faudrait en outre faire en sorte que les mandats des opérations de paix portent sur les questions de violence sexuelle, faire figurer les violences sexuelles parmi les critères de désignation des comités de sanctions et engager le dialogue par la suite avec les régimes de sanctions concernant tel ou tel pays ou tel ou tel thème.



Tableau 1.80  
Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif)                                                                                                                                                        | 2019 (résultat effectif)                                                                                                                                                                         | 2020 (résultat effectif)                                                                                                             | 2021 (résultat escompté)                                                                                                          | 2022 (résultat escompté)                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accords formels visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits conclus avec 3 pays (Bangladesh, République démocratique du Congo et Soudan du Sud) | Accords formels et plans d'action visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits conclus avec 5 pays (Mali, Myanmar, République centrafricaine, Somalie et Soudan). | Plan de mise en œuvre visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits conclu avec 1 pays (Soudan du Sud) | Accords formels et plans d'action visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits conclus avec 3 pays | Accords formels et plans d'action visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits conclus avec 5 pays |

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.186 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

65/259 Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (sect. V)

### Résolutions du Conseil de sécurité

|             |             |
|-------------|-------------|
| 1820 (2008) | 2331 (2016) |
| 1888 (2009) | 2388 (2017) |
| 1960 (2010) | 2467 (2019) |
| 2106 (2013) |             |

## Produits

1.187 On trouvera dans le tableau 1.81 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.81

**Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                       | Produits prévus : 2020 | Produits livrés : 2020 | Produits prévus : 2021 | Produits prévus : 2022 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>                                                      |                        |                        |                        |                        |
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)                                                                       | 2                      | 2                      | 2                      | 2                      |
| 1. Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits au Conseil de sécurité, y compris la liste des parties au conflit | 1                      | 1                      | 1                      | 1                      |



## Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Produits<br>prévus : 2020 | Produits<br>livrés : 2020 | Produits<br>prévus : 2021 | Produits<br>prévus : 2022 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 2. Rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits concernant tel ou tel pays ou tel ou tel thème                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>10</b>                 | <b>6</b>                  | <b>10</b>                 | <b>10</b>                 |
| 3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 4. Séances de la Cinquième Commission                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 5. Exposés au Conseil de sécurité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 5                         | 1                         | 5                         | 5                         |
| 6. Exposés aux organes créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2                         | 2                         | 2                         | 2                         |
| 7. Comité spécial des opérations de maintien de la paix                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| <b>B. Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | –                         | –                         | –                         | <b>39</b>                 |
| 8. Formation de la police nationale et/ou des forces militaires sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et la lutte contre ces violences                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | –                         | –                         | –                         | 20                        |
| 9. Formation du secteur de la justice nationale (procureurs et juges) sur les enquêtes et les poursuites concernant les violences sexuelles liées aux conflits                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | –                         | –                         | –                         | 15                        |
| 10. Atelier tenu avec des conseillères et des conseillers pour la protection des femmes sur les menaces et les difficultés émergentes concernant les violences sexuelles liées aux conflits                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | –                         | –                         | –                         | 4                         |
| <b>C. Activités de fond</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |                           |                           |                           |
| <b>Bons offices</b> : concertation et dialogue avec les parties aux conflits citées dans l'annexe du rapport du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre de mesures visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits.                                                                                                                                                                                                                                    |                           |                           |                           |                           |
| <b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : suivi et analyse des tendances et des schémas concernant les violences sexuelles liées aux conflits dans 15 pays, et établissement de rapports à ce sujet.                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |                           |                           |                           |
| <b>Bases de données et supports numériques</b> : bibliothèque numérique servant de centre de connaissances des publications universitaires, des groupes de réflexion et de la société civile sur les violences sexuelles en période de conflit ; livre numérique compilant les témoignages de personnes ayant subi des violences sexuelles liées à des conflits survenus depuis 1992 ; site Web visant à continuer de soutenir Halte au viol : Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit. |                           |                           |                           |                           |
| <b>D. Activités de communication</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                           |                           |                           |                           |
| <b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : manifestations en ligne et en personne sur les violences sexuelles liées aux conflits, auxquels participent des personnes rescapées, des États Membres, des militants, des experts et des praticiens.                                                                                                                                                                                                                                |                           |                           |                           |                           |
| <b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : déclarations annuelles à la presse et contenu destiné aux médias d'information tels que des entretiens pour la télévision et les journaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                           |                           |                           |                           |
| <b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : contenu à diffuser sur les sites Web et les médias sociaux sur la prévention des violences sexuelles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |                           |                           |                           |

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

- 1.188 On trouvera dans les tableaux 1.82 à 1.84 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.82

### Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                 | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          |             | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                  |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    | Pourcentage |                                                             |
| Postes                           | 1 379,2                          | 1 592,3                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 1 592,3                                                     |
| Autres dépenses de personnel     | —                                | 34,3                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 34,3                                                        |
| Dépenses de représentation       | —                                | 1,0                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 1,0                                                         |
| Voyages du personnel             | 13,1                             | 83,9                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 83,9                                                        |
| Services contractuels            | 12,7                             | 11,1                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 11,1                                                        |
| Frais généraux de fonctionnement | 14,4                             | 39,8                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 39,8                                                        |
| Fournitures et accessoires       | —                                | 3,7                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 3,7                                                         |
| Mobilier et matériel             | —                                | 3,0                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 3,0                                                         |
| <b>Total</b>                     | <b>1 419,5</b>                   | <b>1 769,1</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>1 769,1</b>                                              |

Tableau 1.83

### Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

|                                 | Nombre | Informations sur les postes                  |
|---------------------------------|--------|----------------------------------------------|
| Effectif approuvé pour 2021     | 8      | 1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC) |
| Changements relatifs aux postes | —      |                                              |
| Effectif proposé pour 2022      | 8      | 1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC) |

Tableau 1.84

### Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                        | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Changements               |                                              |                       |       | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------|
|                                                            |                                   | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                  |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| SGA                                                        | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| D-1                                                        | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |

**Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble**

| Catégorie et classe                                               | Changements                       |                           |                                              |                       |          | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------------------------------|
|                                                                   | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                  |
| P-5                                                               | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 1                                |
| P-4                                                               | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 1                                |
| P-3                                                               | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 2                                |
| <b>Total partiel</b>                                              | <b>6</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>6</b>                         |
| <b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b> |                                   |                           |                                              |                       |          |                                  |
| G(AC)                                                             | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 2                                |
| <b>Total partiel</b>                                              | <b>2</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>2</b>                         |
| <b>Total</b>                                                      | <b>8</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>8</b>                         |

1.189 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.85 à 1.87 et dans la figure 1.XV.

1.190 Comme le montrent les tableaux 1.85 1) et 1.86 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 1 769 100 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.85

**Évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Composante               | Changements                      |                              |                           |                                              |                       | Total    | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|--------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                          | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |             |                                                             |
| Programme de travail     | 1 419,5                          | 1 769,1                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 1 769,1                                                     |
| <b>Total partiel (1)</b> | <b>1 419,5</b>                   | <b>1 769,1</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>1 769,1</b>                                              |

2) *Ressources extrabudgétaires*

| Composante               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(estimations) | Changements  |            | Pourcentage    | 2022<br>(prévisions) |
|--------------------------|----------------------------------|-----------------------|--------------|------------|----------------|----------------------|
| Programme de travail     | 2 254,8                          | 2 797,2               | 175,7        | 6,3        | 2 972,9        |                      |
| <b>Total partiel (2)</b> | <b>2 254,8</b>                   | <b>2 797,2</b>        | <b>175,7</b> | <b>6,3</b> | <b>2 972,9</b> |                      |
| <b>Total</b>             | <b>3 674,3</b>                   | <b>4 566,3</b>        | <b>175,7</b> | <b>3,8</b> | <b>4 742,0</b> |                      |

Tableau 1.86

**Postes proposés pour 2022, par source de financement et composante**

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

| Composante               | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Changements               |                                              |                       |          | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|--------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------------------------------|
|                          |                                   | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                  |
| Programme de travail     | 8                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 8                                |
| <b>Total partiel (1)</b> | <b>8</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>8</b>                         |

2) *Ressources extrabudgétaires*

| Composante               | 2021<br>(estimations) | Changements | 2022<br>(prévisions) |
|--------------------------|-----------------------|-------------|----------------------|
| Programme de travail     | 12                    | —           | 12                   |
| <b>Total partiel (2)</b> | <b>12</b>             | <b>—</b>    | <b>12</b>            |
| <b>Total</b>             | <b>20</b>             | <b>—</b>    | <b>20</b>            |

Tableau 1.87

**Évolution des ressources financières et des postes**

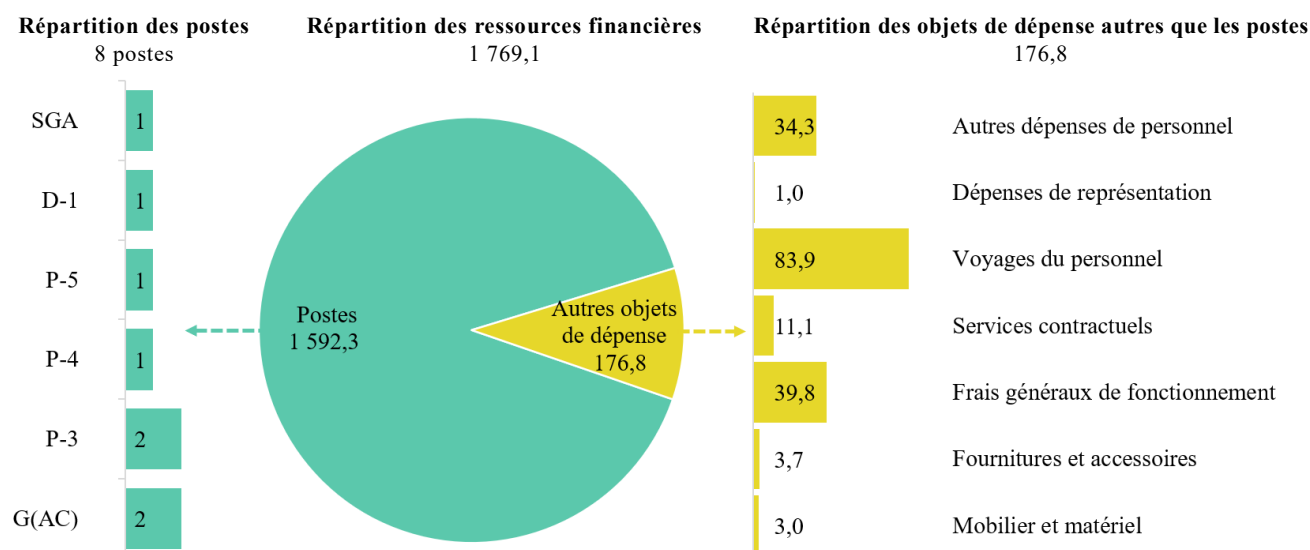
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |                |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------------------------------------------------------|----------------|
|                                                               |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                                             | Pourcentage    |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |          |                                                             |                |
| Postes                                                        | 1 379,2                          | 1 592,3                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 1 592,3        |
| Autres objets de dépense                                      | 40,3                             | 176,8                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 176,8          |
| <b>Total</b>                                                  | <b>1 419,5</b>                   | <b>1 769,1</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>                                                    | <b>1 769,1</b> |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |          |                                                             |                |
| Administrateurs et<br>fonctionnaires de rang<br>supérieur     |                                  | 6                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 6              |
| Agents des services généraux<br>et des catégories apparentées |                                  | 2                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 2              |
| <b>Total</b>                                                  |                                  | <b>8</b>                     | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>                                                    | <b>8</b>       |

Figure 1.XV

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 1.191 Comme le montrent les tableaux 1.85 2) et 1.86 2), le Bureau devrait continuer de recevoir des contributions en espèces, qui lui serviront à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. Pour 2022, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 2 972 900 dollars, ce qui permettra de financer 12 postes [1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1 et 2 agents des services généraux (Autres classes)], comme indiqué dans le tableau 1.86 2). Ces ressources aideraient le Bureau à mener à bien diverses activités, notamment celles de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, comme le prévoit la résolution 2467 (2019) du Conseil de sécurité, et permettraient de financer le secrétariat du réseau de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, présidé par la Représentante spéciale. Les ressources extrabudgétaires représentent 62,7 % des ressources totales du présent chapitre.
- 1.192 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.193 On trouvera dans le tableau 1.88 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Les déplacements du personnel du Bureau sont pour la plupart liés aux engagements de haut niveau de la Représentante spéciale dans les pays prioritaires et aux missions techniques de suivi des accords officiels conclus entre la Représentante spéciale et les autorités nationales. Même si l'on s'efforce de planifier au préalable tous les voyages officiels, le traitement des demandes d'autorisation de voyage s'agissant de ces missions ne peut être achevé qu'après la réception de l'approbation des visas et la confirmation des missions et des réunions avec les interlocuteurs gouvernementaux par les autorités nationales. En 2020, une directive a été diffusée pour faire connaître aux membres du personnel la disposition relative aux délais d'achat des billets d'avion, et les sensibiliser à l'importance de cette disposition et à l'obligation de la respecter. Les responsables sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctives. Le respect des délais fait l'objet d'un suivi et les statistiques et tendances sont portées à la connaissance des responsables tous les trois mois.

Tableau 1.88  
**Respect des délais**  
(En pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais                   | 100                     | 100                     | 100                  | 100                  |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 37,5                    | 18,2                    | 100                  | 100                  |

---

## **VI. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants**

### **Avant-propos**

En 2022, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants continuera d'encourager et de mobiliser l'action aux niveaux mondial, régional et national afin de construire des environnements favorables, sains, justes, inclusifs et protecteurs qui assurent la sécurité de tous les enfants, en veillant à ce qu'aucun enfant ne soit laissé de côté.

On estime que jusqu'à 1 milliard d'enfants âgés de 2 à 17 ans ont subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles ou ont été victimes de négligence au cours de l'année écoulée, ce qui signifie que la moitié des enfants dans le monde sont victimes de violence chaque année, tandis que 300 millions d'enfants âgés de 2 à 4 ans sont victimes de violences physiques ou psychologiques. Ces nombres déjà stupéfiants d'enfants touchés par la violence vont encore augmenter du fait de la pandémie de COVID-19, qui a accru la vulnérabilité des enfants qui étaient déjà en danger. Dans le même temps, les restrictions qui pèsent sur les déplacements, la perte de revenus, l'isolement, le surpeuplement et les niveaux élevés de stress et d'anxiété créent de nouvelles situations de risque pour des enfants qui pourraient être victimes ou témoins de violences physiques, psychologiques et sexuelles à la maison.

La Banque mondiale a estimé que jusqu'à 100 millions de personnes supplémentaires pourraient tomber dans l'extrême pauvreté en raison de la pandémie<sup>a</sup>. L'Organisation internationale du travail et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance signalent qu'une hausse de la pauvreté à hauteur d'un point de pourcentage pourrait se traduire dans certains pays par une augmentation de 0,7 % du travail des enfants. Ce serait la première fois en 20 ans que l'on enregistrerait un recul dans ce domaine<sup>b</sup>. La pauvreté est l'un des moteurs de la traite des enfants, de leur exploitation sexuelle et de leur recrutement par des groupes criminels et des forces et des groupes armés. La pauvreté accroît également les risques de mariage d'enfants : selon les prévisions du Fonds des Nations Unies pour la population, 13 millions de mariages d'enfants supplémentaires pourraient avoir lieu au cours des 10 prochaines années<sup>c</sup>. En résumé, les conséquences de la crise bouleversent l'existence de millions d'enfants et de jeunes dans le monde.

Alors que le monde se reconstruit en mieux après la pandémie, la Représentante spéciale fournira un soutien et des conseils aux États Membres, en étroite coopération avec toutes les parties prenantes clés, pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement de la cible 16.2 sur la violence contre les enfants, mais aussi d'autres objectifs et cibles connexes, en s'attaquant à toutes les formes de violence contre les enfants et à ce qui les provoque.

La pandémie a compromis les progrès en faveur des enfants que promet le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Bureau de la Représentante spéciale s'efforcera d'inverser ces effets néfastes, en utilisant son rôle d'intermédiaire pour faciliter et stimuler les efforts déployés par l'ensemble des personnes œuvrant pour mettre fin à la violence contre les enfants.

Pour assurer la sécurité des enfants, notre vision et notre action doivent être audacieuses. Nous devons construire des services autour des enfants et des familles, y compris au moyen de prestataires locaux et informels. Il faut donner la priorité à des services de protection de l'enfance, de justice, d'éducation, de santé et de santé mentale dotés de ressources suffisantes et liés à des systèmes de protection sociale durables. Il s'agit d'un investissement judicieux qui aura des retombées importantes pour les enfants, les familles et la société dans son ensemble.

Plus important encore, les enfants doivent faire partie de ce processus. Il faut leur donner les moyens d'être des agents de changement positif et de participer à toutes les initiatives visant à prévenir et à combattre la violence et à atteindre les objectifs de développement durable. Le Bureau a l'intention de renforcer le soutien apporté aux

---

<sup>a</sup> Voir <https://www.worldbank.org/en/topic/poverty/brief/projected-poverty-impacts-of-COVID-19>.

<sup>b</sup> Voir [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---ipec/documents/publication/wcms\\_747421.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipec/documents/publication/wcms_747421.pdf).

<sup>c</sup> Voir [www.unfpa.org/resources/impact-covid-19-pandemic-family-planning-and-ending-gender-based-violencefemale-genital](http://www.unfpa.org/resources/impact-covid-19-pandemic-family-planning-and-ending-gender-based-violencefemale-genital).

---

États Membres dans ce domaine en recensant les actions menées avec succès par des enfants et en aidant à les transposer à plus grande échelle dans le monde entier, de plaider en faveur de l'investissement dans les réseaux d'enfants et de privilégier les modèles dont le principe fondateur est la collaboration entre pairs, d'aller vers les enfants et les jeunes qui participent déjà activement à la vie civique et d'établir des partenariats avec eux, afin de trouver des solutions pour reconstruire en mieux.

La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée  
de la question de la violence contre les enfants  
(*Signé*) Najat Maalla **M'jid**



## **A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 1.194 La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants a pour mandat de mobiliser des moyens d'action et un appui politique en vue de prévenir et d'éliminer la violence contre les enfants. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, dont les résolutions [62/141](#), [67/152](#) et [73/155](#). Tout en prenant note des progrès considérables réalisés depuis l'établissement de ce mandat, l'Assemblée a constaté qu'il fallait absolument redoubler d'efforts pour protéger les enfants contre la violence.

### **Programme de travail**

#### **Objectif**

- 1.195 L'objectif auquel le Bureau contribue est d'accélérer l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence contre les enfants à l'horizon 2030.

#### **Stratégie**

- 1.196 Pour contribuer à cet objectif, le Bureau fera la promotion de la réalisation des objectifs de développement durable liés à la lutte contre toutes les formes de violence contre les enfants et leurs facteurs (objectifs 1 à 6, 8 à 11, 13, 16 et 17) en menant des activités de sensibilisation de haut niveau à l'échelle mondiale, régionale et nationale, en collaboration avec les États Membres, le système des Nations Unies, les organisations régionales, la société civile et les organisations d'inspiration religieuse, afin d'investir dans des environnements favorables à la sécurité des enfants, en accordant une attention particulière aux plus vulnérables et à la dimension genrée de la violence. Le Bureau participera au processus d'examen national volontaire aux niveaux mondial, régional et national, aidera les pays à procéder à ces examens et effectuera des visites de pays ; il fournira des conseils techniques et pratiques aux États Membres et entreprendra une campagne dans les médias pour appuyer ses activités de plaidoyer et accroître l'attention accordée à la violence contre les enfants dans le système des Nations Unies en dirigeant le Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les enfants et en participant à d'autres groupes de travail interinstitutions connexes.
- 1.197 Le Bureau, qui préside l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté, s'efforcera de faire en sorte que la détention des enfants ne soit qu'une mesure de dernier recours et de trouver des alternatives à la privation de liberté. À cette fin, il mènera des activités de sensibilisation avec des partenaires clés, collectera des pratiques prometteuses concernant les alternatives à la détention et au placement en institution et en rendra compte, afin de les partager avec les États Membres.
- 1.198 Le Bureau s'efforcera de renforcer le rôle des enfants en tant qu'agents de changement en faisant la promotion d'une participation éthique, utile et sans exclusive des enfants à la prise de décisions. Il continuera de documenter et de diffuser les initiatives menées par les enfants et les pairs pour prévenir et réprimer la violence, ainsi que l'engagement civique des enfants. Ces travaux comprendront une mise à jour de la cartographie de ces initiatives préparée au titre du mandat en 2020/21. En outre, le Bureau mettra à la disposition des États Membres des lignes directrices et des outils sur la participation des enfants et sur leur implication active dans l'exécution du Programme 2030 et dans l'élaboration des examens nationaux volontaires.

- 1.199 Il est prévu que le Bureau aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie de COVID-19 en fournissant des conseils pratiques et en constituant un dossier d'investissement pour l'inclusion, dans les plans de relance économique, de services intégrés de protection de l'enfance, de justice, d'éducation, de santé et de santé mentale liés à des systèmes de protection sociale durables, comprenant une couverture sanitaire universelle, des transferts d'argent et un soutien aux familles.
- 1.200 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Adoption et application de politiques, de textes législatifs, de stratégies et d'autres mesures complètes et dotées des ressources nécessaires visant à prévenir et combattre la violence contre les enfants ;
  - b) Adoption et mise en œuvre effective d'alternatives à la privation de liberté ;
  - c) Action plus efficace et systématique destinée à garantir la participation éthique, utile et sans exclusive des enfants à la prise de décisions.
- 1.201 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat une augmentation des investissements dans les services de protection de l'enfance et de protection sociale dans les plans nationaux de relance après la pandémie de COVID-19.

### **Facteurs externes pour 2022**

- 1.202 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Les gouvernements ont la volonté politique d'accélérer l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence contre les enfants, dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ;
  - b) Les organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé sont déterminés à travailler ensemble pour et avec les enfants.
- 1.203 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 1.204 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, notamment en utilisant une perspective de genre dans ses activités de plaidoyer afin d'attirer l'attention sur le fait que les différentes formes de violence n'ont pas les mêmes répercussions sur les garçons et sur les filles et sur la façon dont ces éléments doivent être pris en compte dans les réponses apportées. Pour prévenir et combattre la violence contre les enfants, il est essentiel de lutter contre la discrimination fondée sur le genre et les normes sociales néfastes, et de travailler sur les liens entre la violence à l'égard des femmes et la violence contre les enfants ; ces activités font partie intégrante des travaux menés au titre du mandat.
- 1.205 En ce qui concerne l'intégration des personnes handicapées, le fait de ne laisser aucun enfant de côté met au premier rang des préoccupations les enfants les plus vulnérables et les plus délaissés, parmi lesquels les enfants handicapés et les enfants placés en institution, ainsi que leurs droits et leurs besoins. Les enfants handicapés sont souvent placés en institution, ce qui, pour nombre d'entre eux, accroît le risque qu'ils soient victimes de violences. Le plaidoyer en faveur de politiques et de stratégies proposant des moyens alternatifs de soins et d'inclusion est au cœur de la stratégie de sensibilisation du Bureau.

- 1.206 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de renforcer la coopération avec des organismes régionaux tels que la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Conseil de l'Europe, la Ligue des États arabes et l'Union africaine. Le travail le plus important sur la violence contre les enfants se fait à l'échelle locale et nationale. Les visites de pays resteront donc un élément clé de la stratégie de sensibilisation du Bureau. Les visites seront toujours planifiées et mises en œuvre en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies au moyen de réunions d'information initiales, et une feuille de route sera fournie à la fin de la visite, et communiquée également aux missions permanentes concernées à New York.
- 1.207 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau continue de promouvoir et de renforcer la collaboration en vue de mettre fin à la violence contre les enfants dans le cadre du système des Nations Unies, notamment avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique, le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales de l'ONU, les coordinateurs résidents des Nations Unies et les membres des équipes de pays et des équipes régionales, le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, l'Instance permanente sur les questions autochtones et le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises. La Représentante spéciale joue un rôle de premier plan dans la gouvernance du Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants. De plus, la Représentante spéciale préside le Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les enfants et l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté et fait partie du Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

### **Activités d'évaluation**

- 1.208 L'auto-évaluation sur le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, achevée en 2020, a orienté le projet de plan-programme pour 2022.
- 1.209 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, le Bureau mettra en place un cadre de suivi et d'évaluation plus solide pour accompagner l'exécution du projet de plan-programme proposé.
- 1.210 Il est prévu de procéder à une auto-évaluation de l'exécution du programme en 2022.

### **Exécution du programme en 2020**

- 1.211 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Atténuation du risque accru de violence contre les enfants pendant la pandémie de COVID-19**

- 1.212 La pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour y faire face ont eu pour effet d'accroître le risque que les enfants soient exposés à des violences en ligne et hors ligne. Elles ont aussi perturbé les canaux de détection de la violence et réduit la capacité des services qui étaient déjà limités de répondre aux besoins des victimes. L'aggravation de la pauvreté et des inégalités causée par la pandémie amplifie les risques pour les enfants à plus long terme, tandis que son impact socioéconomique a eu une incidence sur le financement des services essentiels.

- 1.213 Le Bureau a donné la priorité à l'action visant à répondre à cette menace au cours de l'année 2020 en sensibilisant les États Membres à l'intensification du risque de violence contre les enfants, aux retombées négatives pour la santé mentale des enfants et à la vulnérabilité accrue des enfants qui l'étaient déjà avant la pandémie, et en mettant au jour des exemples de bonnes pratiques en matière de maintien de la protection de l'enfance et d'autres services clés pendant la pandémie. Le Bureau a aussi souligné qu'il fallait anticiper les effets de la pandémie à moyen et à long terme en considérant les services de protection de l'enfance, de justice, d'éducation, de santé et de santé mentale, liés à un système de protection sociale durable, comme essentiels et vitaux pendant la pandémie et prioritaires dans la reconstruction en mieux. S'appuyant sur la note de synthèse publiée par le Secrétaire général sur l'impact de la pandémie sur les enfants, le Bureau a mobilisé le Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les enfants afin de développer un programme d'action commun sur la protection des enfants et la pandémie de COVID-19<sup>6</sup>. Ce programme d'action a donné aux États Membres des orientations sur la manière d'inclure la protection des enfants dans leur action face à la COVID-19, tant à court terme qu'à long terme.
- 1.214 Le Bureau a contribué à plusieurs notes techniques publiées par l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, qui abordent, par exemple, les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les enfants se trouvant dans des contextes humanitaires, les enfants en détention, les enfants placés sous protection de remplacement ou la violence au foyer. En outre, le Bureau a œuvré avec un large éventail de partenaires de la société civile et des milieux universitaires dans le cadre de l'initiative #CovidUnder19. Dans le cadre de cette initiative, des enfants, des experts et d'autres parties prenantes clés ont collaboré pour mettre en lumière les expériences des enfants et leur donner une plateforme pour faire entendre leur voix, en particulier sur les deux principaux domaines de préoccupation liés à la pandémie mis au jour par les enfants eux-mêmes : la sécurité et l'éducation.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 2.215 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 50 pays ont inclus la protection de l'enfance et d'autres services essentiels, dont des mesures de protection sociale destinées aux familles les plus vulnérables, dans leurs plans de relèvement après la pandémie de COVID-19 (voir tableau 1.89).

Tableau 1.89  
Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif) | 2019 (résultat effectif) | 2020 (résultat effectif)                                                                                                                              |
|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | —                        | Cinquante pays ont inclus des services de protection de l'enfance et de protection sociale dans leur plan de relèvement après la pandémie de COVID-19 |

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

- 1.216 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. On a notamment reporté les visites de pays prévues en Islande, en Jordanie, au Liban, au Sénégal, en Tunisie et au Vanuatu, ainsi que d'autres possibilités d'action de sensibilisation de haut niveau, comme les forums régionaux sur le développement durable. Le Bureau a rapidement modifié ses activités prévues pour aider les États Membres à faire face au risque accru de violence créé par la pandémie de COVID-19. Il a, par exemple, organisé des activités de plaidoyer en ligne ainsi que des événements de sensibilisation, proposé des conseils pratiques et des consultations aux niveaux

<sup>6</sup> Voir [https://violenceagainstchildren.un.org/sites/violenceagainstchildren.un.org/files/2020/agenda\\_for\\_action/agenda\\_for\\_action\\_french.pdf](https://violenceagainstchildren.un.org/sites/violenceagainstchildren.un.org/files/2020/agenda_for_action/agenda_for_action_french.pdf).

mondial, régional et national avec les principales parties prenantes, dont les gouvernements, les entités des Nations Unies, les organisations régionales, les organisations de la société civile, les organisations d'inspiration religieuse et les enfants eux-mêmes.

- 1.217 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, le Bureau a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du programme. Le Bureau a ainsi rapidement mobilisé le Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les enfants, afin qu'il élabore le programme d'action commun sur la protection de l'enfance et la COVID-19. Il s'est également joint à une série d'initiatives interinstitutionnelles connexes. Il a contribué à plusieurs notes techniques publiées par l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, par exemple sur les enfants en détention, les enfants placés sous protection de remplacement ou la violence au foyer. La Représentante spéciale a aussi souvent pris la parole lors de webinaires organisés sur ces sujets par l'Alliance, le Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants et de nombreuses organisations de la société civile. Le Bureau a organisé des séances d'information avec les États Membres et les organisations régionales. Il s'est aussi associé à des organisations de la société civile et aux milieux universitaires dans le cadre de l'initiative #CovidUnder19, qui réunit des enfants, des experts et d'autres parties prenantes clés qui s'emploient ensemble à comprendre ce que vivent les enfants depuis le début de la pandémie. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

- 1.218 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : mettre la violence contre les enfants au cœur des préoccupations internationales<sup>7</sup>

#### Exécution du programme en 2020

- 1.219 Le Bureau a continué de travailler en collaboration avec les États Membres, le système des Nations Unies, les organisations régionales, la société civile et les organisations d'inspiration religieuse pour mettre la violence contre les enfants au cœur des préoccupations internationales. Il a notamment collaboré avec l'Union internationale des télécommunications pour établir un dialogue avec l'industrie des médias sociaux et œuvrer conjointement à la protection des enfants lors de l'utilisation des technologies du numérique. De plus, le Bureau a poursuivi sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement, qui passe par la mise à jour de la définition de ces deux phénomènes et la participation au Forum mondial contre le harcèlement. Par sa participation à la campagne « Safe to learn » (« Apprendre en toute sécurité ») (Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants), le Bureau a aussi renouvelé son engagement à s'employer plus activement à recenser, soutenir et amplifier les pratiques prometteuses qui font la promotion des écoles sûres, y compris par des moyens en ligne.
- 1.220 Les travaux susmentionnés ont contribué à ce que la violence contre les enfants soit prise en compte dans plusieurs documents, notes d'orientation et rapports produits par le système des Nations Unies, tels que le programme d'action commun sur la COVID-19 et la protection de l'enfance, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, qui était d'ajouter un indicateur sur les brimades dans le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable après l'examen complet des indicateurs réalisé en 2020.

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 1)].

## Projet de plan-programme pour 2022

- 1.221 Conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté, et œuvrera dans le contexte du grave impact de la pandémie de COVID-19 sur le droit des enfants d'être protégés de la violence, comme indiqué précédemment. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau encouragera le fait que la mise au jour des investissements pouvant être réalisés dans les systèmes de protection de l'enfance et de protection sociale soit considérée comme une priorité dans les plans nationaux de relance socioéconomique afin de reconstruire en mieux après la pandémie. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.90).

Tableau 1.90

## Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif)                                                                                                                                                                               | 2019 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                   | 2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>                                                                                                                                                                         | 2022 (résultat escompté)                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reconnaissance par les États Membres de la nécessité de lutter systématiquement contre le harcèlement, notamment le cyberharcèlement, comme il ressort de la résolution 73/154 de l'Assemblée générale | Large reconnaissance par les États Membres de l'ampleur des effets néfastes de la violence infligée par les pairs sur la vie des enfants, qui s'illustrera par leur participation active aux activités du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et leur prise en compte de la violence contre les enfants, y compris le harcèlement, dans l'établissement de leurs examens nationaux volontaires concernant les objectifs de développement durable | Prise en compte de la violence contre les enfants dans plusieurs documents, notes d'orientation et rapports produits par le système des Nations Unies, tels que le programme d'action commun sur la COVID-19 et la protection de l'enfance | Les fournisseurs de technologies de l'informatique et des communications et d'accès à Internet prennent des mesures contre le harcèlement en ligne et d'autres formes de violence en ligne contre les enfants | Les États Membres investissent dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance et de protection sociale |

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : soutenir la décennie d'action pour l'élimination de la violence contre les enfants à l'horizon 2030<sup>8</sup>****Exécution du programme en 2020**

- 1.222 La violence contre les enfants reste cachée et omniprésente, ce qui compromet la réalisation des objectifs de développement durable et la pleine mise en œuvre du Programme 2030. Le Bureau a continué de s'employer à mettre l'accent non plus sur la sensibilisation à la violence contre les enfants mais sur les mesures de prévention et les interventions efficaces en vue d'accélérer la réalisation de la cible 16.2 associée aux objectifs de développement durable. Le Bureau a également élaboré des orientations à l'intention des États Membres sur la manière d'inclure des politiques, des législations, des stratégies et d'autres mesures dûment financées, visant à prévenir et à combattre la violence contre les enfants, dans la réalisation nationale des objectifs de développement durable et dans les examens nationaux volontaires. De plus, le Bureau a fait la promotion de ces orientations par le dialogue bilatéral noué avec les États Membres et par des efforts de diffusion plus larges, dont un « laboratoire » sur les examens nationaux volontaires pendant le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020. Le Bureau a analysé les examens nationaux volontaires présentés en 2020 et communiqué ses travaux aux États Membres, au Département des affaires économiques et sociales et aux commissions régionales, ainsi qu'aux équipes de pays des Nations Unies.
- 1.223 Le travail effectué a contribué à ce que les États Membres mettent en évidence les mesures prises pour combattre la violence contre les enfants et ses facteurs dans leurs examens nationaux volontaires, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir l'adoption par les gouvernements d'une approche fondée sur les droits humains pour élaborer leurs examens nationaux volontaires.

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 1.224 Conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on approfondira le dialogue ouvert avec les autorités nationales responsables de la réalisation des objectifs de développement durable, les équipes de pays des Nations Unies et les commissions économiques régionales afin de promouvoir l'intégration de politiques, de législations, de stratégies et d'autres mesures dûment financées visant à prévenir et à combattre la violence contre les enfants dans la réalisation nationale des objectifs et dans les examens nationaux volontaires. Des réunions d'information seront organisées avec les missions permanentes de tous les pays préparant des examens nationaux volontaires sur les moyens de mettre en évidence les enseignements tirés, les réalisations et les défis pour ce qui est de combattre la violence contre les enfants, qu'ils pourront partager lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Au cours de ses visites dans les États Membres, en ligne ou en personne, la Représentante spéciale s'entretiendra avec de hauts fonctionnaires, des membres des équipes de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes afin de mettre au jour les initiatives et les programmes positifs qui peuvent être étendus pour accélérer les progrès vers la réalisation des cibles relatives à la violence associées aux objectifs de développement durable. La Représentante spéciale participera aux forums régionaux portant sur le développement organisés par les commissions économiques régionales et coorganisera des manifestations parallèles connexes pour souligner les effets négatifs de la violence contre les enfants sur les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et pour partager les approches prometteuses en matière de prévention et de répression. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.91).

<sup>8</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [[A/75/6 \(Sect. 1\)](#)].

Tableau 1.91  
Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif)                                                                                                     | 2019 (résultat effectif)                                                                                                         | 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                    | 2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>                                                                                                                                    | 2022 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La violence contre les enfants est mentionnée dans plus de la moitié des examens nationaux volontaires qui ont été présentés | Les gouvernements font le point sur les différentes formes de violence contre les enfants dans les examens nationaux volontaires | Les États Membres mettent en avant les mesures prises pour combattre la violence contre les enfants et ses moteurs dans leurs examens nationaux volontaires | Tous les gouvernements qui présentent des examens nationaux volontaires ont mis en place des plans d'intervention complets pour combattre la violence contre les enfants | 50 % des examens nationaux volontaires signalent les politiques, textes législatifs, stratégies et autres mesures complètes et dotées des ressources nécessaires visant à prévenir et combattre la violence contre les enfants |

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : les enfants, acteurs du développement durable

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 1.225 Face aux profondes répercussions de la crise de la COVID-19, il faut donner la priorité aux enfants et à leur droit à la santé, à l'éducation, à la participation et à la protection dans le cadre de la riposte et de la planification du relèvement. Cette phase de relèvement offre aux gouvernements du monde entier l'occasion de revoir leurs priorités, afin de faire progresser le développement humain et de réduire les inégalités.
- 1.226 Le Bureau a mené une enquête pour en savoir plus sur la manière dont les enfants participent à la marche du monde et sont des acteurs de changement. Les résultats ont été exposés dans le dernier rapport annuel de la Représentante spéciale au Conseil des droits de l'homme ([A/HRC/46/40](#)), qui comprend une série de pratiques prometteuses et de recommandations à l'intention des gouvernements aux niveaux national et local, pour que ceux-ci collaborent avec les enfants afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, de reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 et de combattre toutes les formes de violence contre les enfants. Le Bureau a aussi préparé des conseils à l'intention des États Membres sur la manière de garantir la participation éthique et réelle des enfants aux examens nationaux volontaires.

#### Enseignements tirés et changements prévus

- 1.227 La leçon que le Bureau a tirée de ces travaux est qu'il ne suffit pas de consulter les enfants et de tenir compte de leur avis pour ce qui est des questions qui les concernent directement, mais qu'ils doivent aussi prendre part à la prise de décision, lorsqu'il y a lieu. Cela a également mis en évidence le fait que les enfants les plus vulnérables ne sont pas systématiquement consultés, et qu'il importe d'accorder une attention particulière aux enfants, par opposition aux jeunes de plus de 18 ans. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau mettra à jour ce travail de cartographie et complètera les orientations destinées aux États Membres, le cas échéant, afin de promouvoir les bonnes pratiques visant à garantir que les enfants sont dûment impliqués dans les initiatives nationales visant à atteindre les objectifs de développement durable et dans la préparation des examens nationaux volontaires. Le Bureau veillera à ce que la promotion des enfants en tant que moteurs de la réalisation des objectifs de développement durable soit une priorité transversale dans son dialogue avec, entre autres, les États Membres, le système des Nations Unies aux niveaux régional et national, les organisations régionales et la société civile.



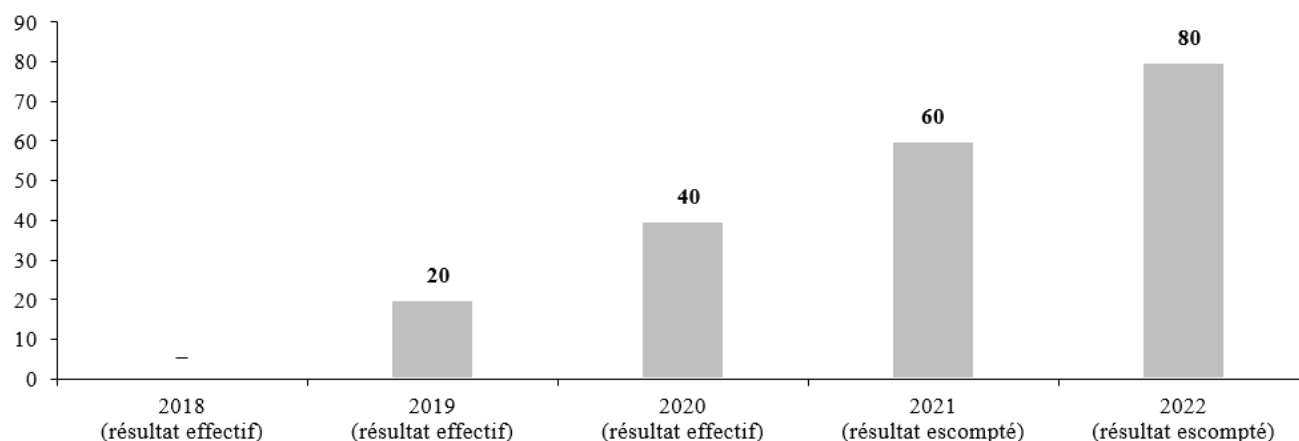
*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 1.228 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le pourcentage d'examens nationaux volontaires auxquels les enfants ont contribué de façon significative et qui mettent en évidence la participation active des enfants à la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national (voir fig. 1.XVI).

Figure 1.XVI

**Mesure des résultats : examens nationaux volontaires élaborés grâce à la contribution des enfants et qui mettent en évidence la participation active des enfants à la réalisation des objectifs de développement durable (cumul)**

(Pourcentage)



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

- 1.229 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

62/141, 67/152, 69/157, 70/137, 72/245, 73/155 Droits de l'enfant

71/176, 75/166 Protection des enfants contre les brimades

**Produits**

- 1.230 On trouvera dans le tableau 1.92 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.92

**Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

| Catégorie et sous-catégorie                                                                  | Produits prévus : 2020 | Produits livrés : 2020 | Produits prévus : 2021 | Produits prévus : 2022 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b> |                        |                        |                        |                        |
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>                  | <b>2</b>               | <b>2</b>               | <b>1</b>               | <b>2</b>               |
| 1. Rapports annuels destinés à l'Assemblée générale                                          | 2                      | 1                      | 1                      | 1                      |

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                                                                                   | Produits<br>prévus : 2020 | Produits<br>livrés : 2020 | Produits<br>prévus : 2021 | Produits<br>prévus : 2022 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 2. Rapports annuels destinés au Conseil des droits de l'homme                                                                                                                                                                 | —                         | 1                         | —                         | 1                         |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                                                           | <b>5</b>                  | <b>4</b>                  | <b>2</b>                  | <b>4</b>                  |
| 3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires                                                                                                                                            | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 4. Séances de la Cinquième Commission                                                                                                                                                                                         | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 5. Séances de la Troisième Commission                                                                                                                                                                                         | 1                         | 1                         | —                         | 1                         |
| 6. Séances du Conseil des droits de l'homme                                                                                                                                                                                   | 2                         | 1                         | —                         | 1                         |
| <b>B. Création et transfert de connaissances</b>                                                                                                                                                                              |                           |                           |                           |                           |
| <b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)                                                                                                                                                       | <b>2</b>                  | —                         | <b>2</b>                  | —                         |
| 7. Laboratoire sur l'examen national volontaire et les effets de la violence sur la santé mentale des enfants                                                                                                                 | 2                         | —                         | 2                         | —                         |
| <b>Publications</b> (nombre de publications)                                                                                                                                                                                  | <b>1</b>                  | <b>1</b>                  | <b>4</b>                  | <b>4</b>                  |
| 8. Rapport sur les effets de la violence sur la santé mentale des enfants                                                                                                                                                     | 1                         | 1                         | —                         | —                         |
| 9. Examens nationaux volontaires de 2022 : examen analytique                                                                                                                                                                  | —                         | —                         | —                         | 1                         |
| 10. Children as agents of positive change: a mapping of children's initiatives (Les enfants, moteurs de changement : cartographie des initiatives des enfants)                                                                | —                         | —                         | —                         | 1                         |
| 11. Aperçu de l'ensemble des mesures prises pour tenir la promesse d'ici 2030                                                                                                                                                 | —                         | —                         | —                         | 1                         |
| 12. Conseils pratiques sur la création d'un environnement propice à la sécurité des enfants                                                                                                                                   | —                         | —                         | —                         | 1                         |
| 13. Publications sur des sujets divers                                                                                                                                                                                        | —                         | —                         | 4                         | —                         |
| <b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)                                                                                                                                             | —                         | <b>6</b>                  | —                         | —                         |
| 14. Children Speak about the Impact of Deprivation of Liberty: The Case of Latin America (Paroles d'enfants sur les répercussions de la privation de liberté : le cas de l'Amérique latine)                                   | —                         | 1                         | —                         | —                         |
| 15. <i>Keeping the Promise: Ending Violence against Children by 2030</i> (Tenir ses promesses : mettre fin à la violence contre les enfants à l'horizon 2030)                                                                 | —                         | 1                         | —                         | —                         |
| 16. <i>Entre hechos y derechos</i> (Des faits aux droits)                                                                                                                                                                     | —                         | 1                         | —                         | —                         |
| 17. Where I Go, My Rights Go with Me (Là où je vais, mes droits m'accompagnent)                                                                                                                                               | —                         | 1                         | —                         | —                         |
| 18. <i>Children on the Move: from a Continuum of Violence to a Continuum of Protection</i> (Les enfants en situation de déplacement : d'une progression de la violence à une progression de la protection)                    | —                         | 1                         | —                         | —                         |
| 19. <i>When Children Take the Lead: 10 Child Participation Approaches to Tackle Violence</i> (Quand les enfants prennent les devants : 10 approches reposant sur la participation des enfants pour lutter contre la violence) | —                         | 1                         | —                         | —                         |

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : discussions de haut niveau avec les États Membres, les autorités et institutions nationales et régionales sur le renforcement de la prévention et de la protection des enfants contre la violence ; conseils d'experts et outils sur les questions de politique générale à l'intention des États Membres et des organisations régionales, intergouvernementales et des groupes relevant de la société civile ; réunions interinstitutions des Nations Unies sur les notes d'orientation et le programme d'action ; 80 webinaires ; consultations avec 1 000 enfants environ.

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i> | <i>Produits<br/>prévus : 2020</i> | <i>Produits<br/>livrés : 2020</i> | <i>Produits<br/>prévus : 2021</i> | <i>Produits<br/>prévus : 2022</i> |
|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports de communication destinés à des publics précis et ciblant des objectifs particuliers, de façon à toucher un plus grand nombre de personnes et à appuyer les activités de plaidoyer menées au titre du mandat, notamment lors d'événements spéciaux (virtuels et en personne) ; élaboration de 5 campagnes de plaidoyer sur des sujets relatifs à la protection des enfants contre la violence.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : conférences et communiqués de presse, dont des articles d'opinion et des tribunes d'experts.

**Plateformes numériques et contenu multimédias** : mise à jour et maintenance du site Web du Bureau ; campagnes thématiques sur les médias sociaux pour sensibiliser à la protection des enfants contre la violence ; matériel multimédia produit et téléchargé dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sur le site Web du Bureau ; production et diffusion quotidiennes de supports de communication pour les comptes de médias sociaux.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

- 1.231 On trouvera dans les tableaux 1.93 à 1.95 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.93

### Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                    | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          |             | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|-------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                     |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    | Pourcentage |                                                             |
| Poste                               | 1 754,5                          | 1 726,3                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 1 726,3                                                     |
| Autres dépenses de personnel        | —                                | 107,3                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 107,3                                                       |
| Dépenses de représentation          | —                                | 0,6                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 0,6                                                         |
| Consultants                         | 278,5                            | 145,1                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 145,1                                                       |
| Voyages du personnel                | 19,4                             | 100,5                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 100,5                                                       |
| Services contractuels               | 31,4                             | 176,8                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 176,8                                                       |
| Frais généraux de<br>fonctionnement | 78,7                             | 24,6                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 24,6                                                        |
| Fournitures et accessoires          | 0,8                              | 5,1                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 5,1                                                         |
| Mobilier et matériel                | 43,0                             | 6,8                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 6,8                                                         |
| Aménagement des locaux              | 5,9                              | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | —                                                           |
| <b>Total</b>                        | <b>2 212,2</b>                   | <b>2 293,1</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>2 293,1</b>                                              |

Tableau 1.94

### Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

|                                    | Nombre | Informations sur les postes                     |
|------------------------------------|--------|-------------------------------------------------|
| Effectif approuvé pour 2021        | 10     | 1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 1 G(AC) |
| Changements relatifs<br>aux postes | —      |                                                 |
| Effectif proposé pour 2022         | 10     | 1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 1 G(AC) |

Tableau 1.95

**Postes proposés, par catégorie et par classe**

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                           | Changements                       |                           |                                              |                       |       | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------|
|                                                               | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                  |
| Administrateurs et fonctionnaires de<br>rang supérieur        |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| SSG                                                           | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| P-5                                                           | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| P-4                                                           | 3                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 3                                |
| P-3                                                           | 3                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 3                                |
| Total partiel                                                 | 8                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 8                                |
| Agents des services généraux et des<br>catégories apparentées |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| G(1°C)                                                        | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| G(AC)                                                         | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| Total partiel                                                 | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 2                                |
| Total                                                         | 10                                | —                         | —                                            | —                     | —     | 10                               |

1.232 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans les tableaux 1.96 à 1.98 et dans la figure 1.XVII.

1.233 Comme le montrent les tableaux 1.96 1) et 1.97 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 2 293 100 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.96

**Évolution des ressources financières, par source de financement et composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Composante               | Changements                      |                              |                           |                                              |                       |          | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|--------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------------------------------------------------------|
|                          | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                                             |
| Programme de travail     | 2 212,2                          | 2 293,1                      | —                         | —                                            | —                     | —        | 2 293,1                                                     |
| <b>Total partiel (1)</b> | <b>2 212,2</b>                   | <b>2 293,1</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>2 293,1</b>                                              |

2) Ressources extrabudgétaires

| Composante               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(estimations) | Changements | 2022<br>(prévisions) |
|--------------------------|----------------------------------|-----------------------|-------------|----------------------|
| Programme de travail     | 324,5                            | 324,5                 | —           | 324,5                |
| <b>Total partiel (2)</b> | <b>324,5</b>                     | <b>324,5</b>          | <b>—</b>    | <b>324,5</b>         |
| <b>Total</b>             | <b>2 536,7</b>                   | <b>2 617,6</b>        | <b>—</b>    | <b>2 617,6</b>       |

Tableau 1.97

**Postes proposés pour 2022, par source de financement et composante**

(Nombre de postes)

1) Budget ordinaire

| Composante               | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Changements               |                                              |                       |          | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|--------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------------------------------|
|                          |                                   | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                  |
| Programme de travail     | 10                                | —                         | —                                            | —                     | —        | 10                               |
| <b>Total partiel (1)</b> | <b>10</b>                         | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>10</b>                        |

2) Ressources extrabudgétaires

| Composante               | 2021<br>(estimations) | Changements | 2022<br>(prévisions) |
|--------------------------|-----------------------|-------------|----------------------|
| Programme de travail     | 1                     | —           | 1                    |
| <b>Total partiel (2)</b> | <b>1</b>              | <b>—</b>    | <b>1</b>             |
| <b>Total</b>             | <b>11</b>             | <b>—</b>    | <b>11</b>            |

Tableau 1.98

**Évolution des ressources financières et des postes**

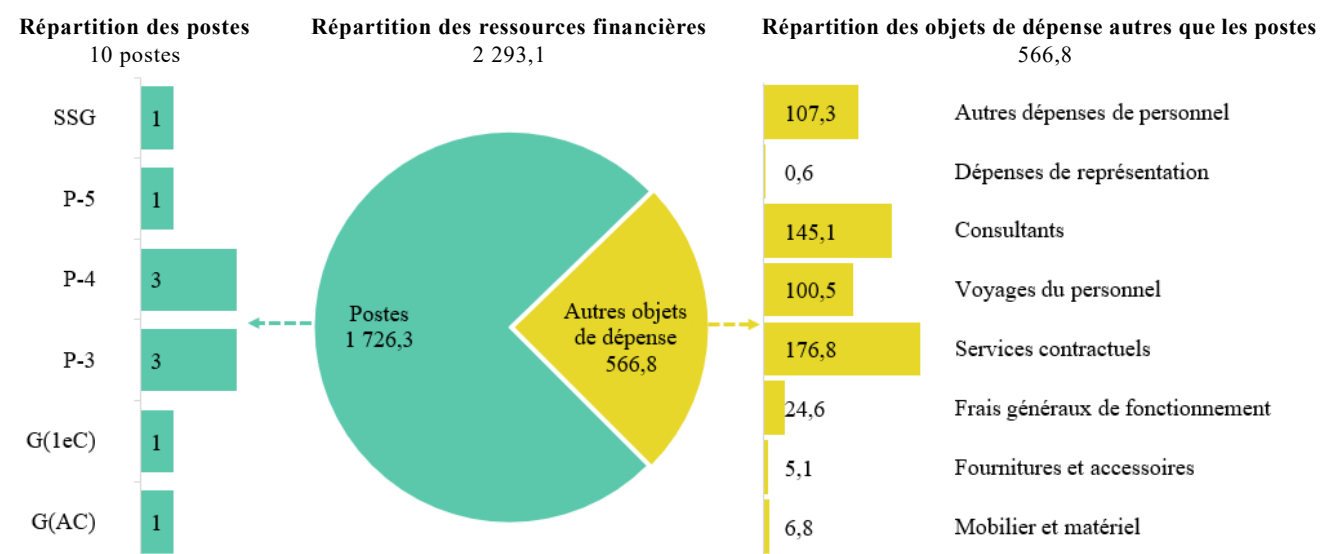
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                          | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |       | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |             |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------------------------------------------------------|-------------|
|                                                          |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                                             | Pourcentage |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |                                                             |             |
| Poste                                                    | 1 754,5                          | 1 726,3                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 1 726,3     |
| Objets de dépense autres que les postes                  | 457,8                            | 566,8                        | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 566,8       |
| Total                                                    | 2 212,2                          | 2 293,1                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 2 293,1     |

|                                                               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |       | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |             |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------------------------------------------------------|-------------|
|                                                               |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                                             | Pourcentage |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |                                                             |             |
| Administrateurs et<br>fonctionnaires de rang<br>supérieur     |                                  | 8                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 8           |
| Agents des services généraux<br>et des catégories apparentées |                                  | 2                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 2           |
| Total                                                         |                                  | 10                           | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 10          |

Figure 1.XVII  
Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Ressources extrabudgétaires

- 1.234 Comme le montrent les tableaux 1.96 2) et 1.97 2), le Bureau devrait continuer de recevoir des contributions en espèces, qui compléteront les ressources du budget ordinaire et soutiendront l'exécution de ses mandats. En 2022, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 324 500 dollars, ce qui permettra de financer 1 poste (P-5), comme indiqué dans le tableau 1.97 2). Ces ressources aideront le Bureau à mener diverses activités et à élargir la portée de son action et de ses campagnes, à renforcer l'exécution de son programme de travail et à améliorer la prestation d'un appui et de conseils techniques aux États Membres, aux organisations régionales et aux autres partenaires. Les ressources extrabudgétaires représentent 12,4 % des ressources totales du présent chapitre.
- 1.235 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.236 On trouvera dans le tableau 1.99 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau s'efforce d'assurer le plein respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion en passant en revue les voyages prévus lors de la réunion hebdomadaire du personnel et en renforçant de manière stratégique sa

planification du travail. Toutefois, en raison de circonstances imprévues telles que la réception tardive d'invitations et d'ordres du jour de réunions, le Bureau ne pourra pas toujours respecter les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.

Tableau 1.99

**Respect des délais**

(Pourcentage)

|                                                                  | <i>2019</i><br><i>(taux effectif)</i> | <i>2020</i><br><i>(taux effectif)</i> | <i>2021</i><br><i>(taux prévu)</i> | <i>2022</i><br><i>(taux prévu)</i> |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais                   | 100                                   | 100                                   | 100                                | 100                                |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 20                                    | 80,0                                  | 100                                | 100                                |



---

## VII. Bureau de la Défenseuse des droits des victimes

### Avant-propos

En 2022, le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes continuera de concrétiser la promesse du Secrétaire général, à savoir faire que l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et lutter contre pareils agissements soit systématiquement guidée par une approche centrée sur les victimes, et ce, dans les limites de ce qu'il est possible de faire compte tenu des mesures visant à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19.

Le mandat du Bureau de la Défenseuse des droits des victimes a été énoncé dans la stratégie définie par le Secrétaire général dans son rapport de 2017 intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » ([A/71/818](#)) et articulée autour de quatre grands axes : donner la priorité aux droits et à la dignité des victimes, mettre fin à l'impunité, constituer un réseau de soutien multipartite et revoir l'approche de l'Organisation en matière de communication stratégique afin de sensibiliser l'ensemble de la population au problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le monde.

Dans tout ce qu'elle fait pour élaborer et appliquer des politiques et des programmes visant à élever les droits et la dignité des victimes, la Défenseuse des droits des victimes, avec l'aide de son bureau, cherche à rendre les victimes visibles et à s'attaquer à la stigmatisation et à la discrimination auxquelles elles se heurtent bien souvent. Elle s'entretient personnellement avec elles de manière que leurs perspectives et leurs opinions éclairent les efforts de l'Organisation et elle cherche à les aider à reconstruire leur vie et à faire en sorte qu'elles aient accès à toute l'assistance possible, y compris en ce qui concerne les demandes de reconnaissance de paternité. Le travail du Bureau est exécuté sur le terrain en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Haïti et au Soudan du Sud par des spécialistes hors classe des droits des victimes et par des défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain (c'est-à-dire des membres du personnel de la mission qui sont désignés comme personnes référentes pour l'assistance aux victimes).

L'Assemblée générale a approuvé en 2019 la création de quatre postes de spécialiste hors classe des droits des victimes (engagements de durée déterminée) qui sont les principaux points de contact pour toutes les victimes et prennent les mesures nécessaires pour qu'une stratégie centrée sur les victimes, non discriminatoire et tenant compte des besoins des femmes et des enfants soit intégrée dans toutes les activités de soutien et d'assistance. La Défenseuse des droits des victimes encourage la désignation d'autres défenseurs et défenseuses ou personnes référentes dans tous les contextes de maintien de la paix, d'aide humanitaire et de développement. Conformément à la stratégie du Secrétaire général, elle encourage aussi chaque personne à se tenir aux côtés des victimes et à mesurer les répercussions que l'exploitation et les atteintes sexuelles ont sur leur vie. Les victimes doivent recevoir toute l'assistance possible, leurs voix doivent être entendues, écoutées et respectées, leur situation doit être prise au sérieux et les auteurs d'infractions doivent être dûment sanctionnés. Il est crucial que l'Organisation travaille en partenariat avec les États Membres, la société civile et d'autres parties prenantes pour que la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et la lutte contre ces agissements soient systématiquement guidées par une approche centrée sur les droits des victimes.

La Défenseuse des droits des victimes  
(Signé) Jane **Connors**

## **A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 1.237 Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes a été créé dans le cadre de la stratégie définie par le Secrétaire général dans son rapport de 2017 intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » (A/71/818), qui est articulée autour de quatre grands axes. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 62/214, 71/278, 71/297 et 72/312. Les droits et la dignité des victimes sont au cœur de cette stratégie, qui vise à instituer une approche centrée sur les victimes dans tout le système des Nations Unies. Le Bureau est dirigé par la Défenseuse des droits des victimes, dont les attributions s'étendent à l'ensemble du système. Le mandat du Bureau est exécuté en République centrafricaine, en Haïti et au Soudan du Sud par des spécialistes hors classe des droits des victimes, et en République démocratique du Congo, par une défenseuse des droits des victimes sur le terrain, qui exerce cette fonction en plus de s'acquitter d'autres tâches.

### **Programme de travail**

#### **Objectif**

- 1.238 L'objectif auquel le Bureau contribue est de faire en sorte que les droits et la dignité des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles soient placés au premier plan de l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies afin de prévenir et de combattre la commission d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles par son personnel, en tenue ou civil, dans le contexte des opérations de maintien de la paix, de l'aide humanitaire et du développement, ou par des forces autres que les forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité.

#### **Stratégie**

- 1.239 Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, le Bureau continuera d'intervenir assidûment auprès des États Membres, des entités, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux, des gouvernements nationaux et services de l'État, de la société civile et d'autres acteurs, afin les sensibiliser davantage aux conséquences délétères que l'exploitation et les atteintes sexuelles ont sur les victimes et sur le travail et la réputation de toutes les composantes du système des Nations Unies. Il veillera également à ce que l'assistance aux victimes se fasse de manière intégrée, comme prévu à l'annexe de la résolution 62/214 de l'Assemblée générale. Son champ d'action englobe les activités de maintien de la paix, d'aide humanitaire et de développement, au Siège comme sur le terrain. Les spécialistes hors classe des droits des victimes et les défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain continueront de mettre en œuvre cette stratégie sur le terrain : ils concrétiseront l'engagement pris de placer les droits et la dignité des victimes au premier plan en agissant comme principal point de contact de toutes les victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Ces membres du personnel sont chargés de veiller à ce que les victimes reçoivent assistance et soutien, de les accompagner lors des enquêtes et de l'examen de leurs dénonciations et de leur communiquer des informations sur la suite qui y est donnée, notamment en ce qui concerne les demandes de reconnaissance de paternité. L'objectif sous-tendant l'ensemble des travaux du Bureau est d'aider les États Membres à exécuter le Programme 2030, et en particulier à atteindre l'objectif de développement durable n° 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) en aidant à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, notamment la traite et

l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation, et l'objectif 16, qui vise entre autres choses, à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

- 1.240 Le Bureau prévoit d'apporter un soutien aux victimes pour les questions liées à la pandémie de COVID-19 en donnant des conseils et en prêtant assistance aux acteurs qui interviennent sur le terrain concernant les risques supplémentaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles que la pandémie pourrait faire courir et les conséquences néfastes qu'elle pourrait avoir sur l'assistance aux victimes. Il continuera de collaborer avec l'ensemble du système des Nations Unies afin d'élaborer des politiques et d'offrir des conseils pratiques, notamment sur la durée et l'étendue de l'assistance, le but étant notamment de faire que l'assistance et le soutien aux victimes soient davantage guidés par une approche centrée sur les victimes. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, il mettra au point un module de formation multimédia s'adressant au personnel des Nations Unies, au personnel apparenté et aux partenaires d'exécution, qui portera sur une approche de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel centrée sur les victimes afin de renforcer la prévention et la lutte contre ces agissements. Un soutien personnalisé sera apporté aux spécialistes hors classe des droits des victimes, aux défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain et aux autres personnes qui interviennent sur le terrain pour leur permettre de s'adapter aux nouvelles circonstances et de relever les nouveaux défis associés à la pandémie. Étant donné que la COVID-19 et les contraintes liées à la pandémie ont empêché les victimes de dénoncer les fautes et entravé l'accès à l'assistance et aux services, le Bureau cherchera à renforcer les mécanismes de dénonciation et à contribuer à instaurer un climat dans lequel les victimes sont encouragées à se manifester. Il continuera de tirer parti des nouvelles méthodes de travail par voie électronique, qui sont nécessaires pour atténuer les effets de la COVID-19, afin d'intervenir davantage auprès des États Membres, des acteurs du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et du développement des Nations Unies, des organismes intergouvernementaux internationaux et régionaux, des mécanismes d'experts, de la société civile et d'autres acteurs, dans toutes les régions, en organisant périodiquement des réunions virtuelles et des webinaires. La Défenseuse des droits des victimes prévoit également de reprendre les visites sur le terrain afin de promouvoir l'approche centrée sur les victimes, qui doit guider tous les efforts de prévention et de lutte, et afin de s'entretenir avec les victimes de manière que leurs perspectives soient prises en compte dans le travail qu'elle mène.
- 1.241 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Une meilleure connaissance des droits et de la dignité des victimes, conduisant à l'instauration d'un climat dans lequel celles-ci sont encouragées à se manifester et à dénoncer les fautes, en étant sûres d'obtenir soutien, assistance et protection ;
  - b) Une collaboration plus étroite entre les entités des Nations Unies qui sont au Siège et celles qui sont sur le terrain afin de faire mieux appliquer le principe de responsabilité, notamment en ce qui concerne les demandes de reconnaissance de paternité et l'accès des victimes aux services et à l'assistance dont elles ont besoin pour obtenir une pension alimentaire.
- 1.242 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :
- a) Une continuité de l'assistance aux victimes adaptée aux nouvelles circonstances, permettant le maintien de la confiance entre les victimes et les entités des Nations Unies intervenant sur le terrain ;
  - b) La fourniture d'une assistance aux victimes qui tienne compte de leurs perspectives et de leurs besoins ;
  - c) Une meilleure connaissance des droits des victimes dans toutes les entités des Nations Unies.

## Facteurs externes pour 2022

- 1.243 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Le Bureau, les spécialistes hors classe des droits des victimes et les défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain sont informés des nouveaux actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles perpétrés par le personnel des Nations Unies et il est possible que certaines affaires ne soient pas encore réglées ;
  - b) Les mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles doivent être guidées par une approche centrée sur les victimes ;
  - c) Les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles continuent d'avoir besoin de soutien et d'assistance pour reconstruire leur vie ;
  - d) Les acteurs extérieurs au système des Nations Unies se rendent compte de plus en plus qu'il est urgent d'établir des partenariats solides reposant sur une approche centrée sur les victimes.
- 1.244 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 1.245 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses politiques, ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. La plupart des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles sont des femmes et des filles, et la plupart des auteurs sont des hommes. La Défenseuse des droits des victimes considère que la discrimination contre les femmes et les filles, qui est profondément ancrée et se manifeste dans les lois et les politiques, l'inégalité des rapports de force et l'inégalité de genre, sont au cœur même de ces fautes. Elle a conscience que les hommes et les garçons, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations vulnérables, peuvent être victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et se heurter à des obstacles qui les empêchent de les dénoncer. Elle souligne que les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles peuvent être blessées, subir des préjudices et avoir peur, subir des représailles, se sentir abandonnées, être exclues de leur communauté ou être stigmatisées et elle recommande vivement que les interventions et les mesures soient pensées et mises en œuvre de manière à donner aux victimes les moyens de participer à tout ce qui les concerne et à favoriser leur inclusion. Elle souligne également qu'il importe d'adapter les mesures au cas par cas, en gardant à l'esprit que chaque victime est différente et subit des formes de discrimination croisée, qui peut être fondée sur le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, l'origine ethnique ou la situation migratoire ou encore le handicap. Les spécialistes hors classe des droits des victimes et les défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain, qui exécutent sur le terrain le mandat de la Défenseuse des droits des victimes, sont les principaux points de contact pour toutes les victimes et prennent les mesures nécessaires pour qu'une stratégie centrée sur les victimes, non discriminatoire et tenant compte des besoins des femmes et des enfants soit intégrée dans toutes les activités de soutien et d'assistance.
- 1.246 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de travailler avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui cherche à placer les victimes au centre de l'application de sa recommandation de 2019 sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire. Il continuera à aider le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales à suivre les indicateurs qui mesurent les progrès accomplis dans la prévention de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans les organisations multilatérales. Il resserrera ses liens de coopération avec l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme dans les domaines de l'action menée auprès des acteurs nationaux,

de la formation et du renforcement des capacités de ces intervenants et du soutien aux victimes dans tous les États et juridictions nationales.

- 1.247 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de travailler avec le Comité permanent interorganisations, notamment avec son champion chargé de la protection contre l'exploitation sexuelle, les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, afin que les victimes soient placées au centre de l'exécution de son plan visant à améliorer rapidement la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre de l'action humanitaire au niveau national. Il accélérera l'exécution de ses travaux avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'UNICEF sur les moyens de faciliter l'aide et l'assistance juridiques aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La Défenseuse des droits des victimes continuera de collaborer avec l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies pour qu'une approche centrée sur les victimes soit mise au point et suivie, de manière que l'action menée dans ce domaine soit alignée avec celle engagée contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
- 1.248 Le Bureau continuera de coopérer avec le Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et surtout avec le Bureau des affaires juridiques, afin de faciliter le règlement plus rapide et plus efficace des demandes de reconnaissance de paternité et procédures engagées pour l'obtention d'une pension alimentaire à la suite d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, notamment en mettant au point éventuellement une procédure harmonisée pour le traitement de ces demandes. Il continuera également de collaborer avec le Département pour faciliter la soumission de propositions de projets à mener dans le cadre du fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui visent à aider les victimes à reconstruire leur vie. Il coopérera avec le Bureau de la coordination des activités de développement et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui exercent des fonctions dans le domaine des droits des victimes et de l'assistance aux victimes comme prévu dans le cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

### **Activités d'évaluation**

- 1.249 L'auto-évaluation menée à bien en 2020 sur le projet-pilote visant à dresser la liste des services disponibles et des ressources locales pour l'assistance et le soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles a orienté l'établissement du plan-programme pour 2022.
- 1.250 Il a été tenu compte des conclusions de cette auto-évaluation au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Ainsi, le Bureau retient qu'il importe de favoriser des relations de longue durée avec les organismes des Nations Unies et les partenaires d'exécution sur le terrain pour que tous adhèrent à l'approche centrée sur les victimes et se l'approprient ; la durée des visites sur le terrain sera donc prolongée pour permettre une large consultation et pour que les partenaires participent à toutes les étapes de l'exécution des projets.
- 1.251 Il est prévu de procéder en 2022 à une auto-évaluation des activités du Bureau et de leurs effets depuis sa création, qui visera notamment à déterminer le degré de priorité accordé aux droits et à la dignité des victimes.

### **Exécution du programme en 2020**

- 1.252 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

## Approche centrée sur les victimes visant à garantir que les victimes reçoivent une assistance pendant la pandémie de COVID-19

- 1.253 De nouveaux outils permettant d'intégrer une approche centrée sur les victimes dans les efforts déployés à l'échelle du système pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et lutter contre ces agissements ont été mis au point pour faire face aux risques et aux difficultés que font peser la pandémie et les mesures d'atténuation de ces effets prises en 2020. La Défenseuse des droits des victimes a collaboré avec le Comité permanent interorganisations à l'élaboration de directives et d'une liste devant aider le personnel des Nations Unies et les partenaires d'exécution intervenant sur le terrain à faire mieux connaître les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles associés à la pandémie et les moyens de continuer à apporter un soutien et à prêter assistance aux victimes. Des documents analogues ont été établis avec la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur la fourniture d'une assistance aux victimes dans le contexte de la COVID-19. Des directives opérationnelles propres à chaque pays ont été établies à partir de ces documents, en partenariat avec les défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain.
- 1.254 Bien que la Défenseuse des droits des victimes n'ait pas été en mesure d'exécuter le mandat du Bureau en se rendant sur place en 2020, elle a accru son soutien aux défenseurs et défenseuses et autres personnes prenant part à l'action que le système des Nations Unies mène face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles sur le terrain. Elle a notamment tenu périodiquement des réunions virtuelles avec les défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain et les spécialistes hors classe des droits des victimes, afin d'échanger de bonnes pratiques et de régler des problèmes communs ; elle s'est entretenue en ligne avec les chefs des équipes Déontologie et discipline ; elle a ponctuellement organisé des réunions avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les organismes, fonds et programmes qui interviennent sur le terrain, expliquant comment concrétiser l'approche centrée sur les victimes et faire respecter leurs droits et leur dignité pendant la pandémie. Elle a collaboré avec le Comité permanent interorganisations dans le cadre de la mission spéciale menée en République démocratique du Congo concernant les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises au cours de la dixième riposte à la maladie à virus Ebola dans le pays. Elle a également travaillé avec lui lors de la phase préparatoire d'une mission spéciale prévue en République centrafricaine. La sensibilisation aux risques et aux problèmes associés à la COVID-19 a été facilitée par une campagne d'appel à l'action d'une durée de deux mois pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles pendant la pandémie, qui a été lancée sur le compte de médias sociaux du Bureau à l'intention des entités des Nations Unies et des organisations partenaires.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 1.255 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le renforcement de l'approche centrée sur les victimes suivie pour s'occuper d'affaires ou d'allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles faisant intervenir une assistance aux victimes (voir tableau 1.100).

Tableau 1.100  
Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif) | 2019 (résultat effectif) | 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                     |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | —                        | Renforcement de l'approche centrée sur les victimes suivie pour s'occuper d'affaires ou d'allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles faisant intervenir une assistance aux victimes |

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

- 1.256 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Les restrictions liées à la COVID-19 ont empêché la Défenseuse des droits des victimes de s'acquitter de son mandat opérationnel en effectuant les visites prévues en Grèce, en République démocratique du Congo, au Soudan et au Soudan du Sud ou en se rendant en mission à Genève pour sensibiliser les organismes humanitaires aux questions dont elle s'occupe. Les défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain et les spécialistes hors classe des droits des victimes n'ont pas été en mesure de rencontrer les victimes en personne, notamment pour organiser la prestation d'assistance. La Défenseuse des droits des victimes a davantage épaulé les défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain et d'autres personnes prenant part à l'action que le système des Nations Unies mène face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles sur le terrain afin que ces intervenants échangent de bonnes pratiques et règlent les problèmes qu'ils ont en commun. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.
- 1.257 Le Bureau a tiré parti des nouvelles méthodes de travail par voie électronique, notamment des plateformes virtuelles (webinaires et réunions virtuelles), qui lui ont permis d'organiser des réunions plus régulières avec les défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain et les spécialistes hors classe des droits des victimes, le personnel des entités des Nations Unies travaillant dans un contexte de maintien de la paix, d'aide humanitaire et de développement, et la société civile. Lorsqu'ils ne pouvaient pas se rendre en personne auprès des victimes, les défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain et les spécialistes hors classe des droits des victimes ont fait appel à des réseaux ou mécanismes communautaires et au personnel des bureaux locaux qui ont apporté un soutien aux victimes et leur ont prêté assistance, leur montrant ainsi que le système des Nations Unies ne les avaient pas oubliées. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.
- 1.258 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, le Bureau a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du programme. Il a aidé les défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain et les spécialistes hors classe des droits des victimes à entretenir des liens à distance avec les victimes, à qui il a aussi procuré un soutien psychologique et médical et une aide à la subsistance ; il a également coordonné le transport de personnes se trouvant dans des endroits reculés afin qu'elles puissent recevoir immédiatement des soins médicaux et psychosociaux, un logement et une protection. Les défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain et les spécialistes hors classe des droits des victimes ont été actifs dans le domaine de la prévention et de la sensibilisation sur des plateformes virtuelles et ont continué de faciliter le règlement des demandes de reconnaissance de paternité et des demandes de pension alimentaire pour les enfants nés de l'exploitation et d'atteintes sexuelles, en coopérant avec les services de l'État pour obtenir des comptes bancaires de manière que les victimes puissent recevoir les paiements des pères des enfants. Afin d'atténuer les effets de la COVID-19, la Défenseuse des droits des victimes a également contribué à l'élaboration de politiques et de directives à l'intention des intervenants des Nations Unies sur le terrain. Il s'agissait de réduire les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles liés à la riposte à la COVID-19, en multipliant les activités de protection, en mettant en place des canaux efficaces pour le signalement des infractions, en offrant un soutien et en renforçant la coordination interinstitutions. Ces activités ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

**Résultats escomptés pour 2022**

- 1.259 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : priorité aux victimes aux niveaux régional et national<sup>9</sup>****Exécution du programme en 2020**

- 1.260 Le Bureau a achevé le recensement des services offerts aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans 13 pays, que le Secrétaire général lui avait demandé de mener afin de déterminer les lacunes et d'aider les entités des Nations Unies à renforcer leur coopération afin que chaque victime reçoive l'appui dont elle a besoin, selon ses besoins propres. Il a ainsi conclu que l'un des facteurs qui compromettent la réalisation des droits des victimes est l'absence d'aide judiciaire et, en collaboration avec le HCDH et l'UNICEF, il a donc lancé une consultation à l'échelle du système sur la question en vue de la formulation de recommandations permettant de combler cette lacune. Il a par ailleurs commencé à mettre au point une méthode visant à recueillir les retours d'expérience des victimes, un point qui faisait défaut selon le recensement. D'autres recommandations ont été faites, notamment : l'adoption d'un dispositif de suivi de l'assistance aux victimes à l'échelle du système ; la création d'un fonds de réserve afin de faciliter l'aide aux victimes grâce à une collecte de fonds menée collectivement par les équipes de pays des Nations Unies ; le renforcement des groupes de travail et réseaux consacrés à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles par l'intermédiaire de coordonnatrices et coordonnateurs spécialisés et qualifiés ; la mise en place de services dédiés aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, complétant ceux déjà en place ; l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du système en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; la mise au point d'un mécanisme coordonné de prise en charge aux fins de l'assistance aux victimes. Il a également été recommandé de créer de nouveaux postes de spécialistes hors classe des droits des victimes et de défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain ou encore de désigner des personnes référentes « droits des victimes » à l'échelle du système afin qu'elles communiquent directement avec les victimes et les tiennent au courant de l'avancée de leurs dossiers. Des progrès ont été faits dans l'application de ces recommandations, et des mesures ont été prises afin de suivre les avancées, notamment des sondages réguliers.
- 1.261 Le Bureau a continué d'œuvrer à la protection des victimes en organisant des manifestations et des webinaires et en y participant afin de développer une communauté de pratique en ligne réunissant les spécialistes hors classe des droits des victimes, les défenseuses et défenseurs des droits des victimes et les coordonnatrices et coordonnateurs de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et d'ainsi favoriser l'échange de bonnes pratiques et l'appui entre pairs, ce dans l'objectif de renforcer l'assistance et le soutien aux victimes, notamment compte tenu des difficultés liées à la COVID-19.
- 1.262 Le travail susmentionné a contribué à ce que toutes les entités des Nations Unies et les autres parties prenantes prennent davantage conscience de la nécessité de désigner une personne référente qui soit l'interlocutrice principale des victimes en ce qui concerne leurs droits, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir la formation d'un réseau de personnes référentes « droits des victimes » concourant à l'application d'une démarche centrée sur les victimes dans tout le système et à l'amélioration de l'action de défense des droits des victimes et d'aide aux victimes, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies, de programmes et d'activités en la matière. Les problèmes de liquidités ont eu des conséquences puisque le Bureau a fonctionné à capacité réduite et que les déplacements prévus sur le terrain, essentiels aux activités de sensibilisation, n'ont pas pu avoir lieu avant le début de la pandémie de COVID-19. La concrétisation d'une stratégie à l'échelle du système, la désignation de personnes référentes « droits des victimes » et la formation du réseau nécessitent un engagement de la part des entités des Nations Unies sur le terrain et davantage d'activités de sensibilisation afin d'expliquer les avantages et l'utilité d'avoir des personnes référentes en la matière.

<sup>9</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 1\)](#)].



### Projet de plan-programme pour 2022

- 1.263 Conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau continuera de préconiser la désignation de personnes référentes « droits des victimes » ainsi que la création et la consolidation d'un réseau connexe et de prendre des mesures afin d'encourager l'application des recommandations prioritaires issues du recensement et des consultations menées à l'échelle du système sur la fourniture d'une aide judiciaire aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.101).

Tableau 1.101  
Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 2019 (résultat effectif)                                                                                                        | 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                 | 2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 2022 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Désignation de quatre défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain, dans la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud | Désignation de personnes référentes pour les droits des victimes supplémentaires dans un certain nombre de pays et de contextes | Sensibilisation accrue de toutes les entités des Nations Unies et des autres parties prenantes à la nécessité de désigner une personne référente « droits des victimes » qui soit l'interlocutrice principale des victimes en la matière | Consolidation et extension du réseau de personnes référentes pour les droits des victimes à l'ensemble des opérations de maintien de la paix et des actions humanitaires et de développement<br>Examen sur le terrain des recommandations tirées de l'inventaire et l'établissement des priorités relatives à l'application d'une stratégie centrée sur les victimes à l'échelle du système<br>Présence des missions sur les médias sociaux afin d'améliorer leurs activités de promotion des droits et la diffusion d'informations destinées aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles | Institutionnalisation du réseau de personnes référentes « droits des victimes » à l'aide d'un financement et de ressources adaptés dans l'ensemble des opérations de paix et des actions humanitaires et de développement<br>Adoption de mesures dynamiques visant à encourager l'application des recommandations prioritaires issues du recensement et des consultations menées à l'échelle du système sur la fourniture d'une aide judiciaire aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles |

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : amélioration de la stratégie centrée sur les victimes à l'échelle du système<sup>10</sup>****Exécution du programme en 2020**

- 1.264 Le Bureau a organisé un webinaire afin d'aborder les conclusions et les recommandations du recensement avec des représentants d'entités des Nations Unies. La Défenseuse des droits des victimes a communiqué les résultats, présentés dans des profils individuels par pays, aux hauts responsables des Nations Unies dans les 13 pays concernés par le recensement, ainsi qu'au Comité permanent interorganisations. Des résumés des différents profils, accompagnés de recommandations, ont été mis à disposition sur la page Web et le compte Twitter du Bureau afin de mettre l'accent sur l'action collective qui doit être menée pour favoriser, à l'échelle du système, une stratégie de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles centrée sur les victimes.
- 1.265 Le Bureau a continué de faire mieux comprendre le contenu de la stratégie centrée sur les droits des victimes et ses incidences sur les programmes et les autres initiatives sur le terrain. La Défenseuse des droits des victimes a mené des consultations officielles auprès d'entités des Nations Unies sur un projet de déclaration qui définit les droits des victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies et du personnel apparenté. La déclaration, qui doit servir de point de référence commun à tout le personnel travaillant sous le drapeau de l'ONU et de guide pour les victimes, afin qu'elles comprennent leurs droits, met l'accent sur l'engagement du Bureau à renforcer, à l'échelle du système, une stratégie centrée sur les victimes et qui donne la priorité à leurs droits et à leur dignité. Le Bureau a également commencé à élaborer des documents directifs supplémentaires à l'intention des fonctionnaires et des membres du personnel. Il a par ailleurs étendu ses partenariats avec des parties prenantes externes, notamment des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits humains, par l'intermédiaire de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme, afin de renforcer la collaboration et par là-même l'assistance et le soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
- 1.266 Le Bureau, en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement, a continué de s'attacher à mener des activités de sensibilisation et de conseils auprès des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, des équipes de pays pour l'action humanitaire et des réseaux régionaux de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au sujet de la fourniture d'un soutien et d'une assistance aux victimes.
- 1.267 En coopération avec d'autres départements et entités des Nations Unies, en particulier le Service déontologie et discipline du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Bureau des affaires juridiques, le Bureau a continué de mettre au point des procédures et des stratégies harmonisées pour le traitement des actions en déclaration de paternité et en pension alimentaire (de l'enregistrement à la clôture du dossier), portant notamment sur la manière de communiquer avec les victimes ou les requérants.
- 1.268 Le Bureau a renforcé ses activités de communication et de sensibilisation au sujet de l'importance d'une stratégie centrée sur les victimes à l'échelle du système, notamment en faisant mieux connaître le rôle de la Défenseuse des droits des victimes, des spécialistes hors classe des droits des victimes et des défenseuses et défenseurs des droits des victimes sur le terrain, à l'aide de sa page Web et d'un compte Twitter qu'il a lancé et a continué d'alimenter. Il a notamment mis en ligne de courts entretiens avec les défenseuses et défenseurs mettant en avant leurs accomplissements et les difficultés auxquelles ils sont confrontés, des cartes « appel à l'action » et des feuilles de résultats de fin d'année mettant en évidence les mesures prises pour aider les victimes.
- 1.269 Le travail susmentionné a contribué à faire comprendre à toutes les entités du système des Nations Unies et aux autres parties prenantes l'importance du déploiement de défenseuses et défenseurs des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur le terrain, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir que des spécialistes hors classe des droits des victimes soient actifs dans quatre pays. Les postes vacants de spécialistes hors classe des

<sup>10</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [[A/75/6 \(Sect. 1\)](#)].

droits des victimes en République centrafricaine et en République démocratique du Congo n'ont pas pu être pourvus à cause de retards accusés dans le recrutement et la prise de fonctions, notamment en raison de la COVID-19. Le gel des recrutements aux postes inscrits au budget ordinaire en raison des problèmes de liquidité a empêché de pourvoir le poste en Haïti.

### Projet de plan-programme pour 2022

- 1.270 Conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau intensifiera son action de sensibilisation auprès des entités de tout le système des Nations Unies afin de les encourager à concevoir et mettre en place une stratégie harmonisée centrée sur les victimes dans le cadre de leurs travaux afin de prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment en désignant des défenseuses et défenseurs des droits des victimes ou des personnes référentes en la matière. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.102).

Tableau 1.102  
Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 2019 (résultat effectif)                                                                                                                                                 | 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                          | 2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>                                                                                                                                                           | 2022 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présence de quatre défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Haïti et au Soudan du Sud pour agir comme principaux points de contact pour les victimes sur le terrain, tout en continuant d'assumer leurs autres fonctions | Consolidation de leur travail par les deux défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain et les deux spécialistes hors classe des droits des victimes | Compréhension par toutes les entités du système des Nations Unies et les autres parties prenantes de l'importance du déploiement de défenseuses et défenseurs des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur le terrain | Adoption d'une politique cadre définissant la stratégie fondée sur les droits des victimes en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles et formulation de directives pour son application | Formation d'un réseau de spécialistes hors classe des droits des victimes, de défenseuses et défenseurs des droits des victimes sur le terrain et de personnes référentes « droits des victimes », afin de consolider une stratégie centrée sur les victimes sur le terrain |

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : les victimes connaissent leurs droits et savent comment les faire valoir

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 1.271 Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes est intervenu auprès d'un large éventail de parties prenantes pour présenter des moyens de donner la priorité aux droits et à la dignité des victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles perpétrés par des membres du personnel des Nations Unies, notamment en élaborant avec les entités des Nations Unies une déclaration sur les droits des victimes, qui vise à garantir que les victimes connaissent et comprennent leurs droits et à servir de point de référence commun à l'ensemble des membres du personnel. Dans le cadre de ses contacts personnels avec les victimes, la Défenseuse des droits des victimes a constaté qu'on leur demande rarement leur avis sur le soutien et l'assistance reçus et, par conséquent, elle est en train de concevoir une méthodologie, adaptée aux contextes nationaux et culturels, afin d'obtenir ce retour d'expérience

et que les mesures prises pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles tiennent compte des perspectives des victimes. La déclaration sur les droits des victimes sera parachevée en 2021. À l'avenir, le Bureau prévoit d'élaborer des versions de la déclaration en langue simplifiée, en langage adapté aux enfants, en formats adaptés aux personnes en situation de handicap, et en plusieurs langues. Il s'efforcera également de garantir l'adoption et la large diffusion de la déclaration et des directives y associées par les acteurs des Nations Unies dans l'ensemble du système, et la méthode de collecte du retour d'expérience des victimes sera mise à l'essai dans certains pays en 2022. De réels progrès ont également été réalisés par le Bureau, grâce à des séries de consultations successives et de réunions bilatérales avec les entités des Nations Unies, en vue de parvenir à un consensus sur les principes sur lesquels fonder la stratégie centrée sur les victimes et leurs droits aux fins de son approbation par le Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

- 1.272 Les enseignements tirés sont les suivants : la formulation d'une stratégie harmonisée, centrée sur les victimes et leurs droits, adoptée dans l'ensemble du système des Nations Unies, nécessite une action continue dans les piliers de la paix, de l'humanitaire et du développement ; les victimes ne se manifesteront probablement pas si elles ne sont pas sûres qu'elles seront protégées et que leur vision des choses et leurs droits seront respectés. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau renforcera ses activités de sensibilisation, formelles et informelles, en utilisant plusieurs plateformes pour diffuser la déclaration sur les droits des victimes. Il approfondira ses contacts avec les victimes, afin que leurs points de vue soient pris en compte en priorité dans l'élaboration des politiques et des programmes, et tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 1.273 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la sensibilisation accrue des victimes à leurs droits et à la manière de les faire valoir, et l'adoption par les acteurs du système des Nations Unies de directives et de pratiques révisées sur la fourniture d'une assistance, qui intègrent pleinement les perspectives et les priorités des victimes (voir tableau 1.103).

Tableau 1.103

#### **Mesure des résultats**

| 2018 (résultat effectif) | 2019 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                     | 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2021 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2022 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| –                        | Organisation d'un atelier sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience, avec des experts nationaux et régionaux des droits des victimes, et élaboration d'un premier projet de déclaration des droits des victimes | Consultations avec des représentants désignés des entités du système des Nations Unies aboutissent à un consensus sur un projet révisé de déclaration des droits des victimes<br>Mise au point d'une méthodologie permettant de recueillir les retours d'expérience des victimes en matière | Déclaration sur les droits des victimes approuvée par le Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles<br>Élaboration de directives à l'intention du personnel des Nations Unies afin d'accompagner la déclaration sur les droits des victimes | Sensibilisation accrue des victimes à leurs droits et à la manière de les faire valoir<br>Adoption par les acteurs du système des Nations Unies de directives et de pratiques révisées sur la fourniture d'une assistance qui intègrent pleinement les perspectives et les priorités des victimes |

| 2018 (résultat effectif) | 2019 (résultat effectif) | 2020 (résultat effectif)   | 2021 (résultat escompté)                                                                                                              | 2022 (résultat escompté) |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
|                          |                          | d'assistance et de soutien | Mise au point d'une méthodologie permettant de recueillir les retours d'expérience des victimes en matière d'assistance et de soutien |                          |

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.274 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

|        |                                                                                                                                                                                       |        |                                                                                                 |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 62/214 | Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies ou de personnel apparenté (annexe) | 71/297 | Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles              |
|        |                                                                                                                                                                                       | 72/312 | Action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles |
| 71/278 | Action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles                                                                                       |        |                                                                                                 |

## Produits

1.275 On trouvera dans le tableau 1.104 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.104

### Bureau de la Défenseuse des droits des victimes : produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                               | Produits<br>prévus : 2020 | Produits<br>livrés : 2020 | Produits<br>prévus : 2021 | Produits<br>prévus : 2022 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>                                              |                           |                           |                           |                           |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                       | 2                         | 4                         | 2                         | 4                         |
| 1. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires                                                        | 1                         | 2                         | 1                         | 2                         |
| 2. Séances de la Cinquième Commission                                                                                                     | 1                         | 2                         | 1                         | 2                         |
| <b>B. Création et transfert de connaissances</b>                                                                                          |                           |                           |                           |                           |
| <b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)                                                     | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 3. Inventaire des services et des stratégies de défense des droits des victimes mis en place dans l'ensemble du système des Nations Unies | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| <b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)                                                                   | 2                         | 3                         | 3                         | 3                         |

## Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                                                                                                                               | Produits<br>prévus : 2020 | Produits<br>livrés : 2020 | Produits<br>prévus : 2021 | Produits<br>prévus : 2022 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 4. Ateliers avec des organisations internationales et régionales, des institutions régionales et nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des défenseurs et défenseuses des droits des victimes et des commissaires aux droits des victimes | 2                         | 3                         | 3                         | 3                         |
| <b>Publications</b> (nombre de publications)                                                                                                                                                                                                                              | <b>2</b>                  | <b>2</b>                  | <b>2</b>                  | <b>2</b>                  |
| 5. Rapport annuel sur les travaux de la Défenseuse des droits des victimes                                                                                                                                                                                                | 2                         | 1                         | 2                         | 1                         |
| 6. Recensement des services et stratégies de défense des droits des victimes mis en place dans l'ensemble du système des Nations Unies                                                                                                                                    | —                         | 1                         | —                         | 1                         |
| <b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)                                                                                                                                                                                         | <b>2</b>                  | <b>2</b>                  | <b>2</b>                  | <b>2</b>                  |
| 7. Notes de cadrage sur les problèmes que rencontrent les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles                                                                                                                                                                | 2                         | 2                         | 2                         | 2                         |
| <b>C. Activités de fond</b>                                                                                                                                                                                                                                               |                           |                           |                           |                           |
| <b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : séances d'information à l'intention des États Membres ; webinaires avec des universités et des institutions académiques.                                                                     |                           |                           |                           |                           |
| <b>D. Activités de communication</b>                                                                                                                                                                                                                                      |                           |                           |                           |                           |
| <b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : sensibilisation, formation et supports éducatifs sur les droits des victimes.                                                                                                       |                           |                           |                           |                           |
| <b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : interviews, articles d'opinion, communiqués de presse et tribunes d'experts.                                                                                                                                  |                           |                           |                           |                           |
| <b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mise à jour et entretien du site Web et des comptes de médias sociaux consacrés aux domaines de travail.                                                                                                          |                           |                           |                           |                           |

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

- 1.276 On trouvera dans les tableaux 1.105 à 1.107 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.105

### Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                    | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          | Total    | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|-------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                     |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |          |             |                                                             |
| Postes                              | 651,2                            | 790,5                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 790,5                                                       |
| Consultants                         | 11,0                             | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | —                                                           |
| Voyages du personnel                | 0,4                              | 42,4                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 42,4                                                        |
| Services contractuels               | 5,5                              | 8,3                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 8,3                                                         |
| Frais généraux de<br>fonctionnement | 5,0                              | 1,8                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 1,8                                                         |
| Fournitures et accessoires          | —                                | 1,8                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | —           | 1,8                                                         |
| <b>Total</b>                        | <b>673,0</b>                     | <b>844,8</b>                 | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>844,8</b>                                                |

Tableau 1.106

### Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

|                                    | Nombre | Informations sur les postes  |
|------------------------------------|--------|------------------------------|
| Effectif approuvé pour 2021        | 4      | 1 SSG, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(AC) |
| Changements relatifs<br>aux postes | —      |                              |
| Effectif proposé pour 2022         | 4      | 1 SSG, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(AC) |

Tableau 1.107

### Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                            | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Changements               |                                              |                       |          | Total    | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------|----------------------------------|
|                                                                |                                   | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |          |                                  |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de<br/>rang supérieur</b> |                                   |                           |                                              |                       |          |          |                                  |
| SSG                                                            | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | 1                                |
| P-4                                                            | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | 1                                |
| P-3                                                            | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | —        | 1                                |
| <b>Total partiel</b>                                           | <b>3</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b> | <b>3</b>                         |

**Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble**

| Catégorie et classe                                        | Changements                       |                           |                                              |                       | Total | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------|
|                                                            | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |       |                                  |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| G(AC)                                                      | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| Total partiel                                              | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| Total                                                      | 4                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 4                                |

1.277 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans les tableaux 1.108 à 1.110 et la figure 1.XVIII.

1.278 Comme le montrent les tableaux 1.108 1) et 1.109, les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 844 800 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.108

**Évolution des ressources financières, par source de financement et composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Composante           | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |       | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |             |
|----------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------------------------------------------------------|-------------|
|                      |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                                             | Pourcentage |
| Programme de travail | 673,0                            | 844,8                        | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 844,8       |
| Total partiel (1)    | 673,0                            | 844,8                        | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 844,8       |

2) *Ressources extrabudgétaires*

| Composante               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(estimations) | Changements |                | Pourcentage   | 2022<br>(prévisions) |
|--------------------------|----------------------------------|-----------------------|-------------|----------------|---------------|----------------------|
|                          |                                  |                       |             |                |               |                      |
| Programme de travail     | 192,8                            | 100,0                 |             | (100,0)        | (100)         | –                    |
| <b>Total partiel (2)</b> | <b>192,8</b>                     | <b>100,0</b>          |             | <b>(100,0)</b> | <b>(100)</b>  | <b>–</b>             |
| <b>Total</b>             | <b>865,8</b>                     | <b>944,8</b>          |             | <b>(100,0)</b> | <b>(10,6)</b> | <b>844,8</b>         |



Tableau 1.109

**Postes proposés pour 2022, par source de financement et composante**

(Nombre de postes)

*Budget ordinaire*

| Composante           | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Changements               |                                              |                       | Total    | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|----------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------------------------------|
|                      |                                   | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |                                  |
| Programme de travail | 4                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 4                                |
| <b>Total</b>         | <b>4</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>4</b>                         |

Tableau 1.110

**Évolution des ressources financières et des postes**

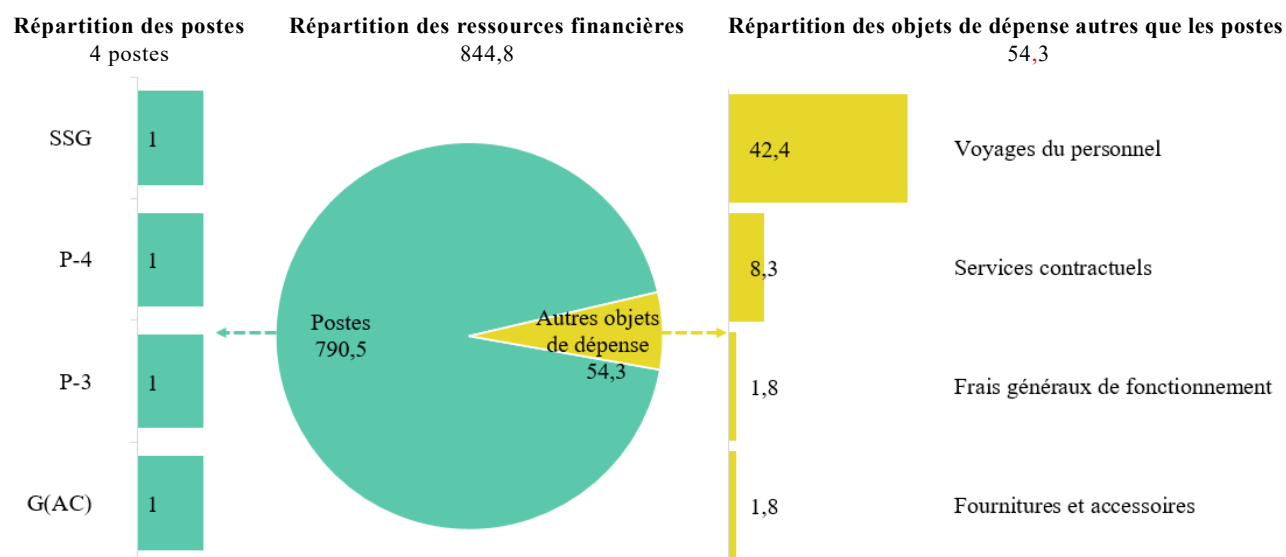
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                            | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |   | Total | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|---|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                            |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |   |       |             |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses   |                                  |                              |                           |                                              |                       |   |       |             |                                                             |
| Postes                                                     | 651,2                            | 790,5                        | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 790,5                                                       |
| Autres objets de dépense                                   | 21,9                             | 54,3                         | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 54,3                                                        |
| Total                                                      | 673,0                            | 844,8                        | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 844,8                                                       |
| Postes, par catégorie                                      |                                  |                              |                           |                                              |                       |   |       |             |                                                             |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur        |                                  | 3                            | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 3                                                           |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées |                                  | 1                            | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 1                                                           |
| Total                                                      |                                  | 4                            | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 4                                                           |

Figure 1.XVIII

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

- 1.279 Comme le montre le tableau 1.108 2), le Bureau ne prévoit pas de recevoir de contributions extrabudgétaires en 2022, en raison de l'achèvement prévu en 2021 du projet « Placer les victimes au centre : appliquer une stratégie centrée sur les victimes pour aider et soutenir les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou de harcèlement sexuel ».
- 1.280 On trouvera dans le tableau 1.111 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le Bureau s'efforcera de continuer d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

Tableau 1.111

**Respect des délais**

(Pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 27,3                    | 100                     | 100                  | 100                  |

---

## VIII. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

### Avant-propos

L'ONU est appelée à traiter des situations délicates sur des questions comme la paix, la sécurité, l'environnement, la santé, le libre-échange, les droits de l'homme, l'emploi et la gestion des migrations. Vu la complexité de ce mandat et la présence mondiale de l'Organisation, ses fonctionnaires doivent de plus en plus souvent faire face à des difficultés et à des risques pour leur sécurité et leur santé physique et psychologique. Dans le même temps, ils doivent s'adapter aux évolutions de leur cadre de travail, l'ONU s'employant à réformer sa manière de fournir des services au monde entier.

Dans ce contexte, ma mission en tant qu'Ombudsman de l'ONU est de contribuer à la préservation d'un environnement de travail favorable et constructif pour tout le personnel de l'Organisation, afin qu'il puisse œuvrer en subissant le moins d'interruptions possible et en se consacrant au maximum à l'exécution des tâches confiées par les États Membres. Or, je peux dire d'expérience que l'on passe bien trop de temps, sur le lieu de travail, à gérer des conflits interpersonnels et des problèmes de communication ou de comportement, tels que des cas d'abus d'autorité, d'allégations de discrimination et de harcèlement. En 2020, cette situation a été exacerbée par les effets de la pandémie mondiale, qui a affecté la santé mentale du personnel. Cette situation peut avoir des répercussions négatives sur une organisation et compromettre fortement sa capacité de mener à bien ses mandats.

Lorsque des membres du personnel sont empêtrés dans des différends sur le lieu de travail, il leur est très difficile d'élargir le champ. Ils peuvent se démotiver, perdre leur enthousiasme et leur désir de rendre service aux populations du monde entier. C'est là qu'intervient un bureau d'ombudsman, non seulement pour gérer et résoudre les problèmes qui surviennent au travail, mais aussi, et surtout, pour renforcer les capacités du personnel de direction et d'exécution de gérer, en premier lieu, les différends.

Guidé par les principes que sont l'absence de formalisme, l'indépendance, la neutralité et la confidentialité, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies gère les conflits en recourant à des moyens constructifs : discussion sur les options envisageables, rôle d'intermédiaire entre les parties, facilitation du dialogue, soutien personnalisé et médiation.

En 2022, le Bureau continuera d'offrir au personnel un espace rassurant où se livrer en toute confidentialité à une personne neutre et indépendante capable d'aider à trouver des solutions. Cela est d'autant plus important que le personnel devra s'adapter à la nouvelle normalité à laquelle il faudra s'habituer après la pandémie de COVID-19. Mon équipe et moi nous tenons à disposition pour aider le personnel et l'Organisation à rester efficaces et productifs dans ces temps difficiles.

J'ai l'ambition qu'en 2022, le Bureau réponde à toutes les demandes de règlement amiable des conflits en temps voulu, grâce à une utilisation optimale des ressources et au recours à des moyens innovants de rendre service au personnel travaillant pour l'ONU dans le monde entier. En outre, mon équipe aidera les membres du personnel à acquérir les compétences nécessaires à la gestion efficace des conflits et donnera systématiquement des retours afin de susciter des améliorations durables du cadre de travail.

L'Ombudsman de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Shireen L. **Dodson**

## **A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 1.281 Le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies est chargé de fournir sur demande, de manière confidentielle, impartiale et indépendante, des services de règlement des conflits en vue de résoudre les problèmes que le personnel rencontre au travail. Il contribue ainsi à faire régner une atmosphère de travail harmonieuse, saine et productive dans toute l'Organisation.
- 1.282 Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions [55/258](#) et [56/253](#). Le Bureau a été renforcé en application des résolutions [61/261](#) et [62/228](#), aux termes desquelles l'Assemblée a décidé de créer un Bureau intégré et décentralisé. Au paragraphe 16 de sa résolution [73/276](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre en place, dans les limites des ressources disponibles, un projet pilote visant à proposer des services de règlement amiable des différends aux non-fonctionnaires. Au paragraphe 19 de sa résolution [75/248](#), l'Assemblée a engagé le Secrétaire général à poursuivre le projet pilote permettant aux non-fonctionnaires d'accéder aux services fournis par le Bureau dans la limite des ressources disponibles, et l'a prié de lui faire rapport à ce sujet dans son prochain rapport.

### **Programme de travail**

#### **Objectif**

- 1.283 L'objectif auquel le Bureau contribue est d'assurer le bon fonctionnement de l'Organisation en offrant aux fonctionnaires qui s'estiment lésés un moyen efficace de demander réparation, ce qui permet d'instaurer des rapports plus harmonieux sur le lieu de travail.

#### **Stratégie**

- 1.284 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau continuera de fournir au personnel de l'Organisation des services de règlement des conflits, articulés autour de trois grands axes : l'intervention dans les différentes affaires ; les retours d'information systématiques ; le renforcement des capacités à des fins de prévention par la bonne gestion des conflits. Le Bureau continuera à concentrer ses ressources sur les activités visant à réduire l'apparition de conflits improductifs et malsains au travail, qui exposent l'Organisation à des litiges inutiles et pèsent sur la productivité.
- 1.285 En 2022, le principal objectif stratégique du Bureau sera d'assurer un meilleur accès aux services de règlement des conflits à tous les membres du personnel, où qu'ils soient. Les services seront fournis dans les six langues officielles de l'ONU, ce qui garantit l'accès de tous les membres du personnel à la composante informelle du système d'administration de la justice, objectif inscrit au paragraphe 4 de la résolution [75/248](#) de l'Assemblée générale. Le Bureau continuera de veiller à ce que la fonction de médiation soit intégrée, dans la mesure du possible, dans les activités des antennes régionales et à ce que les services de règlement des conflits proposés au personnel des Nations Unies dans le monde entier soient efficaces et efficaces.
- 1.286 Autre domaine prioritaire en 2022, le Bureau s'emploiera à traiter les conflits dès les premières phases, de manière à éviter qu'ils ne s'enveniment et ne dégénèrent en recours plus coûteux. À cette fin, le Bureau continuera d'organiser des ateliers sur la dignité par la civilité, à l'appui de l'initiative du Secrétaire général sur la civilité. En outre, dans le cadre de sa nouvelle initiative contre le racisme sur le lieu de travail et des travaux de l'Équipe spéciale pour l'éradication du racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous à l'ONU, créée en 2020, le Bureau continuera à promouvoir et à

faciliter le dialogue entre les membres du personnel afin de les sensibiliser et de leur permettre de mieux comprendre les différents aspects de ce sujet complexe.

- 1.287 Le Bureau prévoit de soutenir ses clients sur les questions liées à la COVID-19 en continuant de sensibiliser le personnel et l'administration aux problèmes systémiques et aux défis auxquels ils se heurtent pendant les périodes difficiles. Il entend en outre aider le personnel et les responsables hiérarchiques à faire face à certaines préoccupations liées à la pandémie sur le lieu de travail.
- 1.288 Le travail qui sera effectué devrait aboutir à un environnement de travail plus harmonieux pour les membres du personnel de l'ONU et contribuer à une meilleure productivité et au fonctionnement plus efficace de l'Organisation.
- 1.289 L'aide qui sera apportée sur le lieu de travail en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait permettre au personnel et aux responsables hiérarchiques de mieux comprendre les défis que la pandémie a suscités sur le lieu de travail et contribuera à la mise en place d'une approche plus collective visant à relever ces derniers, tant au niveau du travail qu'au niveau institutionnel.

### **Facteurs externes pour 2022**

- 1.290 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Les fonctionnaires, y compris celles et ceux qui exercent des fonctions d'encadrement, utilisent les moyens mis à leur disposition pour régler les contentieux administratifs dans le cadre des mécanismes informels existants ;
  - b) Les fonctionnaires appliquent les règles et règlements de l'ONU relatifs aux conditions d'emploi et s'inspirent des enseignements tirés de la jurisprudence du Tribunal du contentieux administratif et du Tribunal d'appel des Nations Unies ;
  - c) Le volume du contentieux reste tendanciellement stable.
- 1.291 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 1.292 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans le cadre des services de résolution des conflits qu'il fournit et du recensement des problèmes structurels, grâce auquel il peut fournir un retour d'information sur les inégalités entre les genres, telles qu'elles ressortent des affaires dont il est saisi. Le Bureau compile par ailleurs des données ventilées par sexe.
- 1.293 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités et la coordination et la communication interorganisations, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation continuera de collaborer avec les ombudsmans et médiateurs des entités des Nations Unies, afin de favoriser la cohésion et l'incidence, à l'échelle du système, des activités de règlement des conflits au travail. Le Bureau s'attachera également à renforcer la collaboration avec le système formel d'administration de la justice et à explorer les possibilités de renvoyer davantage de personnes de la procédure formelle à la procédure informelle.

### **Activités d'évaluation**

- 1.294 L'auto-évaluation de la satisfaction des clients, qui a été menée à bien par le Bureau en 2020, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2022.

- 1.295 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. À titre d'exemple, les résultats de l'enquête ont mis en évidence la nécessité de mener des activités de sensibilisation et d'information soutenues et périodiques auprès de toutes les parties prenantes, de sorte que les nouveaux membres du personnel et les responsables d'équipes soient informés de l'existence des services informels du Bureau.
- 1.296 Il est prévu de procéder à une auto-évaluation de la satisfaction des clients en 2022.

### **Exécution du programme en 2020**

- 1.297 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

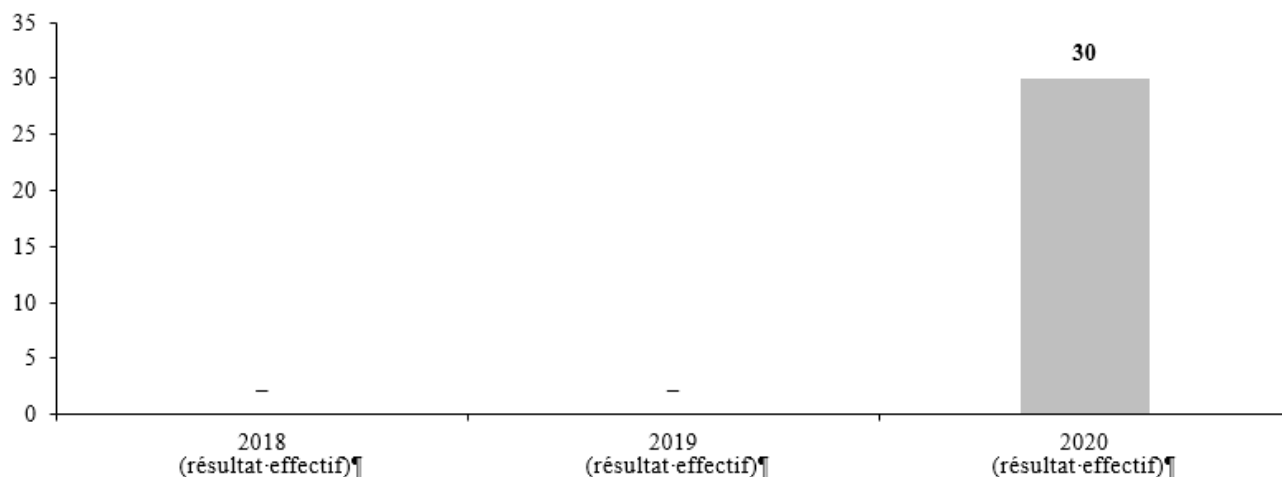
#### **Renforcement du règlement à l'amiable des conflits par des moyens virtuels**

- 1.298 Le Bureau a mis en place un plan de communication virtuelle efficace en vue de se rapprocher du personnel disséminé aux quatre coins du monde et de mieux faire connaître les services qu'il propose. Ce plan de communication lui a permis d'entrer en contact avec un grand nombre d'employés. Utilisée à des fins de communication avec le public, la plateforme virtuelle a dépassé les attentes et rejoindra probablement la palette des activités ordinaires menées par le Bureau. Bien que la mise en place de plateformes virtuelles soit efficace dans le cadre d'actions de communication, elle s'est avérée moins performante pour ce qui est du traitement des cas individuels. En effet, certains membres du personnel étaient peu enclins à utiliser la plateforme pour discuter de leurs préoccupations, parfois très complexes, tandis que d'autres n'étaient pas en mesure d'en tirer parti en raison d'un accès limité à Internet ou de problèmes de connexion.
- 1.299 Le Bureau a également mis en place des discussions informelles virtuelles en vue de contacter de façon proactive les responsables hiérarchiques et de réfléchir aux possibilités de les soutenir au mieux par des moyens virtuels pendant la pandémie. Les premiers retours ont été extrêmement positifs, puisque, face aux difficultés sans précédent provoquées par la pandémie de COVID-19, les responsables contactés ont apprécié cet effort de communication. En outre, le Bureau a publié un message général à l'intention de tous les hauts fonctionnaires, dans lequel il a fait état des difficultés rencontrées tant par le personnel que par les responsables hiérarchiques au moment de passer au télétravail. Il a également insisté sur la nécessité de mettre davantage l'accent sur le devoir de diligence en cette période difficile. Grâce à ces efforts, le Bureau a pu assurer la continuité du règlement des conflits.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 1.300 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre de missions virtuelles effectuées en 2020 (voir la figure 1.XIX).

Figure 1.XIX

**Mesure des résultats : nombre de missions virtuelles effectuées en 2020****Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

- 1.301 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Celui-ci s'est vu contraint d'annuler ou de reporter des visites sur le terrain prévues en présentiel pour fournir au personnel des services de règlement à l'amiable des conflits et d'annuler des activités de communication qui auraient dû se dérouler en présentiel pendant la première vague de la pandémie. Il a en outre remplacé les missions et les ateliers prévus en présentiel par des activités virtuelles, qui ont été progressivement mises à l'essai avant d'être instaurées à titre temporaire pour surmonter les difficultés suscitées par les restrictions de voyage en vigueur pendant toute la durée de la pandémie. Enfin, le Bureau a lancé une nouvelle initiative (discussions informelles virtuelles) afin de nouer le contact avec les responsables hiérarchiques pour les encourager à s'exprimer au sujet des difficultés spécifiques qu'ils rencontraient et à réfléchir, ensemble, aux différentes manières de faire face à cette période. Les activités qui ont été aménagées ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.
- 1.302 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Dans la mesure du possible, il continuera de recourir aux moyens de communication numériques et aux plateformes et réunions-débats virtuelles, de manière à renforcer ses activités de communication. Selon les premières conclusions, le recours aux plateformes virtuelles a notamment favorisé une plus grande participation aux réunions-débats mais ne s'est pas révélé suffisamment efficace en matière de prestation de services de règlement des conflits. En effet, l'espace virtuel ne procure pas le même niveau de convivialité et de confiance qu'un membre du personnel peut attendre d'un entretien en personne pour discuter de ses préoccupations professionnelles, souvent très sensibles. Cette nouvelle approche rend également la procédure informelle plus longue et plus fastidieuse, mais également très difficile à mettre en œuvre en cas de conflit impliquant un grand nombre de personnes. En outre, les employés qui n'ont pas accès à du matériel de communication ou à une connexion Internet fiable ont été désavantagés en ce qu'ils n'ont pas été en mesure de bénéficier des services virtuels. Néanmoins, en ce qui concerne les services de communication, le recours aux plateformes virtuelles s'est révélé concluant.

**Résultats escomptés pour 2022**

- 1.303 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le

programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : Sensibiliser et former en vue de favoriser la civilité au travail<sup>11</sup>

#### Exécution du programme en 2020

- 1.304 Le Bureau a continué d'organiser des manifestations dans le cadre de sa campagne « La dignité par la civilité » tout au long de l'année 2020. Il a également collaboré avec le Bureau de la déontologie aux fins de l'élaboration des supports afférents au dialogue en cascade de 2020, consacré à la reconnaissance de la dignité par la civilité et aux manières de communiquer qui sont propices à la création d'un climat de travail plus harmonieux. Il a ainsi atteint le résultat suivant : mettre en place des directives sur l'intention des responsables d'entités sur la manière de mener des conversations constructives sur la civilité. En outre, le Bureau a agi rapidement en vue d'acquérir les compétences et les outils nécessaires pour adapter ses services sur la toile et a continué d'organiser les « cafés de la civilité » pendant la pandémie de COVID-19. Afin de faire régner une culture institutionnelle basée sur la civilité, la dignité, le respect et l'inclusion, le Bureau, au troisième trimestre 2020, a répondu aux besoins de l'Organisation et a instauré des dialogues sur le racisme à l'ONU.
- 1.305 Le Bureau a également poursuivi ses activités d'appui de l'initiative du Secrétaire général en faveur de la civilité, conformément à son mandat, en continuant à sensibiliser le personnel et à fournir un soutien pratique. Dans le cadre de cette initiative, en 2020, le Bureau a mené 63 activités en 5 langues, à l'intention de 1 600 personnes réparties dans plus de 28 lieux d'affectation. Il a notamment organisé 30 ateliers sur la civilité, la communication et l'action de proximité et 33 cafés de la civilité. Le dialogue en cascade a été mis à la disposition de l'ensemble du personnel du Secrétariat. En outre, à la fin de 2020, plus de 300 membres du personnel avaient participé aux dialogues sur le racisme à l'ONU. Enfin, le Bureau a contribué au développement de l'initiative « Ensemble pour le respect » et s'est engagé activement dans les discussions sur la mise en œuvre de la Stratégie pour la santé mentale et le bien-être dans le système des Nations Unies.
- 1.306 Le travail susmentionné a permis de mieux sensibiliser le personnel de l'ONU et de renforcer ses capacités à favoriser la civilité au travail, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 1.307 Conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, le Bureau adaptera ses travaux pour y inclure des activités de soutien à l'Équipe spéciale pour l'éradication du racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous à l'ONU. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 1.112).

Tableau 1.112  
Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif)                 | 2019 (résultat effectif)                                                                  | 2020 (résultat effectif)                                          | 2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>                                                                                    | 2022 (résultat escompté)                                                                                                                 |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Avis des membres du personnel interrogés | Consensus au sein de l'Organisation sur la nécessité de faire de la civilité une priorité | Sensibiliser et former en vue de favoriser la civilité au travail | Mise en service du site collaboratif mondial (outil de collaboration en ligne) et des trousseaux à outils et supports de | Sensibiliser le personnel au respect du principe de dignité, tel qu'il est énoncé dans la Charte des Nations Unies, dans le cadre de ses |

<sup>11</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 1)].



| 2018 (résultat effectif) | 2019 (résultat effectif) | 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat escompté) <sup>a</sup> | 2022 (résultat escompté)                   |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------|
|                          |                          |                          | communication<br>correspondants       | activités et de ses<br>échanges quotidiens |

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : meilleur accès aux services de médiation<sup>12</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

- 1.308 Le Bureau a continué de concentrer ses ressources sur les activités visant à réduire l'apparition de conflits improductifs et malsains au travail, qui exposent l'Organisation à des litiges inutiles et pèsent sur la productivité. Pour faire face aux difficultés soulevées par la pandémie de COVID-19, le Bureau a rapidement adapté son mode de fonctionnement, passant de travaux en présentiel à une plateforme virtuelle, afin d'assurer la continuité des services qu'il fournit au personnel. Il a en outre considérablement augmenté ses efforts de communication par le truchement de réunions-débats virtuelles de portée mondiale et régionale, afin de susciter une plus grande prise de conscience et de rappeler au personnel que le Bureau restait accessible tout au long de la pandémie.
- 1.309 Le Bureau a également poursuivi ses activités visant à améliorer l'accès aux services de règlement des conflits pour le personnel déployé sur le terrain, l'objectif spécifique étant d'accroître le recours aux services de médiation. Il a demandé à ce titre une plus grande décentralisation de ses ressources dédiées à la médiation en intégrant la fonction de médiation dans les activités des antennes régionales où sont situés les tribunaux du contentieux administratif des Nations Unies.
- 1.310 Le travail susmentionné a contribué à faire passer le nombre de médiations menées par les services décentralisés à 135, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 110 médiations, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021.

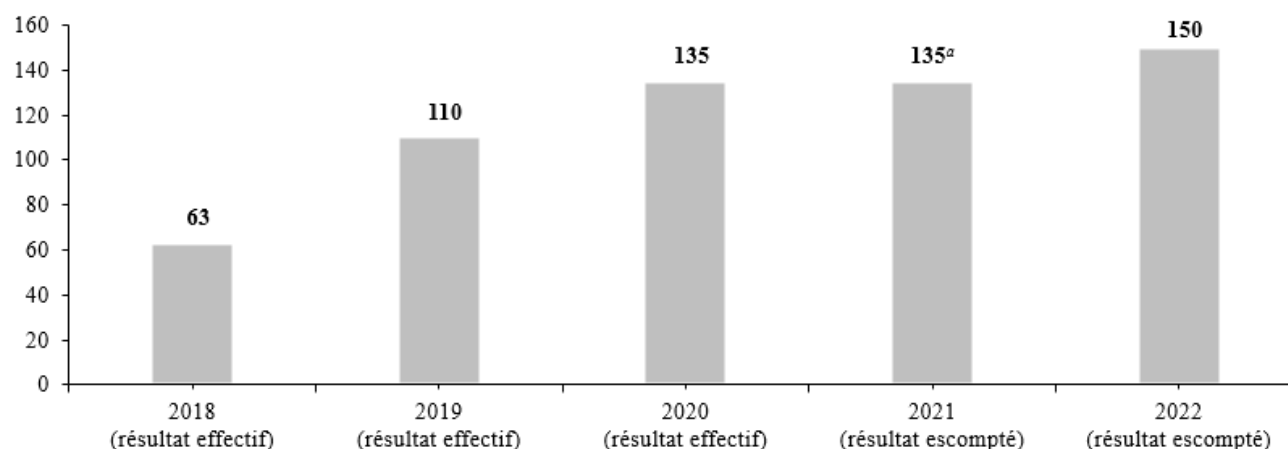
### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 1.311 Conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau entend continuer de régionaliser les services de médiation, ce qui contribuera à assurer, de manière efficace et efficiente, tout un éventail de services de règlement de conflits à l'intention du personnel des Nations Unies, où qu'il soit dans le monde. Le Bureau prévoit également d'axer son travail sur le renforcement de la collaboration avec les tribunaux du contentieux administratif des Nations Unies afin de multiplier les affaires redirigées de la procédure formelle à la procédure informelle. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XX).

<sup>12</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [[A/75/6 \(Sect. 1\)](#)].

Figure 1.XX

**Mesure des résultats : nombre d'affaires de médiation menées à bien grâce à la décentralisation des services, (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : Renforcer l'accès du personnel de terrain aux services

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 1.312 En réponse à la demande de l'Assemblée générale de fournir davantage de services au personnel sur le terrain, le Bureau a entamé un processus de réalignement de ses ressources, en se concentrant sur le renforcement des capacités sur le terrain. Ainsi, il a établi une présence physique en Afrique de l'Ouest par la création d'un bureau annexe intégré à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

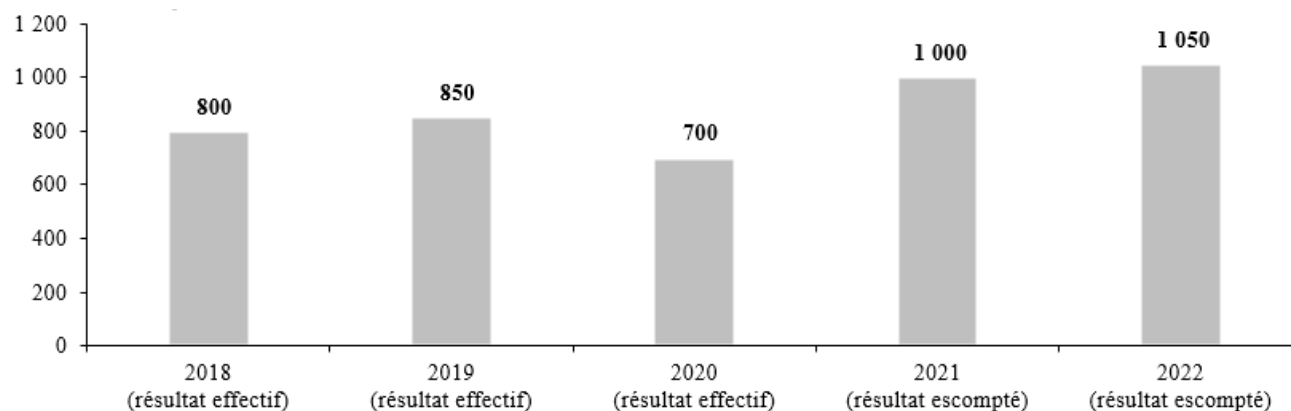
#### *Enseignements tirés et changements prévus*

- 1.313 L'enseignement tiré est le suivant : plus le Bureau est en mesure de rapprocher ses services du personnel, plus il est susceptible d'être efficace, y compris via des plateformes virtuelles. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau continuera de recourir pleinement aux plateformes virtuelles et aux groupes de discussions à l'intention des plus petits groupes, afin de créer un espace de confiance propice aux discussions avec le personnel sur le terrain. L'examen de la manière dont le Bureau fournit ces services devrait se poursuivre en 2022 et après, afin d'étudier des moyens supplémentaires de poursuivre ses activités de décentralisation.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 1.314 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation prévue du nombre de conflits résolus à l'amiable sur le terrain en 2022 (voir la figure 1.XXI).

Figure 1.XXI

**Mesure des résultats : nombre de conflits résolus à l'amiable sur le terrain**

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.315 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

|        |                                                                                     |                          |                                                                                                                                                              |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 55/258 | Gestion des ressources humaines                                                     | 65/290                   | Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir |
| 56/253 | Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 |                          |                                                                                                                                                              |
| 62/228 | Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies                     | 73/276 ; 74/258 ; 75/248 | Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies                                                                                              |

### Produits

1.316 On trouvera dans le tableau 1.113 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.113

**Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies : produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

| Catégorie et sous-catégorie                                                                  | Produits prévus : 2020 | Produits livrés : 2020 | Produits prévus : 2021 | Produits prévus : 2022 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b> |                        |                        |                        |                        |
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)                  | 1                      | 1                      | 1                      | 1                      |
| 1. Rapport destiné à l'Assemblée générale                                                    | 1                      | 1                      | 1                      | 1                      |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)          | 6                      | 6                      | 6                      | 6                      |
| 2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires           | 2                      | 2                      | 2                      | 2                      |
| 3. Séances de la Cinquième Commission                                                        | 3                      | 3                      | 3                      | 3                      |

**Titre I                    Politique, direction et coordination d'ensemble**

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i>  | <i>Produits<br/>prévus : 2020</i> | <i>Produits<br/>livrés : 2020</i> | <i>Produits<br/>prévus : 2021</i> | <i>Produits<br/>prévus : 2022</i> |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 4. Séances de la Sixième Commission | 1                                 | 1                                 | 1                                 | 1                                 |

**E. Activités d'appui**

**Justice interne et contrôle interne** : services de règlement des différends à l'amiable, en présentiel ou à distance, à l'attention du personnel ; analyse des causes profondes des conflits et retour d'information sur les obstacles structurels à l'amélioration des conditions de travail ; activités de sensibilisation et de renforcement des compétences en matière de conflits (séances d'information, groupes de discussion thématiques, ateliers) ; tenue du site web en six langues et distribution d'imprimés sur le règlement de conflits.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

- 1.317 On trouvera dans les tableaux 1.114 à 1.116 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.114

### Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                 | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |                |              | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------------|--------------|-------------------------------------------------------------|
|                                  |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total          | Pourcentage  |                                                             |
| Postes                           | 3 741,6                          | 3 775,0                      | (116,9)                   | —                                            | —                     | (116,9)        | (3,1)        | 3 658,1                                                     |
| Autres dépenses de personnel     | —                                | 102,7                        | —                         | —                                            | —                     | —              | —            | 102,7                                                       |
| Consultants                      | 19,0                             | 33,7                         | —                         | —                                            | —                     | —              | —            | 33,7                                                        |
| Voyages du personnel             | 3,5                              | 49,4                         | —                         | —                                            | —                     | —              | —            | 49,4                                                        |
| Services contractuels            | 79,0                             | 66,0                         | —                         | —                                            | —                     | —              | —            | 66,0                                                        |
| Frais généraux de fonctionnement | 30,8                             | 42,6                         | —                         | —                                            | —                     | —              | —            | 42,6                                                        |
| Fournitures et accessoires       | 1,5                              | 10,7                         | —                         | —                                            | —                     | —              | —            | 10,7                                                        |
| Mobilier et matériel             | 6,9                              | 2,0                          | —                         | —                                            | —                     | —              | —            | 2,0                                                         |
| <b>Total</b>                     | <b>3 882,3</b>                   | <b>4 082,1</b>               | <b>(116,9)</b>            | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>(116,9)</b> | <b>(2,9)</b> | <b>3 965,2</b>                                              |

Tableau 1.115

### Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022<sup>a</sup>

(Nombre de postes)

|                             | Nombre | Informations sur les postes                       |
|-----------------------------|--------|---------------------------------------------------|
| Effectif approuvé pour 2021 | 22     | 1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G (AC), 3 AL |
| Suppressions                | (1)    | 1 poste D-1, approuvé pour 9 mois en 2021         |
| Effectif proposé pour 2022  | 21     | 1 SSG, 1 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G(AC), 3 AL  |

<sup>a</sup> On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

Tableau 1.116

### Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                        | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Changements               |                                              |                       |       | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------|
|                                                            |                                   | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                  |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| SSG                                                        | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |

**Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble**

| Catégorie et classe                                               | Effectif approuvé pour 2021 | Changements            |                                     |                    |  | Total      | Effectif proposé pour 2022 |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------|-------------------------------------|--------------------|--|------------|----------------------------|
|                                                                   |                             | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements |  |            |                            |
| D-1                                                               | 2                           | (1)                    | –                                   | –                  |  | (1)        | 1                          |
| P-5                                                               | 7                           | –                      | –                                   | –                  |  | –          | 7                          |
| P-4                                                               | 2                           | –                      | –                                   | –                  |  | –          | 2                          |
| P-3                                                               | 2                           | –                      | –                                   | –                  |  | –          | 2                          |
| <b>Total partiel</b>                                              | <b>14</b>                   | <b>(1)</b>             | <b>–</b>                            | <b>–</b>           |  | <b>(1)</b> | <b>13</b>                  |
| <b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b> |                             |                        |                                     |                    |  |            |                            |
| G(AC)                                                             | 5                           | –                      | –                                   | –                  |  | –          | 5                          |
| AL                                                                | 3                           | –                      | –                                   | –                  |  | –          | 3                          |
| <b>Total partiel</b>                                              | <b>8</b>                    | <b>–</b>               | <b>–</b>                            | <b>–</b>           |  | <b>–</b>   | <b>8</b>                   |
| <b>Total</b>                                                      | <b>22</b>                   | <b>(1)</b>             | <b>–</b>                            | <b>–</b>           |  | <b>(1)</b> | <b>21</b>                  |

1.318 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.117 à 1.119 et dans la figure 1.XXII.

1.319 Comme le montrent les tableaux 1.117 1) et 1.118 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 3 965 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 116 900 dollars (2,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation découle d'ajustements techniques. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.117

**Évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Composante               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |  | Total          | Pourcentage  | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|--------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|--|----------------|--------------|-------------------------------------------------------------|
|                          |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |  |                |              |                                                             |
| Programme de travail     | 3 882,3                          | 4 082,1                      | (116,9)                   | –                                            | –                     |  | (116,9)        | (2,9)        | 3 965,2                                                     |
| <b>Total partiel (1)</b> | <b>3 882,3</b>                   | <b>4 082,1</b>               | <b>(116,9)</b>            | <b>–</b>                                     | <b>–</b>              |  | <b>(116,9)</b> | <b>(2,9)</b> | <b>3 965,2</b>                                              |

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

| Composante               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(prévisions) | Changements |             | 2022<br>(prévisions) |
|--------------------------|----------------------------------|----------------------|-------------|-------------|----------------------|
|                          |                                  |                      | Changements | Pourcentage |                      |
| Programme de travail     | 1 944,0                          | 2 615,8              | 37,9        | 1,4         | 2 653,7              |
| <b>Total partiel (2)</b> | <b>1 944,0</b>                   | <b>2 615,8</b>       | <b>37,9</b> | <b>1,4</b>  | <b>2 653,7</b>       |

## 3) Ressources extrabudgétaires

| Composante               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(prévisions) | Changements   | Pourcentage  | 2022<br>(prévisions) |
|--------------------------|----------------------------------|----------------------|---------------|--------------|----------------------|
| Programme de travail     | 34,4                             | 225,0                | —             | —            | 225,0                |
| <b>Total partiel (3)</b> | <b>34,4</b>                      | <b>225,0</b>         | <b>—</b>      | <b>—</b>     | <b>225,0</b>         |
| <b>Total</b>             | <b>5 860,7</b>                   | <b>6 922,9</b>       | <b>(79,0)</b> | <b>(1,1)</b> | <b>6 843,9</b>       |

Tableau 1.118

## Postes proposés pour 2022, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

## 1) Budget ordinaire

| Composante               | Changements                       |                           |                                              |                       |            | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|--------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|------------|----------------------------------|
|                          | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total      |                                  |
| Programme de travail     | 22                                | (1)                       | —                                            | —                     | (1)        | 21                               |
| <b>Total partiel (1)</b> | <b>22</b>                         | <b>(1)</b>                | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>(1)</b> | <b>21</b>                        |

## 2) Quotes-parts hors budget ordinaire

| Composante               | 2021<br>(prévisions) | Changements | 2022<br>(prévisions) |
|--------------------------|----------------------|-------------|----------------------|
| Programme de travail     | 9                    | —           | 9                    |
| <b>Total partiel (2)</b> | <b>9</b>             | <b>—</b>    | <b>9</b>             |
| <b>Total</b>             | <b>31</b>            | <b>(1)</b>  | <b>30</b>            |

Tableau 1.119

## Évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

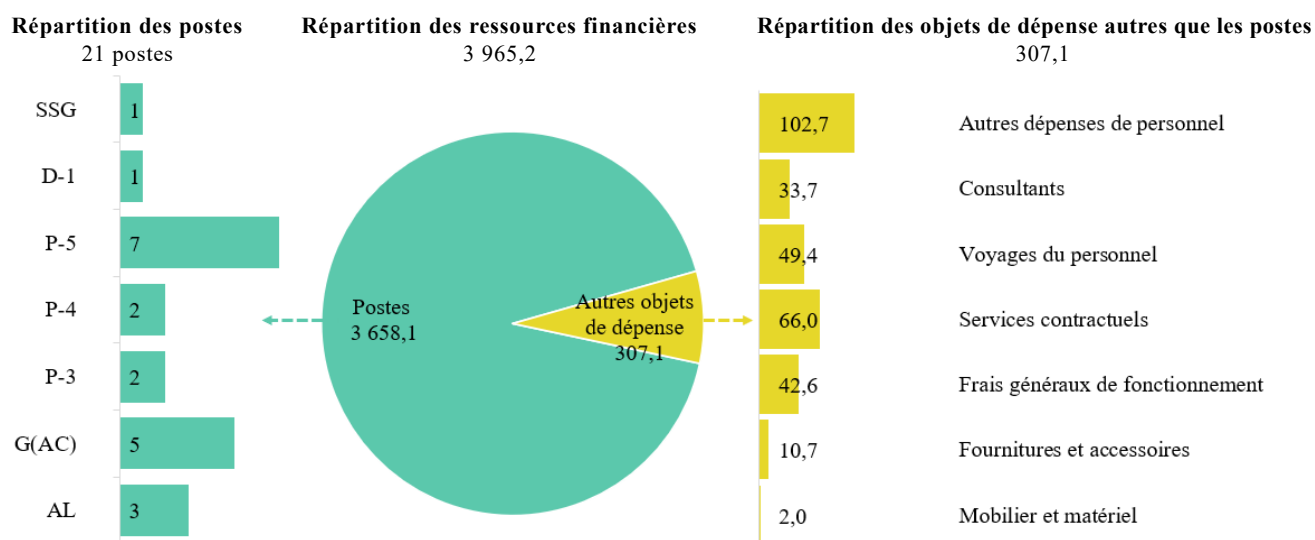
|                                                          | Changements                      |                              |                           |                                              |                       |         |             | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|---------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                          | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total   | Pourcentage |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses |                                  |                              |                           |                                              |                       |         |             |                                                             |
| Postes                                                   | 3 741,6                          | 3 775,0                      | (116,9)                   | —                                            | —                     | (116,9) | (3,1)       | 3 658,1                                                     |
| Autres objets de dépense                                 | 140,6                            | 307,1                        | —                         | —                                            | —                     | —       | —           | 307,1                                                       |
| Total                                                    | 3 882,3                          | 4 082,1                      | (116,9)                   | —                                            | —                     | (116,9) | (2,9)       | 3 965,2                                                     |

|                                                               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |       | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |             |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------------------------------------------------------|-------------|
|                                                               |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                                             | Pourcentage |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |                                                             |             |
| Administrateurs et<br>fonctionnaires de rang<br>supérieur     |                                  | 14                           | (1)                       | —                                            | —                     | (1)   | (7,1)                                                       | 13          |
| Agents des services généraux<br>et des catégories apparentées |                                  | 8                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 8           |
| Total                                                         |                                  | 22                           | (1)                       | —                                            | —                     | (1)   | (4,5)                                                       | 21          |

Figure 1.XXII

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Explications concernant les variations, par facteur**

**Récapitulatif des changements relatifs aux ressources**

**Ajustements techniques**

- 1.320 Comme indiqué dans les tableaux 1.117 1) et 1.118 1), les changements entraînent une diminution nette de 116 900 dollars, imputable au non-renouvellement de crédits équivalents à neuf mois de ressources au titre du poste de chef du Bureau de la médiation (D-1), conformément à la résolution [72/252](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a décidé de maintenir le poste jusqu'à ce que l'actuel titulaire prenne sa retraite. Cette diminution est contrebalancée par l'effet-report de la création d'un poste de Spécialiste du règlement des différends (P-3) qui a été établi en 2021, pour lequel un taux de vacance de 50 % a été appliqué.

**Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

- 1.321 Comme le montrent les tableaux 1.117 2) et 1.118 2), les quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimé de 2 653 700 dollars, dont neuf postes [3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 SM et 1 G(AC)], seront



utilisées pour permettre au Bureau de fournir des services de règlement des conflits au personnel de maintien de la paix sur le terrain et de procéder à un examen et à une analyse d'ensemble des problèmes systémiques liés aux missions de maintien de la paix. Elles sont en augmentation de 37 900 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2021, ce qui s'explique essentiellement par les ajustements apportés aux coûts standard concernant les postes, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/75/785). Elles représentent 38,8 % des ressources totales du présent chapitre.

- 1.322 Comme le montre le tableau 1.117 3), le Bureau devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2022, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé de 225 000 dollars devraient être allouées pour fournir des services de règlement des conflits au personnel de la Cour internationale de Justice, de l'Organisation météorologique mondiale et du Bureau de la coordination des activités de développement, conformément au protocole d'accord. Les ressources extrabudgétaires représentent 3,3 % des ressources totales du présent chapitre.
- 1.323 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.324 On trouvera dans le tableau 1.120 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Les efforts déployés par le Bureau pour améliorer encore le taux de conformité aux directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion consistent à établir des plans de voyage sur une base semestrielle et à suivre de près les délais à respecter pour chaque voyage prévu.

Tableau 1.120  
**Respect des délais**  
(Pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais                   | 100                     | 100                     | 100                  | 100                  |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 20                      | 86                      | 100                  | 100                  |



---

## IX. Bureau de l'administration de la justice

### Avant-propos

En 2022, le Bureau de l'administration de la justice continuera de coordonner les travaux des composantes formelles du système de justice interne afin que celui-ci puisse fonctionner sans heurt et de manière équitable, efficace et transparente.

Les personnes qui travaillent à l'Organisation des Nations Unies sont attachées à sa mission et veulent contribuer à la réalisation des buts et des aspirations énoncés dans la Charte des Nations Unies. Quel que soit son lieu d'affectation, son poste ou son titre, chaque membre du personnel devrait toujours aborder sa journée de travail animé d'un sentiment de satisfaction, de fierté et de détermination au regard de l'action que nous menons, sachant que chacun d'entre nous peut faire avancer la cause des peuples du monde.

Dans un environnement de travail tel que celui de l'Organisation des Nations Unies, qui réunit une diversité de cultures, de personnalités, de modes de travail et de communication et de structures, les malentendus et les griefs ne sont pas rares. S'ils ne sont pas gérés comme il faut, les différends sur le lieu de travail sapent la confiance, créent un climat de travail malsain et démoralisent et démotivent le personnel. Les griefs non réglés peuvent nuire à l'exécution du mandat de l'Organisation.

L'Organisation des Nations Unies est résolue à aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable, qui visent à éliminer la pauvreté, à protéger la planète et à assurer la prospérité pour toutes et pour tous. La COVID-19 a eu d'énormes répercussions partout dans le monde, et l'ONU, notamment le Bureau de l'administration de la justice, comme beaucoup d'autres organisations, a dû s'adapter pour pouvoir continuer de remplir ses mandats et aider les États Membres à lutter contre la pandémie et à s'en relever. Dans cette optique, l'Organisation doit s'adjoindre les services d'un personnel hautement motivé, qui puisse recourir à un système de justice interne efficace, capable de gérer correctement les différends d'ordre professionnel. Un système efficace d'administration de la justice permettra de rendre, dans les temps, une justice de haute qualité, de faire respecter les droits et les obligations des fonctionnaires et d'amener responsables hiérarchiques et fonctionnaires à répondre également de leurs actes, comme l'a envisagé l'Assemblée générale. C'est forte de cet apport que l'Organisation sera en mesure de tenir ses promesses vis-à-vis de l'humanité.

La Directrice exécutive du Bureau de l'administration de la justice  
(Signé) Alayne **Frankson-Wallace**

## **A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 1.325 Le Bureau de l'administration de la justice est chargé de coordonner l'ensemble du système formel d'administration de la justice et d'aider à le faire fonctionner de manière équitable, transparente et efficace. Son mandat découle des résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment des résolutions [61/261](#), [62/228](#) et [63/253](#), par lesquelles celle-ci a institué un nouveau système d'administration de la justice indépendant, transparent, professionnalisé, doté de ressources suffisantes et décentralisé, et dans lesquelles elle a souligné qu'il était indispensable que tout fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies se voie garantir un traitement juste et équitable et que responsables et fonctionnaires soient amenés à répondre également de leurs actions. Comme suite aux résolutions [73/276](#), [74/258](#) et [75/248](#), il est prévu de continuer à développer des stratégies de sensibilisation et de communication en vue de faire mieux connaître les mécanismes de règlement des différends et de les rendre plus accessibles, une attention particulière devant être accordée aux missions et aux bureaux extérieurs.

### **Programme de travail**

#### **Objectif**

- 1.326 L'objectif auquel le Bureau contribue est d'améliorer l'accès à la justice, en particulier à la jurisprudence, ainsi que de faire respecter les droits et obligations des fonctionnaires et d'amener responsables hiérarchiques et fonctionnaires à répondre également de leurs actes. Pour ce faire, le Bureau promeut l'efficacité et l'efficacité du fonctionnement du système de justice interne.

#### **Stratégie**

- 1.327 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau continuera de faire en sorte que la jurisprudence soit aisément accessible sur le site Web du système de justice interne et dans le Recueil de jurisprudence, qu'il rendra plus facilement exploitable.
- 1.328 De même, le Bureau continuera d'offrir aux membres du personnel des services de conseil et d'aide juridiques et, le cas échéant, d'assurer leur représentation juridique.
- 1.329 En outre, le Bureau continuera d'améliorer les systèmes de gestion des affaires et d'apporter un appui fonctionnel, technique et administratif au Tribunal du contentieux administratif et au Tribunal d'appel des Nations Unies.
- 1.330 Le Bureau prévoit de faciliter l'accès aux tribunaux en continuant d'adapter ses activités aux audiences virtuelles et au télétravail, si nécessaire.
- 1.331 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les responsables hiérarchiques prennent de meilleures décisions ;
  - b) L'accès aux informations permettant de savoir quand et comment saisir le Tribunal du contentieux administratif est amélioré ;
  - c) Les différends sont réglés de manière efficace ;
  - d) Les dossiers sont traités plus rapidement.

## **Facteurs externes pour 2022**

- 1.332 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Les fonctionnaires utilisent les moyens mis à leur disposition pour régler les différends sur le lieu de travail dans le cadre des mécanismes informels existants ;
  - b) Les fonctionnaires appliquent les règles et règlements de l'ONU relatifs aux conditions d'emploi et s'inspirent des enseignements tirés de la jurisprudence du Tribunal du contentieux administratif et du Tribunal d'appel ;
  - c) Le volume du contentieux reste stable ;
  - d) Les fonctionnaires en poste dans des lieux d'affectation éloignés disposent d'une connexion Internet pour déposer leur dossier.
- 1.333 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 1.334 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, il donne au Secrétaire général des avis sur les questions systémiques touchant l'administration interne de la justice et recommande toute modification permettant d'améliorer celle-ci. Il relève donc tout problème systémique ayant trait à l'inégalité de genre en matière d'accès au système de justice interne et propose des mesures correctives. Par ailleurs, il est doté d'une équipe chargée des questions de genre, qui l'aide à mettre en œuvre la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et contribue à instaurer un climat de travail sain pour l'ensemble des membres du personnel, quel que soit leur genre.
- 1.335 Pour ce qui est de l'inclusion des personnes handicapées, le Bureau travaillera avec le Bureau de l'informatique et des communications pour faire en sorte que les futures versions du site Web du système de justice interne aient des fonctionnalités qui les rendent plus accessibles aux utilisateurs souffrant d'un handicap temporaire ou de longue durée.
- 1.336 S'agissant de la coordination et de la coopération interinstitutions, le Bureau a lancé une stratégie globale de sensibilisation qui doit permettre aux fonctionnaires d'accéder plus facilement à l'information et aux ressources disponibles au sujet du règlement des différends sur le lieu de travail. Afin de poursuivre la mise en œuvre de cette stratégie et de toucher le plus grand nombre possible de membres du personnel, notamment en dehors du Siège, il prévoit de collaborer avec plusieurs entités et services concernés à l'échelon des fonds, programmes et entités des Nations Unies, gérés séparément. Il continuera également de coordonner l'établissement du rapport du Secrétaire général sur le fonctionnement de la branche formelle du système de justice interne et de rendre compte des tendances et des observations.

## **Exécution du programme en 2020**

- 1.337 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

## Mise en place de salles d'audience virtuelles

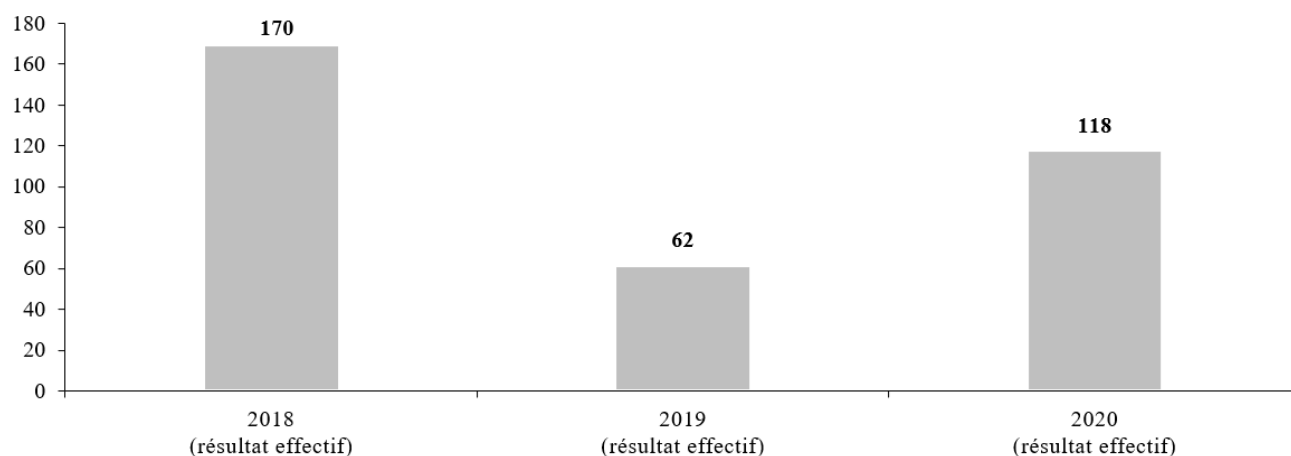
- 1.338 Avec l'apparition de la pandémie de COVID-19, le Tribunal du contentieux administratif a annulé les audiences en présentiel qu'il devait tenir. Afin que le passage aux modalités de travail exceptionnelles puisse s'opérer sans heurt, le Bureau a aidé le Tribunal, par l'intermédiaire des greffes, à mettre en place une salle virtuelle pour tenir ses audiences. Celles-ci permettent au Tribunal de produire des preuves dans les affaires qui ne peuvent être tranchées sur mémoires et qui nécessitent l'audition de témoins.
- 1.339 Le Bureau a également facilité l'accès aux audiences virtuelles au moyen d'une plateforme ouverte aux parties intéressées. Au départ, la salle d'audience virtuelle n'était pas aménagée en sorte de permettre à toute personne intéressée de suivre les audiences hors le cas de huis clos. Après avoir consulté le Tribunal du contentieux administratif, le Bureau a conçu et mis en service une plateforme virtuelle qui a permis à l'instance de tenir des audiences publiques.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 1.340 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre d'audiences tenues par le Tribunal du contentieux administratif, ce qui a permis d'assurer la continuité des activités (voir la figure 1.XXIII).

Figure 1.XXIII

**Mesure des résultats : nombre annuel d'audiences tenues par le Tribunal du contentieux administratif**



### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

- 1.341 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Les sessions en présentiel du Tribunal d'appel des Nations Unies et les audiences du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies ont été annulées, ce qui a obligé ces instances à mener leurs travaux virtuellement. Le personnel s'est mis à la disposition des tribunaux en dehors des horaires normaux afin d'assister les juges, dont certains résident dans des pays ayant jusqu'à 18 heures d'avance sur le Siège. Les audiences virtuelles ont occasionné d'énormes difficultés, principalement dans deux cas de figure : l'interprétation simultanée des témoignages, qui ne pouvait pas être assurée à ces occasions, et les juges résidant dans des pays disposant d'une infrastructure Internet peu fiable, qui ont eu des problèmes de connexion. N'ayant pas pu se rendre aux sièges du Tribunal du contentieux administratif situés dans des fuseaux horaires différents, les juges qui devaient être déployés se sont adaptés en travaillant en dehors des horaires normaux. Malgré tout, le Bureau a pu assurer la continuité des activités en mettant en place des salles d'audience virtuelles. L'adaptation des pratiques a contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut, ainsi que pour les résultats 2 et 3 ci-après.

## Résultats escomptés pour 2022

- 1.342 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : l'ensemble des fonctionnaires comprend mieux la jurisprudence<sup>13</sup>

#### Exécution du programme en 2020

- 1.343 Améliorer l'accès à la justice suppose de faciliter l'accessibilité et d'éliminer les obstacles qui empêchent les membres du personnel de comprendre leurs droits et de les exercer ou de s'acquitter de leurs obligations. Le Bureau a établi et fait paraître la publication intitulée « Bilan des dix ans d'existence du nouveau système d'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies : Recueil de jurisprudence 2009-2019 ». Le lancement du Recueil, qui devait intervenir en 2020, a dû être annulé en raison de la pandémie de COVID-19. Cependant, le Recueil a été largement diffusé dans toute l'Organisation pour permettre aux fonctionnaires et aux responsables hiérarchiques d'accéder facilement à la jurisprudence des tribunaux. Le Bureau a également élaboré et publié plusieurs supports d'information.
- 1.344 Le Bureau a fourni des services de conseil et de représentation juridiques à un grand nombre de fonctionnaires dans le monde par l'intermédiaire du Bureau de l'aide juridique au personnel et réglé la majorité des affaires par la voie informelle, sans qu'un arbitrage soit nécessaire. En outre, par l'intermédiaire des greffes qui appuient les tribunaux, il a aidé le Président du Tribunal du contentieux administratif à continuer d'exécuter un plan de traitement des affaires et a révisé ses propres consignes générales pour harmoniser les pratiques entre les différents lieux d'affectation et les améliorer.
- 1.345 Le travail susmentionné a contribué à améliorer l'accès à la jurisprudence et à la justice, ainsi qu'à garantir le respect des droits et obligations des fonctionnaires et à amener responsables hiérarchiques et fonctionnaires à répondre également de leurs actes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir faire mieux connaître et mieux comprendre aux justiciables la jurisprudence relative aux questions déjà jugées et tranchées.

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 1.346 Conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu du lancement prévu de la base de données améliorée en 2021, le Bureau veillera à ce que tous les nouveaux jugements rendus par les tribunaux soient accompagnés d'un résumé. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.121).

Tableau 1.121  
Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif)                                                           | 2019 (résultat effectif)                                                                                              | 2020 (résultat effectif)                                                                                                 | 2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>                                                  | 2022 (résultat escompté)                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les justiciables expriment un intérêt pour une diffusion plus ciblée des décisions | Les justiciables expriment un intérêt pour les décisions marquantes du Tribunal d'appel et du Tribunal du contentieux | L'accès à la jurisprudence et à la justice est amélioré, les droits et obligations des fonctionnaires sont respectés, et | Le Bureau de l'administration de la justice continue de diffuser les décisions, compte | Les résumés accompagnant tous les jugements rendus par les Tribunaux sont accessibles et diffusés |

<sup>13</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [(A/74/6 (Sect. 1)].

| 2018 (résultat effectif) | 2019 (résultat effectif)                                                                                                        | 2020 (résultat effectif)                                                                     | 2021 (résultat escompté) <sup>a</sup> | 2022 (résultat escompté) |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
|                          | administratif depuis 2009 qui font jurisprudence pour des questions juridiques clefs concernant le droit administratif de l'ONU | responsables hiérarchiques et fonctionnaires sont amenés à répondre également de leurs actes | tenu des résultats des enquêtes       |                          |

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le [projet] de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : Un appui est fourni au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies dans l'exécution du plan de traitement des affaires<sup>14</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

- 1.347 Au paragraphe 24 de sa résolution [73/276](#), l'Assemblée générale a prié le Président du Tribunal du contentieux administratif et le Greffier en chef du Tribunal du contentieux administratif et du Tribunal d'appel de travailler ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de traitement des affaires assorti d'un tableau de bord de suivi en temps réel des affaires et d'indicateurs de résultat en matière de traitement du contentieux, et souligné qu'il fallait améliorer l'efficacité administrative. Au paragraphe 28 de sa résolution [74/258](#), elle a pris note des progrès accomplis et prié le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte de la mise en œuvre du plan de traitement des affaires, et, au paragraphe 27, elle a prié instamment les tribunaux de revoir et de modifier sous réserve de son approbation leurs règlements de procédure respectifs, en vue de rationaliser et d'harmoniser leur approche de la gestion des affaires. Aux paragraphes 26 et 27 de sa résolution [75/248](#), elle s'est félicitée des progrès accomplis dans la réduction du nombre d'affaires anciennes ou en souffrance devant le Tribunal du contentieux administratif, a souligné qu'il importait de continuer d'appliquer toutes les mesures qu'elle avait adoptées dans ses résolutions [73/276](#) et [74/258](#), et a prié le Secrétaire général de continuer de lui faire rapport sur les mesures prises pour résorber encore l'arriéré d'affaires, en accordant la priorité aux affaires qui étaient en souffrance depuis plus de 400 jours, et de veiller à ce que le tableau de bord de suivi des affaires en temps réel soit accessible au public.
- 1.348 Par l'intermédiaire des greffes, le Bureau a aidé le Tribunal du contentieux administratif à réduire le nombre d'affaires et contribué à ce que les juges indépendants rendent 221 jugements en 2020, contre 100 en 2017, 128 en 2018 et 159 en 2019.
- 1.349 Le Bureau a poursuivi l'action visant à rationaliser et à harmoniser les pratiques relatives au traitement administratif des affaires et leur répartition entre les trois sièges du Tribunal, afin d'apporter un appui sans faille aux juges à mi-temps, quel que soit leur lieu d'affectation. Il a aidé le Tribunal du contentieux administratif à gérer la charge de travail et le déploiement de six juges à mi-temps au lieu de deux. Les juges à mi-temps étaient affectés à l'un des trois sièges du Tribunal en fonction de la charge de travail, généralement deux fois par an pour une période d'environ trois mois ou plus, mais n'ont jamais travaillé plus de six mois par an. En plus d'avoir travaillé aux sièges (l'affectation aux sièges a été considérablement limitée en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19), les juges à mi-temps ont télétravaillé depuis leur lieu de résidence pendant environ un mois avant et un mois après chaque affectation. Il a donc fallu que les trois greffes et le Président du Tribunal du contentieux administratif se coordonnent, s'organisent et planifient les activités de façon minutieuse.

<sup>14</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [[A/75/6 \(Sect. 1\)](#)].



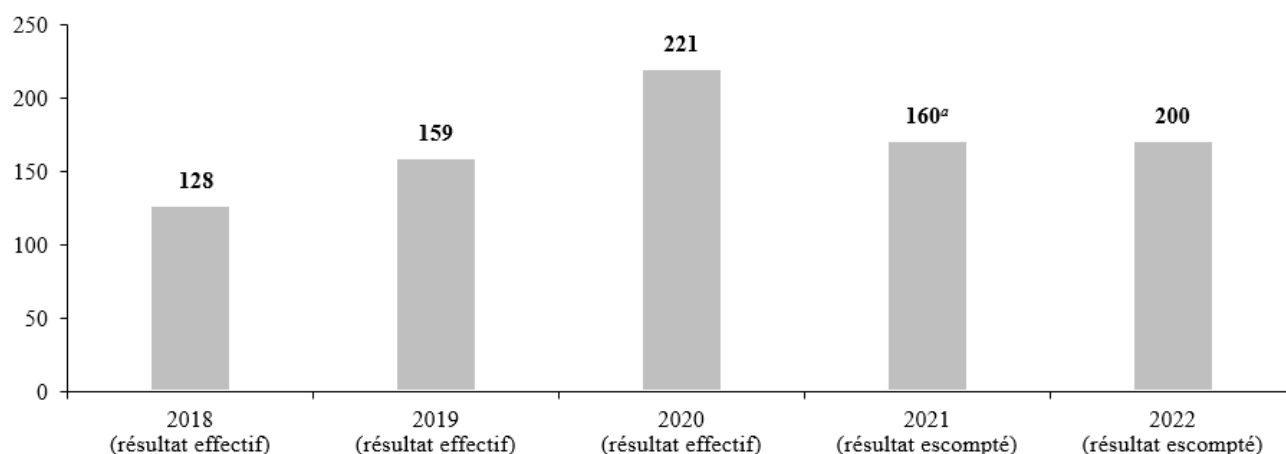
- 1.350 Le travail susmentionné a aidé le Tribunal du contentieux administratif à rendre 221 jugements, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 160 jugements rendus chaque année par le Tribunal au cours de la période 2017-2021.

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 1.351 Conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau rendra le tableau de bord de suivi des affaires en temps réel accessible au public, comme le lui a demandé l'Assemblée générale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXIV).

Figure 1.XXIV

#### Mesure des résultats : nombre annuel de jugements rendus par le Tribunal du contentieux administratif



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le [projet] de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

#### Résultat 3 : tous les juges ont facilement accès aux sessions à distance du Tribunal d'appel des Nations Unies

##### Projet de plan-programme pour 2022

- 1.352 Le Tribunal d'appel des Nations Unies tient généralement trois sessions en présentiel par an pour statuer sur les appels interjetés par les différentes parties. À ces occasions, ses juges, qui résident sur les cinq continents, se rendent à son siège, à New York. Par l'intermédiaire du Greffe du Tribunal, le Bureau a aidé celui-ci à assurer un passage sans heurt des sessions en présentiel aux sessions virtuelles, compte tenu des restrictions imposées aux déplacements dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Plus précisément, le Greffe a adopté de nouvelles méthodes de gestion des dossiers et d'appui à l'organisation des réunions et délibérations. Le personnel s'est également mis à la disposition du Tribunal en dehors des horaires de travail normaux afin d'assister les juges, dont certains résident dans des pays ayant jusqu'à 18 heures d'avance sur le Siège. Cet ajustement, opéré dans des délais très courts, était particulièrement nécessaire au début de la pandémie pour dispenser aux juges une formation approfondie à l'utilisation des ressources informatiques afin qu'ils puissent accéder aux dossiers par voie électronique et les examiner, et assister à des délibérations virtuelles.

##### Enseignements tirés et changements prévus

- 1.353 L'enseignement tiré est le suivant : il est indispensable que le Bureau forme adéquatement les juges à l'utilisation des plateformes en ligne et des moyens de communication électroniques afin qu'ils puissent examiner les dossiers et assister aux délibérations, l'objectif étant que ces outils soient pour

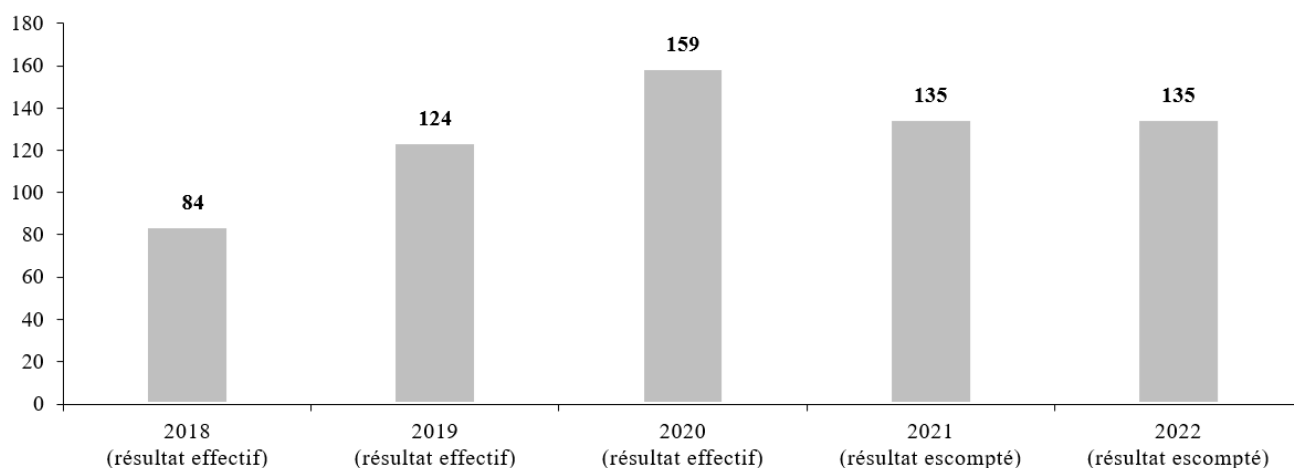
eux un atout et non un obstacle. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau inclura dans les futurs programmes d'initiation des nouveaux juges une formation aux outils électroniques nécessaires au travail à distance. Il proposera également cette formation en fonction des besoins. Cela aidera les juges à accéder facilement aux modalités de télétravail s'ils décident de tenir des sessions virtuelles.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 1.354 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que le Tribunal d'appel des Nations Unies statuera sur 135 affaires (voir la figure 1.XXV).

Figure 1.XXV

**Mesure des résultats : nombre d'affaires sur lesquelles le Tribunal d'appel des Nations Unies a statué (annuel)**



## Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 1.355 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

|                                |                                                                                                                                                          |                        |                                                                 |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| 59/283, 61/261, 62/228, 63/253 | Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies                                                                                          | 73/276, 74/258, 75/248 | Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies |
| 66/106                         | Code de déontologie judiciaire à l'usage des membres du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel des Nations Unies |                        |                                                                 |

## Produits

- 1.356 On trouvera dans le tableau 1.122 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.122

**Bureau de l'administration de la justice : produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <i>Produits<br/>prévus : 2020</i> | <i>Produits<br/>livrés : 2020</i> | <i>Produits<br/>prévus : 2021</i> | <i>Produits<br/>prévus : 2022</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>2</b>                          | <b>2</b>                          | <b>2</b>                          | <b>3</b>                          |
| 1. Rapport destiné à l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1                                 | 1                                 | 1                                 | 1                                 |
| 2. Rapport du Conseil de justice interne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1                                 | 1                                 | 1                                 | 2                                 |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>24</b>                         | <b>15</b>                         | <b>24</b>                         | <b>24</b>                         |
| 3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 4                                 | 2                                 | 4                                 | 4                                 |
| 4. Séances de la Cinquième Commission                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 7                                 | 4                                 | 7                                 | 7                                 |
| 5. Séances de la Sixième Commission                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3                                 | 1                                 | 3                                 | 3                                 |
| 6. Séances du Conseil de justice interne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 10                                | 8                                 | 10                                | 20                                |
| <b>C. Activités de fond</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Bases de données et supports numériques</b> : mise à jour et maintenance du système électronique de gestion des affaires, de la base de données et du moteur de recherche de la jurisprudence du Bureau de l'aide juridique au personnel.                                                                                                                                                |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>D. Activités de communication</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : campagnes de sensibilisation visant à faire connaître le système d'administration de la justice et diffusion d'informations sur le système au moyen de divers médias (site Web, courrier électronique, brochures, exposés et ateliers, entre autres).                                                 |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : tenue à jour et gestion du site Web du système de justice interne de l'Organisation des Nations Unies.                                                                                                                                                                                                                              |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>E. Activités d'appui</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Services juridiques</b> : fourniture d'une assistance juridique aux fonctionnaires par l'intermédiaire du Bureau de l'aide juridique au personnel, notamment la représentation des justiciables ayant une chance raisonnable d'avoir gain de cause.                                                                                                                                      |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Justice interne et contrôle interne</b> : requêtes et appels, y compris les demandes, reçus par le Tribunal du contentieux administratif et le Tribunal d'appel des Nations Unies pour traitement ; fourniture aux Tribunaux d'un appui fonctionnel, technique et administratif visant à les aider à rendre leurs décisions ; fourniture d'une assistance au Conseil de justice interne. |                                   |                                   |                                   |                                   |

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

- 1.357 On trouvera dans les tableaux 1.123 à 1.125 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.123

### Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                     | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          |             | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|--------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                      |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    | Pourcentage |                                                             |
| Postes                               | 5 601,8                          | 6 082,6                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 6 082,6                                                     |
| Autres dépenses de personnel         | 235,8                            | 314,7                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 314,7                                                       |
| Émoluments des<br>non-fonctionnaires | 1 978,1                          | 2 236,8                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 2 236,8                                                     |
| Consultants                          | 2,5                              | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | —                                                           |
| Voyages des représentants            | 18,8                             | 425,6                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 425,6                                                       |
| Voyages du personnel                 | 0,4                              | 88,9                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 88,9                                                        |
| Services contractuels                | 255,3                            | 337,8                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 337,8                                                       |
| Frais généraux de<br>fonctionnement  | 136,3                            | 116,9                        | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 116,9                                                       |
| Fournitures et accessoires           | 50,6                             | 32,3                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 32,3                                                        |
| Mobilier et matériel                 | 63,9                             | 25,3                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 25,3                                                        |
| Autres                               | 0,5                              | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | —                                                           |
| <b>Total</b>                         | <b>8 344,0</b>                   | <b>9 660,9</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>9 660,9</b>                                              |

Tableau 1.124

### Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

|                                    | Nombre | Informations sur les postes                                 |
|------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------|
| Effectif approuvé pour 2021        | 40     | 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2/1, 12 G(AC), 3 AL |
| Changements relatifs<br>aux postes | —      |                                                             |
| Effectif proposé pour 2022         | 40     | 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2/1, 12 G(AC), 3 AL |

Tableau 1.125  
Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                        | Changements                       |                           |                                              |                       | Total | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------|
|                                                            | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |       |                                  |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur        |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| D-2                                                        | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| D-1                                                        | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| P-5                                                        | 5                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 5                                |
| P-4                                                        | 6                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 6                                |
| P-3                                                        | 11                                | —                         | —                                            | —                     | —     | 11                               |
| P-2/1                                                      | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| Total partiel                                              | 25                                | —                         | —                                            | —                     | —     | 25                               |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| G(AC)                                                      | 12                                | —                         | —                                            | —                     | —     | 12                               |
| AL                                                         | 3                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 3                                |
| Total partiel                                              | 15                                | —                         | —                                            | —                     | —     | 15                               |
| Total                                                      | 40                                | —                         | —                                            | —                     | —     | 40                               |

1.358 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans les tableaux 1.126 à 1.128 et dans la figure 1.XXVI.

1.359 Comme le montrent les tableaux 1.126 1) et 1.127 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 9 660 900 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.126  
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

| Composante               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|--------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------------------------------------------------------|
|                          |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    | Pourcentage                                                 |
| Programme de travail     | 8 344,0                          | 9 660,9                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           |
| <b>Total partiel (1)</b> | <b>8 344,0</b>                   | <b>9 660,9</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>                                                    |

**Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble**

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

| <i>Composante</i>        | <i>2020<br/>(dépenses<br/>effectives)</i> | <i>2021<br/>(estimations)</i> | <i>Changements</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|--------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|
| Programme de travail     | 182,7                                     | 228,0                         | 5,8                | 2,5                | 233,8                        |
| <b>Total partiel (2)</b> | <b>182,7</b>                              | <b>228,0</b>                  | <b>5,8</b>         | <b>2,5</b>         | <b>233,8</b>                 |

3) *Ressources extrabudgétaires*

| <i>Composante</i>        | <i>2020<br/>(dépenses<br/>effectives)</i> | <i>2021<br/>(estimations)</i> | <i>Changements</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|--------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|
| Programme de travail     | 880,4                                     | 2 796,7                       | (298,6)            | (10,6)             | 2 498,1                      |
| <b>Total partiel (3)</b> | <b>880,4</b>                              | <b>2 796,7</b>                | <b>(298,6)</b>     | <b>(10,6)</b>      | <b>2 498,1</b>               |
| <b>Total</b>             | <b>9 407,1</b>                            | <b>12 685,6</b>               | <b>(292,8)</b>     | <b>(2,3)</b>       | <b>12 392,8</b>              |

Tableau 1.127

**Postes proposés pour 2022, par source de financement et composante**

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

| <i>Composante</i>        | <i>Changements</i>                         |                                   |                                                        |                               |              | <i>Effectif<br/>proposé<br/>pour 2022</i> |
|--------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------|-------------------------------------------|
|                          | <i>Effectif<br/>approuvé<br/>pour 2021</i> | <i>Ajustements<br/>techniques</i> | <i>Nouveaux<br/>mandats<br/>et mandats<br/>élargis</i> | <i>Autres<br/>changements</i> | <i>Total</i> |                                           |
| Programme de travail     | 40                                         | —                                 | —                                                      | —                             | —            | 40                                        |
| <b>Total partiel (1)</b> | <b>40</b>                                  | <b>—</b>                          | <b>—</b>                                               | <b>—</b>                      | <b>—</b>     | <b>40</b>                                 |

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

| <i>Composante</i>        | <i>2021<br/>(estimations)</i> | <i>Changements</i> | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|--------------------------|-------------------------------|--------------------|------------------------------|
| Programme de travail     | 1                             | —                  | 1                            |
| <b>Total partiel (2)</b> | <b>1</b>                      | <b>—</b>           | <b>1</b>                     |
| <b>Total</b>             | <b>41</b>                     | <b>—</b>           | <b>41</b>                    |

Tableau 1.128

**Évolution des ressources financières et des postes**

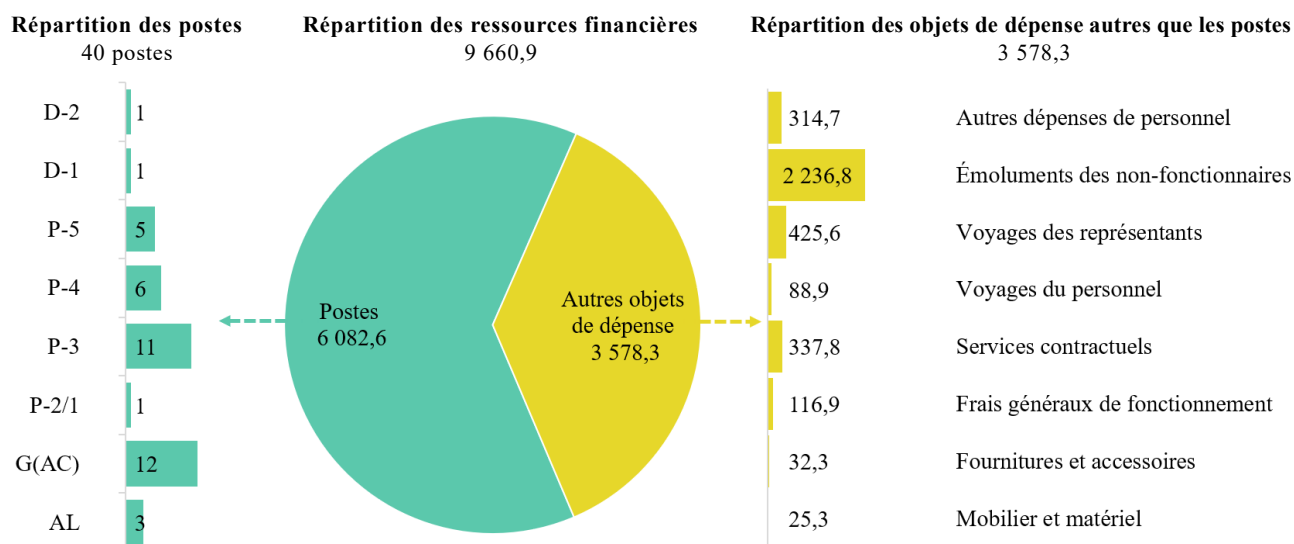
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |       | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |             |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------------------------------------------------------|-------------|
|                                                               |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                                             | Pourcentage |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |                                                             |             |
| Postes                                                        | 5 601,8                          | 6 082,6                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 6 082,6     |
| Autres objets de dépense                                      | 2 742,2                          | 3 578,3                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 3 578,3     |
| Total                                                         | 8 344,0                          | 9 660,9                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 9 660,9     |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |                                                             |             |
| Administrateurs et<br>fonctionnaires de rang<br>supérieur     |                                  | 25                           | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 25          |
| Agents des services généraux<br>et des catégories apparentées |                                  | 15                           | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 15          |
| Total                                                         |                                  | 40                           | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 40          |

Figure 1.XXVI

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

- 1.360 Comme le montrent les tableaux 1.126 2) et 1.127 2), les quotes-parts hors budget ordinaire qu'il est prévu d'obtenir en 2022, soit 233 800 dollars, dont un emploi de juriste (P-3), serviront à fournir une aide juridique au personnel des missions de maintien de la paix. Elles sont en augmentation de 5 800 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2021, ce qui s'explique essentiellement par les ajustements apportés à la part des coûts standard concernant les postes, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/75/785). Elles représentent 1,9 % des ressources totales du présent chapitre.

- 1.361 Comme le montre le tableau 1.126 3), le Bureau devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. Pour 2022, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 2 498 100 dollars, ce qui permettra d'appuyer le Bureau afin qu'il puisse fournir une aide juridique au personnel. Les ressources extrabudgétaires représentent 20 % des ressources totales du présent chapitre.
- 1.362 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.363 On trouvera dans le tableau 1.129 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau a demandé aux membres externes du Conseil de justice interne de communiquer des informations sur leurs besoins quatre semaines à l'avance afin que les demandes d'autorisation de voyage puissent être soumises dans Umoja dans les délais. Le Bureau s'efforcera de continuer d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

Tableau 1.129  
**Respect des délais**  
 (En pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais                   | 100                     | 100                     | 100                  | 100                  |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 56,2                    | 72                      | 100                  | 100                  |



---

## X. Bureau de la déontologie

### Avant-propos

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a changé la façon de faire dans le monde et contraint un grand nombre d'organisations, dont l'Organisation des Nations Unies, à procéder à des ajustements dans le cadre de la riposte et des efforts de relèvement. L'ONU a par exemple adopté d'autres méthodes de travail afin de contribuer à l'action menée à l'échelle mondiale face à la pandémie et accomplir sa mission.

Au cours de cette période, le Bureau de la déontologie a continué d'aider le Secrétaire général à veiller à ce que tous les membres du personnel s'acquittent de leurs fonctions d'une manière conforme aux valeurs des Nations Unies et aux normes de conduite les plus élevées qu'ils doivent respecter en tant qu'agents de la fonction publique internationale. Il est ainsi passé à des services à distance pour ce qui est d'administrer les déclarations de situation financière des hauts fonctionnaires et des responsables désignés, de fournir en toute confidentialité des avis sur les conflits d'intérêts et d'autres questions de déontologie, de mener des activités d'information et de formation en coordination avec le Bureau des ressources humaines, d'examiner les plaintes pour représailles émanant de fonctionnaires ayant participé à des activités protégées, et de veiller à la cohérence des normes déontologiques.

Le Bureau de la déontologie n'a pas pu organiser de séances d'information en présentiel dans plusieurs lieux d'affectation, mais a continué de proposer des activités d'information à distance et a étoffé ces activités. Le dialogue en cascade de 2020 avait pour thème « La reconnaissance de la dignité par la civilité : comment mieux communiquer pour un milieu de travail plus harmonieux ? ». Il a donné aux fonctionnaires la possibilité de débattre, en ligne, de l'importance de la courtoisie dans les échanges. Près de 40 000 membres du personnel y ont participé, le nombre le plus élevé jamais enregistré depuis que le dialogue en cascade a été lancé en 2013. En 2021, le dialogue en cascade sera axé sur le dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau de la déontologie continuera de proposer de telles séances en 2022.

D'une façon générale, le Bureau de la déontologie a reçu et traité un nombre croissant de demandes émanant de fonctionnaires, même si le nombre d'avis et de situations dont il s'est occupé a diminué en 2020, peut-être en raison de la pandémie. En 2022, il continuera de ne pas prendre de retard dans le traitement des demandes et de mettre au point des services adaptés, notamment des activités d'information et de formation visant à répondre aux divers besoins des membres du personnel dans des milieux de travail différents.

Le Bureau de la déontologie renforcera la communication interne avec les fonctionnaires en proposant des pages spécifiques sur iSeek. Il continuera d'actualiser les informations diffusées sur son site Web public et de proposer plus de contenus en langue facile à lire. Il resserrera la collaboration avec les bureaux concernés afin de faire ressortir les différences et les complémentarités en ce qui concerne les ressources et les services.

Le Bureau de la déontologie continuera d'aider le Secrétaire général à veiller à ce que tous les membres du personnel s'acquittent de leurs fonctions en satisfaisant aux plus hautes qualités d'intégrité prescrites par la Charte des Nations Unies. Les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies, qui sont des fonctionnaires internationaux, contribuent grandement, par leur conduite quotidienne, à entretenir la confiance du public et la crédibilité de l'Organisation. Malgré l'incertitude et les restrictions liées à la pandémie et aux difficultés de trésorerie qui pourraient persister, le Bureau de la déontologie continuera de jouer son rôle de prévention, en toute indépendance, en mettant en œuvre ses programmes et en s'efforçant de fournir sans interruption des services en vue de promouvoir une culture de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité. Une telle culture institutionnelle est absolument nécessaire afin que l'Organisation continue de bénéficier de la confiance publique.

La Directrice du Bureau de la déontologie  
(Signé) Elia **Yi Armstrong**

## **A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 1.364 Organe indépendant du Secrétariat, le Bureau de la déontologie est chargé d'aider le Secrétaire général à veiller à ce que tous les membres du personnel s'acquittent de leurs fonctions en satisfaisant aux plus hautes qualités d'intégrité prescrites par la Charte des Nations Unies. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions [60/1](#) et [60/248](#). Le Bureau de la déontologie aide également le Secrétaire général à faire rapport chaque année à l'Assemblée sur la mise en œuvre des politiques de déontologie, comme prévu dans la résolution [60/254](#), et sur les activités du Groupe de la déontologie des Nations Unies, comme prévu dans la résolution [63/250](#). En application de la résolution [70/305](#), il organise une séance d'orientation à l'intention de tous les présidents de l'Assemblée générale et des membres de leur Bureau, examine la déclaration de situation financière de ces présidents et contrôle toutes les contributions privées faites au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. Comme prévu dans la résolution [71/263](#), il contribue à la mise en œuvre rapide et efficace de la politique de protection contre les représailles, telle que révisée, et promeut une culture institutionnelle dans laquelle les fonctionnaires ne craignent pas de s'exprimer.

### **Programme de travail**

#### **Objectif**

- 1.365 L'objectif auquel le Bureau de la déontologie contribue est de développer et de pérenniser une culture institutionnelle de l'intégrité, de la responsabilité et de la transparence, en veillant à ce que tous les membres du personnel s'acquittent de leurs fonctions en satisfaisant aux plus hautes qualités d'intégrité prescrites par la Charte des Nations Unies.

#### **Stratégie**

- 1.366 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau de la déontologie continuera de fournir aux fonctionnaires et au personnel d'encadrement des avis et des conseils et d'organiser des séances d'information, en toute indépendance et dans un souci de prévention, afin d'assurer la bonne compréhension des normes déontologiques. Il fournira ses services conformément à son mandat, défini dans la circulaire du Secrétaire générale applicable ([ST/SGB/2005/22](#)), en administrant le dispositif de transparence financière annuel, en fournissant des conseils et avis confidentiels sur les normes déontologiques (notamment en ce qui concerne l'examen de la déclaration de situation financière préalable à la nomination des hauts fonctionnaires), en organisant des réunions et activités d'information sur la déontologie, en exerçant ses responsabilités relatives à la politique de protection des lanceurs d'alerte et en veillant à ce que les grandes orientations en matière de normes déontologiques soient soutenues et cohérentes. En 2022, il veillera à ce que la priorité soit donnée aux risques de conflit d'intérêts pour ce qui est d'indiquer quels fonctionnaires seront tenus de présenter une déclaration de situation financière au titre du dispositif de transparence financière. Il accordera également une attention prioritaire à la prise en compte des meilleures pratiques auxquelles il a eu recours en 2020 et 2021 pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en ce qui concerne la clarté des messages dans le cadre des communications virtuelles, les techniques d'information à distance et le renforcement de la coordination avec les bureaux partenaires.

- 1.367 Le Bureau de la déontologie continuera d'appuyer la stratégie globale de gestion des risques de l'Organisation, notamment en repérant les conflits d'intérêts de l'Organisation et de son personnel et en y remédiant dans le cadre du dispositif de transparence financière et par la fourniture de conseils. Il s'efforcera, avec les différentes personnes qui en feront la demande et pour lesquelles il a été établi qu'un risque existait, au regard du registre des risques, de faire en sorte que leur plan d'intervention soit à jour et appliqué.
- 1.368 Le Bureau de la déontologie continuera de souligner qu'il importe d'affirmer les valeurs des Nations Unies, en particulier dans le milieu de travail après la pandémie. Les questions de déontologie doivent être prises en compte pour ce qui est de concilier devoir de diligence et équité, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Organisation (en particulier dans le cadre de la lutte contre le racisme), de façon à sans cesse renforcer la confiance du public dans l'Organisation.
- 1.369 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Le public ne doute pas de l'intégrité de l'Organisation, grâce au dispositif de transparence financière simplifié, les moyens essentiels dont l'Organisation dispose pour prévenir les conflits d'intérêts personnels et d'éventuelles atteintes à sa réputation étant préservés ;
  - b) Un nombre croissant de fonctionnaires connaissent les normes et pratiques déontologiques grâce à la multiplication des activités d'information à distance, ce qui devrait promouvoir une culture institutionnelle de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité.

### **Facteurs externes pour 2022**

- 1.370 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) les fonctionnaires continuent d'utiliser les services proposés par le Bureau ;
  - b) les déclarations de situation financière du personnel sont présentées au Bureau en temps voulu ;
  - c) les fonctionnaires qui demandent une protection contre les représailles fournissent tous les documents nécessaires ;
  - d) les conditions de sécurité et la situation en matière de santé publique dans les lieux d'affectation permettent d'organiser des missions d'information effectuées en personne en cas de besoin.
- 1.371 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 1.372 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Les données relatives aux services qu'il fournit sont ventilées par genre, dans la mesure du possible. En 2020, sur 1 681 demandes déposées par des membres du personnel, 866 (soit 51,5 %) l'ont été par des femmes. En 2019, sur 2 141 demandes déposées par des membres du personnel, 945 (soit 44 %) l'ont été par des femmes. Dans les faits, depuis 2016, les genres sont représentés de manière équilibrée dans les équipes du Bureau qui effectuent des missions d'information.
- 1.373 En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, la Directrice du Bureau de la déontologie continuera de présider le Groupe de la déontologie des Nations Unies chargé d'œuvrer à la cohérence des activités des bureaux de la déontologie affiliés, conformément aux circulaires du Secrétaire général [ST/SGB/2007/11](#) et [ST/SGB/2007/11/Amend.1](#). Le Bureau de la déontologie compte participer à la réunion annuelle du Réseau Déontologie des organisations multilatérales en

2022. Il continuera également d'administrer les déclarations de situation financière provenant des entités des Nations Unies qui ont décidé de faire appel à ses services. Il poursuivra en outre l'examen des questions litigieuses soulevées par le personnel des organes et programmes du Groupe de la déontologie administrés séparément.

### Activités d'évaluation

- 1.374 Dans l'attente d'un rapport du Corps commun d'inspection sur l'état de la fonction de déontologie dans le système des Nations Unies en 2020, les évaluations menées par le Corps commun d'inspection en 2017 et 2018 ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022.
- 1.375 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, le Bureau de la déontologie multipliera les activités d'information afin de faire mieux connaître au personnel les risques de conflit d'intérêts et les mesures permettant de repérer et d'atténuer ces risques. La procédure de contrôle des conflits d'intérêts avant toute nomination aux postes de haut niveau, qui a été lancée en 2016 et qui, en 2020, avait donné lieu à 69 contrôles, continuera d'être suivie. En ce qui concerne la protection contre les représailles des personnes ayant participé à une activité protégée, le Bureau met régulièrement à jour ses directives générales afin que les examens préliminaires puissent être menés dans des délais bien plus rapides que celui de 30 jours prévu dans la circulaire du Secrétaire général sur la protection contre les représailles des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés ([ST/SGB/2017/2/Rev.1](#)).

### Exécution du programme en 2020

- 1.376 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Meilleure défense de la réputation de l'Organisation par la prévention des conflits d'intérêts et la gestion des risques de conflit d'intérêts**

- 1.377 Pour lutter contre la fraude et la corruption, il est essentiel de promouvoir et d'asseoir une culture de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité, qui font partie intégrante des principes de l'Organisation. Le Bureau de la déontologie a continué d'exercer ses responsabilités en matière de prévention des conflits d'intérêts en donnant des orientations et des conseils au cas par cas, ce qui a contribué à ce que le personnel continue de respecter la déontologie. Il a pris diverses mesures afin que le personnel connaisse mieux les risques de conflit d'intérêts et de réputation et soit plus attaché au respect des valeurs déontologiques et de l'intégrité. En 2020, il a répondu à 691 demandes de conseils en matière de déontologie. La majorité de ces demandes avaient trait aux conflits d'intérêts, concernant en particulier les activités extérieures, les questions liées à l'emploi, les cadeaux et distinctions honorifiques, les questions relatives à l'intégrité institutionnelle et le contrôle préalable à la nomination. Il a également fourni des conseils dans le cadre du dispositif de transparence financière au sujet de 264 questions relatives aux conflits d'intérêts. Il a bien contribué aux efforts que l'Organisation déploie pour repérer sans attendre les risques de conflit d'intérêts et les gérer en procédant à 69 examens préalables à la nomination. Il a organisé des séances d'information sur les moyens de gérer les conflits d'intérêts et les risques à l'intention du personnel dans des bureaux dans les villes sièges, dans des missions de maintien de la paix et des bureaux hors siège. Les exposés étaient présentés dans le cadre de rencontres entre l'Administration et les fonctionnaires ou dans le cadre de réunions adaptées à des besoins particuliers.
- 1.378 Le Bureau de la déontologie est chargé d'administrer le dispositif de transparence financière, qui vise à repérer, atténuer et gérer les risques liés aux avoirs financiers ou aux activités hors système des Nations Unies des supérieurs hiérarchiques et fonctionnaires concernés et à prévenir des conflits d'intérêts, et à renforcer ainsi l'attachement des membres du personnel à la déontologie. En 2020, dans le cadre de l'administration de ce dispositif, 5 904 membres du personnel ont déposé une

déclaration de situation financière. Il a été établi qu'il pourrait y avoir conflit d'intérêts pour 224 d'entre eux (3,8 %), un chiffre supérieur à celui enregistré en 2019 (211 déclarants, soit 3,4 %). Le cas échéant, il a été conseillé aux déclarants concernés de prendre des mesures en vue de prévenir un éventuel conflit d'intérêts, de façon à éliminer tout risque de réputation. Le nombre de participants au dispositif de transparence financière a continué d'augmenter au fil des ans. Toutefois, compte tenu de la situation de trésorerie à l'Organisation, le Bureau de la déontologie a conseillé aux chefs d'entité de donner la priorité à la gestion des risques et de réduire le nombre de déclarants désignés.

- 1.379 Le Bureau de la déontologie a également administré l'initiative de déclaration publique volontaire annuelle du Secrétaire général. Cette initiative vise à donner l'assurance au public et aux États Membres que les hauts fonctionnaires ne sont pas indûment influencés par des intérêts privés dans l'exercice de leurs fonctions officielles. En 2020, sur les 158 hauts fonctionnaires éligibles, 126 (79,7 %) y ont participé. La participation a augmenté de 6,7 % par rapport à 2019.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 1.380 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre une meilleure connaissance et compréhension, par les fonctionnaires, de la prévention des conflits d'intérêts grâce à la fourniture de conseils, au dispositif de transparence financière et à des activités d'information. L'augmentation du nombre de demandes de conseils en matière de déontologie présentées dans le cadre du dispositif de transparence financière montre que les fonctionnaires sont plus attentifs aux risques de conflit d'intérêts et de réputation et prennent les devants en consultant le Bureau de la déontologie ou en sollicitant l'avis du Bureau sur les moyens de gérer des conflits d'intérêts (voir tableau 1.130).

Tableau 1.130  
Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif)                                                                                                                                       | 2019 (résultat effectif)                                                                                                                              | 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Amélioration de la détection d'éventuels conflits d'intérêts grâce au lancement de la nouvelle plateforme en ligne pour la saisie des déclarations financières | Meilleure compréhension, par les fonctionnaires, des questions relatives à la prévention des conflits d'intérêts grâce au dialogue en cascade de 2019 | Amélioration de la détection et de la prévention d'éventuels conflits d'intérêts grâce aux conseils donnés par le Bureau de la déontologie et au dispositif de transparence financière |

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

- 1.381 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. En particulier, des voyages ont été annulés et supprimés, et remplacés par des séances d'information à distance. En 2020, le Bureau de la déontologie a fourni des conseils sur des questions qui ont été soulevées dans le contexte de la pandémie, facilité l'élaboration de supports de formation en ligne et promu l'application cohérente des normes déontologiques dans les organes et programmes membres du Groupe de la déontologie des Nations Unies ainsi qu'à l'échelle du régime commun des Nations Unies. Il a multiplié les services de conseil proposés à distance aux collègues des différents lieux d'affectation, à la place des consultations en personne, allongé la période de dépôt des déclarations de situation financière afin d'aider les déclarants, et ajusté le contenu des documents et instructions concernant le dialogue en cascade de 2020 de façon à tenir compte des conditions de travail dans le contexte de la pandémie.
- 1.382 Dans le même temps, pour permettre au Bureau de la déontologie de continuer de s'acquitter de toutes les tâches prescrites, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à certaines activités. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à participer à des rencontres virtuelles entre l'Administration et les fonctionnaires en vue de prendre en considération les inquiétudes liées à la pandémie, à organiser des réunions en ligne à l'intention du réseau de

coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre à New York et à proposer des réunions en ligne conjointement avec d'autres partenaires à l'échelle mondiale.

- 1.383 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau de la déontologie tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Compte tenu de la multiplication des contacts avec le personnel et des échos positifs reçus de manière informelle à la suite d'activités d'information en ligne, il continuera, dans la mesure du possible, de proposer des activités d'information virtuelles à l'intention des entités des Nations Unies, plutôt que d'organiser des activités en personne sur le terrain et ailleurs. Il organisera par exemple des réunions-débats et des réunions de groupe consacrées à des questions particulières, proposées par les entités, en procédant au préalable à des enquêtes dans certains cas. Il continuera de s'efforcer de renforcer et diversifier ses services d'information en vue de mieux répondre à ces demandes.

### Résultats escomptés pour 2022

- 1.384 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : renforcement de l'attachement à la déontologie<sup>15</sup>

##### Exécution du programme en 2020

- 1.385 Le Bureau de la déontologie aide le Secrétaire général à veiller à ce que les fonctionnaires de l'Organisation se conforment à leur mission et s'acquittent de leurs fonctions en satisfaisant aux plus hautes qualités d'intégrité prescrites par la Charte des Nations Unies, et ce, en s'employant à promouvoir le respect de la déontologie, la transparence et la responsabilité. Les conseils en matière de déontologie constituent un aspect fondamental de cet objectif. En plus de donner individuellement des conseils aux fonctionnaires, le Bureau conseille le personnel de direction au sujet de préoccupations liées à la déontologie afin de promouvoir l'intégrité de l'Organisation.
- 1.386 Le Bureau de la déontologie propose en outre des séances d'information sur la déontologie aux nouveaux hauts fonctionnaires, selon les modalités approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/247. Ces réunions ainsi que d'autres réunions adaptées à des besoins particuliers visent à aider les hauts fonctionnaires à s'acquitter de leurs fonctions et à diriger leur bureau en satisfaisant aux plus hautes qualités d'intégrité, et ainsi à montrer leur attachement à la déontologie et à donner l'exemple au plus haut niveau.
- 1.387 Le travail susmentionné a contribué à mieux prévenir les conflits d'intérêts grâce à l'administration du dispositif de transparence financière et aux activités d'information.

##### Projet de plan-programme pour 2022

- 1.388 Conformément au mandat fixé, le Bureau de la déontologie poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'aider les nouveaux hauts fonctionnaires en proposant des séances d'orientation sur les questions de déontologie, après avoir examiné les déclarations de situation financière que ceux-ci auront soumises avant la nomination, et en organisant, sur demande, des réunions sur les questions relatives à la déontologie. En outre, on commencera à concevoir et organiser des ateliers et des réunions de groupe adaptés aux besoins sur des sujets concernant la déontologie, compte tenu des besoins particuliers des clients en matière d'orientations, ce qui peut encourager les membres du personnel à prendre contact avec le

<sup>15</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 1)].

Bureau afin d'obtenir d'autres conseils. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.131).

Tableau 1.131

**Mesure des résultats : plus grande adhésion des fonctionnaires aux normes déontologiques (annuel)**

| 2018 (résultat effectif)                                                                                                              | 2019 (résultat effectif)                                                                                                                                   | 2020 (résultat effectif)                                                                                                                      | 2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>                                                                              | 2022 (résultat escompté)                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Meilleur compréhension et connaissance, par les fonctionnaires, des normes de conduite grâce à la multiplication des conseils fournis | Plus grande sensibilisation des fonctionnaires à l'importance que revêt la prévention des conflits d'intérêts dans le cadre du dialogue en cascade de 2019 | Meilleure prévention des conflits d'intérêts grâce à l'administration du dispositif de transparence financière et aux activités d'information | Augmentation du nombre de fonctionnaires ayant suivi une formation concernant l'adhésion aux normes déontologiques | Meilleure connaissance, par les fonctionnaires, des risques en matière de déontologie et multiplication des mesures prises en amont afin que les normes déontologiques soient respectées |

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : mieux sensibiliser le personnel à la politique de protection contre les représailles<sup>16</sup>****Exécution du programme en 2020**

- 1.389 Les membres du personnel, à tous les niveaux, doivent avoir la possibilité de s'exprimer sans crainte de représailles lorsqu'ils signalent des manquements ou collaborent à des audits ou à des enquêtes. Le Bureau de la déontologie a mené des activités afin de faire mieux connaître aux fonctionnaires les dispositifs de protection contre les représailles existants, dont ses recommandations concernant les mesures conservatoires et les mesures préventives. Ces activités ont consisté également à fournir à l'Administration des avis d'experts et des recommandations sur la protection contre les représailles des fonctionnaires qui signalent des manquements ou collaborent à des audits et à des enquêtes.
- 1.390 Le Bureau de la déontologie a procédé à l'examen préliminaire des demandes de protection contre les représailles dans les délais prévus dans la circulaire du Secrétaire général [ST/SGB/2017/2/Rev.1](#). Il a ainsi achevé l'examen des demandes dans un délai moyen de 14,5 jours en 2020, en deçà des 30 jours prévus dans la circulaire, et s'est acquitté des autres tâches qui lui ont été assignées.
- 1.391 Pour aider le Secrétaire général à procéder à l'examen de la circulaire et à l'évaluation de sa mise en œuvre, le Bureau de la déontologie a continué de rencontrer les parties concernées en 2020. Les examens annuels visent à renforcer les mesures de protection et à améliorer les modalités d'application de la circulaire.
- 1.392 Le Bureau de la déontologie a renforcé ses activités d'information, notamment pour ce qui est de conseiller et d'orienter le personnel en ce qui concerne la démarche à suivre pour le signalement de fautes et de manquements ainsi que la politique concernant la protection des fonctionnaires contre les représailles. Dans le cadre de ses activités d'information, il a également rappelé qu'il incombait aux chefs d'entité de suivre l'évolution de la situation de façon à prévenir les représailles, comme le prévoit la circulaire du Secrétaire général sur la lutte contre la discrimination, le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et l'abus d'autorité ([ST/SGB/2019/8](#)). Il est également intervenu en amont auprès de la hiérarchie pour promouvoir les bonnes pratiques d'encadrement et faire en sorte que les fonctionnaires qui signalent des fautes professionnelles ou des comportements

<sup>16</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [[A/75/6 \(Sect. 1\)](#)].

répréhensibles soient protégés contre les représailles. Ces activités permettront de faire mieux connaître au personnel les délais et procédures de signalement des fautes et la politique de protection contre les représailles.

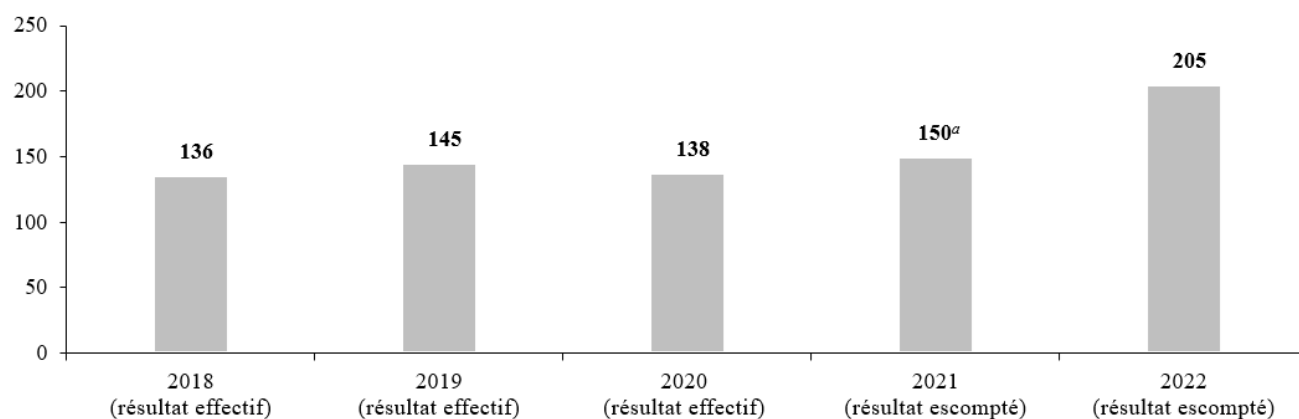
- 1.393 Le travail susmentionné a contribué à faire mieux connaître au personnel les mesures de protection prévues contre les représailles. En 2020, le Bureau de la déontologie a traité 138 demandes concernant la protection des lanceurs d'alerte, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible de 150 demandes fixée dans le projet de budget-programme pour 2021. Le nombre de demandes est inférieur aux prévisions en raison de la pandémie de COVID-19. Parmi les 138 demandes traitées par le Bureau de la déontologie, 98 ont donné lieu à la fourniture de conseils, 31 au lancement d'un examen préliminaire et 3 à des présomptions de représailles, à la suite d'une enquête. Le Bureau de la déontologie a continué de respecter le délai de 30 jours prévu par la politique de protection contre les représailles pour la conduite des examens préliminaires, sur réception de tous les renseignements demandés concernant une plainte.

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 1.394 Conformément au mandat fixé, le Bureau de la déontologie poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de traiter les demandes relatives à la protection contre les représailles. Par ailleurs, le Bureau de la déontologie proposera des programmes d'information afin de faire mieux connaître aux fonctionnaires la politique concernant la protection des fonctionnaires contre les représailles. Le Bureau tiendra également compte des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son examen consacré à l'examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies ([JIU/REP/2018/4](#)) dans le cadre d'un examen des politiques existantes. On envisagera également de faire concorder cette politique avec la circulaire du Secrétaire général sur la délégation de pouvoir dans l'application du Statut et du Règlement du personnel et du Règlement financier et des règles de gestion financière ([ST/SGB/2019/2](#)) et sur l'instruction administrative intitulée « Conduite répréhensible : enquête et instance disciplinaire » ([ST/AI/2017/1](#)). Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXVII).

Figure 1.XXVII

**Mesure des résultats : nombre de demandes d'information sur la protection des lanceurs d'alerte (annuel)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.



**Résultat 3 : sensibilisation accrue aux questions de déontologie dans un milieu de travail complexe et en évolution**

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 1.395 L'élaboration de programmes de formation et de campagnes de sensibilisation aux exigences de la déontologie, en coordination avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, fait partie des principales tâches confiées au Bureau de la déontologie, qui a organisé des séances d'information en présentiel à l'intention des membres du personnel dans plusieurs lieux d'affectation. Compte tenu des restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19, le Bureau de la déontologie a conçu et proposé des séances d'information à distance, à New York et dans d'autres lieux d'affectation, non seulement afin de faire mieux comprendre aux fonctionnaires qu'ils doivent s'acquitter de leurs fonctions en satisfaisant aux plus hautes qualités d'intégrité mais également afin de s'attaquer aux problèmes et dilemmes qui ont surgi pendant la pandémie. En 2020, il a participé à plusieurs réunions-débats virtuelles, consacrées à des questions de déontologie telles que le devoir d'agir et le devoir de protéger des fonctionnaires et le traitement juste et équitable pendant la pandémie. Il continuera d'examiner ces questions en 2022.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 1.396 Les enseignements tirés sont les suivants : outre les activités d'information classiques proposées en personne et l'organisation de présentations habituelles et de réunions-débats, il était nécessaire d'organiser, sur demande, un plus grand nombre de réunions de groupe consacrées à des questions particulières pour mieux tenir compte des problèmes et besoins divers et distincts des membres du personnel concernant le respect des normes déontologiques dans des milieux de travail différents les uns des autres et d'un lieu d'affectation à l'autre. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau de la déontologie prévoira et organisera un plus grand nombre d'activités d'information ciblées et adaptées en proposant au préalable des questionnaires et mettra au point un nouvel atelier et de nouveaux contenus de formation sur certains sujets concernant la déontologie.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 1.397 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera une sensibilisation accrue aux questions de déontologie dans un milieu de travail complexe et en évolution au moyen de l'organisation de séances d'information ciblées et adaptées, notamment d'ateliers consacrés à des questions précises et d'activités de formation tenant compte des besoins particuliers des entités concernées (voir tableau 1.132).

Tableau 1.132

**Mesure des résultats : les fonctionnaires ont accès à des services d'information plus diversifiés et adaptés**

| 2018 (résultat effectif)                                                                                   | 2019 (résultat effectif)                                       | 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                               | 2021 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                      | 2022 (résultat escompté)                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Augmentation du nombre de demandes de conseils en matière de déontologie et du nombre de demandes traitées | Augmentation de la participation au dialogue en cascade annuel | Maintien et amélioration de l'accès à des services d'information en matière de déontologie pendant la pandémie de COVID-19 grâce à l'organisation de réunions en ligne | Amélioration de l'accès à des séances d'information plus adaptées grâce à la mise au point et à l'organisation d'ateliers consacrés à des questions précises et d'activités de formation répondant à des besoins particuliers | Sensibilisation accrue aux questions de déontologie dans un milieu de travail complexe et en évolution |

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.398 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

|        |                                                                                              |        |                                                                                                         |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 60/1   | Document final du Sommet mondial de 2005 [par. 61 d)]                                        | 60/254 | Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies |
| 60/248 | Questions spéciales touchant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 | 70/305 | Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale                                                      |
|        |                                                                                              | 71/263 | Gestion des ressources humaines                                                                         |

## Produits

1.399 On trouvera dans le tableau 1.133 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.133

### Bureau de la déontologie : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Produits<br>prévus : 2020 | Produits<br>livrés : 2020 | Produits<br>prévus : 2021 | Produits<br>prévus : 2022 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                           |                           |                           |                           |
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les activités du Bureau de la déontologie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 6                         | 6                         | 6                         | 6                         |
| 2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 3                         | 3                         | 3                         | 3                         |
| 3. Séances de la Cinquième Commission                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 3                         | 3                         | 3                         | 3                         |
| <b>C. Activités de fond</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                           |                           |                           |                           |
| <b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : traitement des demandes relatives à la déontologie par la fourniture d'avis d'experts, de conseils et d'une aide technique aux fonctionnaires sur les normes de conduite des Nations Unies et les questions de déontologie.                                                                                                                                                                                                                                            |                           |                           |                           |                           |
| <b>D. Activités de communication</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |                           |                           |                           |
| <b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : campagnes d'information visant à faire connaître les activités du Bureau de la déontologie et diffusion d'informations sur les questions se rapportant à la déontologie au moyen de divers médias (site Web, courrier électronique, brochures et exposés, entre autres).                                                                                                                                                                                      |                           |                           |                           |                           |
| <b>E. Activités d'appui</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                           |                           |                           |                           |
| <b>Justice interne et contrôle interne</b> : gestion des déclarations de situation financière et des déclarations d'intérêts (taux de conformité de 100 %) et coordination des activités d'évaluation dans le cadre du dispositif de transparence financière ; fourniture d'avis d'experts aux fonctionnaires sur les normes de conduite des Nations Unies et les questions de déontologie ; protection des fonctionnaires qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés contre les représailles |                           |                           |                           |                           |

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

- 1.400 On trouvera dans les tableaux 1.134 à 1.136 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.134

### Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                    | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |                |
|-------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------------------------------------------------------|----------------|
|                                     |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                                             | Pourcentage    |
| Postes                              | 1 629,8                          | 1 647,4                      | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 1 647,4        |
| Autres dépenses de personnel        | 4,1                              | 33,4                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 33,4           |
| Consultants                         | 322,6                            | 224,1                        | —                         | —                                            | (207,9)               | (207,9)  | (92,8)                                                      | 16,2           |
| Voyages du personnel                | —                                | 23,9                         | —                         | —                                            | 0,1                   | 0,1      | 0,4                                                         | 24,0           |
| Services contractuels               | 124,3                            | 89,2                         | —                         | —                                            | 207,8                 | 207,8    | 233,0                                                       | 297,0          |
| Frais généraux de<br>fonctionnement | 5,4                              | 20,0                         | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 20,0           |
| Fournitures et accessoires          | —                                | 4,6                          | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | 4,6            |
| Mobilier et matériel                | 0,5                              | —                            | —                         | —                                            | —                     | —        | —                                                           | —              |
| <b>Total</b>                        | <b>2 086,7</b>                   | <b>2 042,6</b>               | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>                                                    | <b>2 042,6</b> |

Tableau 1.135

### Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

|                                 | Nombre | Informations sur les postes                            |
|---------------------------------|--------|--------------------------------------------------------|
| Effectif approuvé pour 2021     | 9      | 1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 1 G(AC) |
| Changements relatifs aux postes | —      |                                                        |
| Effectif proposé pour 2022      | 9      | 1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 1 G(AC) |

Tableau 1.136

### Postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                        | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Changements               |                                              |                       |       | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------|
|                                                            |                                   | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                  |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |                                   |                           |                                              |                       |       |                                  |
| D-2                                                        | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |
| P-5                                                        | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                                |

**Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble**

| Catégorie et classe                                               | Changements                       |                           |                                              |                       |          | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------------------------------|
|                                                                   | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                  |
| P-4                                                               | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 2                                |
| P-3                                                               | 2                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 2                                |
| P-2/1                                                             | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 1                                |
| <b>Total partiel</b>                                              | <b>7</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>7</b>                         |
| <b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b> |                                   |                           |                                              |                       |          |                                  |
| G(1°C)                                                            | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 1                                |
| G(AC)                                                             | 1                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 1                                |
| <b>Total partiel</b>                                              | <b>2</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>2</b>                         |
| <b>Total</b>                                                      | <b>9</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>9</b>                         |

1.401 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans les tableaux 1.137 à 1.139 et dans la figure 1.XXVIII.

1.402 Comme le montrent les tableaux 1.137 1) et 1.138 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 2 042 600 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.137

**Évolution des ressources financières, par source de financement et composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Composante           | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |       | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |             |
|----------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------------------------------------------------------|-------------|
|                      |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                                             | Pourcentage |
| Programme de travail | 2 086,7                          | 2 042,6                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 2 042,6     |
| Total partiel (1)    | 2 086,7                          | 2 042,6                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 2 042,6     |

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

| Composante               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(estimations) | Changements   |              | Pourcentage | 2022<br>(prévisions) |
|--------------------------|----------------------------------|-----------------------|---------------|--------------|-------------|----------------------|
| Programme de travail     | 1 034,3                          | 1 132,5               | (28,6)        | (2,5)        |             | 1 103,9              |
| <b>Total partiel (2)</b> | <b>1 034,3</b>                   | <b>1 132,5</b>        | <b>(28,6)</b> | <b>(2,5)</b> |             | <b>1 103,9</b>       |

3) Ressources extrabudgétaires

| Composante               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(estimations) | Changements   | Pourcentage  | 2022<br>(prévisions) |
|--------------------------|----------------------------------|-----------------------|---------------|--------------|----------------------|
| Programme de travail     | 994,5                            | 1 365,5               | —             | —            | 1 365,5              |
| <b>Total partiel (3)</b> | <b>994,5</b>                     | <b>1 365,5</b>        | <b>—</b>      | <b>—</b>     | <b>1 365,5</b>       |
| <b>Total</b>             | <b>4 115,5</b>                   | <b>4 540,6</b>        | <b>(28,6)</b> | <b>(0,6)</b> | <b>4 512,0</b>       |

Tableau 1.138

Postes proposés pour 2022, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

1) Budget ordinaire

| Composante               | Effectif<br>approuvé<br>pour 2021 | Changements               |                                              |                       |          | Effectif<br>proposé<br>pour 2022 |
|--------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------------------------------|
|                          |                                   | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    |                                  |
| Programme de travail     | 9                                 | —                         | —                                            | —                     | —        | 9                                |
| <b>Total partiel (1)</b> | <b>9</b>                          | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>9</b>                         |

2) Quotes-parts hors budget ordinaire

| Composante               | 2021<br>(estimations) | Changements | 2022<br>(prévisions) |
|--------------------------|-----------------------|-------------|----------------------|
| Programme de travail     | 3                     | —           | 3                    |
| <b>Total partiel (2)</b> | <b>3</b>              | <b>—</b>    | <b>3</b>             |
| <b>Total</b>             | <b>12</b>             | <b>—</b>    | <b>12</b>            |

Tableau 1.139

Évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

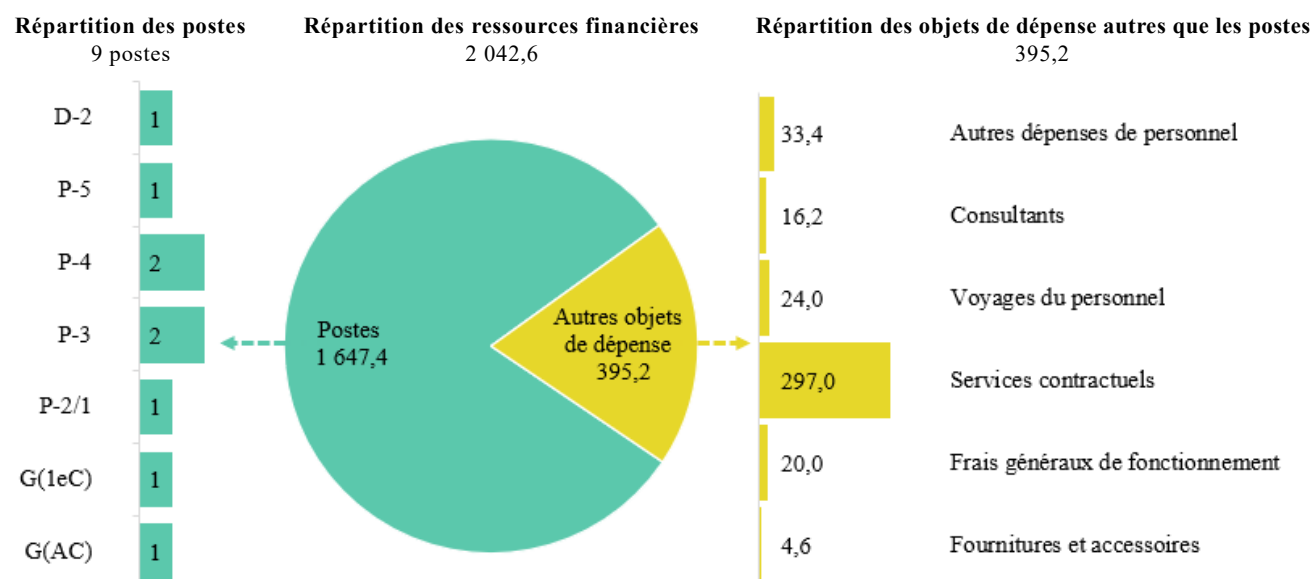
|                                                          | Changements                      |                              |                           |                                              |                       |       |             | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                          | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total | Pourcentage |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |             |                                                             |
| Postes                                                   | 1 629,8                          | 1 647,4                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 1 647,4                                                     |
| Autres objets de dépense                                 | 456,8                            | 395,2                        | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 395,2                                                       |
| Total                                                    | 2 086,7                          | 2 042,6                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 2 042,6                                                     |

|                                                               | Changements                      |                              |                           |                                              |                       |       |             | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total | Pourcentage |                                                             |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |             |                                                             |
| Administrateurs et<br>fonctionnaires de rang<br>supérieur     |                                  | 7                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 7                                                           |
| Agents des services généraux<br>et des catégories apparentées |                                  | 2                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 2                                                           |
| Total                                                         |                                  | 9                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 9                                                           |

Figure 1.XXVIII

### Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 1.403 Comme le montrent les tableaux 1.137 2) et 1.138 2), les quotes-parts hors budget ordinaire qu'il est prévu d'obtenir en 2022, soit 1 103 900 dollars, dont trois postes [1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)] serviront à aider le personnel sur le terrain à se conformer pleinement aux normes de conduite attendues. Elles sont en diminution de 28 600 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2021, ce qui tient principalement au fait que le nombre de déclarants au titre du dispositif de transparence financière devrait baisser, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 ([A/75/785](#)). Elles représentent 24,5 % des ressources totales du présent chapitre.
- 1.404 Comme le montre le tableau 1.137 3), le Bureau de la déontologie devrait continuer de recevoir des ressources en espèces, qui compléteront les ressources du budget ordinaire et soutiendront l'exécution de ses mandats. En 2022, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 1 365 500 dollars, ce qui permettra de financer l'administration du dispositif de transparence financière concernant le personnel dont le poste est financé au moyen de ressources extrabudgétaires. Les ressources extrabudgétaires représentent 30,3 % des ressources totales du présent chapitre.

- 1.405 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau de la déontologie, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.
- 1.406 On trouvera dans le tableau 1.140 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau de la déontologie continuera de respecter pleinement les délais d'achat des billets d'avion (taux de 100 %).

Tableau 1.140

**Respect des délais**

(En pourcentage)

|                                                                  | 2019<br>(taux effectif) | 2020<br>(taux effectif) | 2021<br>(taux prévu) | 2022<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais                   | 100                     | 100                     | 100                  | 100                  |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 100                     | 100                     | 100                  | 100                  |

## XI. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

### B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

#### Vue d'ensemble

- 1.407 En 2022, en application de la décision 75/542 de l'Assemblée générale, l'Éminente Personnalité continuera d'examiner les renseignements reçus et d'éventuels éléments d'information nouveaux émanant d'États Membres, et notamment de particuliers et d'entités privées, et d'en évaluer la valeur probante et de tirer des conclusions des enquêtes déjà menées. Elle préparera un rapport qu'elle soumettra au Secrétaire général. Les constatations et conclusions de l'Éminente Personnalité, ainsi que l'évaluation qu'en fera le Secrétaire général, seront communiquées à l'Assemblée vers la fin de sa soixante-seizième session.
- 1.408 On trouvera dans le tableau 1.141 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.141

#### Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                 | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       | Total       | Pourcentage | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                  |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |             |             |                                                             |
| Consultants                      | 40,6                             | 98,7                         | (98,7)                    | 120,5                                        | —                     | 21,8        | 22,1        | 120,5                                                       |
| Frais généraux de fonctionnement | 7,5                              | —                            | —                         | —                                            | —                     | —           | —           | —                                                           |
| <b>Total</b>                     | <b>48,1</b>                      | <b>98,7</b>                  | <b>(98,7)</b>             | <b>120,5</b>                                 | <b>—</b>              | <b>21,8</b> | <b>22,1</b> | <b>120,5</b>                                                |

- 1.409 Comme le montre le tableau 1.141, les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 120 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 21 800 dollars (22,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation découle d'ajustements techniques ainsi que des nouveaux mandats et des mandats élargis. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

### Explications concernant les variations, par facteur

#### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

##### Ajustements techniques

- 1.410 Comme indiqué dans le tableau 1.141, les changements entraînent une diminution de 98 700 dollars, ce qui s'explique par le non-renouvellement de crédits prévus pour 2021 au titre des services de consultants relatifs à l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient.

##### Nouveaux mandats et mandats élargis

- 1.411 Comme indiqué dans le tableau 1.141, les ressources demandées au titre des consultants (120 500 dollars) permettraient de poursuivre l'enquête dans les conditions définies par l'Assemblée générale dans sa décision 75/542.



---

## XII. Réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

### Avant-propos

La pandémie de COVID-19 apparue en 2020 a mis les personnes et les peuples à genoux, dans les pays développés comme dans les pays en développement. Cette crise sanitaire mondiale sans précédent a aussi constitué le premier test de résistance pour les réformes engagées par l'ONU en matière de développement, avec un réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents redynamisé en son centre. Sous l'égide de ce réseau robuste et impartial, le système des Nations Unies pour le développement a appuyé les efforts déployés pour remédier aux chocs sanitaires, économiques et sociaux sans précédent causés par la COVID-19 dans 162 pays et territoires et prévenir de futurs chocs. Les équipes de pays ont réaffecté et mobilisé plus de 5 milliards de dollars pour aider les acteurs nationaux à répondre à la crise et élaboré 121 plans d'intervention socioéconomique couvrant 139 pays.

Bien qu'ils soient passés en « mode urgence » pour faire face à la crise du développement générée par la pandémie, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont continué à guider l'action du système à l'appui des objectifs de développement durable, avec une urgence dictée par la décennie d'action. Trente-deux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable de nouvelle génération ont été élaborés avec les gouvernements nationaux, dont 21 ont été signés et ont commencé à être mis en œuvre. Au premier trimestre de 2021, plus de 100 rapports annuels d'équipes de pays étaient prêts. Ils rendent compte des résultats obtenus en 2020 dans la mise en œuvre des plans-cadres de coopération et des autres plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et visent à appuyer les efforts que les pays font pour réaliser le Programme 2030.

Les retours des gouvernements sur le réseau redynamisé confirment les progrès notables qui ont été accomplis à ce jour. Au total, 91 % des gouvernements des pays de programme interrogés par le Département des affaires économiques et sociales en 2020 ont indiqué que l'ONU était mieux à même de répondre aux besoins de développement de leur pays qu'il y a trois ans, lorsque les réformes ont été lancées, 88 % ont déclaré que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents dirigeaient efficacement les équipes de pays, contre 79 % seulement un an auparavant, et 92 % qu'ils avaient assuré la cohérence de la riposte de l'ONU face à la pandémie.

En 2022, le réseau continuera de faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement soit en mesure de fournir un appui efficace, efficient et responsable aux pays et ainsi de les aider à appliquer le Programme 2030. Il supervisera la dernière série d'une nouvelle génération d'analyses communes de pays et de plans-cadres de coopération pour le développement durable, afin d'achever le passage des plans-cadres pour l'aide au développement aux outils d'une nouvelle génération d'équipes de pays. Il renforcera les mesures recommandées dans les examens des bureaux régionaux et multipays et relevant de sa compétence, afin que tous les pays puissent bénéficier pleinement de l'appui du système des Nations Unies pour le développement, et concourra aux activités d'évaluation menées à l'échelle du système pour évaluer l'incidence de la fourniture conjointe d'un appui. Il continuera de rechercher des gains d'efficacité, de suivre la mise en œuvre du pacte de financement et de mobiliser les partenaires et les parties prenantes pour atteindre les objectifs fixés. Il continuera aussi d'appuyer l'aide immédiate apportée aux pays pour leur permettre de se relever de la pandémie sur le long terme, et fera de l'équité en matière de vaccins une priorité, en coordonnant un système commun visant à garantir une distribution et un accès équitables aux vaccins par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX, avec l'aide, entre autres, de l'Organisation mondiale de la Santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, lesquels auront un rôle central à jouer.

Le réseau continuera de s'acquitter de ses mandats, en se montrant à la hauteur de l'esprit et de l'ambition des réformes du système des Nations Unies pour le développement, telles qu'elles sont consacrées par la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale et par l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2020. Des millions de vies et de moyens de subsistance sont en jeu. Nous sommes collectivement déterminés à aider les pays à mieux se relever de la pandémie et à remettre leurs activités de développement sur la bonne voie pour leur permettre d'atteindre les objectifs de développement durable au cours de la décennie d'action. Nous ne pouvons y parvenir qu'en œuvrant de concert.

Le Sous-Secrétaire général à la coordination des activités de développement  
(Signé) Robert **Piper**

## **A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 1.412 Le cadre défini par la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et par le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement fixe la portée et les modalités de l'action du réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Conformément à la résolution [72/279](#), le réseau tire son mandat de fond du Programme 2030, porteur d'une ambition de prospérité pour toutes et tous. Sa gestion est confiée au Bureau de la coordination des activités de développement, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents relevant directement du Secrétaire général. Ceux-ci sont les représentants désignés du Secrétaire général pour les opérations de développement au niveau des pays. Le cœur du réseau est composé de 130 coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui sont à la tête de 131 équipes de pays des Nations Unies, réparties dans 162 pays et territoires. Le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée, avant la fin de sa soixante-quinzième session, une étude d'ensemble assortie de recommandations sur le fonctionnement du réseau redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Toute incidence de l'étude sur le budget-programme sera portée à l'attention de l'Assemblée conformément aux procédures budgétaires établies.

### **Programme de travail**

#### **Objectif**

- 1.413 L'objectif auquel le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents contribue est d'accélérer les progrès que les États Membres accomplissent en vue de réaliser les objectifs de développement durable, et ce, par la réaffirmation du rôle d'encadrement de l'ONU en matière de développement, la consolidation des mécanismes, outils et cadres de coordination, la bonne gestion des ressources communes et le renforcement de la transparence des résultats, le but étant d'améliorer l'incidence, l'efficacité et l'efficacité des activités opérationnelles de développement aux niveaux national, régional et mondial.

#### **Stratégie**

- 1.414 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le réseau s'attachera à consolider le modèle de direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et à mettre en place une réserve de candidats, de façon à ce que ledit modèle soit entièrement réformé d'ici à la fin 2022. Il entend épauler encore davantage les gouvernements nationaux souhaitant atteindre les objectifs de développement durable, et ce, en mettant l'accent sur les partenariats et en renforçant la mise en œuvre au niveau national du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
- 1.415 Aux niveaux mondial, régional et national, le réseau continuera de faire en sorte que les informations soient plus aisément disponibles et de faire mieux connaître le travail et les activités du système des Nations Unies pour le développement à l'appui du Programme 2030 et de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. À cette fin, il continuera de travailler avec les équipes de pays pour mettre en service une version remaniée de la plateforme UN-Info, censée centraliser la transparence et les données relatives aux résultats des plans-cadres pour l'aide au développement et des plans-cadres de coopération pour le développement durable ainsi qu'aux plans d'intervention socioéconomique. Les données de UN-Info font désormais partie d'une plateforme centrale, plus dynamique et plus efficace, et seront extraites automatiquement pour transmettre des données essentielles aux sites Web nationaux et mondiaux.

- 1.416 En outre, le réseau s'efforcera d'accélérer la mise en œuvre des stratégies relatives aux activités d'appui et le regroupement et le partage des services de soutien et des locaux afin de faciliter les efforts déployés par les différentes entités du système des Nations Unies pour le développement et ainsi d'assurer une plus grande efficacité au niveau national.
- 1.417 Le réseau fournira un appui technique et opérationnel au Groupe des Nations Unies pour le développement durable et à ses groupes subsidiaires et équipes spéciales en élaborant une politique et des directives mondiales qui garantissent la cohérence de l'approche adoptée aux niveaux national, régional et mondial dans des domaines tels que les activités d'appui, la réponse à la COVID-19, le financement des objectifs de développement durable et la communication des résultats. Avec l'appui du Bureau de la coordination des activités de développement et de ses antennes régionales, il continuera d'épauler les équipes de pays, l'objectif étant de les doter des capacités et des ressources nécessaires à l'obtention de résultats individuels et collectifs.
- 1.418 Le réseau continuera de tirer parti des financements à effet catalyseur fournis par le Fonds commun à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, par le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement lancé par le Secrétaire général, et par d'autres mécanismes de financement commun œuvrant aux niveaux mondial et national afin d'élargir les possibilités en matière de protection sociale, de transformation économique, de renforcement de la résilience et d'investissement stratégique et ainsi de faire progresser les priorités de développement durable.
- 1.419 Le réseau prévoit d'aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en ancrant fermement les plans d'intervention socioéconomique dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, lesquels seront mis en œuvre par les équipes de pays. Ces plans complètent l'action humanitaire que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires mène dans les pays, le cas échéant, ainsi que le plan stratégique mondial de l'OMS sur la préparation et la riposte en matière de santé publique, qui est axé sur une action de santé directe.
- 1.420 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Renforcement, au niveau national, de l'équipe de dirigeants des équipes de pays des Nations Unies, qui serait ainsi pleinement en mesure d'aider les pays à nouer de nouveaux partenariats et à obtenir des résultats dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ;
  - b) Renforcement de l'appui fourni aux pays grâce à une gestion plus efficace des opérations des Nations Unies au niveau national ;
  - c) Mise en œuvre de politiques communes et d'orientations programmatiques à l'intention des entités régionales et nationales ;
  - d) Développement de solutions politiques intégrées et de solutions de financement innovantes en vue de ne laisser personne de côté, tout en attirant et en mobilisant des financements publics et privés en faveur des objectifs de développement durable.
- 1.421 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les vies et les moyens de subsistance sont protégés en remédiant aux aspects à court terme de la pandémie tant sur les plans socioéconomique et humanitaire que du point de vue des droits humains, une attention particulière étant accordée aux personnes les plus durement touchées ;
  - b) Les gouvernements sont soutenus tout au long des processus de planification nationale de vaccination, notamment par une distribution juste et équitable des vaccins afin de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté ;
  - c) Les pays sont en mesure d'atténuer les effets de la COVID-19 grâce à la mise en œuvre efficace de programmes conjoints.

## **Facteurs externes pour 2022**

- 1.422 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Les donateurs assurent un financement adéquat du réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi que du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, du Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement lancé par le Secrétaire général et d'autres fonds de financement commun clefs ;
  - b) Les intéressés continuent de participer au pacte de financement et à la mise en œuvre des engagements connexes pour faire en sorte que la qualité et le volume du financement permettent au système des Nations Unies pour le développement de maximiser ses avantages comparatifs et d'encourager la cohérence et l'unité d'action de l'ONU.
- 1.423 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 1.424 Le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. En outre, il s'emploiera activement à mettre en œuvre la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, notamment au sein du Bureau de la coordination des activités de développement et sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de leurs équipes, en vue de permettre une action coordonnée et conjointe des équipes de pays dans le cadre de la programmation et des opérations, et fera régulièrement rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie.
- 1.425 S'agissant de la coopération avec d'autres entités, le réseau travaille en étroite collaboration avec les États Membres, les organismes de développement des Nations Unies, les entités du Secrétariat, les institutions financières internationales et les partenaires de la société civile pour faire progresser les objectifs de développement durable et le Programme 2030.
- 1.426 En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le réseau sert de secrétariat au Groupe des Nations Unies pour le développement durable et coordonne activement les entités des Nations Unies qui en sont membres au niveau de la prise de décisions, de l'administration et de la mise en œuvre. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents dirigent les équipes de pays des Nations Unies dans l'accompagnement des priorités et des plans nationaux.

## **Activités d'évaluation**

- 1.427 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :
- a) L'examen, par le Corps commun d'inspection, des considérations de durabilité environnementale dans les entités des Nations Unies ;
  - b) L'examen, par le Corps commun d'inspection, du rapport intitulé « Le système de partage des locaux dans le système des Nations Unies : pratiques actuelles et perspectives » ;
  - c) Un total de 19 évaluations de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : 9 en Amérique latine et dans les Caraïbes ; 7 en Europe et en Asie centrale ; et 3 en Afrique.
- 1.428 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, pour donner suite à l'examen du partage des locaux effectué par le Corps commun d'inspection, le réseau se coordonnera avec les membres

du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin de répondre aux besoins de financement des immobilisations dans le cadre des initiatives prises pour partager les locaux. En ce qui concerne les évaluations des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, le Bureau de la coordination des activités de développement prend des mesures visant à améliorer la qualité et l'indépendance des évaluations grâce à des lignes directrices actualisées et à un nouveau système d'assurance-qualité.

- 1.429 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2022 :
- a) Un total de 16 évaluations de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : 11 en Afrique ; 3 en Asie et dans le Pacifique ; 1 dans les États arabes ; et 1 en Amérique latine et dans les Caraïbes ;
  - b) La planification des activités d'évaluation pour 2022 sera également éclairée par la décision de l'Assemblée générale sur l'examen par le Secrétaire général du réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en 2021.

### **Exécution du programme en 2020**

- 1.430 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Riposte commune du système des Nations Unies face à la COVID-19 au niveau national**

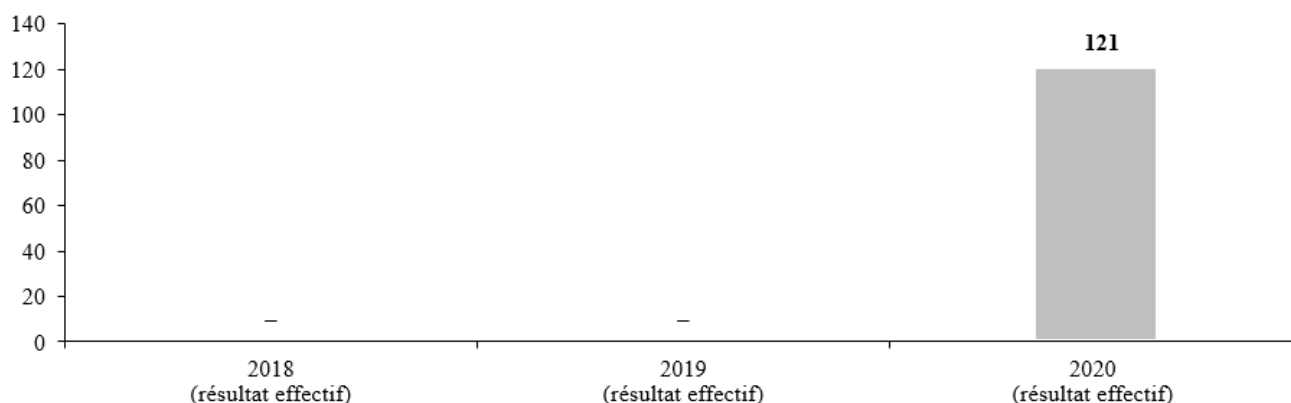
- 1.431 L'ensemble des mesures d'appui socioéconomique de l'ONU reconnaît les promesses inscrites au Programme 2030 et la nécessité d'accélérer la décarbonation, de protéger le capital naturel, de bâtir des villes résilientes et de garantir l'égalité sociale, l'inclusion et la réalisation des droits humains pour toutes et tous, l'état de droit ainsi que des gouvernements et institutions responsables et capables, autant d'éléments qui contribuent à la transformation économique. Pour ces raisons, le réseau a coordonné les efforts des équipes de pays des Nations Unies pour s'assurer que la réponse socioéconomique à la COVID-19 soit fermement ancrée dans les plans nationaux de développement et qu'elle soit intégrée dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans le prochain cycle de programmation.
- 1.432 Le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a également permis à un réseau d'experts d'agir ensemble aux niveaux mondial, régional et national dans tous les domaines de la riposte à la COVID-19, en s'appuyant sur les structures existantes aux niveaux national et sous-national. Les équipes de pays ont aidé les États Membres à prendre des mesures sanitaires immédiates sous la direction technique de l'OMS, à intervenir, le cas échéant, sur le plan humanitaire sous la direction du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et à apporter une réponse socioéconomique à la crise sous la direction technique du PNUD. Le renforcement des capacités des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a facilité une analyse et une planification rapides. Pour mesurer les progrès accomplis par l'ONU dans la riposte contre la COVID-19, un cadre mondial d'indicateurs a été élaboré afin de rendre compte publiquement des résultats par l'intermédiaire d'un portail de données sur la COVID-19, lequel fait partie de l'action menée par l'ONU pour améliorer la cohérence, la transparence et la responsabilité et ainsi mieux répondre aux besoins et aux priorités des États Membres.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 1.433 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 121 plans d'intervention socioéconomique élaborés par l'ONU et couvrant 139 pays (voir la figure 1.XXIX).

Figure 1.XXIX

**Mesure des résultats : nombre de plans d'intervention socioéconomique élaborés par l'ONU pour répondre à la COVID-19**



### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 1.434 En raison des conséquences de la COVID-19, quelques équipes de pays des Nations Unies ont demandé au réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de reporter l'analyse commune de pays ou le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin de pouvoir se concentrer davantage sur la réponse à apporter à la COVID-19.
- 1.435 Dans le même temps, cependant, le réseau a dirigé l'élaboration d'une analyse et d'une planification au niveau des pays, ainsi que de plans de réponse socioéconomique ancrés dans le Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19. Ces efforts ont mobilisé l'encadrement technique du PNUD, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l'OMS, tant au niveau mondial que national.
- 1.436 En outre, le réseau a joué un rôle essentiel en veillant à ce que le personnel des Nations Unies puisse rester et mener à bien les activités prescrites grâce à deux mécanismes de services médicaux liés à la COVID-19 œuvrant à l'échelle du système. Certains bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont aidé le Département de l'appui opérationnel à mettre en service des centres régionaux de traitement de la COVID-19 et à procéder à des évacuations médicales. Ils ont également coordonné les efforts des équipes de pays pour assurer un appui adéquat en matière de soins de santé au personnel des Nations Unies, y compris aux travailleurs de première ligne, en fournissant des tests et des services cliniques.
- 1.437 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le réseau tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. On a notamment appris qu'il importait d'inclure dans la réponse socioéconomique des entités n'étant pas physiquement présentes dans le pays. En s'appuyant sur les efforts existants, des plateformes virtuelles seront fournies pour permettre une approche inclusive et ainsi mieux impliquer les entités qui ne sont pas physiquement présentes. On a également appris que les structures de coordination préexistantes étaient importantes pour soutenir la collaboration et une réponse cohérente et mesurable. Des efforts supplémentaires en matière de coordination au niveau national, comprenant notamment la création d'un groupe de gouvernance des données et de groupes de résultats, seront encouragés en 2022.

### Résultats escomptés pour 2022

- 1.438 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour

lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : Coordonnatrices et coordonnateurs résidents nouvelle génération et équipes de pays des Nations Unies capables d'apporter aux pays un appui de qualité en matière de politiques et de programmes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable<sup>17</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 1.439 Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a élaboré 32 plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable avec des États ; 21 ont été signés. Il a appliqué à cet égard les directives récemment établies par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Les attentes des États Membres sont énoncées avant tout dans le plan-cadre de coopération, principal outil d'application du principe de responsabilité concernant l'équipe de pays des Nations Unies et l'État, ainsi que les membres de l'équipe de pays. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a également coordonné l'élaboration du Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 à l'échelle mondiale ainsi que celle des plans d'intervention socioéconomique au niveau national, en les intégrant dans les plans nationaux de développement et les plans-cadres de coopération. Il a en outre pris en compte les résultats de l'étude d'impact socioéconomique dans les analyses communes de pays, réalisées dans le cadre de l'élaboration des plans-cadres de coopération ou de l'actualisation annuelle des données.
- 1.440 Le travail susmentionné a contribué à ce que les activités correspondent aux besoins et priorités nationaux, 87 % des gouvernements de pays de programme ayant estimé que les activités du système des Nations Unies pour le développement étaient « étroitement » ou « très étroitement » alignées sur les besoins et priorités nationaux, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 90 %, probablement en raison de la pandémie.

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 1.441 Conformément au mandat fixé, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, il dirigera l'élaboration de 35 nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable en collaboration avec les États concernés et s'efforcera de faire appliquer les plans de travail conjoints dans tous les pays afin que les plans-cadres de coopération et les anciens plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement soient mis en œuvre. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 1.XXX).

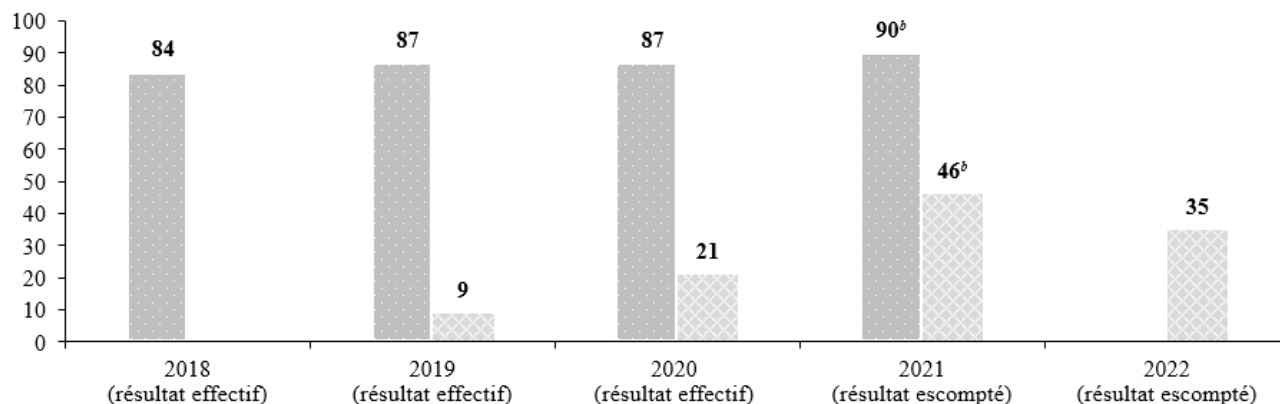
---

<sup>17</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 1\)](#)].

Figure 1.XXX

**Mesure des résultats : gouvernements de pays de programme qui estiment que les activités du système des Nations Unies pour le développement sont « étroitement » ou « très étroitement » alignées sur les besoins et priorités nationaux<sup>a</sup> et nombre de nouveaux plans-cadres de coopération signés avec des États (annuel)**

(Pourcentage et nombre)



<sup>a</sup> Voir le cadre de suivi et d'établissement des rapports relatif à l'examen quadriennal complet établi par le Département des affaires économiques et sociales.

<sup>b</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : intensifier l'exécution des activités relatives à la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable en réaffirmant le rôle d'encadrement des coordonnateurs et coordonnatrices résidents, dans un souci de cohésion du soutien proposé aux autorités publiques<sup>18</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 1.442 Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a défini le profil de responsable, précisant quelles valeurs et qualités doivent avoir les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et comment ceux-ci doivent se comporter et s'acquitter de leurs fonctions, et a remanié le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents afin que celui-ci s'aligne sur le Programme 2030. Il a également élaboré une stratégie de renforcement des capacités de direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, a systématisé les activités d'orientation à leur intention, a désigné un mentor pour chaque coordonnatrice et coordonnateur résident exerçant ces fonctions pour la première fois, a proposé les services de coaches à tous les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, leur a donné la possibilité de partager leurs expériences les uns avec les autres et a mené une évaluation des besoins concernant leurs lacunes en matière de connaissances.
- 1.443 Le système a en outre veillé à ce que les coordonnateurs et coordonnatrices résidents aient des profils divers, tant sur le plan du genre et de l'origine géographique que sur celui des parcours et des compétences, afin que le profil des titulaires corresponde le mieux possible aux besoins du pays.
- 1.444 Le Bureau de la coordination du développement s'est concentré sur trois domaines : a) constitution d'un riche vivier de candidates et de candidats de haut calibre pour les postes de coordonnateur résident, de façon à élargir les choix lors de la phase de sélection ; b) refonte du système de sélection des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin de garantir que la candidate ou le candidat le plus compétent soit choisi pour chaque poste ; c) supervision des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et services d'appui à leur intention visant à leur donner les moyens d'exceller.

<sup>18</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 1)].



- 1.445 Par ailleurs, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a multiplié les échanges avec les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable au moyen d'activités ou de procédures interinstitutions favorisant la prise en main du système. Par exemple, plusieurs équipes spéciales interinstitutions ont été créées afin d'examiner la réorganisation de l'ensemble des piliers de la gestion des aptitudes des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, la mise en place d'une nouvelle filière de sélection des coordonnatrices et coordonnateurs, l'évaluation, la sélection, le renforcement des capacités de direction et la gestion de la performance.
- 1.446 Le travail susmentionné a contribué à la consolidation de la filière de sélection des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et à une représentation équilibrée des genres de manière à mieux répondre aux besoins des États en matière de développement durable, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir que le coordonnateur résident dirige et coordonne l'appui stratégique apporté par les équipes de pays des Nations Unies aux plans et priorités nationaux, aidé en cela par les améliorations intervenues du point de vue des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, des services proposés par le système de développement dans son ensemble, de la coordination et de l'intégration des interventions, de la coordination des levées de fonds, du dialogue régional et sous-régional, des comptes rendus sur les objectifs de développement durable et du dialogue avec les autorités publiques.

### Projet de plan-programme pour 2022

- 1.447 Conformément au mandat fixé, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'améliorer le système de gestion des aptitudes en diversifiant encore plus la cohorte de coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en aidant les membres de la filière de sélection des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et coordonnatrices et coordonnateurs des opérations humanitaires à se préparer à exercer les fonctions de coordonnateur résident et en mettant en place le système permanent de gestion de la performance des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.142).

Tableau 1.142  
Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2019 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                               | 2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2022 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dissociation des fonctions du coordonnateur résident et du représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement, de sorte que la coordonnatrice ou le coordonnateur résident puisse pleinement se consacrer à la fonction essentielle consistant à coordonner l'appui des Nations Unies à | Lancement du nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau national, permettant aux équipes de pays et à l'État hôte de tenir des dialogues constructifs, la redynamisation du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le lancement du cadre de gestion et de | Consolidation de la filière de sélection des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et représentation équilibrée des genres de manière à mieux répondre aux besoins des États en matière de développement durable | Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, choisis à l'aide d'un système intégré de gestion des aptitudes, dirigent les équipes de pays des Nations Unies, l'encadrement étant de plus en plus présent à l'appui des pouvoirs publics de toutes les régions, qu'ils aident à progresser dans l'application du Programme | Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, choisis à l'aide d'un système intégré de gestion des aptitudes, montre la voie à suivre aux équipes de pays des Nations Unies pour ce qui est de collaborer avec les partenaires et d'aider les États, dans toutes les régions, à mettre en œuvre le Programme 2030 et d'autres accords intergouvernementaux du Programme |

**Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble**

| 2018 (résultat effectif)                                           | 2019 (résultat effectif)                | 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 2022 (résultat escompté) |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 | responsabilité devant aider à cet égard |                          | 2030, de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et d'autres accords intergouvernementaux régionaux (par exemple, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024), ainsi que dans l'exécution des stratégies des Nations Unies et du Secrétaire général (par exemple, celles concernant les femmes, les jeunes et les personnes handicapées) |                          |

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : les pays ont les moyens d'atténuer les effets de la COVID-19**

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 1.448 Le projet de plan-programme pour 2022 s'appuie sur les bases jetées au cours des trois premières années qui ont suivi la mise en place du nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Compte tenu des conclusions de l'examen, par le Secrétaire général, du fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et comme suite à l'examen de la question par l'Assemblée générale en 2021, on poursuivra la consolidation dans plusieurs domaines clés afin que les équipes de pays des Nations Unies continuent, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, d'aider de manière souple et efficace les autorités publiques à aider les

pays à faire des progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030 et dans la réalisation des objectifs de développement durable.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 1.449 Les enseignements tirés sont les suivants : il importe de garantir la cohérence de l'analyse et de la planification stratégique à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement afin de pouvoir accroître l'efficacité de l'appui fourni, notamment au moyen de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable de qualité. Compte tenu de ces enseignements, on tirera parti de l'expérience des équipes de pays des Nations Unies et on exécutera les activités de concert, à l'appui de la réponse socioéconomique des pays à la COVID-19 en 2020 et 2021. En 2022, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents continuera de tirer parti de l'ensemble des capacités nécessaires, notamment celles des entités n'ayant pas de présence dans le pays, ainsi que des trois piliers de l'action de l'Organisation, ce qui est indispensable non seulement pour garantir l'efficacité de l'action menée mais également pour reconstruire en mieux.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 1.450 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'intensification constante de l'action menée par la coordonnatrice ou le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies pour appuyer avec efficacité les efforts que les autorités publiques déploient en vue du relèvement après la pandémie et de la réalisation des objectifs de développement durable grâce à la bonne mise en œuvre de la programmation conjointe (voir le tableau 1.143).

Tableau 1.143  
Mesure des résultats

| 2018 (résultat effectif) | 2019 (résultat effectif) | 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 2021 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 2022 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | —                        | La coordonnatrice ou le coordonnateur résident dirige efficacement les interventions d'urgence proposées aux autorités publiques pendant la pandémie de COVID-19 au moyen de plans d'intervention socioéconomique et d'analyses. Ces plans d'intervention en matière de développement à court ou moyen terme ouvrent la voie à un relèvement durable rendant possible la réalisation des objectifs de | La coordonnatrice ou le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies exécutent les plans d'intervention socioéconomique, qui sont alignés sur les cadres de programmation à plus long terme des Nations Unies, et adaptent la programmation à chaque contexte national afin que le relèvement après la pandémie fasse partie intégrante de la stratégie nationale de développement et de réalisation des objectifs de | La coordonnatrice ou le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies appuient avec efficacité les efforts que les autorités publiques déploient en vue du relèvement après la pandémie et de la réalisation des objectifs de développement durable grâce à la bonne mise en œuvre des cadres de programmation adaptés. Une approche intégrée permet d'associer les progrès en matière de relèvement après la pandémie et les grands engagements pris sur le plan |

## Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble

| 2018 (résultat effectif) | 2019 (résultat effectif) | 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat escompté) | 2022 (résultat escompté)                                                                                   |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                          |                          | développement durable    | développement durable    | intergouvernemental concernant le Programme 2030, l'Accord de Paris et le Programme d'action d'Addis-Abeba |

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.451 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

|        |                                                                                                                                                                                               |        |                                                                                                        |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 70/1   | Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030                                                                                                              | 74/238 | Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies                                |
| 71/243 | Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies                                                                                        | 75/233 | Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies |
| 72/279 | Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies |        |                                                                                                        |

#### Résolutions du Conseil économique et social<sup>19</sup>

|                   |                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2019/15 ; 2020/23 | Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Produits

1.452 On trouvera dans le tableau 1.144 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.144

#### Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie                                                                  | Produits prévus : 2020 | Produits livrés : 2020 | Produits prévus : 2021 | Produits prévus : 2022 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b> |                        |                        |                        |                        |

<sup>19</sup> Les résolutions du Conseil économique et social issues du débat du Conseil sur les activités opérationnelles de développement, dont la dernière en date est la résolution 2020/23, continuent également d'orienter l'action du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <i>Produits<br/>prévus : 2020</i> | <i>Produits<br/>livrés : 2020</i> | <i>Produits<br/>prévus : 2021</i> | <i>Produits<br/>prévus : 2022</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>7</b>                          | <b>7</b>                          | <b>8</b>                          | <b>8</b>                          |
| 1. Rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination des activités de développement                                                                                                                                                                                                      | 1                                 | 1                                 | 1                                 | 1                                 |
| 2. Rapport sur la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement durable aux objectifs de développement durable                                                                                                                                                                                                                            | –                                 | –                                 | 1                                 | 1                                 |
| 3. Dossiers d'information à l'intention des États Membres                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 6                                 | 6                                 | 6                                 | 6                                 |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>2</b>                          | <b>2</b>                          | <b>2</b>                          | <b>2</b>                          |
| 4. Séances de la Cinquième Commission                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1                                 | 1                                 | 1                                 | 1                                 |
| 5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1                                 | 1                                 | 1                                 | 1                                 |
| <b>B. Création et transfert de connaissances</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Publications</b> (nombre de publications)                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>1</b>                          | <b>1</b>                          | <b>1</b>                          | <b>1</b>                          |
| 6. Rapport annuel du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur les résultats obtenus et les ressources utilisées au bénéfice des États Membres                                                                                                                                                                                            | 1                                 | 1                                 | 1                                 | 1                                 |
| <b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>369</b>                        | <b>376</b>                        | <b>460</b>                        | <b>497</b>                        |
| 7. Analyses communes par pays, sur lesquelles l'ONU pourra s'appuyer pour planifier et programmer ses activités et sa contribution à la mise en œuvre au niveau national du Programme de développement durable à l'horizon 2030                                                                                                                            | 96                                | 84                                | 131                               | 131                               |
| 8. Rapports présentés par les équipes de pays des Nations Unies au titre de l'Examen périodique universel                                                                                                                                                                                                                                                  | 33                                | 48                                | 29                                | 48                                |
| 9. Modèles d'évaluation des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable                                                                                                                                                                                 | 26                                | 13                                | 35                                | 12                                |
| 10. Rapports annuels sur les résultats des équipes de pays des Nations Unies                                                                                                                                                                                                                                                                               | 90                                | 85                                | 90                                | 131                               |
| 11. Nouveaux contenus sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable publiés sur les sites Web des équipes de pays                                                                                                                                                                                                    | 80                                | 101                               | 131                               | 131                               |
| 12. Nouveaux contenus sur l'intégration du centre d'information des Nations Unies et du bureau de la coordonnatrice ou du coordinateur résident publiés sur les sites Web des équipes de pays                                                                                                                                                              | 44                                | 45                                | 44                                | 44                                |
| <b>C. Activités de fond</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : réunions avec les États Membres, les organisations régionales et les intervenants du secteur privé au sujet des activités conjointes visant à faciliter la mise en œuvre des plans-cadres de coopération pour le développement                                                |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>D. Activités de communication</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : tenue à jour et amélioration d'UN-Info, plateforme utilisée par les partenaires qui centralise dans un souci de transparence les données relatives aux résultats des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des plans-cadres de coopération pour le développement durable. |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>E. Activités d'appui</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Administration</b> : santé au travail et sûreté des membres du personnel des Nations Unies et des personnes à leur charge ; appui aux mécanismes interinstitutions.                                                                                                                                                                                     |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Services juridiques</b> : facilitation de la négociation et de l'établissement, avec les pays hôtes, du cadre juridique relatif à l'élaboration du cadre d'habilitation du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.                                                                                                          |                                   |                                   |                                   |                                   |

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

- 1.453 On trouvera dans le tableau 1.145 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.145

### Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                          | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          |             | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|-------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                           |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total    | Pourcentage |                                                             |
| Subventions et contributions <sup>a</sup> | 13 571,8                         | 13 571,8                     | —                         | —                                            | —                     | —        | —           | 13 571,8                                                    |
| <b>Total</b>                              | <b>13 571,8</b>                  | <b>13 571,8</b>              | <b>—</b>                  | <b>—</b>                                     | <b>—</b>              | <b>—</b> | <b>—</b>    | <b>13 571,8</b>                                             |

<sup>a</sup> Représente la part revenant au Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à verser sous forme de subvention.

- 1.454 Conformément à la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est financé grâce au prélèvement d'une redevance de 1 % sur la contribution aux ressources autres que les ressources de base affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies, à un accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et à des contributions volontaires. En 2022, la part revenant au Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable s'élèvera à 13 571 800 dollars, montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire. Ce montant est identique à celui des crédits ouverts pour 2021.
- 1.455 La méthode de calcul de la part revenant aux entités participantes et des montants correspondants est présentée dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées relatives au système des coordonnateurs résidents au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) ([A/73/424](#)). La méthode de partage des coûts fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre d'une étude d'ensemble du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment de ses modalités de financement, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [72/279](#). Le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée, avant la fin de sa soixante-quinzième session, une étude d'ensemble assortie de recommandations sur le fonctionnement du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.
- 1.456 En 2022, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents devrait recevoir 155 millions de dollars au titre des contributions volontaires, 77 millions de dollars au titre de l'accord de partage des coûts et 50 millions de dollars au titre du prélèvement de 1 % aux fins de la coordination. Ces ressources seront mises en commun et gérées dans le fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources, qui s'élèvent à 281 826 400 dollars, notamment des changements dont il est tenu compte, dans les tableaux 1.146 et 1.147.

## Vue d'ensemble des ressources du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

Tableau 1.146  
**Ressources financières, par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Composante                               | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(estimations) | Changements      |              | 2022<br>(prévisions) |
|------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------|--------------|----------------------|
|                                          |                                  |                       | Total            | Pourcentage  |                      |
| A. Direction exécutive et administration | 2 169,8                          | 2 844,3               | 823,6            | 29,0         | 3 667,9              |
| B. Programme de travail                  |                                  |                       |                  |              |                      |
| 1. Coordination mondiale                 | 11 915,5                         | 14 453,8              | 2 252,7          | 15,6         | 16 706,5             |
| 2. Coordination régionale                | 6 623,2                          | 9 504,1               | 857,8            | 9,0          | 10 361,9             |
| 3. Coordination nationale                | 161 223,4                        | 243 318,0             | (4 732,4)        | (1,9)        | 238 585,6            |
| <b>Total partiel (B)</b>                 | <b>179 762,1</b>                 | <b>267 275,9</b>      | <b>(1 621,9)</b> | <b>(0,6)</b> | <b>265 654,0</b>     |
| C. Appui au programme                    | 9 952,4                          | 11 706,2              | 798,3            | 6,8          | 12 504,5             |
| <b>Total</b>                             | <b>191 884,3</b>                 | <b>281 826,4</b>      | <b>–</b>         | <b>–</b>     | <b>281 826,4</b>     |

Tableau 1.147  
**Ressources financières, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                 | 2020<br>(dépenses<br>effectives) | 2021<br>(estimations) | Changements |             | 2022<br>(prévisions) |
|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------|-------------|-------------|----------------------|
|                                  |                                  |                       | Total       | Pourcentage |                      |
| Postes                           | 119 124,1                        | 164 321,1             | 13 471,5    | 8,2         | 177 792,6            |
| Autres dépenses de personnel     | 5 302,5                          | 3 034,5               | 1 756,5     | 57,9        | 4 791,0              |
| Dépenses de représentation       | 137,5                            | 1 329,4               | (4,8)       | (0,4)       | 1 324,6              |
| Consultants                      | 11 077,7                         | 23 198,1              | (2 673,7)   | (11,5)      | 20 524,4             |
| Voyages du personnel             | 2 788,4                          | 14 291,9              | (4 531,6)   | (31,7)      | 9 760,3              |
| Services contractuels            | 27 849,6                         | 39 620,1              | (7 793,9)   | (19,7)      | 31 826,2             |
| Frais généraux de fonctionnement | 20 438,3                         | 31 794,5              | 955,5       | 3,0         | 32 750,0             |
| Fournitures et accessoires       | 2 361,7                          | 1 942,6               | 54,3        | 2,8         | 1 996,9              |
| Mobilier et matériel             | 2 804,5                          | 2 294,2               | (1 233,8)   | (53,8)      | 1 060,4              |
| <b>Total</b>                     | <b>191 884,3</b>                 | <b>281 826,4</b>      | <b>–</b>    | <b>–</b>    | <b>281 826,4</b>     |

1.457 Le montant total des ressources nécessaires pour 2022 est maintenu au même niveau qu'en 2021, notamment par la redistribution des ressources entre les objets de dépense sans que le montant global change, comme le montre le tableau 1.147. L'augmentation des ressources demandées principalement au titre des postes (13,5 millions de dollars), des autres dépenses de personnel (1,8 million de dollars) et des frais généraux de fonctionnement (1,0 million de dollars) est compensée par des réductions prévues au titre des autres objets de dépense autres que les postes, notamment les consultants (2,7 millions de dollars), les services contractuels (7,8 millions de dollars), les voyages du personnel (4,5 millions de dollars) et le mobilier et matériel (1,2 million de dollars). On trouvera des explications sur l'augmentation prévue au titre des postes et des autres dépenses de personnel au paragraphe 1.459. L'augmentation au titre des frais généraux de fonctionnement s'explique par le renforcement des capacités de continuité des opérations des

bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pendant la pandémie de COVID-19. L'augmentation globale est compensée par des réductions liées aux gains d'efficacité créés par des systèmes rationalisés qui permettront de mieux exécuter le mandat tout en contribuant à la mise en œuvre du programme de réforme de la gestion proposée par le Secrétaire général, la multiplication des réunions organisées par visioconférence ou au moyen de plateformes virtuelles plutôt qu'en présentiel, et la fourniture de conseils à distance, dans la mesure du possible. Il est supposé que ces nouvelles pratiques pourront en grande partie être maintenues en 2022 sans nuire à l'exécution intégrale et efficace du mandat.

1.458 On trouvera dans le tableau 1.148 le nombre de postes proposé pour le fonds d'affectation spéciale pour 2022.

**Tableau 1.148**  
**Postes proposés pour 2022, par composante**  
(Nombre de postes)

|                                          | <i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i> |            |            |            |            |            |            |              | <i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i> |                              | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> |                                                      |                      | <i>Total</i> |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------|--------------|
|                                          | <i>SGA</i>                                                 | <i>SSG</i> | <i>D-2</i> | <i>D-1</i> | <i>P-5</i> | <i>P-4</i> | <i>P-3</i> | <i>P-2/1</i> | <i>Total partiel</i>                                              | <i>1<sup>re</sup> classe</i> | <i>Autres classes</i>                         | <i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i> | <i>Agents locaux</i> |              |
| A. Direction exécutive et administration | –                                                          | 1          | 1          | –          | 3          | 4          | 2          | –            | 11                                                                | 2                            | 1                                             | –                                                    | –                    | 14           |
| B. Programme de travail                  |                                                            |            |            |            |            |            |            |              |                                                                   |                              |                                               |                                                      |                      |              |
| 1. Coordination mondiale                 | –                                                          | –          | –          | 2          | 10         | 16         | 12         | –            | 40                                                                | –                            | 3                                             | –                                                    | –                    | 43           |
| 2. Coordination régionale                | –                                                          | –          | 5          | –          | 8          | 11         | 5          | –            | 29                                                                | –                            | –                                             | –                                                    | 6                    | 35           |
| 3. Coordination nationale                | –                                                          | 2          | 47         | 70         | 87         | 124        | 2          | –            | 332                                                               | –                            | –                                             | 414                                                  | 396                  | 1 142        |
| <b>Total partiel (B)</b>                 | <b>–</b>                                                   | <b>2</b>   | <b>52</b>  | <b>72</b>  | <b>105</b> | <b>151</b> | <b>19</b>  | <b>–</b>     | <b>401</b>                                                        | <b>–</b>                     | <b>3</b>                                      | <b>414</b>                                           | <b>402</b>           | <b>1 220</b> |
| C. Appui au programme                    | –                                                          | –          | –          | 1          | 3          | 7          | 2          | –            | 13                                                                | 6                            | 1                                             | –                                                    | –                    | 20           |
| <b>Total</b>                             | <b>–</b>                                                   | <b>3</b>   | <b>53</b>  | <b>73</b>  | <b>111</b> | <b>162</b> | <b>23</b>  | <b>–</b>     | <b>425</b>                                                        | <b>8</b>                     | <b>5</b>                                      | <b>414</b>                                           | <b>402</b>           | <b>1 254</b> |

1.459 En ce qui concerne le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le nombre de postes proposé pour 2022 est supérieur à celui prévu dans le budget de 2021 (1 254 contre 1 113, soit une différence de 141 postes). L'augmentation du nombre de postes proposé s'explique principalement par le renforcement de l'appareil administratif des bureaux de pays. Il est proposé d'ajouter un poste (d'agent local) à l'effectif de chacun des 132 bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin que ces bureaux bénéficient d'un appui administratif approprié. Les postes supplémentaires se justifient par la réduction de la portée des services d'appui opérationnel assurés par le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, et par le recours accru aux dispositifs du Secrétariat pour les opérations des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Les gains d'efficacité créés par des systèmes rationalisés qui permettront de mieux exécuter le mandat tout en contribuant à la mise en œuvre du programme de réforme de la gestion proposée par le Secrétaire général permettront de couvrir le coût des moyens supplémentaires demandés. On trouvera d'autres explications concernant la création des 141 postes aux paragraphes 1.460, 1.463, 1.465, 1.467 et 1.469.



Tableau 1.149

**Répartition des ressources, par composante**

(En pourcentage)

| <i>Composante</i>                        | <i>2021<br/>(estimations)</i> | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| A. Direction exécutive et administration | 1,0                           | 1,3                          |
| B. Programme de travail                  |                               |                              |
| 1. Coordination mondiale                 | 5,1                           | 5,9                          |
| 2. Coordination régionale                | 3,4                           | 3,7                          |
| 3. Coordination nationale                | 86,3                          | 84,7                         |
| <b>Total partiel (B)</b>                 | <b>94,8</b>                   | <b>94,3</b>                  |
| C. Appui au programme                    | 4,2                           | 4,4                          |
| <b>Total</b>                             | <b>100,0</b>                  | <b>100,0</b>                 |

**Budget par composante****Direction exécutive et administration**

- 1.460 Les ressources demandées au titre de la direction exécutive et de l'administration permettraient de financer le Bureau du Sous-Secrétaire général à la coordination des activités de développement. Le Bureau assure la planification stratégique du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, appuie les différentes composantes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (Président(e), Vice-Président(e), responsables et groupes de travail) et supervise les aspects stratégiques de l'exécution de la procédure d'examen quadriennal complet et le suivi des progrès réalisés. Il est en outre responsable de la gestion avec les partenaires stratégiques, de la coordination et de la collaboration du système des Nations Unies pour le développement avec le mécanisme du Comité exécutif ou du Comité des adjoints et du contrôle et de la direction stratégique du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Le Sous-Secrétaire général est actuellement chargé de superviser les 132 bureaux de coordonnatrice résidente ou de coordonnateur résident et les activités de 103 membres du personnel du Bureau de la coordination des activités de développement. L'ajout de quatre postes a permis d' étoffer encore les capacités existantes – un poste P-5 pour renforcer les partenariats, deux postes P-4 pour fournir un appui aux activités intergouvernementales et à l'établissement de rapports intergouvernementaux, à la fourniture d'avis intéressant les partenariats stratégiques, à la communication avec les États Membres et à la mobilisation de ressources, et un poste P-3 pour appuyer la fonction de secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 1.150 et 1.151.
- 1.461 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, auquel le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Tableau 1.150

**Direction exécutive et administration : ressources nécessaires**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| <i>Catégorie</i> | <i>Ressources</i>        |                          |                  | <i>Postes</i>            |                          |
|------------------|--------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------|--------------------------|
|                  | <i>2021 (estimation)</i> | <i>2022 (estimation)</i> | <i>Variation</i> | <i>2021 (estimation)</i> | <i>2022 (estimation)</i> |
| Postes           | 2 114,6                  | 2 973,3                  | 858,7            | 10                       | 14                       |

**Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble**

| Catégorie                | Ressources        |                   |              | Postes            |                   |
|--------------------------|-------------------|-------------------|--------------|-------------------|-------------------|
|                          | 2021 (estimation) | 2022 (estimation) | Variation    | 2021 (estimation) | 2022 (estimation) |
| Autres objets de dépense | 729,7             | 694,6             | (35,1)       | –                 | –                 |
| <b>Total</b>             | <b>2 844,3</b>    | <b>3 667,9</b>    | <b>823,6</b> | <b>10</b>         | <b>14</b>         |

Tableau 1.151

**Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                 | 2020 (dépenses effectives) | 2021 (estimation) | 2022 (estimation) | Variation    |
|----------------------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Postes                           | 1 765,9                    | 2 114,6           | 2,973,3           | 858,7        |
| Autres dépenses de personnel     | 256,7                      | 163,8             | 424,2             | 260,4        |
| Consultants                      | 97,4                       | 150,0             | 75,0              | (75,0)       |
| Voyages du personnel             | 7,5                        | 146,9             | 104,6             | (42,3)       |
| Services contractuels            | 37,1                       | 200,0             | 37,5              | (162,5)      |
| Frais généraux de fonctionnement | 5,2                        | 57,0              | 45,3              | (11,7)       |
| Dépenses de représentation       | –                          | 12,0              | 8,0               | (4,0)        |
| <b>Total</b>                     | <b>2 169,8</b>             | <b>2 844,3</b>    | <b>3 667,9</b>    | <b>823,6</b> |

**Programme de travail**

- 1.462 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources demandées au titre du programme de travail (coordination mondiale, coordination régionale et coordination nationale) dans les tableaux 1.152 et 1.153.

Tableau 1.152

**Programme de travail : ressources nécessaires**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                        | Ressources        |                   |                  | Postes            |                   |
|------------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
|                        | 2021 (estimation) | 2022 (estimation) | Variation        | 2021 (estimation) | 2022 (estimation) |
| Coordination mondiale  | 14 453,8          | 16 706,5          | 2 252,7          | 42                | 43                |
| Coordination régionale | 9 504,1           | 10 361,9          | 857,8            | 33                | 35                |
| Coordination nationale | 243 318,0         | 238 585,6         | (4 732,4)        | 1 012             | 1 142             |
| <b>Total</b>           | <b>267 275,9</b>  | <b>265 654,0</b>  | <b>(1 621,9)</b> | <b>1 087</b>      | <b>1 220</b>      |

Tableau 1.153

**Programme de travail : ressources nécessaires, par catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense             | 2020 (dépenses effectives) | 2021 (estimation) | 2022 (estimation) | Variation |
|------------------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|-----------|
| Postes                       | 113 891,2                  | 159 150,4         | 171 085,0         | 11 934,6  |
| Autres dépenses de personnel | 4 351,5                    | 2 143,1           | 3 387,3           | 1 244,2   |
| Consultants                  | 9 942,9                    | 22 992,1          | 20 417,4          | (2 574,7) |

**Chapitre 1 Politiques, direction et coordination d'ensemble**

| <i>Objet de dépense</i>          | <i>2020 (dépenses effectives)</i> | <i>2021 (estimation)</i> | <i>2022 (estimation)</i> | <i>Variation</i> |
|----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------|
| Voyages du personnel             | 2 760,3                           | 13 944,3                 | 9 517,4                  | (4 426,9)        |
| Services contractuels            | 27 589,7                          | 38 452,0                 | 31 076,1                 | (7 375,9)        |
| Frais généraux de fonctionnement | 16 088,5                          | 25 752,9                 | 26 182,9                 | 430,0            |
| Dépenses de représentation       | 137,5                             | 1 317,4                  | 1 316,6                  | (0,8)            |
| Fournitures et accessoires       | 2 359,9                           | 1 942,6                  | 1 956,9                  | 14,3             |
| Mobilier et matériel             | 2 640,6                           | 1 581,1                  | 714,4                    | (866,7)          |
| <b>Total</b>                     | <b>179 762,1</b>                  | <b>267 275,9</b>         | <b>265 654,0</b>         | <b>(1 621,9)</b> |

**Coordination mondiale**

1.463 En ce qui concerne la coordination mondiale, les services et sections du Bureau de la coordination des activités de développement collaborent avec des entités et des mécanismes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin d'améliorer la cohérence stratégique et opérationnelle des activités de développement, en favorisant des approches à l'échelle du système et en donnant aux équipes de pays des Nations Unies des orientations coordonnées et, s'il y a lieu, des indications intégrées en matière de politique et de stratégie. Les responsabilités au titre de la coordination mondiale sont assumées par deux services et deux sections : le Service des politiques et de la programmation, le Service des politiques de direction (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents), la Section des stratégies institutionnelles dans les pays et la Section de l'information et de la communication des résultats. Pour appuyer l'utilisation institutionnelle des médias sociaux, qui a fait l'objet d'une circulaire du Secrétaire général (ST/SGB/2019/5), la Section de l'information et de la communication des résultats s'est enrichie d'un poste P-3, dont la ou le titulaire sera chargé(e) de tenir à jour les comptes des équipes de pays des Nations Unies sur les médias sociaux et d'appuyer les activités des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur les médias sociaux.

1.464 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources demandées au titre de la coordination mondiale dans les tableaux 1.454 et 1.155.

Tableau 1.154

**Coordination mondiale : ressources nécessaires**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| <i>Catégorie</i>         | <i>Ressources</i>        |                          |                  | <i>Postes</i>            |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------|--------------------------|
|                          | <i>2021 (estimation)</i> | <i>2022 (estimation)</i> | <i>Variation</i> | <i>2021 (estimation)</i> | <i>2022 (estimation)</i> |
| Postes                   | 8 694,1                  | 8 870,0                  | 175,9            | 42                       | 43                       |
| Autres objets de dépense | 5 759,7                  | 7 836,5                  | 2 076,8          | —                        | —                        |
| <b>Total</b>             | <b>14 453,8</b>          | <b>16 706,5</b>          | <b>2 252,7</b>   | <b>42</b>                | <b>43</b>                |

Tableau 1.155

**Coordination mondiale : ressources nécessaires par catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Objet de dépense</i>      | <i>2020 (dépenses effectives)</i> | <i>2021 (estimation)</i> | <i>2022 estimation)</i> | <i>Variation</i> |
|------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------|
| Postes                       | 7 405,4                           | 8 694,1                  | 8 870,0                 | 175,9            |
| Autres dépenses de personnel | 611,9                             | 276,0                    | 1 718,8                 | 1 442,8          |

**Titre I Politique, direction et coordination d'ensemble**

| <i>Objet de dépense</i>          | <i>2020 (dépenses effectives)</i> | <i>2021 (estimation)</i> | <i>2022 estimation)</i> | <i>Variation</i> |
|----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------|
| Consultants                      | 2 229,1                           | 729,1                    | 1 977,5                 | 1 248,4          |
| Voyages du personnel             | 43,2                              | 546,4                    | 334,0                   | (212,4)          |
| Services contractuels            | 1 487,9                           | 4 076,3                  | 3 442,5                 | (633,8)          |
| Frais généraux de fonctionnement | 126,9                             | 118,9                    | 349,4                   | 230,5            |
| Fournitures et accessoires       | 8,7                               | 10,0                     | —                       | (10,0)           |
| Mobilier et matériel             | 2,4                               | 3,0                      | 14,3                    | 11,3             |
| <b>Total</b>                     | <b>11 915,5</b>                   | <b>14 453,8</b>          | <b>16 706,5</b>         | <b>2 252,7</b>   |

**Coordination régionale**

- 1.465 La fonction de coordination régionale du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents consiste à superviser et appuyer l'exécution cohérente et efficace des activités opérationnelles de développement par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, en intégrant les politiques, les programmes et l'appui opérationnel en concertation avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies. Afin d'appuyer la coordination des activités des bureaux dans la région, qui s'intensifie, deux postes P-5 ont été créés : l'un au Bureau régional des États arabes et l'autre au Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale.
- 1.466 On trouvera un récapitulatif de la répartition demandée au titre de la coordination régionale dans les tableaux 1.156 et 1.157.

Tableau 1.156

**Coordination régionale : ressources nécessaires**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| <i>Catégorie</i>         | <i>Ressources</i>        |                          |                  | <i>Postes</i>            |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------|--------------------------|
|                          | <i>2021 (estimation)</i> | <i>2022 (estimation)</i> | <i>Variation</i> | <i>2021 (estimation)</i> | <i>2022 (estimation)</i> |
| Postes                   | 6 505,6                  | 7 014,3                  | 508,7            | 33                       | 35                       |
| Autres objets de dépense | 2 998,5                  | 3 347,6                  | 349,1            | —                        | —                        |
| <b>Total</b>             | <b>9 504,1</b>           | <b>10 361,9</b>          | <b>857,8</b>     | <b>33</b>                | <b>35</b>                |

Tableau 1.157

**Coordination régionale : ressources nécessaires par catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Objet de dépense</i>          | <i>2020 (dépenses effectives)</i> | <i>2021 (estimation)</i> | <i>2022 (estimation)</i> | <i>Variation</i> |
|----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------|
| Postes                           | 5 367,4                           | 6 505,6                  | 7 014,3                  | 508,7            |
| Autres dépenses de personnel     | 131,0                             | 377,8                    | 928,7                    | 550,9            |
| Consultants                      | 267,2                             | 663,0                    | 708,5                    | 45,5             |
| Voyages du personnel             | 232,8                             | 739,3                    | 485,2                    | (254,1)          |
| Services contractuels            | 171,7                             | 320,3                    | 326,6                    | 6,3              |
| Frais généraux de fonctionnement | 393,4                             | 733,4                    | 777,7                    | 44,3             |
| Dépenses de représentation       | —                                 | 7,4                      | 16,6                     | 9,2              |
| Fournitures et accessoires       | 13,7                              | 22,0                     | 6,5                      | (15,5)           |

**Chapitre 1 Politiques, direction et coordination d'ensemble**

| <i>Objet de dépense</i> | <i>2020 (dépenses effectives)</i> | <i>2021 (estimation)</i> | <i>2022 (estimation)</i> | <i>Variation</i> |
|-------------------------|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------|
| Mobilier et matériel    | 46,0                              | 135,3                    | 97,8                     | (37,5)           |
| <b>Total</b>            | <b>6 623,2</b>                    | <b>9 504,1</b>           | <b>10 361,9</b>          | <b>857,8</b>     |

**Coordination nationale**

1.467 La coordination nationale comprend le travail que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents entreprennent avec l'appui de leurs bureaux respectifs pour conduire l'aide qu'apporte le système des Nations Unies pour le développement à l'exécution du Programme 2030 dans les pays. On s'acquitte de cette tâche dans le respect des priorités, des besoins et des cadres de planification nationaux et en veillant à ce que les pays de programme prennent les rênes des activités, de manière cohérente, coordonnée et, si possible, intégrée, de façon à en optimiser les effets et les résultats sur le plan du développement durable. Le nombre de postes a augmenté de 130, ce qui traduit l'incidence nette de la création de postes d'appui administratif dans les bureaux de pays, ce qui résulte de la poursuite du transfert au Secrétariat de services précédemment fournis par le PNUD, ainsi que l'alignement des tableaux d'effectifs sur la structure de postes approuvée pour chaque bureau.

1.468 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources demandées au titre de la coordination nationale dans les tableaux 1.158 et 1.159.

Tableau 1.158

**Coordination nationale : ressources nécessaires**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| <i>Catégorie</i>         | <i>Ressources</i>        |                          |                  | <i>Postes</i>            |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------|--------------------------|
|                          | <i>2021 (estimation)</i> | <i>2022 (estimation)</i> | <i>Variation</i> | <i>2021 (estimation)</i> | <i>2022 (estimation)</i> |
| Postes                   | 143 950,7                | 155 200,7                | 11 250,0         | 1 012                    | 1 142                    |
| Autres objets de dépense | 99 367,3                 | 83 384,9                 | (15 982,4)       | —                        | —                        |
| <b>Total</b>             | <b>243 318,0</b>         | <b>238 585,6</b>         | <b>(4 732,4)</b> | <b>1 012</b>             | <b>1 142</b>             |

Table 1.159

**Coordination nationale : ressources nécessaires par catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Objet de dépense</i>          | <i>2020 (dépenses effectives)</i> | <i>2021 (estimation)</i> | <i>2022 (estimation)</i> | <i>Variation</i> |
|----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------|
| Postes                           | 101 118,4                         | 143 950,7                | 155 200,7                | 11 250,0         |
| Autres dépenses de personnel     | 3 608,6                           | 1 489,3                  | 739,8                    | (749,5)          |
| Consultants                      | 7 446,6                           | 21 600,0                 | 17 731,4                 | (3 868,6)        |
| Voyages du personnel             | 2 484,3                           | 12 658,6                 | 8 698,2                  | (3 960,4)        |
| Services contractuels            | 25 930,1                          | 34 055,4                 | 27 307,0                 | (6 748,4)        |
| Frais généraux de fonctionnement | 15 568,2                          | 24 900,6                 | 25 055,8                 | 155,2            |
| Dépenses de représentation       | 137,5                             | 1 310,0                  | 1 300,0                  | (10,0)           |
| Fournitures et accessoires       | 2 337,5                           | 1 910,7                  | 1 950,4                  | 39,7             |
| Mobilier et matériel             | 2 592,2                           | 1 442,7                  | 602,3                    | (840,4)          |
| <b>Total</b>                     | <b>161 223,4</b>                  | <b>243 318,0</b>         | <b>238 585,6</b>         | <b>(4 732,4)</b> |

## Appui au programme

- 1.469 Les services d'appui au programme sont assurés, au Bureau de la coordination des activités de développement, par le Service de la gestion opérationnelle du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, l'objectif général étant de gérer les opérations du système de façon à en assurer pleinement la transparence et le contrôle. À cette fin, le Service agit en tant que service administratif du Bureau et fournit des services et un appui administratif courants, au niveau mondial, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, l'informatique, les finances, les voyages, les achats et l'administration des plateformes. Il est responsable de l'élaboration et du contrôle du budget lié aux activités du Bureau au siège et de la communication de l'information y relative. Il se charge des relations opérationnelles avec les prestataires de services du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il prête également conseil et appui aux antennes régionales du Bureau et aux bureaux de coordonnatrice résidente ou de coordonnateur résident. Il coordonne et supervise la budgétisation axée sur les résultats des activités du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et la communication régulière de l'information y relative, y compris à la Cinquième Commission. Il est responsable de la gestion financière et de la communication de l'information concernant l'ensemble des sources de financement du système. En outre, il élabore des orientations sur le respect du principe de responsabilité en matière de gestion et apporte un appui au Bureau dans le domaine du contrôle, en coordination avec les autres bureaux du Secrétariat. Pour étoffer les ressources humaines du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents compte tenu des besoins, trois postes ont été créés, dont un P-4 et deux postes d'agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe), dont les titulaires seront chargés de la gestion des perspectives et de l'évolution de carrière du personnel, du recrutement de fonctionnaires, consultants et vacataires supplémentaires et de l'appui à fournir au Service s'agissant d'autres tâches intéressant les ressources humaines. S'y ajoutera un poste P-4 supplémentaire, dont la ou le titulaire sera chargé(e) de faciliter la mise en place de conditions appropriées pour que les bureaux de coordonnatrice résidente ou de coordonnateur résident puissent fonctionner correctement, et d'apporter un appui pour les questions liées à la délégation de pouvoir et à la gestion du risque institutionnel.
- 1.470 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources demandées au titre de l'appui au programme dans les tableaux 1.160 et 1.161.

Tableau 1.160

### Appui au programme : ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| Catégorie                | Ressources        |                   |              | Postes            |                   |
|--------------------------|-------------------|-------------------|--------------|-------------------|-------------------|
|                          | 2021 (estimation) | 2022 (estimation) | Variation    | 2021 (estimation) | 2022 (estimation) |
| Postes                   | 3 056,1           | 3 734,3           | 678,2        | 16                | 20                |
| Autres objets de dépense | 8 650,1           | 8 770,2           | 120,1        | —                 | —                 |
| <b>Total</b>             | <b>11 706,2</b>   | <b>12 504,5</b>   | <b>798,3</b> | <b>16</b>         | <b>20</b>         |

Tableau 1.161

### Appui au programme : ressources nécessaires par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense             | 2020 (dépenses effectives) | 2021 (estimation) | 2022 (estimation) | Variation |
|------------------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|-----------|
| Postes                       | 3 467,0                    | 3 056,1           | 3 734,3           | 678,2     |
| Autres dépenses de personnel | 694,30                     | 727,6             | 979,5             | 251,9     |
| Consultants                  | 1 037,4                    | 56,0              | 32,0              | (24,0)    |
| Voyages du personnel         | 20,6                       | 200,7             | 138,3             | (62,4)    |

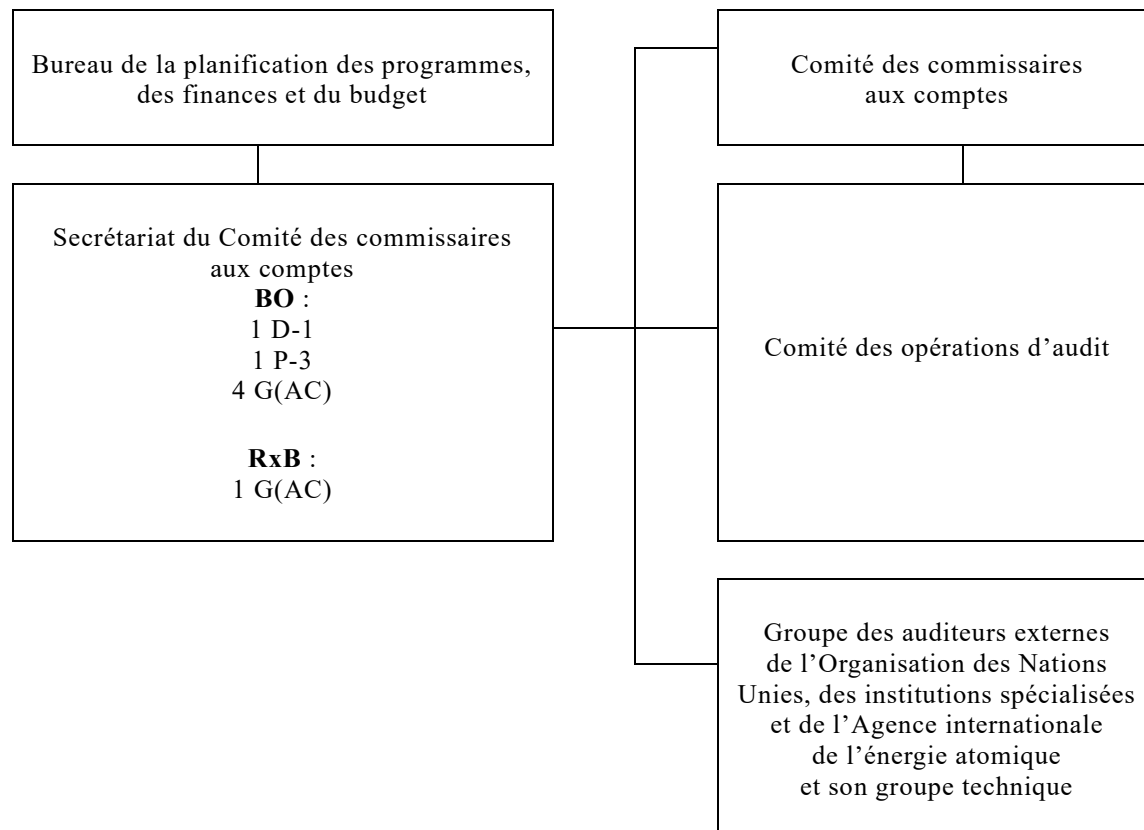
**Chapitre 1      Politiques, direction et coordination d'ensemble**

| <i>Objet de dépense</i>          | <i>2020 (dépenses effectives)</i> | <i>2021 (estimation)</i> | <i>2022 (estimation)</i> | <i>Variation</i> |
|----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------|
| Services contractuels            | 222,8                             | 968,1                    | 712,6                    | (255,5)          |
| Frais généraux de fonctionnement | 4 344,6                           | 5 984,6                  | 6 521,8                  | 537,2            |
| Fournitures et accessoires       | 1,8                               | —                        | 40,0                     | 40,0             |
| Mobilier et matériel             | 163,9                             | 713,1                    | 346,0                    | (367,1)          |
| <b>Total</b>                     | <b>9 952,4</b>                    | <b>11 706,2</b>          | <b>12 504,5</b>          | <b>798,3</b>     |

## Annexe I

## Organigramme et répartition des postes pour 2022

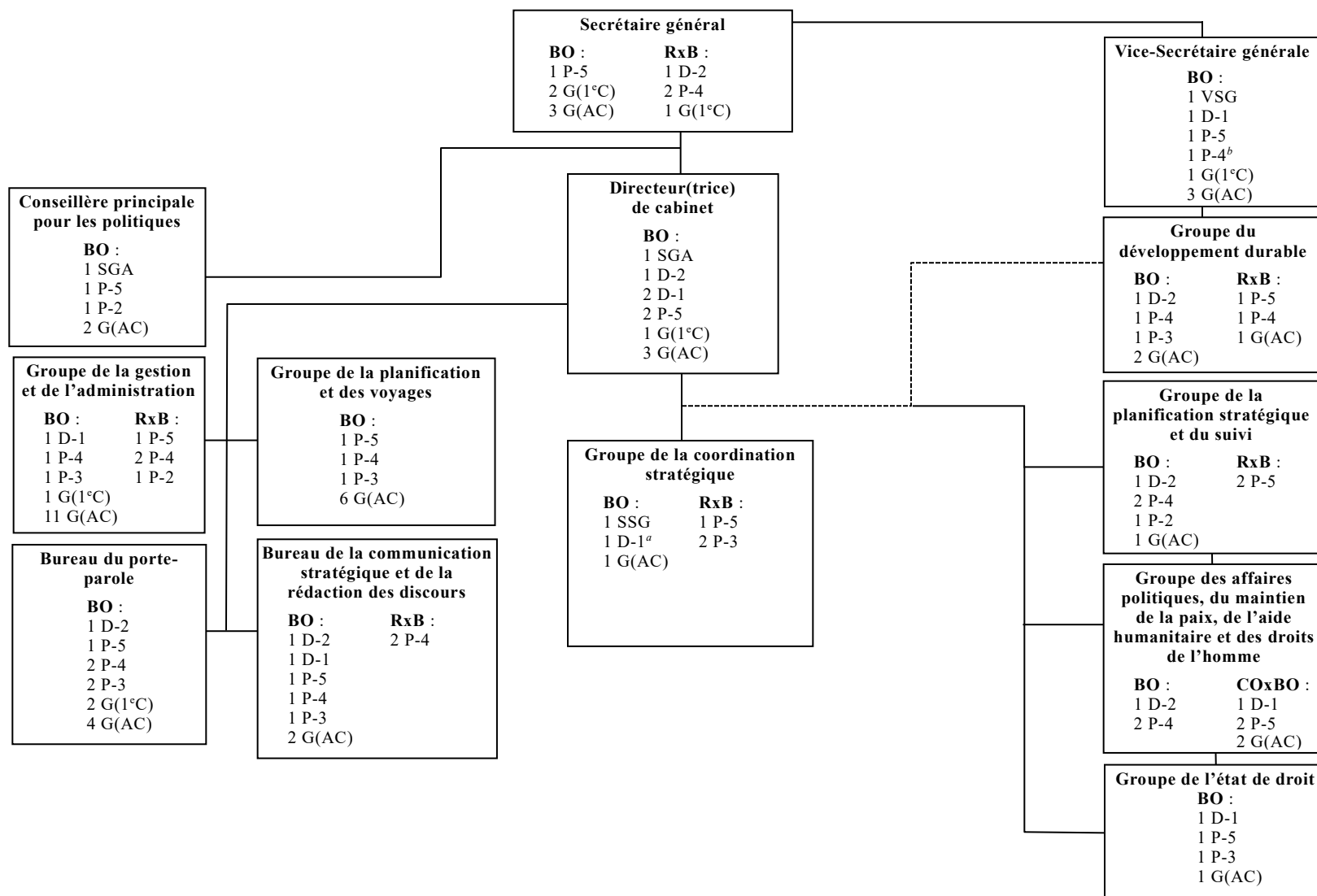
## A. Comité des commissaires aux comptes



*Abréviations :* BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires.



## B. Secrétaire général et Cabinet du Secrétaire général

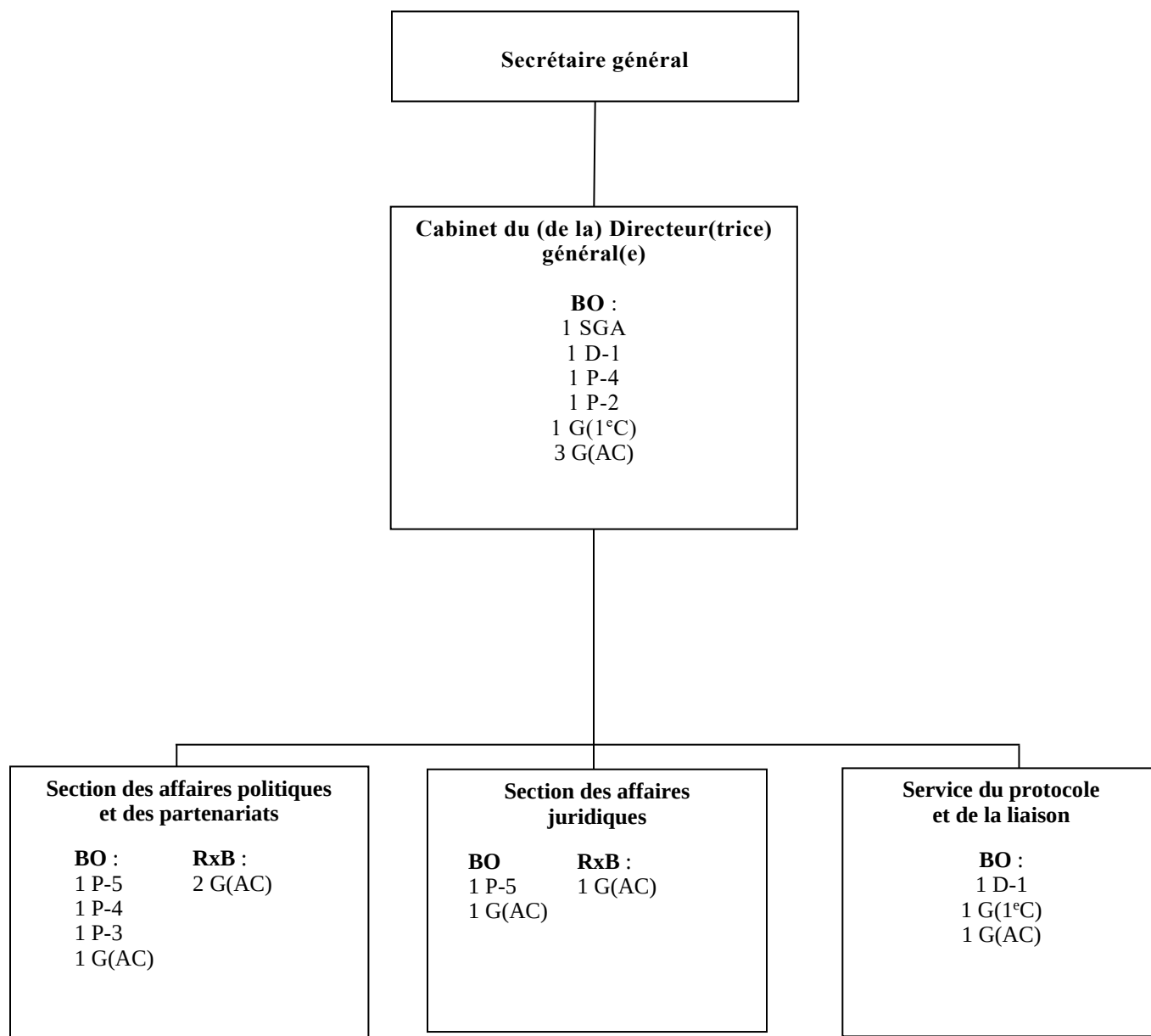


*Abréviations :* BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VSG = vice-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Transfert en provenance du Bureau des services consultatifs de haut niveau sur les politiques.

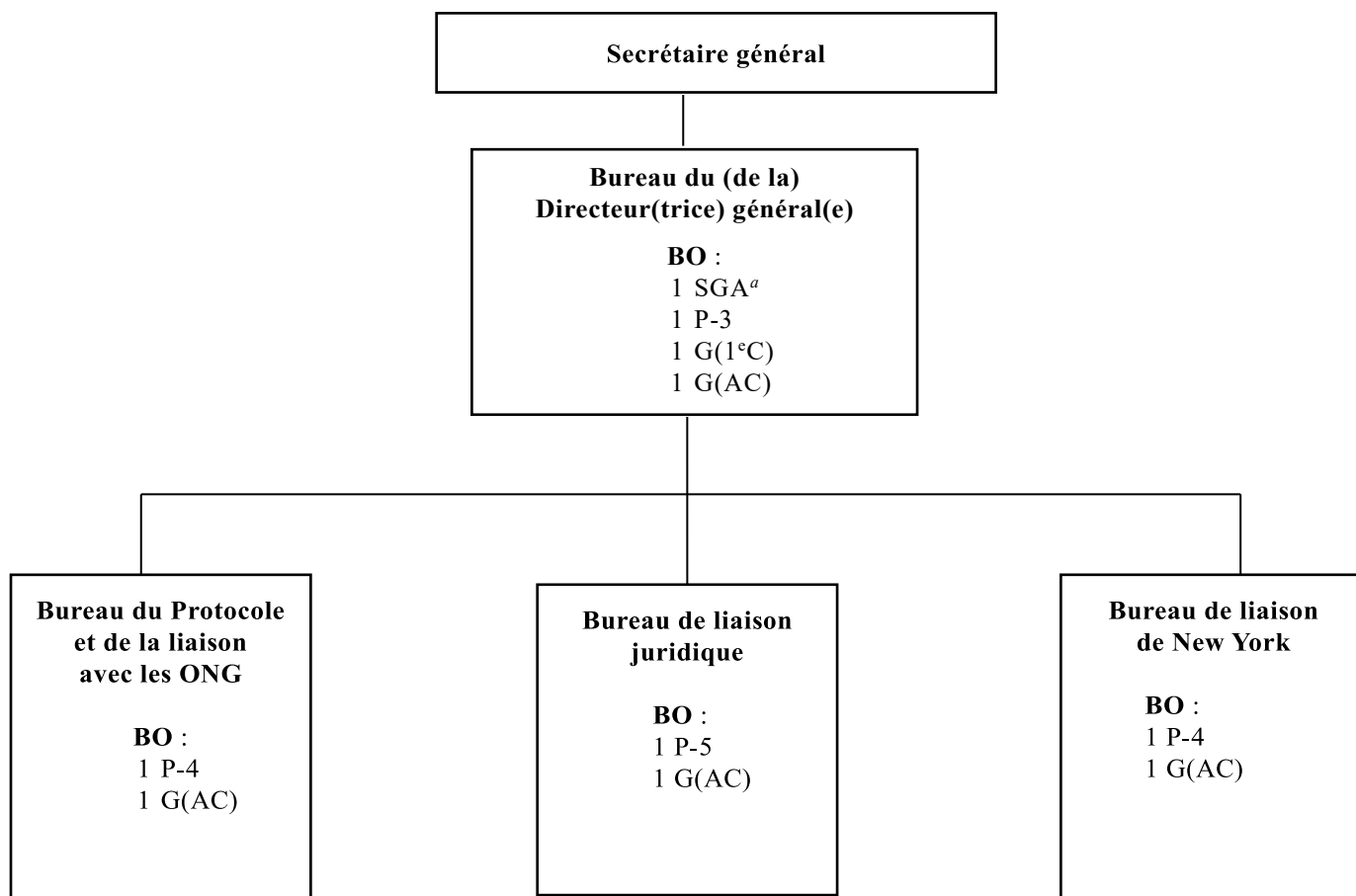
<sup>b</sup> Transfert en provenance du Groupe du développement durable.

### C. Cabinet du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Genève



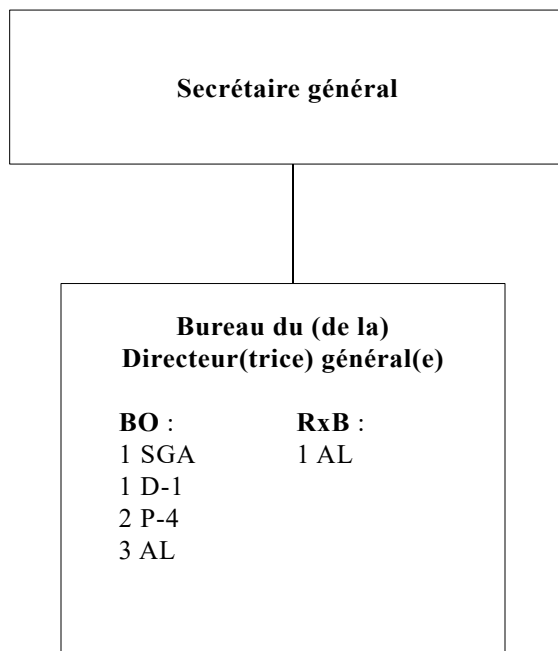
*Abréviations :* BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

**D. Bureau du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Vienne**



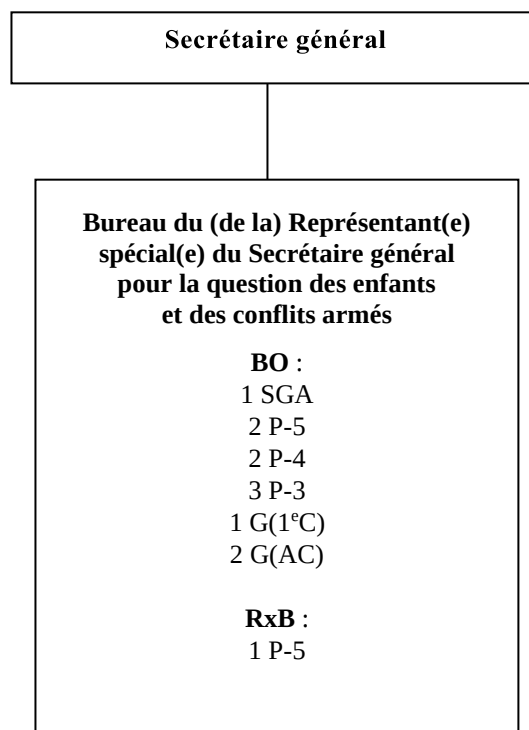
*Abréviations* : BO = budget ordinaire ; G(1<sup>re</sup> C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

<sup>a</sup> Inclus dans le tableau d'effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (chap. 16).

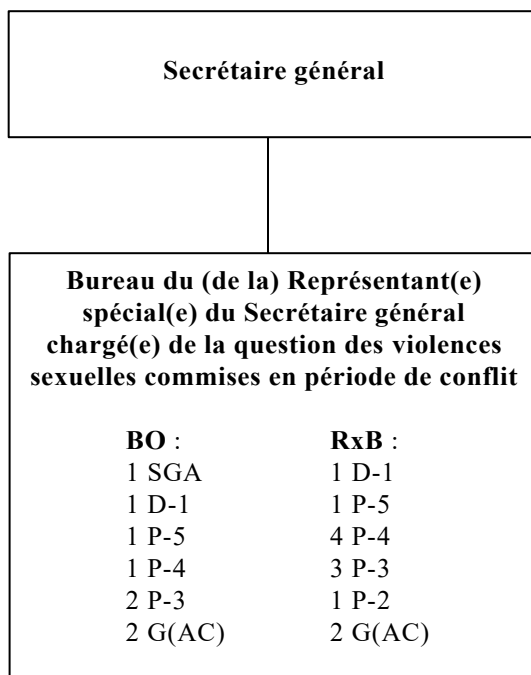
**E. Cabinet du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

*Abréviations :* AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

**F. Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés**

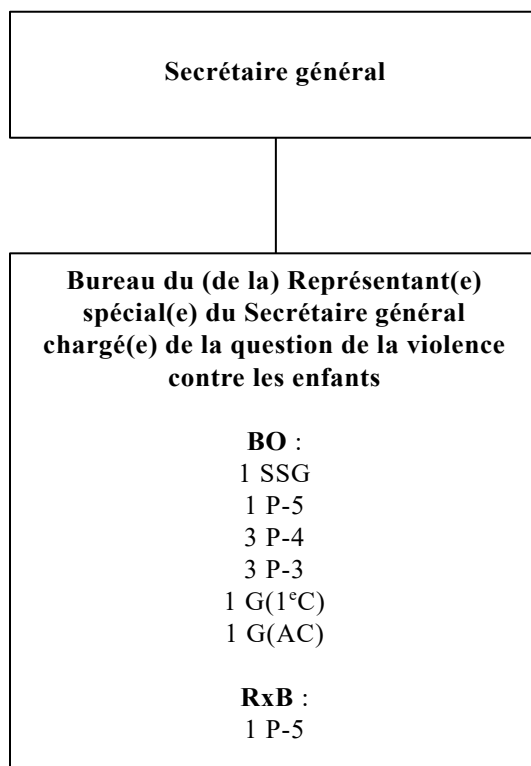


*Abréviations :* BO = budget ordinaire ; G(1<sup>re</sup>C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ;  
G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ;  
SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

**G. Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général chargé(e) de la question des violences sexuelles commises en période de conflit**

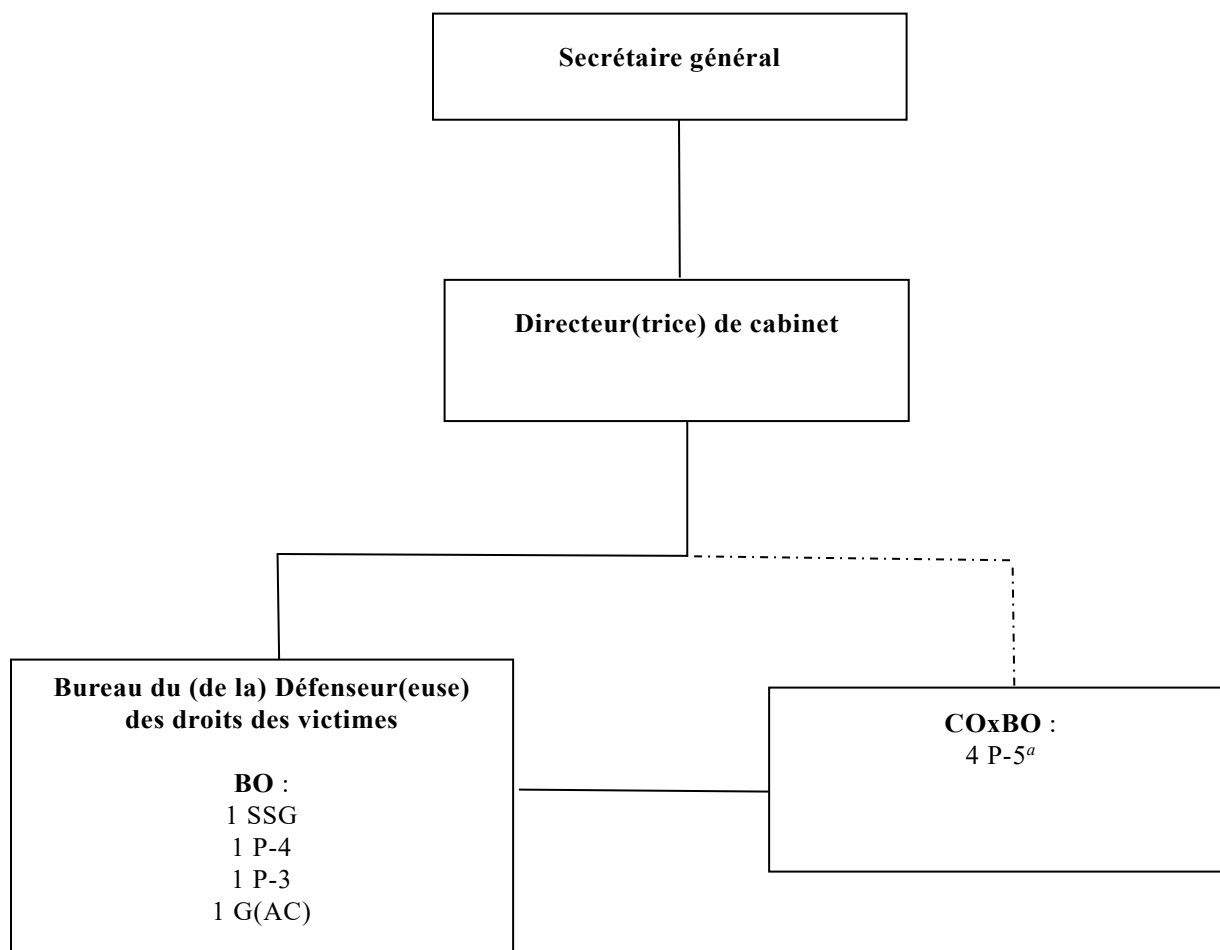
*Abréviations :* BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ;  
RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

**H. Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général chargé(e) de la question de la violence contre les enfants**



*Abréviations :* BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ;  
G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ;  
SSG = sous-secrétaire général(e).

## I. Bureau du (de la) Défenseur(euse) des droits des victimes

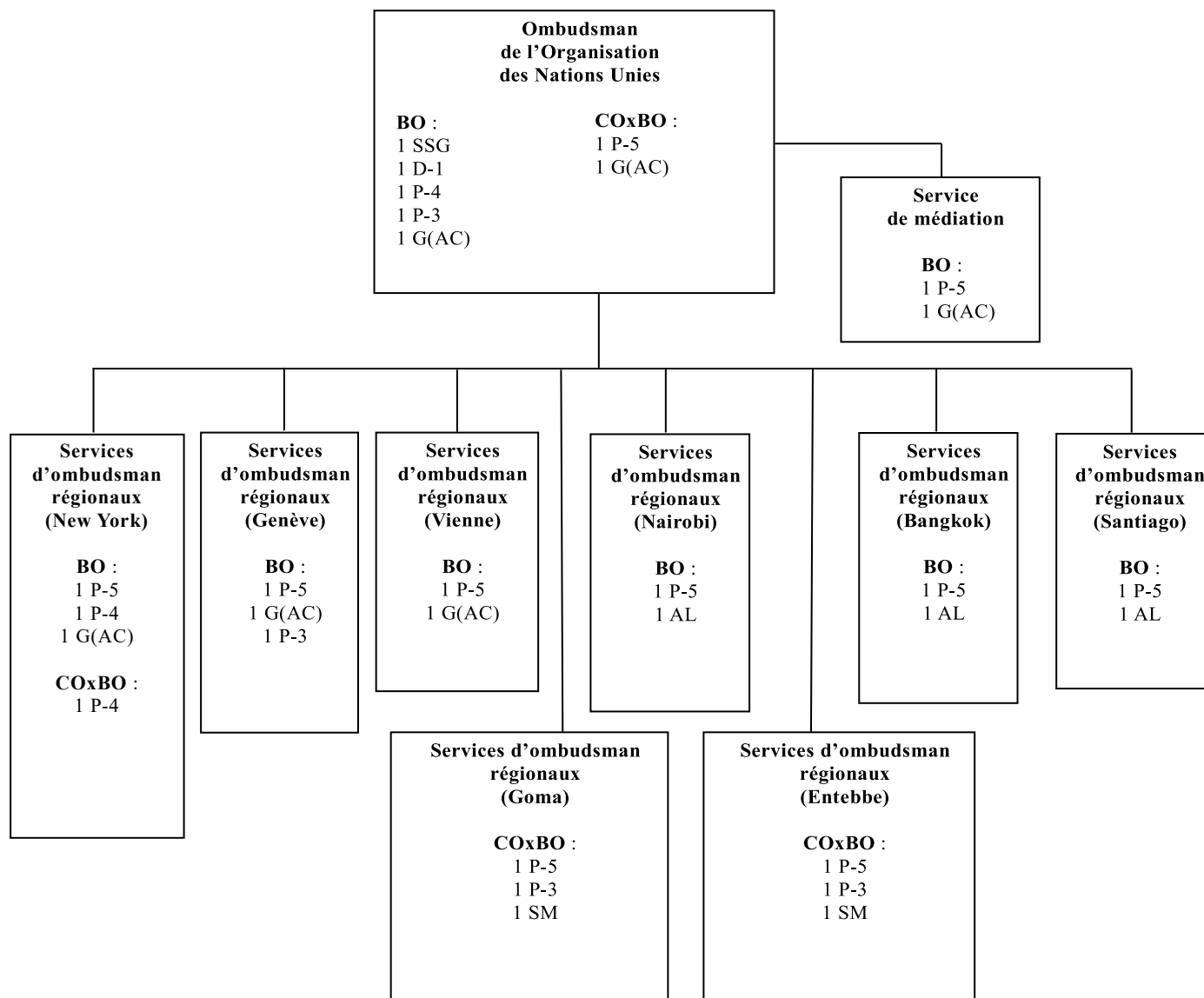


*Abréviations* : BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Quatre postes de spécialiste hors classe des droits des victimes relevant des budgets de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

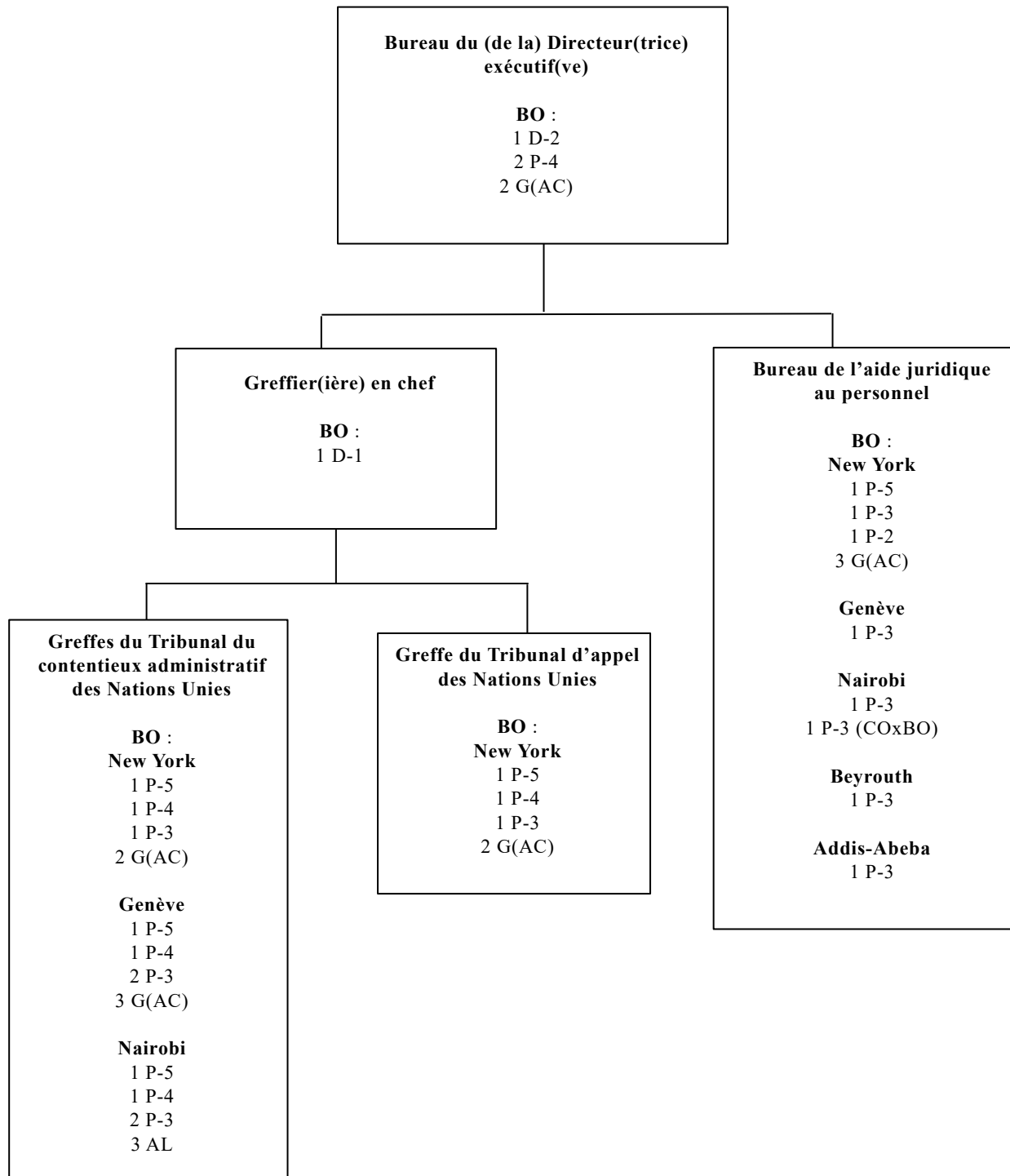


## J. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies



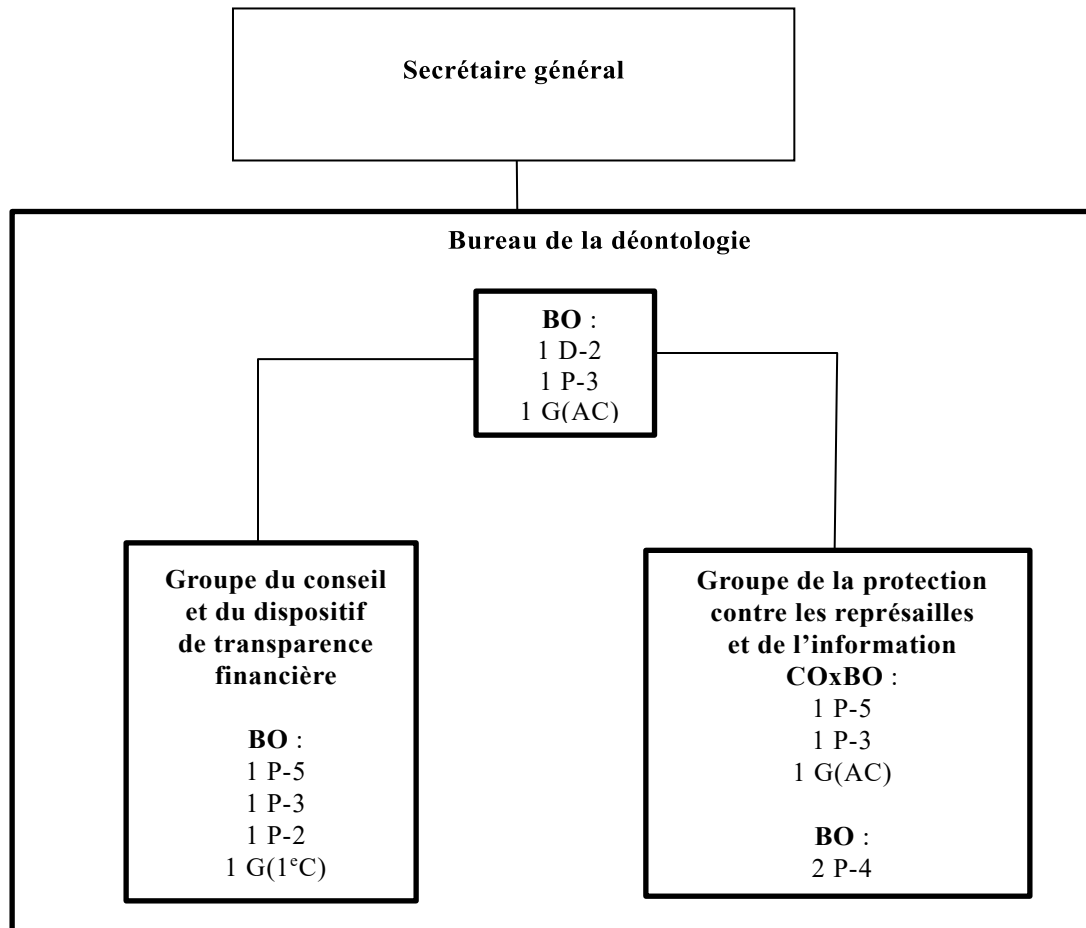
*Abréviations :* AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

## K. Bureau de l'administration de la justice



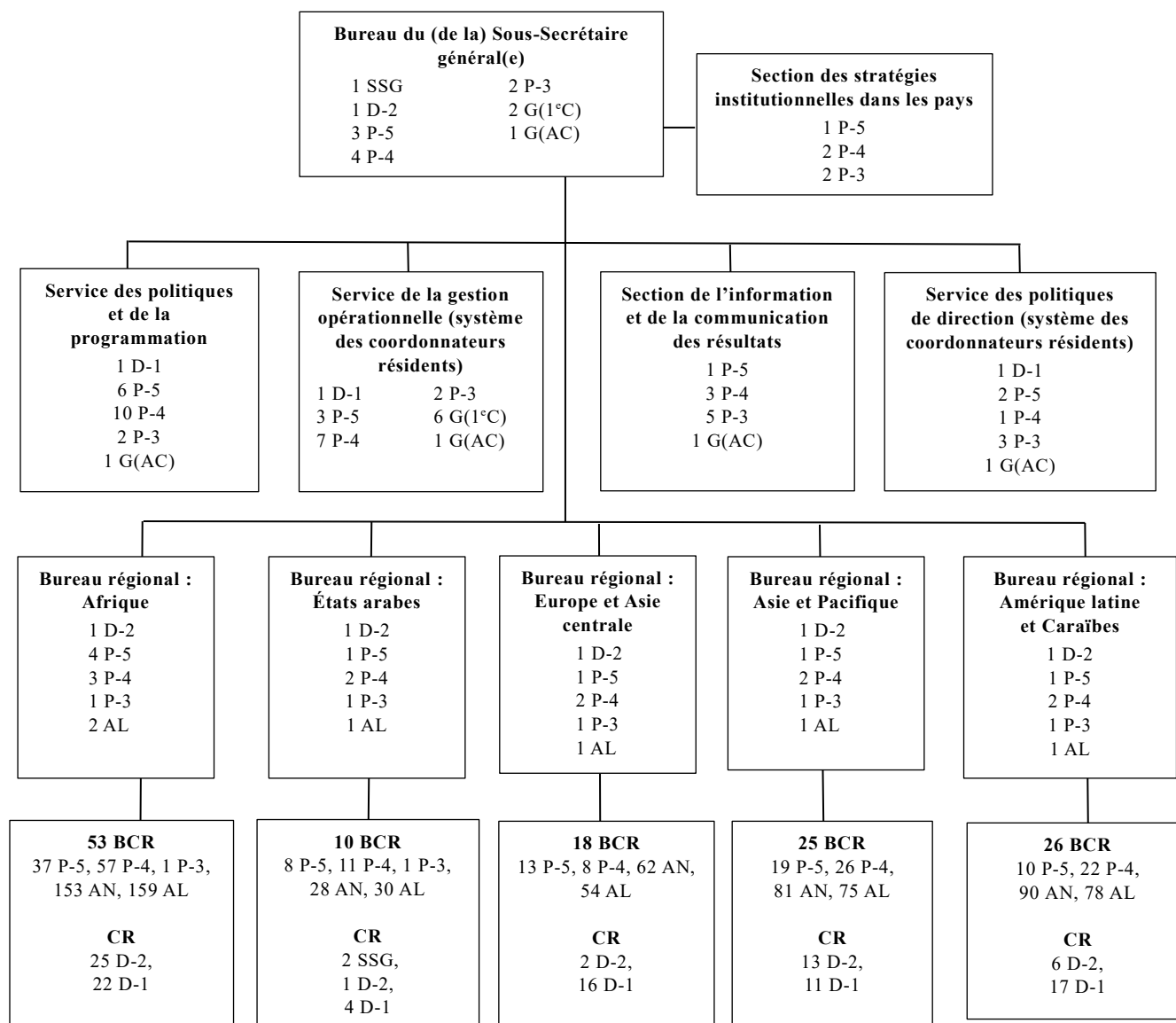
*Abréviations* : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

## L. Bureau de la déontologie



*Abréviations :* BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

## M. Système des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents<sup>a</sup>



*Abréviations* : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BCR = bureaux des coordonnateurs(trices) résident(e)s ; CR = coordonnateurs(trices) résidents ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Ne figurent dans l'organigramme que les postes devant être financés en 2022 par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Tous les postes de la classe D-1 et de rang supérieur doivent être approuvés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

#### Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

---

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

---

##### Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/75/7)

Le Comité consultatif recommande donc que le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2021, des informations actualisées sur les dépenses engagées au titre du système des coordonnateurs résidents. Il recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à faire figurer, dans les prochains projets de budget, des renseignements complémentaires sur les dépenses, par objet de dépense, pour le budget global du système des coordonnateurs résidents (par. I.27).

Le Comité consultatif craint que la composition de la liste de réserve des candidats n'entraîne une restriction des candidatures externes de personnes qualifiées pour les postes vacants. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les candidats, internes et externes, soient traités sur un pied d'égalité dans les processus de recrutement, dans le respect de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies et des règles, règlements et procédures de l'ONU régissant le recrutement du personnel. Par ailleurs, il compte que des informations actualisées concernant le recrutement du personnel dans le système des coordonnateurs résidents seront fournies à l'Assemblée à la partie principale de sa soixante-quinzième session (par. I.31).

Le Comité consultatif compte que des efforts supplémentaires seront faits pour accroître la représentation des États Membres dans le système des coordonnateurs résidents aux niveaux mondial, régional et national (par. I.32).

Des renseignements sur les dépenses, par objet de dépense, figurent dans le présent rapport avec la présentation du budget.

Les candidats internes et externes sont traités sur un pied d'égalité lorsqu'ils demandent à être inscrits sur la liste de réserve pour les postes de coordonnateur(trice) résident(e), ce qui est une condition préalable pour présenter sa candidature à ces postes. Le Bureau de la coordination des activités de développement fournira des informations actualisées concernant le recrutement du personnel dans le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à l'Assemblée avant la fin de sa soixante-quinzième session.

Le Bureau de la coordination des activités de développement surveille de près la représentation géographique dans le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il est rappelé aux responsables du recrutement qu'ils doivent prendre leurs décisions en examinant les candidatures de personnes provenant d'une base géographique aussi large que possible, conformément aux objectifs du Secrétaire général visant à faire en sorte que le personnel reflète le caractère international de l'Organisation. Grâce à ces efforts, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents bénéficie d'un personnel très divers géographiquement. Actuellement, 158 nationalités sont représentées dans

Le Comité consultatif note que les mandats des divers acteurs régionaux du système des Nations Unies pour le développement différent et compte que la coordination et les structures régionales seront réorganisées lors du prochain examen complet du système des coordonnateurs résidents, qui doit avoir lieu avant la fin de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale (par. I.35).

Le Comité consultatif prend note de l'évolution de la situation et des gains d'efficacité réalisés à ce jour dans le regroupement des activités de fonctionnement et attend avec intérêt des informations actualisées concernant les mesures de rationalisation du système des coordonnateurs résidents. Il compte que le Secrétaire général fournira un plan à plus long terme concernant les améliorations futures et les projets de renforcement des gains d'efficacité aux niveaux régional et national grâce aux stratégies de modalités de fonctionnement et à la mise en commun de ressources, y compris les services d'appui communs, les locaux, les véhicules et les services fournis conjointement (par. I.38).

les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet ([A/75/79-E/2020/55](#)) présente les principales conclusions et les recommandations du Secrétaire général au Conseil économique et social sur la nouvelle structure régionale. Les États Membres se sont prononcés sur ces recommandations dans la résolution [2020/23](#) du Conseil, qui régit le déploiement de la nouvelle structure régionale.

En conséquence, le système des Nations Unies pour le développement a progressé dans la mise en place de la structure régionale, comme le prévoit la résolution [2020/23](#), en toute transparence et en continuant de communiquer avec les États Membres des régions concernées.

La mise en œuvre de cette mesure est une étape clé pour que le système des Nations Unies pour le développement soit mieux placé pour éviter les doubles emplois et accroître la portée de ses travaux dans les régions. Dans son rapport au Conseil économique et social, le Secrétaire général a présenté une analyse spécifique sur les recoupements et les domaines qui doivent être réorganisés au niveau régional, tout en expliquant les particularités de chaque région.

Les rapports du Secrétaire général sur les réformes, dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, continueront de fournir des informations actualisées sur tous les mandats découlant de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale et des résolutions sur l'examen quadriennal complet, y compris les progrès concernant le partage des locaux, les services communs et les activités de fonctionnement des équipes de pays des Nations Unies.

Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (et le budget associé) couvre un champ d'activité qui va bien au-delà des simples gains d'efficacité, qui ne sont qu'un des aspect de la portée des travaux gérés par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a créé un groupe de travail chargé de l'établissement des rapports sur l'efficacité, qui rend compte à l'équipe spéciale sur les opérations de fonctionnement du Groupe pour le développement durable. Le groupe de travail a défini des échéances pour chacune des initiatives énoncées

Le Comité compte que des informations complémentaires sur les centres mondiaux de services partagés, y compris leurs structures et leurs dépenses, seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport. Il compte en outre que les incidences à long terme de l'établissement des centres, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, seront incluses dans l'examen, tout comme le temps que prendra la transition vers la fourniture de services complets par le Secrétariat. Compte tenu de l'importance des ressources en jeu ainsi que des objectifs communs et de la maturité opérationnelle des entités des Nations Unies, le Comité estime que les progrès réalisés dans la planification et l'exécution des initiatives communes visant à obtenir des gains d'efficacité par le regroupement d'activités sont plus lents que prévu. En conséquence, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à présenter, dans le prochain projet de budget du système des coordonnateurs résidents, des informations complètes sur l'exécution des initiatives communes interorganisations de regroupement des activités, notamment les progrès réalisés en matière de gains d'efficacité, ainsi qu'un plan de réalisation assorti d'un calendrier (par. I.39).

dans la stratégie d'efficacité du Groupe pour le développement durable. En outre, il sera fait état dans le rapport sur l'efficacité du Groupe pour le développement durable des progrès en matière de gains d'efficacité et de leurs incidences au niveau des institutions et au niveau interinstitutions.

Le Groupe des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable est en train d'élaborer le rapport sur l'efficacité du Groupe pour le développement durable, qui fournira un aperçu plus complet des effets du programme de renforcement de l'efficacité. Le rapport fournira des informations concernant les gains d'efficacité interinstitutions, les gains d'efficacité bilatéraux et les gains d'efficacité au niveau des institutions. Les entités des Nations Unies ont accepté le modèle de rapport et sont en train de rassembler les données nécessaires pour le remplir. Le rapport sera publié chaque année, à temps pour le débat annuel du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement. Le premier rapport a été achevé et approuvé par le Groupe des innovations institutionnelles en avril 2021.

En juillet et décembre 2019, l'étude du marché des services des entités des Nations Unies a été communiquée à toutes les entités membres du Comité de haut niveau sur la gestion, première étape vers la mise en place d'un réseau de centres de services partagés entre les entités de l'ONU.

Lors du premier cycle d'enquête, les entités ont indiqué les services qu'elles proposaient et ceux qu'elles seraient prêtes à proposer à l'avenir, ainsi que les services qu'elles souhaiteraient potentiellement recevoir. La deuxième enquête a été publiée pour évaluer l'ampleur et la portée des services fournis en recueillant des données sur la répartition géographique et les capacités consacrées aux services fournis à d'autres entités.

Le rapport de synthèse de l'enquête a été partagé avec les 21 entités ayant répondu en avril 2020 afin de clarifier quels services étaient demandés et proposés et de déterminer si ces services étaient fournis dans le pays ou depuis un site délocalisé. L'objectif était de faire en sorte que les entités des Nations Unies travaillent ensemble sur des services partagés mondiaux.

Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Cabinet du Secrétaire général se sont réunis à trois reprises pour examiner la marche à suivre concernant

Le Comité consultatif compte que lorsqu'ils soumettront à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, comme celle-ci l'a demandé au paragraphe 16 de sa résolution [72/279](#), l'étude d'ensemble du système des coordonnateurs résidents, le Secrétariat et le Bureau de la coordination des activités de développement du système des coordonnateurs résidents apporteront des précisions sur les services fonctionnels et administratifs, les services en matière d'élaboration des politiques et les autres services d'appui que les départements relevant du Secrétariat et le PNUD devront continuer d'assurer, et les services devant être fournis par d'autres entités. En ce qui concerne la méthode de partage des coûts et le financement du système des coordonnateurs résidents, le Comité note que les modifications apportées à la méthode peuvent avoir des incidences sur le budget ordinaire. Il rappelle le rôle de la Cinquième Commission en ce qui concerne les questions administratives et budgétaires et recommande que l'examen complet assorti d'options de financement soit présenté à l'Assemblée pour examen (par. I.43).

Le Comité consultatif rappelle une nouvelle fois que le budget du système des coordonnateurs résidents se compose essentiellement de contributions statutaires et de contributions volontaires émanant des différentes entités qui le constituent, y compris le prélèvement de 1 %, lesquelles rendent compte à leurs organes directeurs respectifs, dont chacun examine uniquement le financement des activités liées à sa propre contribution. Il réaffirme qu'il serait utile d'analyser le budget complet conformément aux pratiques budgétaires établies et de mettre en place un mécanisme unifié de contrôle intergouvernemental du budget global du système des coordonnateurs résidents, y compris le mécanisme de partage des coûts, compte tenu des dispositions de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale (voir [A/70/7/Add.48](#), par. 22, et [A/73/579](#), par. 14). Il estime qu'il serait également utile de renforcer le rôle des mécanismes de contrôle et de responsabilité, compte tenu des pouvoirs délégués aux coordonnateurs résidents, et le système général des coordonnateurs résidents aux niveaux national, régional

le projet de Centre mondial de services partagés. Ils se sont mis d'accord sur une approche de haut niveau, et les débats actuels portent sur le mécanisme de gouvernance. À ce stade précoce, les détails sur la manière dont le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents collaborera avec le Centre mondial de services partagés n'ont pas encore été déterminés.

Dans sa résolution [75/252](#), l'Assemblée générale a de nouveau prié le Secrétaire général de lui soumettre, avant la fin de sa soixante-quinzième session, une étude assortie de recommandations sur le fonctionnement du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Tout en donnant suite à tous les aspects de la demande technique, le Bureau de la coordination des activités de développement travaillera avec le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale pour déterminer les modalités et la date de la présentation de l'examen.

Dans sa résolution [75/252](#), l'Assemblée générale a également rappelé sa résolution [72/279](#) et prié de nouveau le Secrétaire général de faire rapport chaque année au Conseil économique et social, lors du débat que celui-ci consacre aux activités opérationnelles de développement, sur la mise en œuvre du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment sur son financement, afin qu'il en soit rendu compte aux États Membres.

Le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement est l'instance responsable du contrôle et de l'orientation du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, conformément aux prérogatives du Conseil économique et social en matière de suivi des résolutions issues de l'examen quadriennal complet et aux dispositions de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Au paragraphe 17 de sa résolution [72/279](#), l'Assemblée a prié le Président du Groupe des



et mondial (voir le paragraphe I.35 ci-dessus) (par. I.47).

Nations Unies pour le développement durable de présenter un rapport au Conseil lors de son débat consacré aux activités opérationnelles de développement. Conformément à la décision des États Membres, le Conseil reçoit chaque année pour examen, de la part du Président du Groupe pour le développement durable, un rapport complet portant notamment sur les aspects opérationnels, administratifs et financiers des activités liées au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, donnant ainsi effet à l'obligation de communication des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux États Membres par l'intermédiaire du Conseil dans le cadre de sa fonction de gouvernance.

À cet égard, comme le prévoit le mandat, le deuxième rapport du Président du Groupe des Nations Unies pour le développement durable au Conseil économique et social a été examiné lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement de ce dernier en mai 2020. Y figuraient des informations complètes sur le financement, les postes et les résultats attendus du nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. On y trouvait également des indicateurs et des résultats concrets liés à toutes les ressources allouées au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi qu'une vue d'ensemble des ressources du fonds d'affectation spéciale pour le système. Le rapport présentait en outre les résultats financiers du Bureau de la coordination des activités de développement pour 2019. Par la résolution [2020/23](#), les États membres du Conseil ont pris acte du rapport de la Présidente du Groupe pour le développement durable sur les travaux du Bureau, y compris sur les plans opérationnels, administratifs et du financement, conformément à la pratique des conseils d'administration des organismes, fonds et programmes. L'Assemblée générale a également pris acte du rapport dans sa résolution [74/297](#).

Outre le rôle de supervision du Conseil économique et social, le Secrétaire général approuve le budget complet du nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, y compris le nombre et la classe des postes, et les modifications de la formule de partage des coûts. Le projet de budget annuel, y compris la part du Secrétariat, est présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. En outre, tous les nouveaux postes de la classe D-1 et de rang supérieur qu'il est proposé d'établir sont présentés au Comité pour approbation. Enfin, le Secrétariat doit rendre des comptes aux

entités versant des contributions au fonds d'affectation spéciale dans le rapport financier annuel.

En ce qui concerne les mécanismes de contrôle au sein du Secrétariat, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents rendent compte directement au Secrétaire général, la gestion courante étant assurée par le Bureau de la coordination des activités de développement. Cette ligne hiérarchique claire est l'une des principales améliorations apportées par les réformes du système des Nations Unies pour le développement. Auparavant, le rattachement hiérarchique et les responsabilités du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents n'étaient pas clairement définis.

Il est important d'ajouter qu'en ce qui concerne les pays où les coordonnatrices et coordonnateurs résidents remplissent également une deuxième voire une troisième fonction, les coordonnatrices et coordonnateurs de l'action humanitaire continuent de faire rapport au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence dans les contextes où une aide humanitaire internationale est requise et où il n'a pas été désigné d'autre coordonnateur ou coordonnatrice de l'action humanitaire ou d'organisme chef de file. Le (la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général rend compte au (à la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général dans les contextes où des missions de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales sont déployées. Cela permet d'assurer une séparation claire des fonctions et des mandats entre les piliers, tout en garantissant la cohérence dans les cas où les coordonnatrices et coordonnateurs résidents assument deux ou trois fonctions.

---

## Annexe III

## Récapitulatif, par composante, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

|                                                                   | <i>Postes</i> | <i>Classe</i> | <i>Description</i>                                                      | <i>Justification</i>                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies | (1)           | D-1           | <b>Suppression</b> de 1 poste de chef du Bureau de médiation à New York | En application de la résolution <a href="#">75/252</a> , dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de maintenir le poste de chef du Bureau de médiation (D-1) jusqu'à ce que l'actuel titulaire prenne sa retraite. Les ressources approuvées pour 2021 comprenaient le poste D-1 pour 9 mois. |

## Annexe IV

## Ressources financières : récapitulatif général

## Ressources financières et postes, par composante et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                                                                                                                                                                          | Budget ordinaire             |                                                             |           | Quotes-parts hors budget ordinaire |                      |           | Ressources extrabudgétaires |                      |           | Total                 |                      |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------|----------------------|-----------|-----------------------------|----------------------|-----------|-----------------------|----------------------|-----------|
|                                                                                                                                                                                                          | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) | Variation | 2021<br>(estimations)              | 2022<br>(prévisions) | Variation | 2021<br>(estimations)       | 2022<br>(prévisions) | Variation | 2021<br>(estimations) | 2022<br>(prévisions) | Variation |
| <b>Ressources financières</b>                                                                                                                                                                            |                              |                                                             |           |                                    |                      |           |                             |                      |           |                       |                      |           |
| I. Organes directeurs                                                                                                                                                                                    |                              |                                                             |           |                                    |                      |           |                             |                      |           |                       |                      |           |
| 1. Assemblée générale                                                                                                                                                                                    | —                            | —                                                           | —         | —                                  | —                    | —         | —                           | —                    | —         | —                     | —                    | —         |
| a) Voyages de représentant(e)s<br>d'États Membres appartenant à la<br>catégorie des pays les moins<br>avancés                                                                                            | 1 259,4                      | 1 259,4                                                     | —         | —                                  | —                    | —         | —                           | —                    | —         | 1 259,4               | 1 259,4              | —         |
| b) Présidence de l'Assemblée<br>générale                                                                                                                                                                 | 210,8                        | 210,8                                                       | —         | —                                  | —                    | —         | 1 500,0                     | 1 750,0              | 250,0     | 1 710,8               | 1 960,8              | 250,0     |
| c) Appui du Département de<br>l'Assemblée générale et de la<br>gestion des conférences à la<br>présidence de l'Assemblée<br>générale                                                                     | 1 157,5                      | 1 157,5                                                     | —         | —                                  | —                    | —         | —                           | —                    | —         | 1 157,5               | 1 157,5              | —         |
| 2. Comité consultatif pour les<br>questions administratives et<br>budgétaires (et son secrétariat)                                                                                                       | 6 147,1                      | 6 271,6                                                     | 124,5     | 659,9                              | 786,7                | 126,8     | —                           | —                    | —         | 6 807,0               | 7 058,3              | 251,3     |
| 3. Comité des contributions                                                                                                                                                                              | 322,1                        | 322,1                                                       | —         | —                                  | —                    | —         | —                           | —                    | —         | 322,1                 | 322,1                | —         |
| 4. Comité des commissaires aux<br>comptes (et son secrétariat)                                                                                                                                           | 3 738,6                      | 3 738,6                                                     | —         | 4 257,1                            | 4 257,1              | —         | 6 300,7                     | 6 300,7              | —         | 14 296,4              | 14 296,4             | —         |
| 5. Comité mixte de la Caisse<br>commune des pensions du<br>personnel des Nations Unies<br>(y compris la part de<br>l'Organisation des Nations Unies<br>dans les dépenses du secrétariat<br>de la Caisse) | 5 023,6                      | 5 023,6                                                     | —         | —                                  | —                    | —         | 3 110,1                     | 3 110,1              | —         | 8 133,7               | 8 133,7              | —         |

|                                                                                                                                                       | Budget ordinaire             |                                                             |              | Quotes-parts hors budget ordinaire |                      |              | Ressources extrabudgétaires |                      |                  | Total                 |                      |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------|----------------------|--------------|-----------------------------|----------------------|------------------|-----------------------|----------------------|------------------|
|                                                                                                                                                       | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) | Variation    | 2021<br>(estimations)              | 2022<br>(prévisions) | Variation    | 2021<br>(estimations)       | 2022<br>(prévisions) | Variation        | 2021<br>(estimations) | 2022<br>(prévisions) | Variation        |
| 6. Comité du programme et de la coordination                                                                                                          | 413,0                        | 413,0                                                       | –            | –                                  | –                    | –            | –                           | –                    | –                | 413,0                 | 413,0                | –                |
| 7. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit                                                                                          | 513,5                        | 513,5                                                       | –            | –                                  | –                    | –            | –                           | –                    | –                | 513,5                 | 513,5                | –                |
| <b>Total partiel (organes directeurs)</b>                                                                                                             | <b>18 785,6</b>              | <b>18 910,1</b>                                             | <b>124,5</b> | <b>4 917,0</b>                     | <b>5 043,8</b>       | <b>126,8</b> | <b>10 910,8</b>             | <b>11 160,8</b>      | <b>250,0</b>     | <b>34 613,4</b>       | <b>35 114,7</b>      | <b>501,3</b>     |
| II. Secrétaire général                                                                                                                                | 1 027,2                      | 1 027,2                                                     | –            | –                                  | –                    | –            | –                           | –                    | –                | 1 027,2               | 1 027,2              | –                |
| III. Direction exécutive et administration                                                                                                            |                              |                                                             |              |                                    |                      |              |                             |                      |                  |                       |                      |                  |
| 1. Cabinet du Secrétaire général                                                                                                                      | 16 551,4                     | 16 551,4                                                    | –            | 1 211,7                            | 1 214,6              | 2,9          | 28 337,6                    | 23 206,3             | (5 131,3)        | 46 100,7              | 40 972,3             | (5 128,4)        |
| 2. Cabinet du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Genève                                                              | 3 459,1                      | 3 459,1                                                     | –            | –                                  | –                    | –            | 465,0                       | 465,0                | –                | 3 924,1               | 3 924,1              | –                |
| 3. Bureau du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Vienne                                                               | 1 417,4                      | 1 417,4                                                     | –            | –                                  | –                    | –            | –                           | –                    | –                | 1 417,4               | 1 417,4              | –                |
| 4. Cabinet du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Nairobi                                                             | 938,6                        | 938,6                                                       | –            | –                                  | –                    | –            | 357,3                       | 156,9                | (200,4)          | 1 295,9               | 1 095,5              | (200,4)          |
| <b>Total partiel (direction exécutive et administration)</b>                                                                                          | <b>23 393,7</b>              | <b>23 393,7</b>                                             | <b>–</b>     | <b>1 211,7</b>                     | <b>1 214,6</b>       | <b>2,9</b>   | <b>29 159,9</b>             | <b>23 828,2</b>      | <b>(5 331,7)</b> | <b>53 765,3</b>       | <b>48 436,5</b>      | <b>(5 328,8)</b> |
| IV. Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés                             | 2 267,0                      | 2 267,0                                                     | –            | –                                  | –                    | –            | 927,2                       | 927,2                | –                | 3 194,2               | 3 194,2              | –                |
| V. Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général chargé(e) de la question des violences sexuelles commises en période de conflit | 1 769,1                      | 1 769,1                                                     | –            | –                                  | –                    | –            | 2 797,2                     | 2 972,9              | 175,7            | 4 566,3               | 4 742,0              | 175,7            |

|                                                                                                                                               | Budget ordinaire             |                                                             |               | Quotes-parts hors budget ordinaire |                      |              | Ressources extrabudgétaires |                      |                  | Total                 |                      |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------|----------------------|--------------|-----------------------------|----------------------|------------------|-----------------------|----------------------|-----------------|
|                                                                                                                                               | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) | Variation     | 2021<br>(estimations)              | 2022<br>(prévisions) | Variation    | 2021<br>(estimations)       | 2022<br>(prévisions) | Variation        | 2021<br>(estimations) | 2022<br>(prévisions) | Variation       |
| VI. Bureau du (de la)<br>Représentant(e) spécial(e) du<br>Secrétaire général chargé(e) de<br>la question de la violence contre<br>les enfants | 2 293,1                      | 2 293,1                                                     | –             | –                                  | –                    | –            | 324,5                       | 324,5                | –                | 2 617,6               | 2 617,6              | –               |
| VII. Bureau du (de la)<br>Défenseur(euse) des droits des<br>victimes                                                                          | 844,8                        | 844,8                                                       | –             | –                                  | –                    | –            | 100,0                       | –                    | (100,0)          | 944,8                 | 844,8                | (100,0)         |
| VIII. Bureau des services<br>d'ombudsman et de médiation<br>des Nations Unies                                                                 | 4 082,1                      | 3 965,2                                                     | (116,9)       | 2 615,8                            | 2 653,7              | 37,9         | 225,0                       | 225,0                | –                | 6 922,9               | 6 843,9              | (79,0)          |
| IX. Bureau de l'administration de la<br>justice                                                                                               | 9 660,9                      | 9 660,9                                                     | –             | 228,0                              | 233,8                | 5,8          | 2 796,7                     | 2 498,1              | (298,6)          | 12 658,6              | 12 392,8             | (292,8)         |
| X. Bureau de la déontologie                                                                                                                   | 2 042,6                      | 2 042,6                                                     | –             | 1 132,5                            | 1 103,9              | (28,6)       | 1 365,5                     | 1 365,5              | –                | 4 540,6               | 4 512,0              | (28,6)          |
| XI. Enquête sur les conditions et les<br>circonstances de la mort<br>tragique de Dag Hammarskjöld<br>et des personnes qui<br>l'accompagnaient | 98,7                         | 120,5                                                       | 21,8          | –                                  | –                    | –            | –                           | –                    | –                | 98,7                  | 120,5                | 21,8            |
| XII. Système des coordonnatrices<br>et coordonnateurs résidents                                                                               | 13 571,8                     | 13 571,8                                                    | –             | –                                  | –                    | –            | 268 254,6                   | 268 254,6            | –                | 281 826,4             | 281 826,4            | –               |
| <b>Total partiel (programme<br/>de travail)</b>                                                                                               | <b>36 630,1</b>              | <b>36 535,0</b>                                             | <b>(95,1)</b> | <b>3 976,3</b>                     | <b>3 991,4</b>       | <b>15,1</b>  | <b>276 790,7</b>            | <b>276 567,8</b>     | <b>(222,9)</b>   | <b>317 397,1</b>      | <b>317 094,2</b>     | <b>(302,9)</b>  |
| <b>Total</b>                                                                                                                                  | <b>78 809,4</b>              | <b>78 838,8</b>                                             | <b>29,4</b>   | <b>10 105,0</b>                    | <b>10 249,8</b>      | <b>144,8</b> | <b>316 861,4</b>            | <b>311 556,8</b>     | <b>(5 304,6)</b> | <b>405 775,8</b>      | <b>400 645,4</b>     | <b>(5130,4)</b> |
| <b>Postes</b>                                                                                                                                 |                              |                                                             |               |                                    |                      |              |                             |                      |                  |                       |                      |                 |
| I. Organes directeurs                                                                                                                         |                              |                                                             |               |                                    |                      |              |                             |                      |                  |                       |                      |                 |
| 1. Comité consultatif pour les<br>questions administratives et<br>budgétaires (et son secrétariat)                                            | 12                           | 12                                                          | –             | 3                                  | 3                    | –            | –                           | –                    | –                | 15                    | 15                   | –               |
| 2. Comité des commissaires aux<br>comptes (et son secrétariat)                                                                                | 6                            | 6                                                           | –             | –                                  | –                    | –            | 1                           | 1                    | –                | 7                     | 7                    | –               |

|                                                                                                                                                        | Budget ordinaire             |                                                             |           | Quotes-parts hors budget ordinaire |                      |           | Ressources extrabudgétaires |                      |           | Total                 |                      |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------|----------------------|-----------|-----------------------------|----------------------|-----------|-----------------------|----------------------|-----------|
|                                                                                                                                                        | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) | Variation | 2021<br>(estimations)              | 2022<br>(prévisions) | Variation | 2021<br>(estimations)       | 2022<br>(prévisions) | Variation | 2021<br>(estimations) | 2022<br>(prévisions) | Variation |
| 3. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit                                                                                           | 2                            | 2                                                           | –         | –                                  | –                    | –         | –                           | –                    | –         | 2                     | 2                    | –         |
| <b>Total partiel (organes directeurs)</b>                                                                                                              | <b>20</b>                    | <b>20</b>                                                   | <b>–</b>  | <b>3</b>                           | <b>3</b>             | <b>–</b>  | <b>1</b>                    | <b>1</b>             | <b>–</b>  | <b>24</b>             | <b>24</b>            | <b>–</b>  |
| II. Direction exécutive et administration                                                                                                              |                              |                                                             |           |                                    |                      |           |                             |                      |           |                       |                      |           |
| 1. Cabinet du Secrétaire général                                                                                                                       | 92                           | 92                                                          | –         | 5                                  | 5                    | –         | 17                          | 18                   | 1         | 114                   | 115                  | 1         |
| 2. Cabinet du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Genève                                                               | 17                           | 17                                                          | –         | –                                  | –                    | –         | 3                           | 3                    | –         | 20                    | 20                   | –         |
| 3. Bureau du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Vienne                                                                | 9                            | 9                                                           | –         | –                                  | –                    | –         | –                           | –                    | –         | 9                     | 9                    | –         |
| 4. Bureau du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Nairobi                                                               | 7                            | 7                                                           | –         | –                                  | –                    | –         | 2                           | 1                    | (1)       | 9                     | 8                    | (1)       |
| <b>Total partiel (direction exécutive et administration)</b>                                                                                           | <b>125</b>                   | <b>125</b>                                                  | <b>–</b>  | <b>5</b>                           | <b>5</b>             | <b>–</b>  | <b>22</b>                   | <b>22</b>            | <b>–</b>  | <b>152</b>            | <b>152</b>           | <b>–</b>  |
| III. Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés                             | 11                           | 11                                                          | –         | –                                  | –                    | –         | 3                           | 1                    | (2)       | 14                    | 12                   | (2)       |
| IV. Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général chargé(e) de la question des violences sexuelles commises en période de conflit | 8                            | 8                                                           | –         | –                                  | –                    | –         | 12                          | 12                   | –         | 20                    | 20                   | –         |
| V. Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général chargé(e) de la question de la violence contre les enfants                       | 10                           | 10                                                          | –         | –                                  | –                    | –         | 1                           | 1                    | –         | 11                    | 11                   | –         |

|                                                                              | Budget ordinaire             |                                                             |            | Quotes-parts hors budget ordinaire |                      |           | Ressources extrabudgétaires |                      |            | Total                 |                      |            |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------|------------------------------------|----------------------|-----------|-----------------------------|----------------------|------------|-----------------------|----------------------|------------|
|                                                                              | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | 2022<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) | Variation  | 2021<br>(estimations)              | 2022<br>(prévisions) | Variation | 2021<br>(estimations)       | 2022<br>(prévisions) | Variation  | 2021<br>(estimations) | 2022<br>(prévisions) | Variation  |
| VI. Bureau du (de la)<br>Défenseur(euse) des droits des<br>victimes          | 4                            | 4                                                           | –          | –                                  | –                    | –         | –                           | –                    | –          | 4                     | 4                    | –          |
| VII. Bureau des services<br>d'ombudsman et de médiation<br>des Nations Unies | 22                           | 21                                                          | (1)        | 9                                  | 9                    | –         | –                           | –                    | –          | 31                    | 30                   | (1)        |
| VIII. Bureau de l'administration de la<br>justice                            | 40                           | 40                                                          | –          | 1                                  | 1                    | –         | –                           | –                    | –          | 41                    | 41                   | –          |
| IX. Bureau de la déontologie                                                 | 9                            | 9                                                           | –          | 3                                  | 3                    | –         | –                           | –                    | –          | 12                    | 12                   | –          |
| X. Système des coordonnatrices et<br>coordonnateurs résidents                | –                            | –                                                           | –          | –                                  | –                    | –         | 1 113                       | 1 254                | 141        | 1 113                 | 1 254                | 141        |
| <b>Total partiel (programme<br/>de travail)</b>                              | <b>104</b>                   | <b>103</b>                                                  | <b>(1)</b> | <b>13</b>                          | <b>13</b>            | <b>–</b>  | <b>1 129</b>                | <b>1 268</b>         | <b>139</b> | <b>1 246</b>          | <b>1 384</b>         | <b>138</b> |
| <b>Total</b>                                                                 | <b>249</b>                   | <b>248</b>                                                  | <b>(1)</b> | <b>21</b>                          | <b>21</b>            | <b>–</b>  | <b>1 152</b>                | <b>1 291</b>         | <b>139</b> | <b>1 422</b>          | <b>1 560</b>         | <b>138</b> |